



PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

Pendant l'année 1860-1861.

S. 961.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1860-1861.



ROUEN

IMPRIMERIE DE H^y BOISSEL, SUCC^r DE A. PÉRON

IMPRIMEUR DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Rue de la Vicomté, 55.

—
1861



L'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Rouen, instituée par lettres-patentes de 1744, confirmées en 1756, fut rétablie en 1804 et confirmée de nouveau à la Restauration. Elle fut, en outre, reconnue *Établissement d'utilité publique*, par décret du 12 avril 1852.

(Voir le *Précis* de 1852, p. 283, et la délib. du 10 fév. 1854.)



EXTRAIT des Statuts réglementaires du 50 août 1848.

Article 59. — L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

TENUE LE MARDI 6 AOUT 1861,

Dans la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville.

PRÉSIDENCE DE M. VINCENT.

A sept heures et demie du soir, les Membres de l'Académie et ses invités, réunis d'abord dans un des salons de l'Hôtel-de-Ville, sont descendus dans la grande salle du rez-de-chaussée et ont pris place sur l'estrade.

On remarquait aux premiers rangs M. le Maire de la ville de Rouen, MM. les Conseillers de préfecture, le Directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, le Proviseur du Lycée impérial, le Directeur de l'Ecole normale, les Présidents des Sociétés savantes, des Ecclésiastiques et plusieurs autres notabilités de la ville.

Une assemblée très nombreuse, dans laquelle figuraient beaucoup de dames, remplissait la salle.

M. le Président a déclaré la séance ouverte et invité deux membres de l'Académie, MM. De Lérue et Morel, à aller chercher le récipiendaire, M. HOUZEAU, pour l'introduire.

Quelques instants après, M. HOUZEAU, précédé de ces Messieurs, est entré dans la salle, et ayant pris place au fauteuil destiné à l'orateur, la parole lui a été aussitôt accordée par M. le Président.

Le discours de réception qu'il a prononcé avait pour sujet l'histoire des travaux scientifiques qui ont amené la découverte de la composition de l'eau.

M. le PRÉSIDENT, dans sa réponse, a traité le même sujet sous un nouveau jour, et rappelé, en terminant, les titres divers qui avaient recommandé M. Houzeau aux suffrages de l'Académie.

Ces deux discours, dans lesquels la question scientifique était présentée sous les formes les plus attrayantes, ont été accueillis par l'auditoire avec des marques non équivoques de satisfaction.

M. DESCHAMPS, chargé du rapport sur le *Prix Dumanoir*, que l'Académie donnait pour la première fois, a retracé, dans un tableau magnifique, la vie tout entière de dévouement et d'abnégation du Frère EPIMAQUE auquel cette récompense a été décernée.

La lecture de ce remarquable rapport a été interrompue à plusieurs reprises par d'unanimes applaudissements; ils ont éclaté plus vivement encore,

quand le bon frère est venu recevoir le prix des mains de M. le Maire, qui lui a adressé en même temps quelques paroles de félicitation.

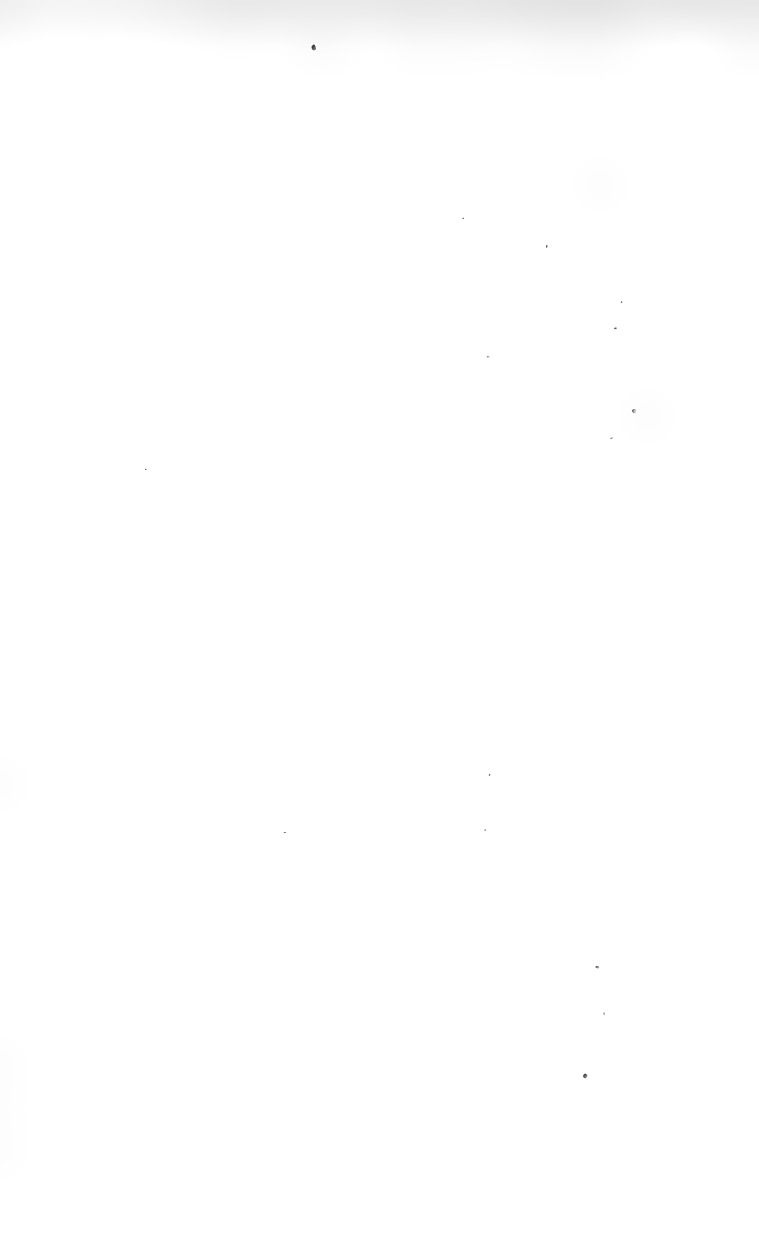
La même sympathie a accueilli la remise des *médailles d'honneur*, faite à MM. DU MONCEL et LEJOLIS, de Cherbourg, et à M. ISIDORE PIERRE, de Caen, à la suite de la lecture de l'intéressant rapport de M. MALBRANCHE, qui faisait connaître et apprécier, comme ils le méritent, les travaux scientifiques des lauréats.

Sur l'invitation de M. le Président, M. DECORDE, secrétaire perpétuel pour la classe des lettres, a donné connaissance des sujets de prix proposés par l'Académie pour les années 1862, 1863 et 1864.

Le même membre a terminé la séance par une pièce de vers intitulée : *les Vacances*, dont le sujet plus léger et de circonstance a excité, à plusieurs reprises, le sourire bienveillant et les vifs applaudissements de l'assemblée.

Les diverses pièces ci-dessus indiquées vont être, au surplus et suivant l'usage, imprimées à la suite de ce compte-rendu.





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. HOUZEAU.

*Professeur de chimie à l'École des sciences et des lettres, et à l'École
d'agriculture de la Seine-Inférieure,*

SUR LA DÉCOUVERTE

DE LA VÉRITABLE NATURE DE L'EAU.



MESSIEURS,

Plus je cherche à m'expliquer la faveur dont j'ai été l'objet de votre part, plus je reste confondu de votre bienveillance, puisque, sans titres suffisants, vous m'admettez à l'honneur de m'associer à vos travaux et de partager la responsabilité de vos jugements toujours si recherchés. Que ma première parole soit donc pour vous remercier de vos suffrages. Peut-être me sera-t-il permis plus tard de justifier par mes actes votre confiance, à laquelle me désigne seulement aujourd'hui le prestige dont m'entoure le glorieux héritage de l'un de vos savants collègues, M. Girardin.

Si pour chacun de vous, le titre d'Académicien est une récompense qui consacre un talent justement apprécié, qu'il soit pour moi, Messieurs, tout à la fois un encouragement à vous imiter et un hommage rendu au corps enseignant auquel je suis heureux d'appartenir. Une

crainte cependant trouble ma quiétude au moment même où vos sympathies me causent tant de joie, c'est la crainte que m'inspire le sort de ces guerriers que l'enthousiasme populaire acclame au moment du départ, et qui reviennent parfois dans leur patrie sans la victoire promise.

La découverte de la vérité, ce but constant des hommes de science, présente en effet de si grandes difficultés, qu'il y a souvent présomption de croire qu'on l'a trouvée. L'histoire est là pour attester les erreurs de chaque âge, mais dans le domaine des connaissances chimiques, aucun enseignement n'est plus précieux à cet égard, que celui qui nous est fourni par les travaux des savants qui ont voulu pénétrer le mystère de la véritable nature de l'eau. Je prierai donc la savante Compagnie de me permettre de lui exposer brièvement les tentatives entreprises à ce sujet, non dans la pensée de lui apprendre ce qu'elle n'ignore pas, mais avec l'intention de donner moi-même à l'Académie une excuse pour ceux qui pourront trouver un jour qu'en m'admettant au nombre de ses membres, elle avait encore préjugé trop favorablement de mon avenir.

L'eau, qui remplit à la surface de notre planète des bassins d'une immense étendue, dont le rôle principal est de fournir à l'atmosphère l'humidité nécessaire à l'économie générale de la nature, a été considérée, dans toute l'antiquité, comme un élément. Avec la terre, le feu et l'air, elle était, pour ainsi dire, le point de départ de toutes choses.

Il n'y a pas encore un siècle qu'on sait qu'elle est formée de deux gaz, dont l'un, l'hydrogène, est un corps combustible appelé autrefois, pour cette raison, air inflammable, et dont l'autre, l'oxygène, dit aussi air vital ou air déphlogistiqué, possède l'importante propriété d'entretenir la vie. Une expérience, que sa simplicité a rendue

classique, suffit cependant, de nos jours, pour convaincre tous les esprits de la nature composée de l'eau. Elle consiste à placer dans une bouteille du fer et du vitriol faible, et à mettre le feu au gaz hydrogène qui se dégage dans ces conditions. L'air dans lequel a lieu cette combustion fournit l'oxygène nécessaire à la production de l'eau que la haute température de la flamme rend invisible en la transformant en vapeur; mais en exposant au-dessus de cette flamme un corps froid, tel qu'une cloche de verre, on absorbe une partie de la chaleur de cette eau gazeuse, qui se convertit en eau liquide perceptible à nos sens. Par conséquent, avec de l'hydrogène et de l'air, on peut faire de l'eau.

Cette expérience remarquable est due à Macquer, qui l'accomplissait en présence de Sigaud de Lafond dans le courant de l'année 1776.

Ce qui surprend néanmoins ceux qui consultent les écrits de cet auteur, c'est qu'il n'ait pas compris l'importance de sa découverte qui renversait d'un seul coup l'édifice scientifique de l'antiquité. Tout est cependant clair et précis dans cette expérience, elle est ingénieusement conçue et habilement exécutée. Bien plus, elle a le mérite, toujours assez rare, de remplir le but pour lequel elle a été instituée. Macquer voulait, en effet, s'assurer quelle sorte de suie produisait l'air inflammable en brûlant. Mais, par un fatal oubli que l'homme de génie ne commet jamais, il constate le fait sans en tirer aucune conséquence.

« Je me suis assuré, » dit-il dans son *Dictionnaire de Chimie*, « en interposant une soucoupe de porcelaine blanche dans la flamme du gaz inflammable, brûlant tranquillement à l'orifice d'une bouteille, que cette flamme n'est accompagnée d'aucune vapeur fuligineuse, car l'endroit de la soucoupe que léchait la flamme est resté par-

faitement blanc ; il s'est trouvé seulement mouillé de gouttelettes assez sensibles d'une liqueur blanche comme de l'eau, et qui nous a paru, en effet, n'être que de l'eau pure. »

Un peu plus tard, la même observation est signalée en Angleterre par Warltire qui, le 3 janvier 1777, adresse à son ami Priestley, l'auteur de la découverte de l'oxygène, une lettre dont voici un passage (1) : « L'air inflammable continue de brûler tant qu'il y a dans le récipient de l'air commun capable d'entretenir la flamme..... Quand la flamme s'éteint, on voit dans presque tout le récipient une substance en poudre fine comme un nuage blanchâtre, et l'air qui reste sous le verre est parfaitement nuisible. »

Pas plus que le chimiste français, Warltire n'aperçoit la grande vérité en présence de laquelle il se trouve. Moins clairvoyant et moins exact que Macquer, il ne reconnaît même pas la nature de son nuage blanchâtre, et termine sa narration par de futiles anecdotes. Nouvel exemple de cette funeste influence des idées reçues sur les interprétations que notre esprit donne des faits observés par nos sens, et nouvelle preuve qu'il n'appartient qu'aux âmes d'élite d'avoir la puissance de s'isoler des vulgaires agitations du siècle, et de concevoir à l'abri des impressions extérieures !

Le plus favorisé des hommes, Macquer, est donc le premier qui ait fait artificiellement de l'eau, le premier il a pu augmenter d'un atome la masse des océans. Mais, esclave de la croyance commune à son époque, sa main seule participe à un travail auquel ne coopère point suffisamment son esprit. Non-seulement sa foi dans les principes du célèbre précepteur d'Alexandre l'empêche

(1) Priestley, *Observations sur diverses espèces d'airs*, t. V.

d'apprécier un phénomène nouveau ; elle l'aveugle même au point de lui inspirer ces lignes si étranges pour un expérimentateur tel que lui. « Nous admettons à présent, comme principes de tous les composés, » dit encore Macquer dans son *Dictionnaire de Chimie*, « les quatre éléments, le feu, l'air, l'eau et la terre, qu'Aristote avait indiqués comme tels, bien longtemps avant qu'on eût les connaissances nécessaires pour contrôler une pareille vérité. »

Cependant, les expériences sur l'air inflammable se multiplient en France, en Angleterre et même en Italie, où Volta vient d'imaginer son eudiomètre. Et Chaussier, de Dijon, en 1777, et Kirwan, en 1782, et Priestley, en 1783, publient leurs résultats concordants sur la réduction des oxydes métalliques par l'hydrogène. Tous aussi font connaître l'importante conclusion qu'ils en tirent sur l'identité de l'air inflammable avec le phlogistique que le chimiste Stahl admettait, par erreur, comme pénétrant tous les corps combustibles, et se dissipant au moment où ceux-ci venaient à brûler.

Malgré ce concours de talents supérieurs, la production de l'eau par l'hydrogène enflammé, quoique répétée de tous côtés, ne reçoit point, de la part des hommes spéciaux, une interprétation exacte. Ce n'est qu'au commencement de l'année 1783, le 26 avril, c'est-à-dire sept ans après l'observation de Macquer, que Watt, le célèbre ingénieur auquel les machines à vapeur doivent leurs plus grands perfectionnements, le condenseur et le parallélogramme, ose adresser au chimiste Priestley les réflexions que lui suggèrent les expériences que ce dernier lui a communiquées sur la combustion du gaz inflammable. Au nombre de ces réflexions se trouve indiquée, quoiqu'un peu vaguement, l'idée que l'eau est un composé formé, ce sont ses expressions : « d'air déphlogistique (oxygène) et

de phlogistique privés d'une partie de leur chaleur élémentaire. (1) »

Si la nature du phlogistique, ce principe d'abord purement idéal, avait été définitivement fixée dans le sens que les travaux de Priestley venaient de lui attribuer, c'est-à-dire comme étant identique à l'air inflammable, la chimie aurait dû à la sagacité d'un mécanicien la découverte de l'une de ses plus importantes vérités. Malheureusement pour la plus grande gloire scientifique de Watt, cet autre passage de sa lettre ne permet pas de douter aussi de son erreur, puisqu'il indique clairement que l'air inflammable ou phlogistique renferme déjà une certaine proportion d'eau toute formée. « Il est bien connu depuis quelque temps, en effet, » écrit Watt, « que l'air inflammable contient beaucoup de phlogistique.... que c'est du pur phlogistique, ou du moins qu'il ne contient aucun mélange d'aucune autre nature. Dans mon opinion cependant, il contient une petite quantité d'eau et beaucoup de chaleur élémentaire (2). »

D'ailleurs, au moment où sa lettre est communiquée aux membres les plus influents de la Société royale de Londres, Watt, comme effrayé de l'hérésie qu'il vient d'introduire dans la doctrine d'Aristote, demande à retirer ses conclusions jusqu'à ce que de nouvelles recherches, exécutées par Priestley, viennent les confirmer. Ce n'est, en effet, qu'un an après, en 1784, que le savant mécanicien permet, sous une autre forme, la publication de sa lettre.

Cependant, si l'on hésite à Londres, on conclut nettement à Paris.

Le 25 juin 1783, deux mois après l'incomplète commu-

(1) Déhérain, *Etudes pour servir à l'histoire de la chimie*, p. 14.

(2) *Philosophical transaction*.

nication de Watt, Lavoisier et Laplace présentent un Mémoire à l'Académie des sciences, pour démontrer que l'eau est susceptible d'être préparée artificiellement avec deux gaz, et qu'elle n'est pas, pour cette raison, un corps élémentaire.

« Si l'on brûle ensemble dans une cloche, » disent-ils dans ce mémoire, « au moyen de caisses pneumatiques, un peu moins de deux parties d'air inflammable contre une d'air vital, en supposant que l'un et l'autre soient parfaitement purs, la totalité des deux airs est absorbée, et on trouve à la surface du mercure sur lequel se fait cette expérience, une quantité d'eau égale en poids à celui des airs qu'on a employés.... Nous ne balançâmes pas à en conclure que l'eau n'est point une substance simple, et qu'elle est composée, poids pour poids, d'air inflammable et d'air vital.... Il suit que l'eau contient par quintal 15 livres de gaz hydrogène et 85 livres d'air vital. »

Lavoisier ne s'arrête pas à cette démonstration éclatante de la nature composée de l'eau. Conformément à ses habitudes de grand théoricien et d'habile expérimentateur, il contrôle les résultats de la synthèse par les données de l'analyse. Il a fait de l'eau en brûlant de l'hydrogène, c'est-à-dire en l'oxydant ; il produira de l'hydrogène en enlevant à l'eau son air vital. Aidé de Meusnier, l'héroïque défenseur de Mayence, il imagine cet appareil si simple qui sert encore aujourd'hui dans les cours publics pour accomplir la décomposition de l'eau par le fer.

Et cependant, quelle récompense recevra Lavoisier pour prix de ses immenses services, lui qui, dans une série de remarquables Mémoires, a, pour ainsi dire, dévoilé aux hommes toutes les harmonies de la nature tangible, comme Newton avait révélé celles des mondes visibles ? Sa récompense, vous le savez, Messieurs, sera l'échafaud, car, condamné à mort, il fut exécuté le 8 mai 1794, « comme con-

vaincu, » porte l'arrêt, « d'être auteur ou complice d'un complot qui a existé contre le peuple français, tendant à favoriser les succès des ennemis de la France, notamment... en mêlant au tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisaient usage(1). »

C'est en vain que des hommes mieux inspirés et jaloux de la gloire de leur patrie essayèrent, par quelques démarches, de sauver leur illustre compatriote; le tribunal révolutionnaire fut inexorable, et au sursis réclamé par le savant pour terminer quelques travaux en voie d'exécution, il répondit : « la République n'a besoin ni de savants, ni de chimistes. »

Si l'histoire avait à établir la priorité de Watt ou de Lavoisier à la solution du problème posé par l'expérience de Macquer, on comprendrait certainement la légitimité de son embarras en présence des assertions vagues du célèbre ingénieur, et des démonstrations précises du chimiste. Tel n'est pas néanmoins le cadre étroit où son impartialité l'a renfermée. Un autre candidat est sorti de ses délibérations; c'est Cavendish, qu'elle proclame comme le véritable auteur de la découverte de la composition de l'eau.

Illustre rejeton d'une grande famille anglaise, et doué, quoique très riche, d'une répugnance manifeste pour le monde, Cavendish prit d'abord le soin de régler d'avance toutes ses habitudes afin de n'avoir plus besoin de donner d'ordres, ni de parler en dehors de ses rares conversations scientifiques. Libre de tout son temps, et adonné avec ardeur aux travaux toujours difficiles du laboratoire, il put ainsi faire d'utiles observations sur les airs factices et trouver le fait capital de la conversion de l'air atmosphérique en acide nitreux, par l'électricité: fait qui est

(1) Dumas, *Leçons sur la philosophie chimique*.

devenu depuis, par sa connexion avec la question de l'ozone, la nitrification du sol et la théorie du pouvoir fertilisant des météores aqueux, la base de plusieurs problèmes dont la chimie contemporaine cherche la solution.

Vivement impressionné par l'expérience de Warltire que nous avons précédemment exposé, il la répète en opérant sur une plus grande échelle, et dans des vases clos qui ne peuvent laisser dégager ni les gaz employés, ni l'eau produite. Les résultats qu'il obtient ont une telle portée, que je les transcrirai avec les propres expressions de l'auteur. « Il ressort, dit-il, que 423 mesures d'air inflammable sont suffisantes pour phlogistiquer complètement 1000 parties d'air commun, et que le résidu de l'air restant après l'explosion est ainsi plus petit que les $\frac{4}{5}$ ^{es} de l'air commun employé; tellement que, comme l'air commun ne peut être réduit à un volume moindre par aucun procédé de phlogistication, nous pouvons en conclure que quand ils sont mêlés dans ces proportions et qu'ils font explosion, tout l'air inflammable et environ la cinquième partie de l'air commun perdent leur élasticité, et sont condensés dans la rosée qui ternit le verre... Cette eau n'avait ni goût, ni odeur, et ne laissa aucun résidu quand elle fut évaporée à sec... elle parut de l'eau pure (1). »

C'est dans l'été de 1781 que ces remarquables travaux furent exécutés, et bien que Cavendish, aussi sobre d'écrits que de paroles, ne les eût publiés qu'en 1784, c'est-à-dire un an après la lecture, à l'Académie de Paris, du mémoire de Lavoisier et Laplace sur le même sujet, il ne peut rester de doute sur la priorité auquel a droit le célèbre chimiste anglais.

(1) *Philosophical transaction*, 1784.

D'ailleurs. Lavoisier lui-même reconnaît dans son mémoire que l'expérience dont il annonce l'importante conclusion a été faite, dit-il, « en présence de MM. le Roi, de Vandermond, de plusieurs autres académiciens, et de M. Bladgen, aujourd'hui secrétaire de la Société royale de Londres; ce dernier nous apprend que M. Cavendish avait déjà essayé à Londres de brûler de l'air inflammable dans des vaisseaux fermés. et qu'il avait obtenu une quantité d'eau très sensible. »

Il est seulement à regretter que les conséquences tirées par le laborieux savant ne soient pas toujours aussi nettement exprimées que le permettaient les expériences qui les rendaient évidentes. Quelques-unes même des dissertations auxquelles il se livre, sans aucune nécessité pour son sujet principal, sont si confuses, que l'on comprend comment quelques auteurs ont pu être conduits à lui refuser la priorité que nous lui accordons sans hésitation.

Ces déductions embarrassées ne rappellent-elles pas aussi une fois de plus la puissante influence que ne cessent d'exercer sur l'esprit des hommes les idées du jour? Élevé dans les principes de Stahl, Cavendish n'oserait douter que le phlogistique est une chimère, et c'est cette croyance qui a été sur le point de lui dérober la vérité sortie de ses récipients, comme la doctrine d'Aristote avait empêché Macquer de comprendre son expérience. Dans le récit de Lavoisier. au contraire, tout est lucide, tout est précis; le présent n'est point sacrifié au passé. La raison seule ne déduit que ce que les faits démontrent. Aussi, la postérité a-t-elle bien jugé ces deux hommes, en appréciant Cavendish comme un expérimentateur de premier ordre, et Lavoisier comme un chef d'école accompli et le fondateur de la chimie moderne.

Il était cependant réservé aux savants du XIX^e siècle de compléter l'œuvre de leurs devanciers par la connaissance exacte des proportions suivant lesquelles l'oxygène et l'hydrogène se combinent pour former de l'eau. Tel est, en effet, le but des travaux publiés depuis 1790 jusqu'en 1843 par Fourcroy, Vauquelin et Seguin, Humboldt et Gay-Lussac, Berzélius et Dulong, et en dernier lieu par M. Dumas, dont le mémoire sur ce sujet est un chef-d'œuvre de précision. D'après ce dernier chimiste, l'eau contient sur 100 parties en poids :

Oxygène.	88,888
Hydrogène.	11,112
	100,000

Malgré la vive critique dont cette conclusion fut l'objet de la part de Berzélius qui était arrivé à des chiffres un peu différents, l'opinion publique, éclairée par les nouveaux travaux de MM. Marchand et Erdmann, en a consacré l'exactitude. Aussi par cet échec, autant que par les longues discussions qu'il ne cessa d'avoir avec ses contemporains, Berzélius faillit-il mériter cette épigramme de Cuvier : « Demandez, disait un jour le vénérable doyen des naturalistes à l'un de ses amis qui lui parlait de son éternel contradicteur, demandez à M. de Blainville son opinion sur quoi que ce soit, ou même dites-lui seulement bonjour, il vous répondra : Non. »

Vous êtes donc témoins une fois de plus, Messieurs, des efforts et des sacrifices de toute nature que coûte la recherche de la vérité, et comment la composition de l'eau, que, sous notre dictée, la jeunesse des écoles écrit en quelques mots, résume en réalité le travail de près d'un siècle et les manifestations de l'esprit de vingt hommes célèbres.

D'autres, plus versés que moi dans l'art d'écrire, auraient pu dissimuler sous de brillants ornements l'aridité de cette étude historique. Cette tâche eût été au-dessus de mes forces et je ne l'ai point tentée. Heureux seulement si, par l'exposé des œuvres de nos grands maîtres, j'ai pu, envers tous, justifier dans le présent la bienveillance de l'Académie à mon égard, et être autorisé à la solliciter encore pour l'avenir.

•



RÉPONSE

DE M. VINCENT.

Président de l'Académie,

AU DISCOURS DE M. HOUZEAU,

Récipiendaire.



MONSIEUR .

Si vous aviez vécu il y a quelques siècles, et que vous eussiez étudié, comme aujourd'hui, les secrets de la composition des corps, vous auriez été obligé de dérober vos expériences aux regards soupçonneux de l'ignorance et de la superstition. Dans un lieu écarté, que les imaginations effrayées de l'époque meublaient d'accessoires bizarres, vous auriez enfermé le feu et la lumière de vos fourneaux. Là, peut-être, auriez-vous essayé de faire de l'or, en détournant quelques rayons des étoiles, ou de composer un élixir préservant de la mort; et, comme beaucoup d'alchimistes, en ne trouvant pas ce que vous cherchiez, vous auriez découvert des secrets utiles à la médecine ou aux arts, et atteint, par une voie plus sûre, le but si ardemment poursuivi par les alchimistes, la santé et la richesse.

A cette époque, où l'on épelait les sciences dans les restes des écrits anciens et dans les ouvrages des Arabes,

les idées les plus fausses servaient d'aliment aux superstitions les plus grossières, entretenues, d'ailleurs, par le goût du merveilleux, et par cette terreur dans laquelle s'abat, devant les grands phénomènes de la nature, l'homme qui ne les comprend pas.

Presque toutes les sciences anciennes procédaient moins de l'observation que de théories métaphysiques : comme si l'homme avait voulu refaire la nature d'après les lueurs qui éclairaient imparfaitement son intelligence ! Aussi, à défaut d'explications vraies, fondées sur les lois de la nature, lois alors incomplètement connues, le surnaturel semblait inventé tout exprès. Ces divagations de l'intelligence humaine, qui montraient sa faiblesse au milieu même des efforts de génie qui montraient sa puissance, apparaissent non-seulement au berceau des sciences, mais encore à l'époque où l'observation est devenue le principe obligé des recherches. Ainsi, Képler, le précurseur de Newton, non-seulement croyait, comme Pythagore, à la musique des corps célestes ; non-seulement, renchérisant sur lui, il disait que, dans le concert des planètes, Jupiter et Saturne faisaient la basse ; Mars, le ténor ; la Terre et Vénus, la haute-contre, et Mercure, le faucet ou le dessus ; mais, encore, ce qui est plus inconcevable, Képler avait foi dans l'astrologie.

Quand l'erreur et la vérité sont mêlées, elles se séparent tôt ou tard, et la vérité seule demeure. Abandonnant ses utopies, la chimie, comme toutes les sciences d'observation, s'est épurée. Ne gardant que les faits anciennement constatés d'une manière certaine, le chimiste moderne s'est avancé résolument, la balance à la main, pesant tout, parce qu'il était convaincu que rien ne se perd, que rien ne se crée, mais qu'il n'y a que transformation de la matière dans les combinaisons de ses éléments constitutifs. Par une suite d'analyses, dont les

procédés délicats sont si utilement répandus, il a fait disparaître les quatre éléments admis par les anciens, et les a remplacés par des corps simples, dont le nombre accuse la richesse de la nature. Ce qu'il a fallu de recherches patientes pour arriver à ces résultats, ce qu'il faut de génie inventif pour résoudre le problème inverse de la recomposition des corps par la combinaison des éléments, les chimistes seuls le savent bien.

L'histoire des sciences est généralement négligée; le savant marche continuellement en avant, il y en a peu qui remontent au berceau de leurs connaissances; leur excuse est dans l'activité dévorante de notre époque, qui laisse peu de loisirs pour les études rétrospectives. Il y a cependant une grande utilité à étudier les travaux antérieurs; en comparant, en effet, l'exiguité des moyens à la grandeur des résultats, on entre dans le secret du génie; on voit comment, suivant l'expression d'un grand astronome, il faut palper tous les murs au milieu des ténèbres pour arriver à la porte brillante de la vérité; en un mot, on apprend à trouver.

C'est pour cela, sans doute, que vous avez voulu, Monsieur, nous rappeler la suite des travaux qui ont conduit à l'une des plus remarquables découvertes de la chimie moderne.

L'eau était un des quatre éléments admis par les anciens; les alchimistes n'en admettaient que trois, le mercure, le soufre et le sel. Les premiers doutes sur la nature élémentaire de l'eau ont été élevés par Boyle. Mais il était alors impossible de prouver que l'eau n'est pas un corps simple, bien que la chimie des gaz, ébauchée par Van Helmont, eût été perfectionnée par Boyle lui-même; il fallait attendre encore pendant plus d'un siècle. Toutefois, dans diverses expériences, et particulièrement dans celles que vous citez et qui sont les plus concluantes,

L'eau se trouvait recomposée par la combinaison de ses deux éléments. Comment comprendre que les hommes qui observaient ces faits, aient laissé à leurs successeurs l'honneur de tirer la conclusion? Ils ne devaient pas être retenus par le respect pour la parole d'Aristote, car presque tous, comme Jean Rey, osaient dire : « J'advoue franchement n'avoir juré aux paroles d'aucun des philosophes ; si la vérité est chez eux, je l'y reçois ; si non , je la cherche ailleurs. » N'est-ce pas plutôt parce qu'il leur manquait cette netteté de vue, cette hardiesse de jugement, qualités propres du génie, qui, par un instinct merveilleux, saisit le fond des choses sans s'arrêter aux détails où s'égaré une intelligence moins élevée? Combien de fois n'arrive-t-il pas que l'homme passe à côté de la vérité sans l'apercevoir, laissant ainsi échapper l'occasion, chavir par derrière, selon l'ingénieuse figure d'un ancien.

Vous écarterez avec raison, Monsieur, tous ces chimistes inhabiles à saisir la vérité qui se présentait à eux. Tout le débat se concentre sur quatre noms principaux: Priestley, le fougueux théologien, qui n'attribuait ses découvertes qu'au hasard, et mourut partisan de la doctrine de Stahl; Cavendish, le grand seigneur, consacrant aux sciences une fortune colossale, qu'il négligeait au point de s'étonner du remboursement, pour une somme élevée, de fermages arriérés, et qui traitait d'importuns les hommes d'affaires l'entretenant du placement de ses millions; Watt, le grand ingénieur qui, réalisant et complétant les idées de Papin, créa presque la machine à vapeur: Lavoisier, enfin, le riche fermier général, qui n'eut que le tort d'appartenir à une administration impopulaire, et dont la condamnation fut basée sur les prétextes les plus futiles, comme si ses juges n'avaient pas voulu laisser d'excuse à leur crime.

Priestley, répétant les expériences de Warltire, trouva toujours, dit-il, autant que le peu de précision de sa balance pouvait lui permettre d'en juger, que, par la détonation d'un mélange d'oxygène et d'hydrogène, l'eau formée avait un poids égal à celui des deux airs combinés. Pourquoi ne conclut-il pas ? Watt, son ami, ayant eu connaissance de cet important résultat, répondit par ces paroles : « Quels sont les produits de votre expérience : de l'eau, de la lumière, de la chaleur. Ne sommes-nous pas, dès-lors, autorisés à en conclure que l'eau est un composé des deux gaz oxygène et hydrogène, privés d'une partie de leur chaleur latente ou élémentaire : que l'oxygène est de l'eau privée de son hydrogène, mais unie à de la chaleur et à de la lumière latentes ? » Cette conclusion si claire est du 26 avril 1783. Les dates sont importantes, car tous les faits de cette discussion sont condensés dans une très courte durée. Sans doute, Lavoisier a été plus net, sans doute il a fait plus, puisqu'il a joint l'analyse à la synthèse ; mais sa communication à l'Académie des sciences est du mois de juin 1783. Le Mémoire de Cavendish, ne fut lu que le 15 janvier 1784. Il est vrai que Watt crut un moment que l'hydrogène n'est pas un corps simple, mais la combinaison d'un radical et d'un peu d'eau. Cavendish partagea un instant la même erreur, et si pour cela on refusait à Watt l'honneur de la découverte, on devrait, pour le même motif, écarter aussi le nom de Cavendish et reporter toute la gloire à Lavoisier. La discussion des titres de ces chimistes a été faite dans l'éloge de Watt en 1834 ; reprise en 1840 pour répondre aux partisans de Cavendish, elle s'est terminée par une déclaration de M. Dumas, affirmant qu'il partageait l'opinion exprimée par Arago. L'autorité de ces deux grands noms me paraît décisive.

J'ai hâte, Monsieur, d'arriver à la partie la plus agréable

de ma tâche, c'est de montrer la légitimité du jugement que l'Académie a porté en vous admettant dans son sein. Si vous avez tu vos titres, il est de mon devoir de les faire connaître.

L'oxygène est dans la nature un agent presque universel. « Par lui s'opèrent toutes les combustions, toutes les calcinations; il entre dans la composition de la plupart des acides; il est un des éléments de l'eau et le grand réservoir du feu; c'est à lui que nous devons presque toute la chaleur artificielle que nous nous procurons dans la vie commune et dans les arts; c'est lui qui, dans la respiration, donne à nos corps, ainsi qu'à ceux des animaux, leur chaleur naturelle et le principe matériel de leurs mouvements. Les végétaux ne passent par aucune période de leur accroissement sans qu'il s'y combine ou qu'il s'en dégage de diverses manières; en un mot, la chimie, la physiologie végétale ou animale, n'ont presque aucun phénomène qu'elles puissent entièrement expliquer sans lui. »

Ce gaz, qu'on avait considéré pendant longtemps comme étant toujours identique à lui-même, peut se présenter dans deux états physiques différents. Il est habituellement sans odeur, incapable de s'unir immédiatement avec certains corps et d'agir sur les matières organiques; dans le second état, il a une odeur pénétrante, et son aptitude à former des combinaisons s'est notablement exaltée. C'est là l'*Ozone* découvert par M. Schœnbein, et pris d'abord par lui pour un radical de l'azote; c'est l'oxygène électrisé de MM. Frémy et Becquerel, qui ont prouvé qu'on peut convertir complètement en ozone un volume donné d'oxygène; c'est ce que vous avez proposé d'appeler oxygène naissant, parce que vous avez obtenu l'ozone en recueillant l'oxygène sortant de l'une de ses combinaisons.

L'étude de l'ozone intéresse à la fois la météorologie, l'industrie et même la médecine, puisque, d'après quel-

ques enthousiastes, l'état sanitaire des populations dépendrait des variations dans l'intensité de cet agent répandu dans l'atmosphère. La formation spontanée du salpêtre dans la nature a été expliquée par l'intervention de l'ozone atmosphérique ; le phénomène de la nitrification est sans doute plus complexe qu'on ne le suppose, mais on ne saurait nier le rôle actif que l'ozone y peut jouer.

Des expériences curieuses de M. Schœnbein ont montré une autre action de l'oxygène actif. Des matières animales en putréfaction, et répandant par conséquent une odeur très désagréable, ont été placées dans un vase au contact d'une atmosphère assez fortement ozonée : l'odeur infecte a été supprimée d'une manière absolue : mais l'ozone disparaissait, c'est-à-dire que l'oxygène changeait d'état. De là, pour un esprit judicieux, une conséquence facile à tirer, et qui est d'ailleurs confirmée par l'expérience, c'est que, dans les appartements habités, l'ozone doit être rare ou manquer complètement, si l'habitation d'un grand nombre de personnes a été prolongée ; c'est que, dans les endroits malsains, la présence de l'ozone ne doit pas pouvoir être accusée, l'action incessante qu'il exerce le détruisant à mesure qu'il se produit. On assiste donc là à une lutte entre deux principes antagonistes : d'une part, des effluves qui rendraient l'air irrespirable, de l'autre, un agent purificateur qui combat leur pernicieuse influence. On conçoit facilement d'après cela l'importance de l'ozone, et que, l'imagination aidant, on ait peut-être exagéré son influence. N'avait-on pas fondé aussi des espérances trop grandes sur l'électricité ? Elle a tenu plus qu'elle ne promettait, mais non pas ce qu'on voulait lui faire promettre.

Pour être guidé sûrement dans ces recherches, il ne suffit pas d'un indice accusant la présence de l'oxygène naissant, il faut aussi pouvoir le doser, en déterminer la quantité. Le papier ozonoscopique de M. Schœnbein a été

un guide trompeur ; il a égaré l'expérimentateur. C'est pour éviter ses inconvénients que vous avez proposé, Monsieur, un nouveau papier réactif fondé sur la propriété que possède l'iode de potassium de devenir alcalin sous l'influence de l'ozone ; vous avez même prévu l'objection qu'on pouvait tirer de la présence de l'ammoniac dans l'air. Une nouvelle objection est venue d'un homme qui semble fatalement conduit, par ses expériences, à infirmer les travaux antérieurs sur l'ozone ; vous lèverez cette difficulté, je n'en doute pas, et vous persisterez dans ces études intéressantes, aussi bien au point de vue scientifique que pour leurs applications. L'ozone est nouveau, son avenir est encore peu connu ; à ceux qui demanderaient à quoi il peut servir, on peut répondre comme Franklin : « A quoi peut servir l'enfant qui vient de naître ? »

L'Académie n'a pas seulement apprécié la part que vous prenez aux recherches scientifiques, mais aussi les efforts que vous faites pour propager la science par la voie de l'enseignement.

Les navigateurs qui ont découvert des contrées inconnues, les voyageurs qui ont exploré les déserts, n'étaient pas seulement conduits par la curiosité, ils avaient pour but d'établir ces routes où se croisent les produits de l'industrie européenne et ceux des régions qu'ils visitaient. Le savant qui cherche des vérités encore ignorées, ne sonde pas les mystères de la nature pour l'unique satisfaction de voir des merveilles que nul mortel n'a vues avant lui. Je ne sais qui a dit qu'il ne voudrait pas aller dans la Lune, à moins d'être assuré de pouvoir raconter à quelqu'un ce qu'il y aurait vu. Le savant veut aussi raconter ce qu'il a vu.

Répondre les connaissances acquises, voilà une belle et noble tâche, qui, si elle a ses difficultés, a ses plaisirs

aussi. Le monde, tel que la science le fait connaître, est bien supérieur à celui que l'imagination peut rêver. A l'appui de ce que j'avance, et pour terminer, je citerai un fait qui n'appartient pas à la science que vous enseignez; mais l'histoire de la chimie vous en révèle, j'en suis convaincu, plusieurs semblables.

Un ministre d'une église de Berlin vint dire un jour à Euler, son ami : « La religion est perdue, la foi n'a plus de base, le cœur ne se laisse plus émouvoir même par le spectacle des beautés, des merveilles de la création. Le croiriez-vous? j'ai représenté cette création dans tout ce qu'elle a de plus beau, de plus poétique, de plus merveilleux : la moitié de l'auditoire ne m'a pas écouté. l'autre moitié a dormi ou a quitté le temple. »

« Faites l'expérience que je vais vous indiquer, répartit Euler : Au lieu de prendre la description du monde dans les écrits anciens, prenez le monde des astronomes. Dans le sermon qui a été si peu écouté, vous avez probablement, en suivant Anaxagoras, fait du Soleil une masse égale au Péloponèse. Eh bien! dites à votre auditoire que, suivant des mesures exactes, incontestables, notre Soleil est douze cent mille fois plus grand que la Terre. Vous avez sans doute parlé de cioux de cristal emboîtés, dites qu'ils n'existent pas, que les comètes les briseraient. Les planètes, dans vos explications, ne se sont distinguées des étoiles que par le mouvement; avertissez que ce sont des mondes; que Jupiter est 1,400 fois plus grand que la Terre et Saturne 900 fois; décrivez les merveilles de l'anneau; parlez des lunes multiples de ces mondes éloignés. En arrivant aux étoiles, à leurs distances, ne citez pas des lieues : les nombres seraient trop grands, on ne les apprécierait pas; prenez pour échelle la vitesse de la lumière : dites qu'elle parcourt 80,000 lieues par seconde; ajoutez ensuite qu'il n'existe

aucune étoile dont la lumière nous vienne en moins de trois ans ; qu'il en est d'autres pour lesquelles on s'est assuré que la lumière n'en vient pas en moins de trente ans. »

« Tel fut, en raccourci, et seulement avec quelques modifications dans les chiffres , le conseil que donnait Euler. Le conseil fut suivi : au lieu du monde de la fable, le ministre découvrit le monde de la science. Euler attendait son ami avec impatience. Il arrive enfin, l'œil terne et dans une tenue qui paraissait indiquer le désespoir. Le géomètre, fort étonné, s'écrie : Qu'est-il donc arrivé ? Ah ! monsieur Euler, répondit le ministre, je suis bien malheureux ; ils ont oublié le respect qu'ils devaient au saint Temple , ils m'ont applaudi. »



RAPPORT

SUR LE

PRIX DUMANOIR,

Par **M. F. DESCHAMPS,**

Membre résident.



MESSIEURS.

L'Académie distribue pour la première fois un prix qui, grâce à la pensée libérale du fondateur, doit être désormais un prix annuel. Ce sera une heureuse innovation que celle qui nous permettra, chaque année, dans la seule circonstance où nous nous mettons en communication publique avec quelques auditeurs assidus et bienveillants, de jeter au milieu de nos travaux scientifiques et littéraires le récit de quelque action utile ou éclatante, et de mêler ainsi aux nobles délassements de l'esprit des satisfactions plus vives encore, celles qui s'adressent aux cœurs.

Par ce mélange, qui agrandit le cercle de nos efforts, par le soin qu'il nous impose de rechercher les faits les plus dignes de récompense, par les aperçus moraux auxquels il nous convie pour fixer notre choix et le justifier, nos travaux n'acquièrent-ils pas un nouveau degré de

noblesse et d'élevation, puisqu'il est vrai que, dans l'ordre de préférence qu'on doit attribuer aux faits humains, les belles actions valent toujours mieux que les beaux discours, les beaux vers ou les beaux livres?

En nous applaudissant de voir cette nouvelle voie s'ouvrir devant nous, notre pensée ne pouvait, sans ingratitude, oublier celui qui nous permet d'y pénétrer. Aussi, le premier besoin de l'Académie, en distribuant pour la première fois le prix *Dumanoir*, est de vous parler de celui qui l'a fondé. M. Dumanoir n'est connu de la plupart d'entre nous que par le testament même où il nous charge, au moyen d'un capital de 20,000 fr. légué à l'Académie, de récompenser chaque année une belle action accomplie dans la ville ou dans le département. Cette disposition est déjà un titre suffisant pour nous permettre de proclamer en son auteur un cœur généreux, une âme qui comprenait qu'il y a en ce monde d'autres intérêts que les besoins matériels, et qu'on doit sacrifier à d'autres dieux les besoins moraux de la Société. Ne connaissons-nous, en effet, M. Dumanoir que par son testament, qu'il nous serait permis, sans crainte de nous tromper, de payer à sa mémoire un juste tribut de reconnaissance. S'il est un acte qui permette de juger un homme avec certitude, c'est celui qui contient l'expression de ses volontés dernières, c'est celui qu'il trace d'une main ferme à l'heure solennelle où il se place en face de l'éternité; là, son âme épurée par cette grande pensée se révèle et s'affirme elle-même. A la lueur de la croyance qui l'anime et qui lui fait envisager la destinée de son âme immortelle, nul n'aurait la volonté ni le pouvoir de chercher à tromper les autres ou à se tromper soi-même. Le testament d'un honnête homme est le résumé de tout ce qu'il y a eu de bon dans son existence. c'est le reflet de toutes ses bonnes qualités: la pensée qu'il recèle c'est

la pensée de toute sa vie. Or, le mot du testament de M. Dumanoir est celui-ci : « *Bienfaisance* » et nous pouvons ajouter : *bienfaisance éclairée*. C'est donc aussi le mot qui doit certainement résumer sa vie tout entière. Nous y voyons qu'il a songé à tout avec le calme et la présence d'esprit que laisse la pensée de la mort à ceux qui ont bien vécu. Tout ce qu'il y a de respectable et de sacré a sa place marquée en son testament : la famille, dont il fait la part sans excès ni parcimonie ; les serviteurs fidèles dont il a reçu les soins et dont il rémunère les services, la religion dont il appelle les consolations, non-seulement pour lui, mais pour un père, une mère, une sœur bien-aimés qu'il a perdus, les hospices qu'il gratifie d'un legs pour créer un asile de convalescents, les bureaux de bienfaisance qu'il associe à ses largesses envers les pauvres, et enfin notre Académie qui partage avec la Société d'Émulation le soin de propager, par la distribution de récompenses annuelles, les bonnes et les belles actions.

Certes, il y a là un ensemble de préoccupations bien honorables, et celui qui les a conçues à la fin de sa carrière a marqué son passage en ce monde par plus d'un bienfait. Mais ces bienfaits, quand sa main généreuse et discrète les accomplissait, il pouvait en dérober la trace à l'attention de ses concitoyens ; il n'a été forcé d'entourer d'un certain éclat que les libéralités qui devaient s'accomplir après lui et dont il devait consigner l'expression dans un acte solennel de dernière volonté. Pourrions-nous le blâmer de cette espèce d'ostentation obligée ? Non, certes ; et en admettant que parmi les mobiles qui dirigent notre humaine faiblesse, il faille compter le légitime orgueil qu'un homme peut concevoir de montrer aux autres que son âme est pleine de sentiments de charité et de philanthropie, en est-il beaucoup de plus avouables

et de plus nobles? Ne doit-on pas penser, d'ailleurs, que l'homme généreux qui agit ainsi, et qui, cette fois, laisse voir au grand jour la main qui gratifie, peut espérer que cette divulgation même a son côté utile et que la puissance de l'exemple lui créera des imitateurs.

Après avoir rendu un juste hommage au bienfaiteur, nous avons dû chercher à bien nous pénétrer de sa pensée : c'était à la fois un devoir impérieux et une mission délicate : exécuteurs de la pensée morale de M. Dumanoir, disposant pour lui comme il a disposé pour nous, substitués à lui-même pour la distribution des récompenses qu'il nous a mis à même de décerner, nous avons dû faire tous nos efforts pour bien comprendre le but qu'il a voulu atteindre, faire à sa place ce qu'il aurait fait lui-même, en un mot, réaliser sa pensée, s'il était possible, avec autant de certitude que s'il était là parmi nous, nous dictant l'exécution de ses volontés.

Dans cette difficile et périlleuse recherche, le sens qui nous a semblé être le meilleur et le plus juste a été considéré unanimement par nous comme devant être celui qui rendrait le mieux la volonté présumée du testateur, car il était bon et juste ; et interpréter ainsi sa pensée n'était-ce pas encore rendre hommage à sa mémoire ? Or, le texte du testament pouvait être interprété dans un sens large ou dans un sens étroit ; le testateur avait dit : « *Je donne à l'Académie des sciences et belles-lettres de Rouen une somme de 20,000 fr., à la charge par elle d'en appliquer chaque année le revenu à récompenser une belle action faite à Rouen ou dans le département.* »

Une belle action ? Fallait-il que cette action fût unique, et sous quel rapport devait-elle être *belle* ? Était-ce dans le sens d'éclatante et de glorieuse qu'il fallait l'entendre ? Ne suffisait-il pas qu'elle fût grande, morale ou utile ? Telles étaient les questions qui se présentaient à résoudre.

L'*Académie*, dans l'interprétation qu'elle était appelée à faire n'a pas hésité à préférer le sens large au sens restrictif.

D'abord, il était évident que l'action à récompenser pouvait n'être pas unique, et qu'il n'avait pu entrer dans la pensée du testateur que, pour avoir été répétée et continue, la belle action avait cessé d'être digne de récompense. D'un autre côté, n'avait-il envisagé qu'un seul des genres de beauté morale que les actions humaines peuvent comporter ?

Si l'on voulait d'abord faire, de ce point de discussion, une question de dictionnaire, il faudrait répondre que de même que le mot *beau* employé pour les choses matérielles, s'applique en général à tout ce qui charme la vue, les sens, à tout ce qui excite l'admiration, de même il comprend en morale toutes les actions qui supposent dans l'âme, non-seulement la force, le courage et l'élévation, mais encore la fermeté, l'abnégation, la constance et le dévouement.

Mais si l'on veut sortir de la linguistique et de la grammaire pour résoudre la question au point de vue philosophique, on reconnaîtra sans peine que, tout en admirant ces éclairs de courage, ces élans d'une fièvre généreuse qui font qu'on expose ses jours pour enlever un de ses semblables au gouffre profond des eaux ou au foyer dévorant d'un incendie, il ne faut pas moins admirer, et peut-être même mettre à plus haut prix, le dévouement persévérant, le courage patient et continu qui fait qu'on sacrifie une vie tout entière au bien des autres. L'*Académie* a donc cru entrer dans les vues de la bienfaisance éclairée qui animait M. Dumanoir, en n'excluant pas les actes de cette dernière catégorie des belles actions auxquelles il avait voulu attribuer une récompense.

Ces préliminaires exposés, il nous reste — et c'est la

plus douce partie de notre tâche — à vous dire sur qui s'est porté le choix de l'*Académie*.

Nous sommes d'abord heureux de déclarer que ce n'est pas un seul candidat que nous aurions pu proclamer digne de la récompense. Nous avons recueilli bien des noms, parcouru bien des récits touchants, constaté bien des faits qui révélaient ou l'énergie du courage pour soustraire au danger quelque malheureux menacé d'y périr, ou la persistante patience de quelque dévouement obscur, ou l'acceptation des plus durs sacrifices pour la satisfaction du devoir accompli. Dans cette variété de mérites, tous dignes à des degrés et à des titres divers d'admiration ou de sympathie, il ne nous a pas été signalé moins de dix-huit candidats dont nous avons, avec maturité, pesé les droits à la récompense offerte par le testateur aux belles actions dans notre département. Les titres de quelques-uns de ces candidats étaient assez remarquables pour créer de sérieuses hésitations, et, un instant, l'embarras de choisir entre des choses presque également dignes d'éloges nous a fait vivement regretter de n'avoir pas au moins deux prix à distribuer. Mais le testament ne nous laissait pas même la faculté de l'expédient, quelquefois employé, qui consiste à diviser un prix unique. Force a donc été de prendre une détermination.

Comme il ne s'agit pas ici d'un concours scientifique ou littéraire où les titres des concurrents doivent être publiquement mis en balance, nous n'avons parlé du nombre et des titres des candidats, sans les désigner, que pour montrer quelle place le bien occupe dans nos laborieuses contrées, et pour donner toute sa signification au prix obtenu après une si généreuse concurrence. D'ailleurs, ceux qui n'ont pas conquis cette année le premier rang, ne sont pas irrévocablement exclus du droit à la récompense. L'*Académie* n'est arrêtée dans son choix par aucune limite

de temps ; la distribution du prix Dumanoir se renouvelera chaque année, et ceux qui n'auraient, une année, obtenu que la seconde place, peuvent, l'année suivante, être jugés dignes de la première. Nous réserverons donc tous les droits en ne vous parlant en détail que du candidat qui a obtenu les suffrages de l'Académie pour l'année actuelle.

Il est, dans notre cité industrielle, un quartier où s'agglomère, depuis longues années, une population ouvrière trop souvent nécessiteuse ; chez ceux-là même qui cherchent à appeler à leur aide l'épargne et l'économie, les salaires longtemps médiocres, aujourd'hui plus élevés, mais mis en face de dépenses d'alimentation qui subissent un accroissement constant, laissent bien peu de place à tout ce qui n'est pas la stricte exigence de la vie matérielle. Aussi, l'instruction gratuite était-elle là une impérieuse nécessité. Il y a longtemps que, grâce à la sollicitude de l'Administration municipale et à la générosité de ses fondateurs, l'école Saint-Maclou fut ouverte et reçut gratuitement tous les enfants de ce quartier populeux. Cette école, vous le savez, est dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes. Je n'ai certes pas besoin de faire ici l'éloge de cette pieuse et utile congrégation. Il y a longtemps qu'elle a conquis en France ses lettres de noblesse. Lorsque son vénérable fondateur, l'abbé de la Salle, l'institua à la fin du XVII^e siècle, il ne voulut pas créer seulement une congrégation religieuse livrée à la contemplation et à l'extase, il la voua aux travaux utiles, et spécialement à l'instruction primaire. Notre siècle la trouva florissante. Il admit dans l'Université, dont elle devint en quelque sorte une annexe, le concours salutaire de ses membres, et autorisa les communes à les appeler dans leur sein pour y répandre le bienfait de l'instruction primaire. Cette utile association religieuse a mérité qu'un des hommes les plus

considérables de ce temps, M. le président Troplong, a pu dire d'elle que nos lois, en lui permettant de recevoir des dons et legs, lui avaient fait une position exceptionnelle bien justifiée *par son but pieux, ses services actifs et la modestie de son existence.*

C'est sur l'un des membres de cette utile congrégation que s'est porté le choix de l'*Académie*, appelée à disposer pour la première fois du prix fondé par M. Dumanoir. Si nous étions au milieu de la population qui anime le quartier Martainville, il nous suffirait de dire que c'est l'un des frères des Écoles chrétiennes qui est le lauréat de l'*Académie*. Nous n'aurions pas besoin de le nommer, et, malgré le zèle et le dévouement qui recommandent tous les frères aux sympathies générales, chacun aurait deviné quel est celui que l'*Académie* a choisi. Une voix unanime aurait nommé le frère *Epimaque*.

C'est, qu'en effet, trente années de services continus, de sacrifices sans bornes, d'ingénieux efforts de tout genre pour améliorer la condition physique et morale de ceux qui l'entourent; trente années consacrées au soulagement des autres, en gardant pour lui-même le dénûment, les privations et les souffrances, ne permettraient pas la moindre hésitation à la population reconnaissante qui le connaît et qui l'apprécie.

Quelques mots suffiront pour vous retracer cette vie exclusivement vouée au service des familles pauvres, et toute remplie de miracles de charité accomplis par les procédés les plus simples et les plus modestes.

Depuis 1830, *Augustin Prevost*, en religion frère *Epimaque*, est maître de la première classe de l'école Saint-Maclou. Il avait alors vingt-quatre ans, car il est né le 26 avril 1806, dans le Pas-de-Calais, près d'Arras. Depuis cette époque, il a vu passer devant lui deux générations d'élèves. Aussi, lui arrive-t-il fréquemment de donner ses

leçons aux enfants et même aux petits-enfants de ceux qui ont reçu ses premiers enseignements. C'est déjà un rôle pénible et qui exige bien des abnégations et du dévouement que celui de l'instituteur communal, même quand il se borne à remplir avec exactitude les devoirs que sa fonction lui impose, et l'accomplissement assidu de tels devoirs, pendant le tiers d'un siècle, mériterait déjà bien des éloges. Mais faire son devoir avec persévérance et ardeur, c'eût été trop peu pour le frère *Epimaque*. Non, se borner au patient et rude labeur du maître qui fait entrer l'instruction primaire dans l'esprit de l'élève, satisfaire ensuite avec régularité aux prescriptions de son ordre, et après ces devoirs accomplis, se livrer sans remords au repos pour recommencer le lendemain ce travail incessant qui exige déjà tant de courage, ce n'eût pas été assez pour le cœur du frère *Epimaque*. Il voyait de trop près des privations, des misères, des souffrances de toute espèce pour ne pas vouloir à tout prix y porter remède.

L'école est gratuite, mais l'enfant de l'ouvrier pauvre y arrive sans moyens de travail, sans livres, sans papier ; il y arrive à peine vêtu, souffrant du froid dans l'hiver, et en tout temps de la honte de se voir couvert de misérables haillons ; il y vient ayant à peine de quoi satisfaire sa faim dans les heures consacrées au repas. Aussi, pour le frère *Epimaque*, il ne s'agissait plus seulement de donner à ces pauvres enfants le bienfait d'une instruction, qui plus tard peut devenir pour eux un trésor, il faut veiller à leurs besoins, il faut remédier à ces maux quotidiens dont il les voit accablés. Le désir est grand, l'ardeur de réussir est immense. Mais à quels moyens recourir pour se procurer les ressources nécessaires au soulagement de ces misères. Il faudrait pouvoir se procurer ces ressources par un travail, une sorte d'industrie ; mais la vie du frère des Écoles

chrétiennes ne semble pas laisser la moindre place à l'exécution d'un tel dessein : la journée commence pour lui à quatre heures et demie du matin , elle se termine à neuf heures un quart ; ces journées sont longues, sans doute, dix-sept heures de veille , mais tout y est rempli par les études, par les devoirs et par les exigences de la règle. Le frère *Epimaque* n'avait qu'un moyen pour tenter de réaliser, par un travail personnel, quelques menus bénéfices : c'était de forcer le travail à empiéter sur le sommeil ; mais là encore un obstacle se dressait devant lui : la rigueur de la discipline et les nécessités réglementaires. Le frère *Epimaque* implore et supplie ; il sollicite de ses supérieurs la faculté de prolonger la journée ; il fait valoir sa constitution robuste, son courage, son désir ardent de remédier à une partie des maux dont il est chaque jour le témoin. Ses prières obtiennent une petite victoire : on lui concède trois quarts d'heure, et suivant l'heureuse expression de l'un de nos collègues, auquel nous devons tous ces détails : *le frère Epimaque a la permission de dix heures*. Mais comment user de cette permission ? la communauté ne fournit pas la lumière au-delà de l'heure réglementaire. Il obtient une lampe de la charité de quelques personnes dévouées ; il a donc ses premiers éléments de succès, une lampe, et la liberté du travail. Que fait-il alors ? Ce ne sont certes ni des discours ni des poèmes. Son travail est bien modeste, bien vulgaire ; vous allez voir pourtant ce qu'il produira : il taille du papier, le rogne, le réunit en cahiers, fabrique des cartons, trace des transparents, ajuste des compas. Tout cela est destiné d'abord à son école, à ceux de ses chers enfants qui n'auraient pu se procurer sans lui ces premiers éléments du travail scolaire. Mais bientôt son occupation nocturne devient une petite industrie, il opère en grand, il fabrique cahiers, cartons et transparents pour toutes les écoles de

la ville ; il exporte, pour ainsi dire, dans toutes les paroisses, et il prélève une modeste rétribution sur les familles dont la position moins gênée le permet ; vous verrez bientôt l'emploi de ces petits bénéfécies ; — pour en accroître le chiffre, le bon religieux oublie souvent, sans doute, qu'il ne lui a été fait qu'une concession de trois quarts d'heure ; ce n'est plus à dix heures, mais à onze heures, à minuit et plus tard qu'il se décide à prendre quelque repos ; — lui, l'homme de la soumission et du devoir, il désobéit, peut-être, mais qu'en sait-on ? C'est son secret et celui de Dieu, qui certes lui a bien pardonné cette pieuse infraction à la règle.

Plus tard sa charité se répand au dehors, il trouve des imitateurs ; des dons viennent augmenter le produit de son travail. Alors le bon frère ne fournit plus seulement les instruments de l'étude : il se charge de vêtir et de nourrir les plus pauvres de ses enfants ; il recueille le vieux linge, les vêtements hors de service, les habits délabrés ; il fait réparer ces débris par les mères de ses pauvres petits élèves et il rétribue leur travail, les secourant ainsi doublement en habillant leurs enfants avec le vêtement dont il leur a payé la réparation. Aussi la famille de ses protégés devient la sienne : dans leurs maladies il est à leur chevet, n'apportant pas seulement des consolations, mais cachant sous son manteau le pain que ne peut plus gagner le chef de la famille retenu par la maladie sur son grabat.

Son ingénieuse charité veille à tout : voit-il un sujet remarquable dont il faudrait cultiver l'aptitude et prolonger l'instruction, il a une réponse toute prête pour les parents qui lui objectent la nécessité de le faire rentrer à la maison pour faire profiter la famille du produit de son travail ; il leur remet le salaire que l'enfant eût gagné, afin d'avoir le droit de le conserver à l'école quelque temps encore.

Aussi, quels résultats a-t-il obtenus ! Non-seulement il parvient à maintenir dans l'école les enfants que la misère, les crises commerciales en auraient parfois éloignés... Il a presque doublé le personnel des enfants qui la fréquentent (il n'atteignait pas 300 enfants autrefois, il dépasse 500 aujourd'hui).

Quelques résultats individuels n'attestent pas d'une façon moins brillante le succès de ses efforts. On pourrait citer, en notre ville, dans le commerce, l'industrie, les arts et même dans les fonctions publiques, plus d'un nom entouré aujourd'hui d'une juste considération, et qui ne serait autre que celui d'un ancien élève du frère *Epimaque*, de l'un de ces élèves dont il avait entrevu les dispositions heureuses, qu'il avait entouré de ses prédilections particulières, et qui lui doivent tout un avenir.

Tandis que d'autres recueillaient d'une façon si profitable le fruit de ses veilles, lui, le bon frère, payait de sa santé ses trop courageux efforts : il subissait, en 1858. une douloureuse maladie, et était forcé d'accepter le concours d'un adjoint, avec lequel il partage le modeste traitement dont la communauté peut disposer.

Dites, maintenant, Messieurs, s'il est possible de trouver une série plus complète d'actes d'abnégation, de dévouement et de courage, et si cet ensemble de faits vraiment digne de l'admiration des gens de bien ne rentre pas dans ceux que M. Dumanoir a voulu nous mettre à même de récompenser ?

Une préoccupation nous arrêta pourtant un moment. — Certes, la récompense décernée ne pouvait manquer d'avoir, entre les mains du frère *Epimaque*, un emploi de nature à satisfaire tous les désirs de l'*Académie* ; mais les règles de son ordre n'en attribueraient-elles pas la disposition à la communauté et non à lui-même ? Le scrupule que ce doute avait fait naître a disparu devant

une déclaration formelle émanée des dignes supérieurs du frère *Epimaque*, portant que, dans le cas où il obtiendrait le prix décerné par l'Académie, *il serait autorisé à l'employer comme tous les dons qui lui ont été faits depuis trente-et-un an, aux besoins de ses pauvres.*

Messieurs, les détails dans lesquels je viens d'entrer ne révèlent-ils pas des faits qu'il est consolant de constater, et leur spectacle n'offre-t-il pas une bonne réponse à faire à ces esprits chagrins qui ne veulent voir dans notre monde actuel que des germes de dissolution sociale? Un siècle qui peut compter, parmi ceux que le sort a comblés des biens de ce monde, des hommes qui se font les dispensateurs de leur propre fortune avec l'intelligence et la libéralité de M. Dumanoir, et, parmi ceux qui n'ont pas eu la faveur de naître dans des conditions aussi prospères, des âmes dévouées, prédestinées au bien comme celle du frère *Epimaque*, n'est pas un siècle dont on puisse dire que les idées morales n'y aient pas leur place bien marquée. Certainement, on peut avoir le regret d'y rencontrer trop souvent le doute et la défaillance, le culte abusif des besoins matériels, des appétits insatiables et de douloureux scandales.... Mais à côté de ces reproches, que de choses grandes et fécondes! que de fondations utiles! que d'institutions humanitaires! quelle préoccupation incessante de protection, d'assistance et de patronage! quel enthousiasme sincère pour toutes les gloires! quelle admiration naïve pour tous les hauts faits! et, pour rentrer dans notre sujet, quel empressement chaleureux à récompenser tout ce qui est bien, à honorer tout ce qui est beau! Sachons donc nous tenir en garde, en jugeant la société actuelle, aussi bien contre les désespoirs exagérés que contre les confiances excessives; sachons saisir et mettre en lumière ce qui est bon pour en développer le germe et en multiplier les fruits. A ce point de vue, c'est une vive satisfaction

pour l'*Académie* que de pouvoir attirer l'attention publique sur des actes tels que ceux qu'elle va récompenser dans un instant en la personne du bon frère *Epimaque*. Elle a la ferme confiance que son choix sera ratifié par l'opinion de tous, et par la population laborieuse qui connaissait, avant elle, les mérites de ce bon frère, et par l'auditoire d'élite auquel peut-être elle les a révélés; elle espère que chacun reconnaîtra que, pour son premier choix. Elle a eu la main heureuse, et que la distribution du prix de M. Dumanoir ne pouvait pas avoir de meilleure inauguration.

RAPPORT

SUR LES

MÉDAILLES D'HONNEUR

DÉGERNÉES PAR L'ACADÉMIE

POUR DES TRAVAUX DANS LES SCIENCES,

PAR M. A. MALBRANCHE,

Membre résident.



MESSIEURS,

Les sciences, les lettres et les beaux-arts, qui comprennent tous les travaux de l'esprit humain, sont les diverses manifestations des œuvres de l'intelligence et du goût. Si le cœur de l'homme, source admirable et féconde d'affection et de charité, produit les actes de moralité et de vertu. son esprit, selon ses aptitudes, cherche l'éloquence et l'élévation des pensées dans les lettres, la perfection dans les arts ou les secrets merveilleux des sciences. Partout, dans ces trois routes, on peut voir luire un rayon divin ; partout le génie peut naître et nous étonner par la sublimité de ses pensées, par la perfection et l'éclat de ses œuvres. Mais, si les arts forment et épurent notre goût, si par leurs tableaux et leurs enseignements les belles-lettres parlent autant au cœur qu'à l'esprit, les sciences n'ont pas un moins noble apanage. Après avoir décrit et nommé tous les corps qui nous entourent, après avoir reconnu les

lois qui les régissent et les gouvernent, elles en déduisent les applications utiles; elles éclairent nos pas dans la carrière pénible du travail; elles sont la base et la force de l'industrie, la source du bien-être et de la prospérité des nations. De sorte qu'elles justifient parfaitement l'heureuse devise choisie par la Société d'Émulation, et inspirée par un de nos plus honorables membres, M. Pottier : *La science guide l'essor de l'industrie.*

L'Académie, qui n'est étrangère à aucune de ces gloires, qui applaudit à tous les succès, à tous les nobles efforts, donne successivement ses encouragements aux talents qui se distinguent dans les lettres, les sciences et les arts. L'an dernier, dans cette enceinte, le rapport sur le concours pour les beaux-arts a été l'occasion d'une magnifique harangue. Une parole éloquente et aimée a mérité et conquis facilement toutes vos sympathies. La noblesse du sujet, l'élevation des pensées, le charme de la parole, ont donné à cette lecture un attrait, un éclat inaccoutumé dont vous vous souvenez encore. La comparaison que vous pourrez faire rend ma tâche plus difficile, et me constitue dans une situation tout-à-fait désavantageuse. N'attendez pas aujourd'hui ces dramatiques tableaux de l'histoire, ces artifices du langage qui saisissent et captivent l'attention. La science a des allures plus sévères. L'imagination y a moins de part que la logique; les fleurs de la rhétorique ne sauraient lui prêter leur cadre séduisant. Il faudrait, d'ailleurs, pour mettre en œuvre ces ressources brillantes du style, une plume plus exercée que la mienne. Souffrez donc que je m'acquitte simplement de la tâche qui m'est échue, de porter la parole devant ce savant auditoire.

Il convient d'abord de rappeler ici le but et les conditions du concours. Après le legs fait par M. Bouctot à l'Académie, celle-ci a dû modifier les divers modes de

récompenses qu'elle accordait autrefois. Elle a décidé qu'elle *décernerait, alternativement chaque année, des médailles d'honneur aux auteurs, nés ou domiciliés en Normandie, qui les auront méritées par leurs travaux dans les lettres, les sciences ou les arts.* Cette année, pour la première fois, l'Académie récompense les travaux dans les sciences.

Parmi les concurrents qui nous ont envoyé leurs œuvres, votre Commission en a distingué trois. Je vais avoir l'honneur de vous présenter l'exposé succinct de leurs travaux pour vous faire apprécier les résolutions de la Commission.

Le premier est M. le vicomte Th. DU MONCEL, physicien distingué, à qui la science est redevable d'un grand nombre de travaux d'un mérite capital. Quoique né à Paris et y résidant encore aujourd'hui une partie de l'année, M. Du Moncel appartient à une famille normande qui habite près de Cherbourg. Ce fut là, et dans sa propriété des environs de Caen, qu'il accomplit le plus grand nombre de ses travaux, méritant ainsi d'être compté au nombre des illustrations de la Normandie. Jeune encore, le nombre et l'importance de ses œuvres le placent cependant parmi les savants dont le nom est européen.

A l'époque où M. Du Moncel commençait à se livrer avec ardeur à l'étude des sciences, une découverte merveilleuse occupait le monde savant. Cette étonnante invention qui, avec la rapidité de la foudre, porte la pensée de l'homme de l'un à l'autre hémisphère, la télégraphie électrique, déjà prospère en Amérique et en Angleterre, venait de faire son apparition en France. Le jeune savant comprit qu'il y avait là une idée féconde, pleine d'avenir, une voie nouvelle et brillante pour la science. Séduit par la perspective d'applications utiles, de perfectionnements imprévus, il s'engagea avec passion dans cette étude nouvelle, et, disons-le tout de suite, avec succès. Il était convaincu, en principe, que beaucoup d'expériences devaient

être faite pour produire des travaux sérieux et durables. Cette tâche laborieuse, il se l'imposa, il l'accomplit courageusement. Plus de dix mille expériences ont été faites par lui avec le soin et l'exactitude que l'on pouvait attendre d'un aussi zélé et aussi consciencieux observateur. Le résultat de ce labeur fut la publication d'un ouvrage remarquable *Sur le Magnétisme et l'Electro-Magnétisme*. Il avait découvert plusieurs lois encore inconnues, entre autres : celles de la distribution, sur un même conducteur, de deux ou plusieurs courans issus de source différente ; celles des effets de la trempe magnétique dans le fer ; celles de la répartition du magnétisme dans les armatures des électro-aimants ; celles de la force aspirante et portante des électro-aimants, etc., etc. Dès-lors, bien familiarisé avec les diverses réactions du fluide électrique, il imagina plusieurs appareils d'application, dont un certain nombre ont été adoptés dans la pratique. On n'en compte pas moins de vingt-cinq ; nous vous signalerons seulement un anémographe électrique, que M. Arago fit installer à l'Observatoire ; un enregistreur électrique des improvisations musicales, un nouveau système de télégraphie imprimeur, un régulateur électrosolaire pour ramener au midi vrai les horloges ordinaires ; un moniteur électrique pour la sécurité des chemins de fer, inventé deux ans avant celui de M. Bonelli ; une sonnerie électrique, un inductomètre pour mesurer les charges d'électricité considérables ; un appareil de distribution pour la galvanoplastie et la photographie, un télégraphe autographique, une serrure et un baromètre électrique, etc., etc.

Mais l'œuvre la plus considérable de M. Du Moncel est son *Exposé des applications de l'Electricité*, ouvrage en trois volumes, aujourd'hui à sa deuxième édition, qui comprend les descriptions et les dessins de tous les appareils électriques imaginés dans un but d'application utile. Le

succès de ce livre est bien justifié par la clarté de l'exposition et l'abondance des renseignements.

Les premiers travaux de notre savant compatriote se rapportent à la perspective. Il avait fait plusieurs voyages en Suisse, en Italie, en Grèce, en Turquie. La grande habitude qu'il avait du dessin d'après nature lui fit reconnaître une loi très curieuse de l'architecture ancienne. Il découvrit, en effet, que les Grecs courbaient les lignes de leurs monuments pour corriger la concavité que présentent à la vue les lignes droites quand elles sont un peu longues et qu'elles doivent être vues d'assez près. Cette théorie s'applique surtout aux vues panoramiques et aux intérieurs.

M. Du Moncel étudia encore diverses questions de physique, où il apporta presque toujours des observations neuves et l'expérience de solides connaissances. Tels sont ses travaux sur les vents, les éclairs, l'étincelle d'induction, etc., dont plusieurs ont été traduits à l'étranger.

Une foule d'articles de cet infatigable travailleur ont paru dans la *Revue Contemporaine*, les *Compte-rendus de l'Institut*, le journal *la Science*, le *Cosmos*, le *Journal des Savants*, le *Bulletin Monumental*, etc.

Ce fut avec l'aide de M. Le Jolis, dont nous parlerons tout à l'heure, et de M. Liais, astronome de Paris, que M. Du Moncel créa la Société des sciences naturelles de Cherbourg. Ces honorables fondateurs ont porté bonheur à cette Compagnie, une des plus recommandables de France, qui compte dans son sein des savants distingués, et parmi ses correspondants plusieurs membres de l'Institut.

Le second concurrent est M. I. PIERRE, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen, dont les travaux nombreux et importants méritent certainement tous nos encouragements. Notre savant correspondant a surtout en

vue les études de chimie agricole. Infatigable et habile expérimentateur, il cherche, il calcule, il trouve la valeur nutritive des substances propres à l'alimentation de l'homme ou des animaux ; la richesse des engrais, les rapports de la production du sol avec les amendements et les engrais. Il fait connaître des substances communes et sans valeur qui peuvent être utilisées pour cet usage.

On est généralement d'accord que l'azote qui ne peut servir pur à la respiration, et dont le nom veut dire *impropre à la vie* (a privatif, zôê vie), est cependant l'élément indispensable à l'entretien de l'existence, à ce point que sa présence ou sa proportion est regardée comme l'indice certain des qualités nutritives d'une substance. Ajoutons tout de suite que les matières grasses jouent aussi un rôle important dans l'alimentation. « C'est une vérité reconnue, dit M. Pierre, que l'augmentation du poids de la *chair* d'un animal quelconque ne peut avoir lieu que par suite de l'assimilation des principes azotés qu'il trouve dans ses aliments, et que la majeure partie, si ce n'est la totalité de sa *graisse*, existait déjà toute formée dans les substances dont il a fait sa nourriture. » C'est là le criterium, en effet, auquel on rapporte habituellement et à bon droit toute appréciation de cette nature. Aussi, M. Pierre a-t-il toujours pris ces principes pour base de ses travaux.

Parler de pain de sarrazin, de galette de sarrazin, c'est éveiller dans vos esprits un sentiment de pitié pour les populations déshéritées, vouées à cette nourriture grossière. Gardons pour une meilleure occasion cette commisération intempestive, et pensons, d'après les expériences de M. Pierre que, si la galette de sarrazin ne présente pas les apparences et la saveur agréable du pain de Paris, elle en possède, à peu de choses près, les qualités solides et alimentaires. La Bretagne et la Basse-Normandie sont les contrées de la France où se consomme la plus grande partie

du sarrazin, et l'auteur observe que « ces populations sont connues par leur énergie et leur fécondité. »

Les galettes ou crêpes de sarrazin sont la forme la plus ordinaire sous laquelle on mange cette semence. Elles se préparent dans la poêle ou galetière comme les crêpes de froment, mais sont d'une digestion plus facile. En comparant la galette de sarrazin faite avec la grosse farine ou pain de Paris, on trouve que celui-ci contient 10 gram. 85 d'azote par kilog., que la galette contient 10 gram. 42, tandis que le pain de munition contient 12 gram. 30. Ne nous étonnons pas trop de voir ici la valeur nutritive du pain bis du soldat l'emporter sur celle du pain blanc du riche. Depuis les beaux travaux de M. Boussingault, on sait que le blutage, de plus en plus parfait de la farine, lui enlève une certaine quantité de principes azotés. Aussi, M. Pierre a-t-il constaté la plus grande proportion d'azote dans la galette préparée avec la farine grossière, celle précisément qui forme l'aliment habituel de la population rurale. Pour les matières grasses, le sarrazin se place après le maïs, à côté de l'avoine, et au-dessus du froment (1).

Plus agréable que le pain sec, la galette porte avec elle son assaisonnement. On ferait difficilement du pain avec la farine de sarrazin, la pâte lève mal et le pain durcit très vite. Enfin, pour terminer cette histoire du sarrazin, l'auteur nous raconte avec détail comment, dans la Bresse et dans l'arrondissement de la Flèche, le sarrazin est employé

	Azote par kil.	Mat. grasses par kil.
(1) Gros Maïs blanc	22	81
Avoine	17	50
Orge	22	31
Froment	25	25
Sarrazin	23	32.5
— grosse farine	55.7	71.8
— folle farine	8.5	0.6

(I. Pierre, *Recherches anal. sur le Sarrazin*; 1858.)

pour la nourriture de ces volailles renommées, connues sous le nom de Poulardes du Mans.

Un travail assez long sur la valeur comparée des principales variétés de Betteraves, au point de vue de l'alimentation du bétail ; les *Études chimiques sur l'alimentation du bétail, au point de vue de la production, du travail, de la viande, de la graisse, du lait et des engrais* ; les *Études sur la valeur nutritive des fourrages*, sont, ainsi que plusieurs autres des ouvrages de chiffres, d'expériences, de calculs, qu'il n'est pas facile d'analyser. Nous devons nous contenter de signaler les patientes et sagaces recherches qui y sont consignées.

Quand j'ai parlé, au commencement, de plantes communes, sans valeur, dont M. Pierre avait appris à tirer parti, j'avais en vue un Mémoire sur différentes plantes nuisibles, pouvant être employées comme fourrage ; tels sont le guy des arbres fruitiers, l'ortie, les chardons et la moutarde sauvage. Les jaunes tapis de celle-ci peuvent bien réjouir les yeux du promeneur, mais ils contristent l'homme des champs dont elle envahit les cultures. Les expériences du professeur de Caen font voir que le guy « est un des fourrages verts les plus riches et les moins aqueux » et qu'il est mangé avec plaisir par les vaches ; que le chardon jeune « doit être mis au rang des fourrages de très bonne qualité ; » que l'ortie commune « mérite d'être placée en tête des meilleurs regains de prairie, comme fourrage vert ; comme fourrage sané, c'est peut-être le plus riche en azote des fourrages connus. Enfin, que la moutarde sauvage, vulgairement appelée sanve ou guelot, est comparable au chardon en fleurs, qu'elle est mangée avec plaisir, mais qu'elle peut, offerte seule aux animaux, donner au beurre un goût désagréable. (I. Pierre, *Recherches analytiques sur la composition de diverses plantes nuisibles*, 1857.)

Je dois vous signaler aussi une *Étude des prairies artifi-*

cielles, ou causes de diminution de leurs produits et des moyens de prévenir leur dégénérescence. Cet énoncé a été fidèlement rempli. L'auteur a discuté, étudié toutes les circonstances de cette culture. Il a émis des conclusions nombreuses qui se trouvent résumées dans ces lignes qui terminent l'ouvrage : « *alternance et variété rationnelle dans la nature des récoltes; restitutions généreuses de principes fertilisants : tels nous paraissent être les principes qui doivent servir de guides pour obtenir d'abondants produits dans le présent, sans compromettre les ressources de l'avenir.* »

Le colza, dont la culture est si importante dans la plaine de Caen, a été l'objet aussi d'un Mémoire très intéressant. Nous ne trouvons pas dans cette brochure moins de cinquante tableaux d'analyses chimiques des différentes parties de la plante, prises à toutes les époques de sa vie. Une des conclusions de l'auteur nous a frappé, c'est celle qui s'inscrit contre le brulis des siliques de colza, qu'il appelle un *véritable gaspillage*. Il leur assigne une valeur alimentaire supérieure à celle de la paille des céréales. (1).

Etat de la science des engrais et des amendements chez les Romains. Tel est le titre d'une étude rétrospective très curieuse, où l'auteur se proposait de démontrer « que dans ce siècle de progrès et de lumière, mais aussi d'égoïsme et d'ingratitude.... nous devrions être un peu moins fiers de nous-mêmes, un peu plus justes, un peu plus révérencieux envers nos maîtres des temps passés ; car nous verrions plus d'une fois, si nous voulions bien nous donner la peine de les consulter, qu'après deux

(1) <i>Siliques de colza fraîches</i>	Azote	6 gr.	1 par kil.
	Acide phosphor.	4	6
— <i>desséchées complètement.</i>	Azote	7	26
	Acide phosphor.	5	45

(I, Pierre, *Études sur le Colza* ; 1860.)

mille ans, ils pourraient encore, sur plus d'un point, nous donner d'utiles conseils et d'excellentes leçons. »

La nation qui avait élevé des autels au dieu *Sterculius* (fumier), devait nous laisser et nous a laissé, en effet, des monuments agronomiques importants. On est très étonné d'y rencontrer une foule de pratiques dont nous sommes encore à recommander l'usage. Il y aurait trop à citer pour vous faire voir quels étaient les procédés sages et raisonnés des agriculteurs romains. Le purin, la colombine, l'engrais flamand, le fumier, les engrais verts, les cendres, les relais de mer (*maris purgamenta*), les urines, et une foule de substances, étaient recommandées, de sorte que l'on peut se demander si nous avons beaucoup ajouté à cette liste. Columelle, Palladius, Varron, distinguaient, selon leur mérite, trois sortes de fumier : celui des oiseaux, celui des hommes, celui des troupeaux (*quod ex avibus, quod ex hominibus, quod ex pecudibus confit*) [Colum. *De re rusticâ*]. Le marnage, le chaulage, les irrigations, le brulis, le drainage même, tout cela se pratiquait chez les anciens. Il est vraisemblable même qu'ils connaissaient les liqueurs prolifiques, vantées sous le nom d'*Engrais concentrés*, car on trouve dans les *Georgiques* que les cultivateurs faisaient *tremper leurs semences dans l'eau nitrée, puis dans la noire lie d'huile, afin que les graines devinssent plus grosses dans leurs siliques trompeuses.*

Grandior ut fœtus siliquis fallacibus esset.

(*Georg.*, lib. 1.)

Je passe quelques notes moins importantes, et j'arrive à un autre ordre de travaux relatifs à la physique et à la chimie pure, sur lesquels nous ne nous arrêterons pas longtemps.

L'ouvrage le plus important en ce genre est celui qui a

pour titre : *Recherches sur la dilatation des liquides*. Ces recherches, consignées dans cinq Mémoires présentés successivement à l'Institut, et auxquels l'auteur a travaillé dix années, ont une haute valeur sous le rapport scientifique. M. I. Pierre a examiné le mode de dilatation de quarante-quatre substances liquides différentes, et il en a déduit plusieurs lois remarquables. Il a démontré : 1° que tous ces liquides suivent des lois différentes dans leur dilatation, et que les lois de leur contraction paraissent aussi différentes, à partir de leur température d'ébullition ; 2° que l'eau paraît être le seul liquide qui jouisse de la propriété d'avoir un maximum de densité ; 3° qu'il existe entre la dilatabilité de certains liquides, pour un même intervalle de température, d'énormes différences.

Dans un autre travail, M. Pierre examine l'importante question de la *thermométrie* ; il étudie les différents liquides qui pourraient servir à la construction des thermomètres usuels en les comparant au thermomètre à air. Pour les températures élevées, c'est le mercure qu'il choisit ; pour les températures basses, l'alcool présente des incertitudes, et les liquides, suivant l'auteur, qui remplissent le mieux les conditions d'une préparation facile, d'être inaltérables, non dangereux, de ne pas se congeler, seraient le sulfure de carbone, le chloroforme, le bichlorure de carbone et la liqueur des Hollandais. Cependant, les thermomètres construits avec ces liquides ne seraient pas d'accord avec le thermomètre à air, mais il suffit d'établir une bonne table de comparaison entre ces deux sortes d'instruments, pour pouvoir substituer au thermomètre à air le thermomètre à liquide.

Pour ne pas mettre votre patience à une trop rude épreuve, en effleurant tant de sujets divers, je suis obligé de passer plusieurs Mémoires sur *l'Ammoniaque de l'atmosphère* ; sur un nouveau dérivé chloré ; sur les combinai-

sons du *Silicium* ; sur l'équivalent du *Titane*, etc. Ce que j'ai dit suffit pour vous faire voir que M. Pierre n'a pas moins travaillé pour la science pure que pour les applications. J'arrive à l'examen des titres du troisième candidat.

M. LE JOLIS, de Cherbourg, s'attachant à un autre ordre d'idées, observe les végétaux dans leur état sauvage. C'est dans les bois, les campagnes, les prairies, sur les rivages de la mer, qu'il étudie les conditions naturelles de la vie des plantes. Il ne va plus s'agir ici de culture, d'engrais, de produits, d'analyses chimiques, d'applications agricoles ; mais de phytographie, de nomenclature, de distribution géographique, de science pure.

L'étude des espèces a une utilité certaine ; c'est là le point initial de toute la science, la base des applications que réclament la médecine, l'agriculture et l'industrie. Comment, en effet, reconnaître les plantes, les étudier, en parler, si une appellation convenue, fixe, certaine, ne vient aider le langage, préciser les démonstrations, reposer la mémoire. J.-J. Rousseau a dit qu'on pouvait être un excellent botaniste sans connaître une plante. C'est là une exagération qui ne peut soutenir le moindre examen, et à laquelle ce philosophe a lui-même apporté de nombreuses restrictions. C'est là un paradoxe qui a trouvé quelque écho parmi les esprits superficiels, dédaigneux de la nomenclature. Permettez-moi de vous faire entendre le langage d'un botaniste éloquent et aimable, M. le comte Jaubert, répondant à ce même argument : « Que le vulgaire, dit-il, soit disposé, par ignorance même, à ne voir dans la botanique qu'une science de mots, et de mots barbares, je le conçois. Il ne comprend pas, sous les mots, les idées complexes dont ils sont les signes représentatifs pour les mystérieuses opérations de la mémoire. L'admirable série d'images et d'échos que les mots éveil-

lent dans une âme ouverte aux contemplations de la nature sont lettre morte pour le vulgaire. Mais que des écrivains, initiés à la botanique, et qui même lui doivent leurs meilleures pages, flattent sur ce point le préjugé populaire, je ne saurais les excuser. » Que ces noms soient quelquefois peu euphoniques, choquent des oreilles délicates et blessent le goût littéraire, il faut en convenir. Que leur multiplicité soit exagérée dans certains cas par une école de botanistes novateurs, c'est possible; mais il faut se rappeler que l'innombrable quantité de plantes connues aujourd'hui, la variété infinie de leurs organes mieux étudiés, exigent une extension importante de la nomenclature et de la terminologie. Les esprits impatientes de tout connaître doivent en prendre leur parti. Acceptons la science avec ses labeurs et ses difficultés inévitables; elle a des satisfactions assez grandes pour nous dédommager. Acceptons les épines pour les fleurs que nous voulons savourer. Admirer la délicate et ingénieuse organisation des plantes, découvrir des espèces nouvelles pour soi, résoudre ces petits problèmes de nomenclature, c'est là une source inépuisable de jouissances des plus vives et des plus pures.

Puisque je me trouve ainsi amené à plaider la cause de la botanique rurale, active, permettez-moi de consacrer quelques lignes aux herbiers, « à ces petits brimborions de foin qu'un botaniste serre dans ces feuilles de papier gris avec cent fois plus de bonheur qu'un avare ses écus dans son coffre-fort. (M. Laurens, *Compte-rendu du congrès botanique de Montpellier.*) Sans une nomenclature correcte, ces collections ne seraient rien qu'une triste nécropole sans signification et sans valeur. Mais un herbier bien classé, bien nommé, est une source d'instruction incontestable par le rapprochement et la comparaison des espèces; c'est encore un agréable *memento*, un

recueil de souvenirs parlant de courses délicieuses et salutaires autant pour l'esprit que pour le corps. Je me souviendrai longtemps des paroles que le doyen des botanistes français, M. Léon Dufour, nous adressait en inaugurant la session du Congrès botanique de Bordeaux. En parlant du bonheur qu'il avait trouvé dans l'étude de la botanique et de l'entomologie, il nous assurait que : « Ces deux sciences avaient préservé sa longue carrière de la lèpre de l'ambition et du chancre de l'oisiveté. » Rien n'était touchant comme ce noble vieillard attendant, comme il le disait, « tranquille et résigné, la trompette du départ pour l'ultime voyage, pour le suprême habitat... Un herbier, ajoutait-il, n'est pas seulement un écrin de la science, mais un trésor de souvenirs de l'esprit et du cœur. Il retrace les pays, les personnes, les événements. » A plus de quatre-vingts ans, il devait revoir dans le sien, stéréotypées et vivantes, toutes les joies de sa jeunesse, toutes les émotions de ses voyages. Il devait lire dans ces fleurs tous les événements de sa longue carrière. Aussi, ces souvenirs délicats, il les a traduits dans un mémoire assez récent, intitulé : *Revue sentimentale de mon herbier*. Mais pardonnez-moi de m'être laissé aller à cette attrayante digression, je reviens au botaniste normand.

Honneur donc à ces chercheurs patients et laborieux qui collectionnent les richesses végétales d'un pays et en dressent le catalogue. C'est avec ces travaux partiels que l'on peut établir des systèmes, reconnaître des lois, et poser les fondements de la science. Botaniste passionné et habile, M. Le Jolis a jeté un grand jour sur la flore de l'arrondissement de Cherbourg. Son *Catalogue des Plantes vasculaires des environs de Cherbourg* est le résultat d'explorations nombreuses, d'études consciencieuses des espèces, et sera consulté avec fruit par les personnes qui s'occupent des plantes de ce pays. Le *Catalogue des Lichens* est une

œuvre plus ardue peut-être à cause de la difficulté des observations. Joignez à cela celle qui surgit pour la récolte des espèces saxicoles, incrustées dans des roches schisteuses dont la dureté est excessive. Ce n'est qu'un catalogue, mais il a l'avantage de renfermer une bonne synonymie qui le rend très utile. Puis, la révision que M. Nylander, un très savant lichénographe, a fait des espèces qui y sont mentionnées, lui donne une authenticité précieuse et le met à la hauteur de la science du jour. Il contient, d'ailleurs, un certain nombre d'espèces nouvelles pour la France et pour la science découvertes par M. Lejolis.

Si le département de la Manche offre une des flores terrestres les plus curieuses, la mer qui le baigne recèle aussi de rares thalassiphytes. Tout le monde connaît les *Laminaires* dont les longues lanières vertes sont rejetées par les flots sur toutes les plages. M. Le Jolis a étudié ce groupe, et fait connaître deux espèces nouvelles dans un Mémoire dont il a été rendu compte à l'Institut.

La *Géographie botanique*, ou l'étude de la distribution des plantes sur la terre, est une science encore nouvelle qui réclame de nombreuses observations. Il y a des rapports intimes et nécessaires entre les plantes et le sol ; comme nous, elles ont leurs besoins, leurs préférences. Celles-là ne se plaisent que sur les collines crayeuses, celles-ci n'aiment que le sol désagrégé des terrains siliceux, tandis que d'autres ne prospéreront que sur un sous-sol de granit. Il en est qui ont besoin d'être rafraîchies par les brises marines, il en est qui ne vivent qu'à l'ombre mystérieuse des grands bois. C'est par l'étude de ces stations diverses que l'on parviendra à poser les lois de la géographie botanique. Deux systèmes sont en présence, l'un qui attribue la plus grande influence à la composition chimique, l'autre à l'état physique du sol. Le second,

développé avec talent par M. Thurmann et plus tard par A. De Candolle, semble perdre aujourd'hui du terrain. En Allemagne, le professeur Sendtner a victorieusement combattu cette doctrine, et fait voir que la nature chimique du sol est la cause prépondérante qui détermine la station des plantes.

Dans une dissertation assez longue sur ces deux opinions, M. Le Jolis, qui partage la dernière, fait voir que quelques plantes qui semblaient déroger à la loi commune ne sont que des anomalies apparentes. Un examen plus approfondi rend ces faits aisément explicables. Ainsi, la digitale (*digitalis purpurea*), qui est propre aux terrains siliceux et argileux, a été trouvée aux environs d'Orbec et de Lisieux, dans des sols calcaires, mais on a remarqué que le silex abondait sur ces points, ou qu'il y existait des sables de transport. M. Le Jolis cite une observation remarquable de Sendtner, où l'action physique du sol paraît tout à fait nulle. Le *sedum album*, plante éminemment calcicole, croît également bien sur les murs, les toits, dans le voisinage des habitations. Les mortiers, la poussière des rues lui fournissent l'élément calcaire indispensable. Eh bien ! il a été trouvé par Sendtner sur le granit, dans deux ou trois localités ; examen fait de ces granits, il s'est trouvé qu'ils contenaient 8 0/0 de chaux, tandis qu'ordinairement ces roches n'en contiennent que $\frac{5}{10,000}$.

La fougère commune (*pteris aquilina*) est une plante silicicole, qui se plaît dans les bois pierreux. Quand on l'a rencontrée dans les terres calcaires, une exploration plus attentive a presque toujours fait découvrir dans le sol des silex roulés. C'est ainsi que ce qui semblait une exception s'est trouvé confirmer la règle.

M. Le Jolis expose et discute les opinions et les faits qui se rattachent à cette intéressante question. Son travail est un résumé historique, en même temps qu'il fait con-

naître des explications et des faits nouveaux à l'appui de la théorie qui attribue l'influence du sol à la composition chimique.

Je dois me contenter d'énumérer plusieurs autres Mémoires : sur les *Plantes rares des environs de Cherbourg*; quelques faits de *Tératologie végétale*; sur les différentes espèces d'*Ulex français*; sur le *Lin de la Nouvelle Hollande* (*phormium tenax*). J'en ai dit assez pour vous faire apprécier le talent varié de ce zélé botaniste.

Je m'arrête dans cette analyse très abrégée de travaux d'un incontestable mérite.

La Commission, en présence de savants qui travaillent avec une égale distinction et un égal succès à des sujets divers, a cru devoir les maintenir sur la même ligne. L'Académie, ayant approuvé cette résolution, décerne :

A M. le vicomte Th. DU MONCEL, directeur perpétuel de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, *une médaille d'honneur* ;

A M. I. PIERRE, professeur de chimie à la faculté des sciences de Caen, *une médaille d'honneur* ;

A M. A. LE JOLIS, secrétaire perpétuel de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, *une médaille d'honneur*.



APPENDICE

AU RAPPORT SUR LES MÉDAILLES D'HONNEUR.



I. — Liste des Ouvrages de M Th. DU MONCEL.

De Venise à Constantinople à travers la Grèce ; 1 vol. in-fol. avec 60 pl. ; 1846.

Traité de dessin de Paysage d'après nature, avec 50 pl. lith.

Monographie du château de Tourlaville.

Revue archéologique du département de la Manche.

Plusieurs *Albums artistiques.*

Théorie de la Perspective mathématique, 1839 ; et *De la Perspective apparente*, 1847.

Théorie des Eclairs. (Mém. de la Soc. des sc. nat. de Cherbourg ; 1854.)

Notice sur l'appareil d'induction de Ruhmkorff ; 1853. 4^e édit., 1860.

Des Observations météorologiques et de la manière dont il faut les faire ; 1850.

Coup-d'œil sur l'état des applications mécaniques et physiques de l'électricité ; in-8°, Paris, 1853.

Moniteur automatique des Chemins de fer ; in-8°, Caen, 1855.

Mémoire sur les Anémomètres.

Projection des principaux phénomènes de l'Optique à l'aide des appareils de Duboseq.

Sur la non-homogénéité de l'étincelle d'induction ; broch. de 116 p.

Etude des Lois des courants électriques au point de vue des applications électriques.

Exposé des applications de l'électricité ; 5 vol. in-8°, 1852.
2^e édit., 4 vol. in-8° avec 23 pl. gravures intercalées, 1857.

Etude du magnétisme et de l'Electro-magnétisme au point de vue de la force des Electro-aimants ; 1 vol. in-8°.

Et un très grand nombre d'articles, de notes insérées dans les journaux scientifiques et les bulletins de différentes Sociétés, tels que la *Revue contemporaine*, la *Science*, le *Cosmos*, le *Moniteur industriel*, l'*Institut*, les *Comptes-Rendus de l'Académie des sciences*, les *Mémoires des Académies de Caen et de Cherbourg*, le *Journal des Savants*, le *Bulletin monumental*, l'*Annuaire de la Société météorologique de France*, les *Annales archéologiques de Didron*, etc.

APPAREILS

IMAGINÉS PAR M. DU MONCEL.

1° Un anémographe électrique à calculateurs, qui fut installé à l'Observatoire de Paris sur la demande de M. Arago, et qui est employé aujourd'hui en différents endroits ;

2° Un traducteur électrique des courbes météorologiques, destiné à la traduction chiffrée des courbes fournies par les instruments enregistreurs ordinaires ;

3° Un régulateur électro-automatique de la température, pour maintenir à un degré voulu la chaleur d'un milieu limité quelconque. Cet appareil est aujourd'hui employé dans les magnaneries, les minoteries, les serres chaudes ;

4° Un enregistreur électrique des improvisations musicales ;

5° Un régulateur électro-solaire, pour ramener au midi vrai les horloges ordinaires ;

6° Un mesureur électrique à distance, pouvant servir de maréographe, et applicable surtout à l'enregistrement des niveaux de l'eau dans les réservoirs pour l'alimentation des villes ;

7° Un moniteur électrique pour la sécurité des chemins de fer, au moyen duquel les trains mis en mouvement peuvent, 1° être mis en relation télégraphique avec les stations, 2° enregistrer à ces différentes stations les divers points de la voie successivement parcourus par eux, 3° recevoir à temps des avertissements automatiques en cas d'un trop grand rapprochement. Ce système a précédé de deux ans celui de M. Bonelli ;

8° Un système de moniteur électrique pour préserver les navires des dangers des ensablements ;

9° Un système de télégraphe imprimeur fondé sur l'emploi des courants renversés pour faire agir à volonté le système imprimeur et le système télégraphique. C'est le premier de ce genre qui ait été fait ;

10° Un appareil pour régler automatiquement la force des courants ;

11° Un memento ou aide-mémoire électrique ;

12° Un calendrier perpétuel électro-magnétique ;

13° Plusieurs systèmes pour l'inflammation des mines par l'électricité, dont un est maintenant adopté partout ;

14° Un loch-électrique pour indiquer constamment les distances parcourues par les navires en mer ;

15° Un nouveau système de monture des piles de Bunsen, au moyen duquel une batterie peut être chargée et déchargée instantanément ;

16° Un inductomètre pour mesurer les charges électriques considérables ;

17° Un nouveau tourniquet magnétique avec courants continus ;

18° Plusieurs systèmes d'électro-moteurs ;

19° Un télégraphe dans lequel le magnétisme rémanent des électro-aimants est supprimé, et qui marche sans réglage, avec un circuit de 0 à 300 kilomètres de résistance ;

20° Un système de tubes lumineux pour éclairer, sans produire d'échauffement, les cavités obscures du corps humain.

Et une foule d'autres inventions et perfectionnements qu'il est inutile de mentionner ici.

2. — Liste des Ouvrages de M. I. PIERRE.

A. OUVRAGES PUBLIÉS DANS DIVERS RECUEILS.

TRAVAUX DE PHYSIQUE GÉNÉRALE.

- 1° *Recherches expérimentales sur la comparaison des thermomètres à mercure construits avec diverses sortes de verre.* (Annales de physique et de chimie.)
- 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7° six Mémoires sur la *Dilatation des liquides.* (Ann. de ph. et de ch.)
- 8° *Recherches expérimentales sur la comparaison du Thermomètre à air avec les Thermomètres construits avec quarante-quatre substances liquides différentes.* (Mém. de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.)
- 9° *Recherches expérimentales sur la densité et la température d'ébullition des liquides.*
- 10° *Recherches expérimentales sur la densité des solides et sur les variations que peut éprouver cette propriété sous l'influence de la trempé et du recuit.*

TRAVAUX DE CHIMIE GÉNÉRALE.

- 1° *Recherches sur la constitution chimique de quelques sels de zinc et de magnésie.* (Comptes-rendus de l'Académie des sciences.)
- 2° *Sur un Nouvel éther dérivant de l'Esprit de bois (Bromure de méthyle).* (Ann. de ch. et de ph. Bull. de la Soc. d'ém. pour les sc. pharm.)
- 3° *Recherches sur quelques Radicaux organiques.* (Même recueil.)

- 4^o *Recherches sur l'équivalent du Titam.* (Ann. de ch. et de ph.)
- 5^o *Recherches sur quelques composés nouveaux du silicium.* (Id.)
- 6^o *Etudes sur l'acide sulfureux anhydre et sur une combinaison nouvelle de cet acide avec l'eau.* (Ann. de ch. et de ph.)
- 7^o *Recherches sur un nouveau dérivé chloré de la liqueur des Hollandais.* (Même recueil.)
- 8^o et 9^o Deux Mémoires sur la *Recherche de l'ammoniaque atmosphérique.* (Même recueil.)

TRAVAUX DE CHIMIE APPLIQUÉE A L'AGRICULTURE.

- 1^o et 2^o Deux Mémoires d'*Etudes expérimentales sur l'influence de quelques substances salines sur la végétation et sur le rendement des prairies artificielles.* (Ann. agronomiques.)
- 3^o *Etudes analogues sur les Prairies naturelles.* (Même recueil.)
- 4^o *Etudes sur le Plâtrage et sur le Sulfatage des engrais.* (Mém. de la Soc. d'agr. de Caen.)
- 5^o *Etudes sur l'état de la science des Engrais dans l'antiquité, et particulièrement chez les Romains.* (Annales agronomiques.)
- 6^o *De l'emploi du Sulfate de fer pour la désinfection des vidanges et des engrais en général, et de la solubilité des Phosphates de fer qui peuvent provenir de ces réactions.* (Ann. de ch. et de ph.)
- 7^o *Recherches analytiques sur l'emploi, comme Fourrage, de certaines plantes nuisibles et des feuilles d'Orme, de Vigne et de Peuplier.* (Bull. de la Soc. d'agr. de Caen.)
- 8^o *Recherches analytiques sur la composition des différentes parties de la betterave, et sur la valeur comparée des principales variétés de cette plante.* (Mém. de l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Caen.)

- 9° *Etude analytique sur une nouvelle variété de Fèves, originaire de Novaoë (Nouvelle-Icarie).* (Mém. de la Soc. d'agr. de Caen.)
- 10°, 11°, 12°, 13°, *Recherches sur la valeur nutritive de divers Fourrages ou substances alimentaires destinés à la nourriture des animaux (fourrages verts, fourrages secs, pailles, graines diverses, feuilles, racines, tourteaux, etc.).* (Comptes-rendus de l'Acad. des sc.; Mém. de la Soc. d'agr. de Caen.)
- 14° *Recherches expérimentales sur l'influence du Phosphate ammoniac-magnésien sur les céréales.* (Ann. de ch. et de ph.)
- 15° *Etudes expérimentales sur les effets comparatifs du Plâtre et du Sulfate de magnésie sur les prairies artificielles.* (Bull. de la Soc. d'agr. de Caen.)
- 16° *Résultats des expériences de l'emploi comparatif du Sulfate de magnésie et du Phosphate ammoniac-magnésien sur la végétation du sarrasin.* (Bull. de la Soc. d'agr. de Caen.)
- 17° *Etudes expérimentales sur les proportions de Sel contenues dans les eaux pluviales, et dans les diverses couches de terre de la plaine de Caen.* (Mém. de la Soc. d'agr. de Caen.)
- 18° *Recherches analytiques sur le Sarrasin considéré comme plante alimentaire.* (Mém. de la Soc. d'agr. de Caen.)
- 19° *Etudes chimiques sur le Thé de foin et sur les altérations que les pluies peuvent faire éprouver aux fourrages sans les rendre impropres à l'alimentation des animaux.* (Bull. de la Soc. d'agr. de Caen.)
- 20° *Recherches analytiques sur le Trèfle incarnat, et considérations sur les accidents qu'on attribue à son emploi comme fourrage.* (Mém. de la Soc. d'agr. de Caen.)
- 21° *Etude sur le Sorgho comme fourrage.* (Bull. de la Soc. d'agr. de Caen.)
- 22° *Etudes sur les tangues de la Basse-Normandie et de la Bretagne.* (Ann. de ch. et de ph.)
- 25° *Etudes sur la composition du Colza considéré à diverses époques de sa végétation.* (Ann. de ch. et de ph.)

B. OUVRAGES DIVERS PUBLIÉS SÉPARÉMENT :

- 1° *Introduction à l'étude de la Chimie*, 1 petit vol. in-12.
- 2° *Leçons sur les Substances alimentaires*, 1 petit vol. in-12.
- 3° *Chaux, Marnes et Amendements calcaires*, 1 petit vol. in-12. (2^e édit.)
- 4° *Valeur nutritive des fourrages*, 1 petit vol. in-12. (2^e édit.)
- 5° *Considérations chimiques sur l'Alimentation du bétail, au point de vue de la production du travail, de la viande, des engrais, de la laine, de la graisse et du lait*, 1 vol. in-12. (2^e édit.)
- 6° *Etudes comparées sur la culture des Céréales, des Plantes fourragères et des Plantes industrielles*, 1 vol. in-12.
- 7° *Chimie appliquée à l'Agriculture*, 1 vol. in-12. (2^e édit.)

**3. — Liste des Ouvrages de M. Aug. LE JOLIS.**

- Observations sur quelques plantes rares découvertes aux environs de Cherbourg.* (Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg; 1847.)
- Note sur les *Serres du Vast.* (Bull. de la Soc. d'hortic. de Cherbourg; 1846.)
- Note sur la *Floraison du Lin de la Nouvelle-Zélande*, à Cherbourg, av. pl. col. (Rev. hort.; 1848.)
- Mémoire sur l'*Introduction de la floraison, à Cherbourg, d'une espèce peu connue de Lin de la Nouvelle-Zélande, et revue des plantes confondues sous le nom de Phormium tenax.* (Bull. de la Soc. d'hort. de Cherbourg; 1848.)
- Phénomène observé sur le rosier-capucine.* (Bull. de la Soc. d'hort. de Cherbourg; 1848.)
- Procédure au xv^e siècle relative à la confiscation de biens saisis sur un anglais, et à leur adjudication en faveur d'un capitaine de Cherbourg.* (Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg; 1852.)

- Note sur l'*OEdipode voyageuse, ou sauterelle de passage, trouvée à Cherbourg.* (Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg; 1852.)
- Notice sur l'*Origine et l'établissement de la foire Sainte-Claire de Querqueville.* (Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg; 1855.)
- Quelques réflexions sur l'*Etude de la botanique et sur le mode de reproduction des algues zoosporées.* (Belg. hort.; 1854.)
- Observations sur les Ulex des environs de Cherbourg.* (Mém. de la Soc. des sc. nat. de Cherbourg; 1855.)
- Notice *Sur les anciennes fabriques de Draps de Cherbourg.* (Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg; 1855.)
- Examen des espèces confondues sous le nom de Laminaria digitata, suivi de quelques observations sur le genre Laminaria.* (Mém. de la Soc. des sc. nat. de Cherbourg; 1855. Comptes-rendus de l'Institut; 1855. (Analyse.)
- Quelques remarques sur la *Nomenclature générique des Algues.* (Mém. de la Soc. des sc. nat. de Cherbourg; 1856.)
- De la tonalité du plain-chant comparée à la tonalité des chants populaires de certaines contrées, sous le rapport de l'absence de la note sensible.* (Revue archéolog.; 1859.)
- Lichens des environs de Cherbourg.* (Mém. de la Soc. des sc. nat. de Cherbourg; 1859.)
- Note *Sur les Fleurs anormales du Cytisus Adami.* (Mém. de la Soc. des sc. nat. de Cherbourg; 1859.)
- Note *Sur les Fleurs anormales du Phormium tenax.* (Ibid.)
- Plantes vasculaires des environs de Cherbourg.* (Mém. de la Soc. des sc. nat. de Cherbourg; 1860.)
- Sur l'origine des Plantes cultivées.* (Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg; 1861.)
- De l'influence des terrains sur la dispersion des plantes.* Congrès de France à Cherbourg; 1860. In-8°, Cherbourg; 1861.

LES VACANCES,

ÉPITRE FAMILIÈRE

A Messieurs les Membres de l'Académie impériale des sciences,
belles-lettres et arts de Rouen,

PAR

M. Ad. DECORDE,

Secrétaire de la Classe des Lettres.



Pour les plaisirs délaissant les affaires,
Vous allez donc dans quelques jours,
Messieurs et vénérés Confrères,
De vos doctes travaux interrompre le cours.
Août, qu'avec tant d'ardeur on désire au Collège,
Ramène tous les ans cet heureux privilège :
C'est le prix bien gagné de dix mois de labeurs.
La Justice bientôt, suivant ce bon exemple,
Va, pour deux mois entiers, fermant aussi son temple,
Laisser, en dépit d'eux, reposer les plaideurs.
Honne soit qui voudrait changer ce vieil usage !
On est, à cet égard, écolier à tout âge,
Et les plus assidus s'empressent de saisir
Ces rapides instants consacrés au loisir.
Vingt projets différents qu'on caresse en silence
Pour les bien employer sont arrêtés d'avance ;
C'est la saison des bains, des voyages, des eaux :
On est fort occupé dans ces jours de repos.

Que de chemins ouverts ! le choix seul embarrasse .
Porté par la vapeur , qui dévore l'espace ,
Vous pouvez maintenant en douze heures franchir
Ce qu'on mettait jadis un mois à parcourir .
Le goût de voyager partout se développe ;
L'Amérique n'est plus qu'à neuf jours de l'Europe ,
Et lorsque De Lesseps , au prix de longs efforts ,
De l'isthme de Suez aura percé les bords ,
Le touriste pourra , sans craindre la distance ,
Comme on part aujourd'hui pour faire un tour de France ,
Aller jusque dans l'Inde ou l'extrême Orient
Faire un voyage d'agrément .

Mais avant que chez nous la mode en soit venue ,
Sans s'écarter autant de la route connue ,
On peut dès à présent , avec bien moins de frais ,
Par des trains de plaisir disposés tout exprès ,
Visiter en huit jours la Suisse ou la Belgique ,
Faire des bords du Rhin l'excursion classique ,
Ou des monts Savoisiens gravissant les sommets ,
Saluer le Mont-Blanc redevenu français .

Mais l'Océan surtout attire sur ses plages
Tous ceux qui , par état dans la ville cloîtrés ,
Et d'air et de soleil sont trop longtemps sevrés .
Partout où les flots bleus caressent les rivages ,
Un essaim de baigneurs , pendant deux mois d'été ,
Court trouver le plaisir ou chercher la santé .
Vingt endroits à la fois se disputent ces hôtes .
Il n'est si petit port perdu le long des côtes ,
Qui , par quelques abris dressés au bord de l'eau ,
Ne cherche à se donner des airs de Casino ,
Par la presse aux cent voix ne vante ses mérites ,
La douceur de son air , la beauté de ses sites ,

Et des affreux galets qui viennent le joncher
Ne fasse un sable fin très facile à marcher.
Libre à chacun , d'ailleurs , de choisir sa retraite.
Si vous aimez le bruit , le luxe et l'étiquette ,
Emule de Paris , au bord des flots amers ,
Dieppe vous offrira ses bals et ses concerts.
Le médecin des eaux est plein de tolérance ;
Le matin on s'y baigne et le soir on y danse.
L'élégante , à sa suite entraînant une cour ,
Y vient faire admirer trois toilettes par jour ;
Le jeu même , en dépit de la loi qui l'exile ,
Au fond de ses salons sait trouver un asile ,
Et suivant un usage importé d'Albion ,
Le handicap s'y court une fois par saison.
Plus ami de la paix , voulez-vous , au contraire ,
Trouver , loin de la foule , un repos salutaire ,
Voici tout près de vous un lieu moins fréquenté ,
Comme un nid d'aleçons sous la côte abrité ,
Où , libre des ennuis que l'étiquette impose ,
L'esprit , comme le corps , doucement se repose ,
Où de vivre pour soi goûtant la volupté ,
Tandis que vos enfants errants en liberté ,
Comme un essaim d'oiseaux échappés de la cage ,
Grimpent sur la falaise ou courent sur la plage ,
Vous pourrez , en rêvant , de loin suivre des yeux
Les méandres des flots où se mirent les cieux ,
Soit que la vague imprime à peine à la surface
Un faible et léger pli qu'une autre vague efface ,
Soit que par la tempête avec bruit balayés
Ils viennent , blancs d'écume , expirer à vos pieds.

Mais vous êtes chasseurs peut-être ,
Et vous avez depuis longtemps ,

Vous plaignant d'un été qui tardait à paraître,
 Fait, j'en suis sûr, des vœux ardents
 Pour que la froide pluie épargne les couvées,
 Que le ciel soit propice aux terres cultivées,
 Et qu'un soleil plus vif, échauffant les sillons,
 Fasse enfin mûrir les moissons.

Le chasseur n'aime pas ces plaines florissantes,
 Où, sous un doux zéphir, les moissons frémissantes
 Ondulent mollement balançant leurs épis :
 Il ne peut dans les blés poursuivre la perdrix.
 Ce qu'il préfère, c'est la plaine dépouillée,
 Gardant à peine en quelque point
 De ces légers abris d'herbe ou bien de feuillée
 Qui cachent le gibier mais ne le sauvent point.

Rassurez-vous, Messieurs, enfin septembre approche :
 L'arrêté du préfet, exempt de tout reproche,
 Va, le moment venu, bientôt vous octroyer
 En plaine, comme au bois, le droit de guerroyer.
 D'ici là, cependant, pour prendre patience,
 Chiens, fusils et carniers, préparez tout d'avance.
 Votre permis de chasse est-il renouvelé ?
 C'est un point qui doit être avant tout bien réglé,
 Si vous ne voulez pas — ce fait est sans excuse, —
 Qu'un garde, n'écoutant que la loi du devoir,
 Devant le tribunal vous force à comparoir.
 Allez donc, déployez et l'adresse et la ruse.
 Que de perdreaux tués, de lièvres abattus !
 Par la faute des chiens combien d'autres perdus !
 Douter de vos exploits serait vous faire injure :
 Ce qu'annonce un chasseur est toujours chose sûre ;
 S'il dit qu'il a tué vingt pièces sans pitié,
 Comptez que, trop modeste, il en tait la moitié.

Hélas ! pauvres lapins , votre malheur me touche :
 Je n'ai point du chasseur le naturel farouche ,
 Jamais aucun de vous n'expira de ma main ,
 Je ne recherche point ce plaisir inhumain ,
 Mais puis qu'enfin la loi qui vous sauvait naguère ,
 Permettra dans un mois qu'on vous fasse la guerre ,
 Malgré tout mon regret , de ce sort affligeant
 Comment se consoler si non en vous mangeant.

Le temps où de la chasse on fête l'ouverture
 Fait cultiver aussi la villégiature.
 Les châteaux, les villas s'ouvrent aux visiteurs ;
 On veut à ses amis en faire les honneurs :
 Aux champs on se reçoit sans façon et sans gêne ,
 Et tandis qu'aux chasseurs on voit battre la plaine ,
 Les autres invités, cherchant d'autres plaisirs,
 S'en vont aux environs promener leurs loisirs ,
 Visiter un grand parc, un point de vue unique ,
 Dessiner d'un vieux fort la ruine gothique ,
 Jusqu'à l'heure où chacun , par la faim ramené ,
 Rentre dès qu'il entend la cloche du diné.
 Puis, on passe au salon, en se levant de table :
 On y trouve un piano, c'est chose inévitable ;
 La musique à présent est chez nous en faveur ;
 Et l'on a bien toujours quelque artiste amateur ,
 Qui, jouant de mémoire et polkas et quadrilles ,
 Fait, sans prétention, danser les jeunes filles ,
 Tandis qu'auprès de là les grands parents entre eux ,
 Font, à deux sous la fiche, un whist silencieux.

Plus tard, c'est le Midi qui convie aux vendanges
 Sur ses côteaux dorés de joyeuses phalanges.

Quel bruit , quel mouvement dans tous ces clos fameux ,
Qu'un ciel trop froid refuse à nos climats brumeux !
De nombreux travailleurs la campagne est semée ;
Ils détachent du cep la grappe parfumée ,
Dans de vastes paniers entassent les raisins
Et courent les porter dans les pressoirs voisins.
Du fléau qui naguère excita tant de craintes
La vigne , grâce à Dieu , ne sent plus les atteintes ;
La science a vaincu ce mal mystérieux :
Un astre bienfaisant a brillé dans les cieux ,
Et nos ceps , qu'échauffa sa puissance secrète ,
Vont donner de nouveau le vin de la comète.
Il viendra , quand plus tard l'âge l'aura mûri ,
Au sein de nos banquets fêté comme un ami ,
Animer de ses feux , de sa chaleur native ,
Les glaces du vieillard , la gaité du convive ,
Et mieux que ne ferait la docte Faculté ,
Répandre autour de lui la vie et la santé.
C'est sur ces bords heureux que le pampre couronne
Qu'il faut aller goûter ces derniers jours d'automne ,
Où déjà le soleil , penchant vers son déclin ,
Bien qu'il promette encor l'été de Saint-Martin ,
De nos bois cependant voit les feuilles flétries
Joncher de leurs débris les champs et les prairies.
La campagne s'empreint d'un air de gravité ,
Le ciel ne sourit plus au regard attristé ,
Et les longs soirs passés près du foyer tranquille
Annoncent qu'il est temps de rentrer à la ville.

Ainsi s'écouleront dans un heureux repos
Ces jours que chaque année on dérobe aux travaux.
Mais un repos complet , j'en suis certain d'avance ,
Vous pèserait , Messieurs , même en temps de vacance.

Des loisirs occupés vous plaisent toujours mieux.
Le savant , tout entier à ses goûts studieux ,
Cherche à résoudre encore au fond de sa retraite
Les problèmes ardu qu'il poursuit ; le poète
Rencontre bien souvent à l'ombre de nos bois
La rime jusque là peu docile à sa voix ;
D'autres , sur le lieu même , en d'éloquents pages ,
Aiment à composer des récits de voyages.
Partez donc , et plus tard quand vous nous reviendrez ,
Rapportant avec vous ces travaux préparés ,
Heureux de ce retour , du fruit de vos vacances
Nous verrons s'enrichir nos futures séances :
L'exemple du passé nous en permet l'espoir.
Ce n'est donc point adieu , Messieurs , c'est au revoir !



CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
DE L'ACADÉMIE,
PENDANT L'ANNÉE 1860-1861,

PAR M. A. LÉVY,
Secrétaire de cette Classe.

MESSIEURS,

Lorsqu'il y a un an nous vous rendions compte des travaux de l'Académie, pour la classe des sciences, nous nous applaudissions de pouvoir montrer l'étendue de la tâche accomplie et de faire pressentir, en même temps, que l'année aujourd'hui écoulée ne serait ni moins riche, ni moins féconde en productions justement recommandables. Nous en avons déjà l'assurance par la connaissance que nous possédons du zèle et du talent de nos collègues, mais de plus leur parole était solennellement engagée pour l'accomplissement d'une œuvre nouvelle, patronée par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, et pour laquelle notre éminent compatriote a réclamé le concours de l'Académie.

En réalisant la description scientifique de la Seine-Inférieure, vous ferez, Messieurs, une œuvre digne de l'homme d'Etat si intelligent qui l'a provoquée, digne de l'Académie

Descript
scientifique
Seine-Infé

qui veut l'effectuer, digne, enfin, de vous-mêmes qui saurez l'accomplir par d'importants travaux.

C'est la première fois que la Compagnie entre dans une pareille voie ; jamais, jusqu'alors, elle n'avait entrepris d'œuvre collective, chacun de ses membres communiquait isolément le résultat de ses recherches, et si nous profitons incontestablement des excellentes études de nos confrères, aucun appel ne leur avait été encore adressé pour réclamer le concours simultané de leurs efforts. Si déjà des travaux exécutés isolément avaient une valeur, que personne, du reste, ne saurait méconnaître, combien n'avons-nous pas lieu d'espérer qu'il résultera de l'union même de tant de forces intellectuelles, des productions d'un mérite tout-à-fait supérieur. Ce n'est plus, du reste, un vœu que nous exprimons, c'est un fait que nous constatons, une entreprise qui se trouve dans la voie même d'une réalisation, si non immédiate, au moins assez rapprochée.

MM. Malbranche et Blanche auront l'honneur d'avoir répondu les premiers à la demande du Ministre et au vœu de l'Académie, en déposant sur le bureau un important travail relatif à la partie botanique de la description scientifique de la Seine-Inférieure.

Nous devons aussi une mention spéciale à M. Morel, qui vous a fait connaître, dans une suite de communications verbales, les recherches auxquelles il se livre pour résoudre les questions posées par le gouvernement sur l'anthropologie de la Seine-Inférieure. Nous nous réservons de revenir sur ces travaux de nos confrères, nous contentant de les signaler actuellement, préférant les analyser dans l'ordre même des matières que nous avons à développer devant vous. Un classement rend les recherches plus faciles et convient mieux, il nous semble, à l'esprit trop souvent mal à l'aise lorsqu'il est obligé de

s'occuper, sans transition aucune, de sujets très différents par leur nature, et auxquels il ne se trouve pas suffisamment amené.

Avant, toutefois, d'aborder ce travail général d'analyse, nous adresserons des remerciements que l'Académie, nous en avons l'assurance, voudra bien ratifier, à ceux de nos collègues dont le concours direct et indirect nous a été acquis pour nous venir en aide dans l'élaboration de ce travail collectif. A cette occasion, nous rappellerons la complaisance avec laquelle M. Preisser a mis à la disposition de l'Académie le résumé de nombreuses observations météorologiques qu'il a faites dans notre ville, complétant ainsi un recueil important d'observations faites aussi à Rouen, non-seulement dans le siècle actuel, mais encore dans le précédent. L'Académie me pardonnera, je pense, d'ajouter que, parmi ces documents, il y en a un certain nombre qu'elle avait daigné accueillir avec bienveillance, il y a longtemps déjà, et dont mon père, qui en était l'auteur, avait été heureux de lui faire hommage.

Nous devons aussi à notre collègue, M. Marchand, une série d'observations météorologiques, qu'il a faites à Fécamp, nous proposant même, dans son excessive obligation, de mettre son registre d'observations journalières à la disposition de la Compagnie.

L'Académie, enfin, apprendra avec plaisir que M. De Lérue, dont le concours nous était acquis depuis le commencement de nos travaux, mais qui, jusqu'alors, n'avait pas cru devoir nous permettre, par une réserve extrême, de constater officiellement son acceptation, a consenti, cédant à nos instances, à nous laisser enregistrer son adhésion dans ce compte-rendu. M. De Lérue partagera, avec MM. Mathieu Bourdon et Cordier, la mission importante de résumer la statistique industrielle de la Seine-

Inférieure; ses lumières et la connaissance parfaite qu'il possède de la statistique du département, le placent à la hauteur des deux hommes distingués dont il veut bien partager les travaux.

Nous ne doutons pas qu'au commencement de la prochaine année accadémique, beaucoup de nos collègues, profitant des loisirs des vacances, auront mis une dernière main aux Mémoires auxquels ils travaillent avec un grand zèle, et que l'Académie pourra adresser, dans un bref délai, leurs intéressantes communications à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique.

La description botanique, rédigée par MM. Malbranche et Blanche, est déposée déjà depuis quelque temps entre les mains de M. Gustave Rouland, sous la direction duquel l'œuvre entière doit s'accomplir, et nous avons la confiance que le talent avec lequel ce premier travail a été réalisé fera désirer plus vivement encore l'envoi des documents rédigés dans le même esprit et avec le même succès par nos autres collègues.

Les nouvelles tendances de la Compagnie que nous avons été heureux et fier de constater, n'ont, du reste, modifié en rien les excellentes traditions auxquelles l'Académie entend rester toujours fidèle; en effet, tout en coopérant à l'œuvre commune, vous avez voulu, comme par le passé, apporter, chacun en particulier, un travail qui témoignât non-seulement de vos aptitudes, mais encore de votre zèle pour la science, et de votre dévouement pour la Compagnie.

M. Preisser ne s'est pas contenté de communiquer purement et simplement ses observations météorologiques à l'Académie, notre confrère a voulu encore offrir à la Compagnie une discussion raisonnée des documents qu'il a si laborieusement réunis; il nous a fait parcourir la période

qui s'est écoulée de 1845 à 1861, mais avant d'entrer dans l'examen approfondi des résultats obtenus, M. Preisser s'est attaché à faire ressortir l'importance de ces observations en faisant remarquer que la télégraphie électrique avait été, dans ces dernières années, un auxiliaire puissant pour le développement des recherches climatologiques, et pour les conséquences utiles qu'il est souvent important d'en déduire, dans un laps de temps très court, alors même que les stations sont très éloignées.

Les observations faites à Rouen par M. Preisser sont relatives à la température, à la pression barométrique observées quatre fois par jour, à la quantité de pluie tombée, à la direction du vent, à l'état du ciel et aux différents météores, moins fréquents, tels que la neige, la grêle, les orages, etc.

La température moyenne à Rouen est de 11° ; mais comme la connaissance de cette température moyenne serait insuffisante pour donner une idée du climat, M. Preisser montre l'importance des lignes *isothermes* et *isochimènes*, sur lesquelles sont situés les points qui ont la même moyenne estivale ou la même moyenne hivernale. Ces considérations amènent l'auteur à déduire de ses observations certaines conséquences utiles à noter. La différence de température entre les saisons extrêmes, est, à Rouen, de $15^{\circ},1$; à Paris, cette différence est de $14^{\circ},8$.

La plus haute température observée à Rouen, depuis seize années, a été de $36^{\circ},1$ le 5 juillet 1852, le 3 août 1857, et le 15 juin 1858.

La plus basse température a été de $-20^{\circ},1$ le 19 décembre 1859.

Le thermomètre a donc oscillé, à Rouen, pendant ces seize années, dans une étendue de $56^{\circ},2$.

M. Preisser résume, dans un tableau, les moyennes

annuelles des pressions barométriques pour la période de 1845 à 1860.

La moyenne générale entre toutes ces moyennes mensuelles est de 758^{mm},28.

La plus haute pression a été de 780^{mm},32 le 10 janvier 1859, à neuf heures du matin.

La plus faible a été de 726^{mm},37 le 22 mars 1855, à trois heures du soir.

Le baromètre a oscillé pendant ces seize années dans une étendue de 53^{mm},95.

La quantité moyenne de pluie qui tombe annuellement à Rouen est de 825^{mm},55. Cette moyenne n'est pour Paris que de 456 millimètres, d'où l'on voit qu'il tombe à Rouen à peu près deux fois plus d'eau qu'à Paris.

Le nombre des jours de pluie est à Rouen, en moyenne, par année, de 122; à Paris, cette moyenne est 144,5, et comme dans notre ville il tombe plus d'eau que dans la capitale, il faut en conclure que les averses sont notablement plus fortes à Rouen qu'à Paris.

M. Preisser complète son étude climatologique en énumérant les moyennes des nombres de jours de neige, de grêle, d'orage, et termine en indiquant les causes qui agissent dans nos contrées sur la direction des vents et leur fréquence relative.

À la suite de cette communication, M. le Dr Dumesnil a demandé à l'auteur si les instruments employés dans le monde entier sont identiques, et peuvent fournir ainsi des éléments de comparaison dignes d'une entière confiance. M. Preisser n'a pas hésité à déclarer que cette identité existe au moins pour l'Europe, les instruments employés ayant été comparés entre eux, on a pu déterminer l'identité des résultats, ou établir la différence constante qui existe entr'eux, différence que l'on doit ajouter ou retrancher, selon les cas, afin d'avoir des résultats entièrement

comparables comme s'ils avaient été obtenus à l'aide du même appareil.

M. le Dr Hellis a émis le vœu que les observations météorologiques ne fournissent pas exclusivement des résultats susceptibles d'être traduits par des chiffres; il serait très utile d'en déduire des conséquences relatives à la santé des hommes et aux productions du sol; les travaux de Lépeçq de la Clôture peuvent être cités comme des modèles de ces observations faites avec la profonde intelligence des besoins auxquels elles doivent correspondre, et des services qu'elles sont appelées à rendre.

M. Preisser pense que le physicien doit se contenter de faire des observations avec régularité et précision; des hommes spéciaux observent de leur côté les maladies, leurs phases et leur fréquence; d'autres, aussi, peuvent consigner avec exactitude l'état des productions du sol, et ces résultats, rapprochés des observations météorologiques, permettront de tirer des conséquences qui ressortiront directement de ces recherches et naîtront naturellement de leur comparaison.

L'Académie a ordonné l'impression du Mémoire de M. Preisser.

M. Gully, l'un des élèves de notre confrère, M. Preisser, a fait hommage à l'Académie de tableaux présentant le résumé complet des observations météorologiques faites à Rouen pendant l'année 1860. L'auteur a tracé des courbes, à l'aide desquelles il est facile de suivre à l'œil les variations du baromètre et du thermomètre. L'Académie a accueilli avec d'autant plus de faveur cette communication, qu'elle avait déjà apprécié depuis longtemps le mérite de la méthode adoptée par M. Gully, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant le *Précis* de l'année 1832.

Observati
présentées
M. le Dr H

Répon
de M. Pre

Tablea
résuma
les observa
météorolog
de l'année
par M. G

L'Académie a engagé M. Gully à continuer son utile travail, et lui a voté des remerciements.

Les observations météorologiques, faites d'une manière générale, conduisent souvent les savants à se livrer à des études spéciales, afin de rechercher les causes productrices des météores, d'en apprécier les effets, et surtout de les conjurer. L'un de nos membres correspondants, M. le professeur Zantedeschi, de l'Université de Padoue, se livre souvent avec succès à des travaux de cette nature ; aussi l'Académie a-t-elle reçu récemment encore une nouvelle publication du savant italien, ayant pour titre : *De l'influence de l'électricité dans la formation des grêlons et des moyens économiques de préserver les campagnes des ravages de la grêle, et aussi de garantir de décharges électriques les lignes télégraphiques, les appareils des stations et les maisons rurales.*

Cet opuscule a été l'objet d'un rapport de M. Preisser, dans lequel notre confrère a rappelé les théories proposées jusqu'à ce jour sur la formation de la grêle. M. Zantedeschi ne s'occupe pas directement de ce mode de formation, mais il cherche à démontrer que les nuées qui déversent le météore, sont essentiellement électriques; que si l'on parvenait à priver ces dernières de leur électricité, la production de la grêle n'aurait plus lieu, et que les campagnes seraient ainsi débarrassées de ce fléau destructeur.

Le savant italien rapporte des faits nombreux à l'appui de sa théorie ; il ressort de ses citations que la quantité et le poids des grêlons sont en rapport direct avec les tensions électriques.

Il résulte de ce principe que les paratonnerres, si efficaces pour protéger les édifices contre les atteintes de la foudre, doivent avoir la même vertu pour soutirer l'élec-

Action
l'électricité
la formation
grêlons, par
Zantedeschi ;
rapport
I. Preisser.

tricité des nuages à grêle, et empêcher ainsi la production du météore.

Ces considérations sur la présence de l'électricité dans l'air, amènent le professeur de l'Université de Padoue à étudier l'action du fluide électrique, contenu dans l'atmosphère, sur les courants des lignes télégraphiques. Il conseille, pour éviter les inconvénients qui résultent nécessairement des actions réciproques des deux fluides, d'entourer les poteaux de fils conducteurs terminés en pointes vers le haut et ne touchant en aucun point aux fils de la ligne, mettant ainsi l'électricité atmosphérique en communication avec le sol et laissant au fluide du fil conducteur son action libre de toute influence extérieure.

Cette méthode, si elle venait à se généraliser, aurait, en outre, l'immense avantage d'empêcher dans bien des cas la formation de la grêle, et ferait disparaître, d'une manière à peu près générale, la cause qui concourt, au moins pour une large part, à la production des grêlons.

Si l'étude de l'électricité donne l'explication d'un grand nombre de phénomènes, celle de la chaleur, peut-être moins attachante au premier abord, ne laisse pas pourtant que de nous fournir, par ses applications, d'utiles enseignements. Les industriels, en effet, qui ne font qu'entrevoir, pour ainsi dire, les services que l'emploi judicieux du fluide électrique pourra leur rendre un jour, sont en possession, depuis longtemps déjà, des merveilleux appareils au moyen desquels la chaleur, produisant la force expansive de la vapeur, a fait progresser avec une rapidité prodigieuse l'industrie du monde.

La chaleur est donc une valeur précieuse qu'il faut produire au meilleur marché possible, et que, dans tous les cas, il faut conserver en l'employant avec une intelligente économie. C'est sous l'empire de cette pensée que

Chaleur ap-
aux art

nservateur
régulateur
la vapeur,
M. Pimont.

M. Pimont vous a communiqué, cette année, un nouvel appareil de son invention, qu'il désigne sous le nom de : *Conservateur et régulateur de la vapeur*. « Cet appareil, dit M. Pimont, est un perfectionnement important de mon *hydro-extracteur* qui est destiné à débarrasser les appareils de chauffage de leur eau de condensation. » Comme avec l'*hydro-extracteur*, on évite les pertes de vapeur, mais on peut, à l'aide du perfectionnement indiqué par notre confrère, graduer à volonté la pression de la vapeur et fonctionner sans flotteur, sans soupape à clapet, sans soupape de sûreté et sans reniflard. Un récipient et un seul tuyau dans lequel agit, par sa pression, une colonne liquide de hauteur variable, constituent ce nouvel appareil marchant avec pression, bien que le dégagement soit libre ; la simplicité de ce système contraste singulièrement, il faut le reconnaître, avec l'importance des résultats obtenus. Aussi, l'Académie a-t-elle décidé que la description de ce nouvel appareil trouverait place dans son *Précis*.

Le même membre nous avait fait connaître, dans le courant de l'année dernière, la description d'un nouvel appareil qu'il désignait sous le nom de *Séchoir à étendages locomobiles et à air chaud, ventilé par aspiration*. Cet appareil se recommande par la facilité de la main-d'œuvre qui se fait sans chaleur gênante pour les ouvriers, et aussi par l'économie du combustible, aucune perte de chaleur n'ayant lieu par le rayonnement et la vapeur se trouvant retenue dans le chauffage au moyen de l'appareil régulateur de pression qui ne laisse échapper que l'eau condensée.

Vous le voyez, Messieurs, notre confrère perfectionne sans cesse ses utiles applications, et son esprit inventif lui suggère des moyens plus simples et moins dispendieux pour arriver à la solution du grand problème de l'économie du combustible dans l'industrie. Sa pensée revêt tou-

jours des formes nouvelles, avec les circonstances dans lesquelles il poursuit la solution désirée ; mais malgré ces aspects, différents en apparence, c'est toujours un but identique vers lequel marche l'auteur sous la féconde influence d'une idée qui apparaît constamment dans ses intéressants travaux.

La lumière, cette manifestation d'un fluide impondérable, le même peut-être que celui qui donne naissance aux phénomènes de l'électricité et de la chaleur, est aujourd'hui, entre les mains des physiciens, un agent précieux dont les rayons habilement dirigés se groupent en faisceaux et deviennent, jusqu'à un certain point, un remarquable pinceau d'artiste.

L'homme de science a conquis le droit de disserter sur l'art à cause des services qu'il peut rendre à l'art lui-même, et c'est cet avantage qui nous permet de vous parler, dans un rapport scientifique, de questions auxquelles un document de ce genre semblait autrefois devoir rester complètement étranger.

M. le Dr Hellis a trouvé dans la photographie le moyen d'utiliser tout à la fois ses connaissances comme savant, et son goût prononcé pour les beaux-arts. Juste appréciateur du talent de nos grands maîtres, notre confrère est heureux de pouvoir en reproduire les œuvres ; mais, tout en rendant justice à la science, il reconnaît que l'art conserve une supériorité incontestable. Au lieu toutefois de substituer nos appréciations à celles de M. Hellis, nous préférons analyser le très intéressant rapport que le savant docteur a lu à l'Académie à l'occasion d'une brochure de M. Alof sur : *Le passé, le présent et l'avenir de la photographie.*

Sans partager à un aussi haut degré que l'auteur, sa grande admiration pour ce qu'il appelle les grandes con-

Photogr

Commun
de M. J
M. le Dr
rapport

quêtes du siècle, au point de vue surtout de leurs conséquences, M. Hellis reconnaît que M. Alof traite avec netteté, méthode et simplicité, la matière, neuve encore, qui fait l'objet de son travail.

Le style de l'auteur, dit M. Hellis, est facile et rapide, sa narration intéressante pour ceux qui savent et pour ceux qui ont tout à apprendre.

M. Alof rend justice au talent et au désintéressement de Daguerre, qui, avec une grande abnégation, a livré ses procédés au public. Tout le monde alors s'est mis à l'œuvre, et il en est résulté des progrès nouveaux, des découvertes précieuses.

Le succès ne fut vraiment complet qu'à partir de l'époque où les épreuves négatives furent obtenues, et où on put alors multiplier indéfiniment le nombre des épreuves positives.

Malgré les progrès incontestables de cet art nouveau, M. Hellis ne consent pas à le classer encore au rang de ce que l'on appelle, avec tant de raison, les beaux-arts. « L'art, dans sa plus pure acception, ajoute l'honorable rapporteur, élève, ennoblit tout ce qu'il touche ; il crée, reproduit dans ses scènes variées, non la vérité, trop souvent triste et difforme dans notre décadence physique et morale, mais le vrai, le beau, ce que rêve le cœur, ce qu'enfante l'imagination d'un ange déchu qui se souvient des cieux. »

« La photographie sèche, aride, positive, rigoureuse, impitoyable, ne permet ni le rêve, ni l'élan, ni la correction, c'est une imprimerie dont le soleil a fait les frais. »

La photographie triomphe dans la reproduction du monument, mais elle échoue dans ce que la nature a de plus gracieux, dans les nuances variées et les teintes harmonieuses.

Pour le portrait, des efforts inouïs ont été tentés, et

malgré cela les plus habiles ne dépassent guère les limites d'un buste et encore le résultat est-il rarement gracieux, dans tous les cas la retouche est impossible.

M. Alof décrit avec un grand soin les méthodes consacrées par l'expérience, toutefois il omet d'indiquer la nature de l'iodure que l'on doit employer pour rendre le collodion sensible, et pourtant ce point est très important; il traite avec étendue de la pose, de l'art de diriger la lumière et des conseils à donner à ceux dont on veut faire l'image.

M. le rapporteur a insisté sur les difficultés que présentent les tentatives auxquelles on doit recourir pour obtenir des teintes convenables, autant que possible, et il exprime le vif regret que les épreuves obtenues n'aient qu'une courte durée; enfin, les procédés pour fixer les images sont encore dans l'enfance, il faut bien le reconnaître.

M. Hellier termine son rapport en donnant un juste tribut d'éloge à M. Alof, et déclare que la publication faite par cet habile photographe est l'œuvre d'un homme de goût, d'un artiste et d'un praticien.

L'Académie, sur les conclusions de l'honorable rapporteur, a voté des remerciements à M. Alof.

Si la photographie exige l'emploi de la lumière, et se rattache ainsi à la physique, la chimie à son tour est appelée à jouer un grand rôle dans cet art nouveau, par l'utilité incontestable de ses méthodes pour la composition et l'analyse des matières employées, de telle sorte que, procédant tout à la fois de la physique et de la chimie, nous avons placé l'examen du Mémoire qui en traite entre l'analyse de ceux qui relèvent de la première des deux sciences, et l'appréciation des travaux qui réclament les connaissances exclusives enseignées dans la seconde.

Cette dernière, à son tour, joue du reste un très grand

rôle dans le monde, et a, parmi nous, un trop savant interprète, pour que nous n'ayons pas à enregistrer, chaque année, quelque œuvre nouvelle due au talent bien connu de M. Morin, directeur de l'École des sciences.

Communication
de M. Morin,
sur l'aniline.

Notre confrère, qui contribue par ses vastes connaissances à servir l'humanité, en se livrant à de hautes et belles études scientifiques, a recherché les causes d'insalubrité de certaines matières alimentaires. On sait que plusieurs substances animales, employées comme aliments, subissent des fermentations spéciales d'où résultent des propriétés toxiques, telles sont principalement les préparations de charcuterie et de viandes fumées.

Après avoir écarté les causes auxquelles on attribuait autrefois les effets vénéneux constatés, M. Morin a signalé la présence de l'aniline dans plusieurs préparations de cette nature, qui avaient causé des indispositions graves à ceux qui en avaient fait usage. Le résultat obtenu par notre savant confrère est d'un très haut intérêt, si l'on songe que c'est cette même substance qui communique généralement aux champignons leurs propriétés toxiques, d'où il résulte évidemment que les végétations cryptogamiques se développent dans les matières animales sous l'influence de certaines circonstances atmosphériques, et leur communiquent des propriétés malfaisantes dues nécessairement à la présence de cette base organique.

M. Morin conseille, lorsque l'aspect de certaines préparations de charcuterie laissera quelque doute sur leur qualité, de les toucher avec de l'acide azotique, et on sera certain, dans le cas où la substance ne prendra pas un aspect rouge violacé, qu'elle ne contiendra pas d'aniline, et que, par conséquent, elle sera débarrassée d'une cause grave d'insalubrité.

Après avoir reconnu tout l'intérêt que présente le travail de M. Morin, par suite de la découverte de l'aniline des

champignons vénéneux dans les préparations de charcuterie, et à cause des conclusions incontestables qu'en déduit l'auteur, M. le Dr Duclos a présenté quelques observations au sujet de la présence du même principe dans d'autres substances alimentaires, et particulièrement dans les pâtés.

M. Duclos a remarqué, à cette occasion, qu'il est possible de prévoir, jusqu'à un certain point, si la substance est altérée ou non ; il paraît à peu près certain, en effet, que la préparation renferme un principe toxique lorsque la gelée, au lieu de se former, reste liquide.

Remarques
de
M. le Dr Duclos.

L'Académie, pénétrée de l'importance de cette question et rendant un juste hommage au talent avec lequel elle a été traitée, a ordonné l'impression dans son *Précis* du Mémoire de M. Morin.

Un de nos membres correspondants, M. Marchand, pharmacien à Fécamp, nous a envoyé un travail dans lequel il utilise, tout à la fois, ses connaissances chimiques et agricoles ; le Mémoire que nous avons eu l'honneur de vous communiquer, en son nom, traite de la production agricole et de la richesse saccharine des betteraves.

Communication
de M. Marchand,
sur la production
agricole
et la richesse
saccharine
des betteraves.

Ce travail renferme de nombreux tableaux contenant les résultats obtenus dans une série d'expériences, et que l'on peut résumer en quelques propositions intéressantes présentées par M. Marchand, sous forme de conclusions générales.

La constitution chimique du sol restant la même, dit l'auteur, la production agricole des betteraves est plus assurée par des semencements précoces que par des semencements tardifs.

La richesse saccharine des betteraves s'accroît avec l'ancienneté des plantations, mais il ne faut pas l'oublier, la proportion de sucre diminue rapidement dans ces racines, quand le sol qui les produit est riche en calcaire :

il y a plus, les inégalités, inexplicables aujourd'hui, que l'on signale entre les quantités de sucre contenues dans les diverses betteraves d'un même ensemencement, nous paraissent dues surtout à l'influence de ce principe terreux et à sa distribution inégale dans le sol.

L'effeuillage des betteraves ne doit être pratiqué artificiellement, par les soins du cultivateur, que très tard, et alors seulement que l'intensité des phénomènes de vitalité commencent à décroître; dans tous les cas, il ne doit porter que sur les feuilles qui s'altèrent dans leur constitution ou sur celles dont les pédoncules commencent à jaunir ou à se flétrir.

M. Marchand termine en donnant le conseil aux cultivateurs des environs de Fécamp de pratiquer l'ensemencement des betteraves dans la période comprise entre le 24 avril et le 10 mai. Après cette dernière époque, le cultivateur, par la tardivité de ses ensemencements, porte un préjudice considérable à ses intérêts comme aux intérêts généraux du pays, puisqu'il amoindrit alors, dans des proportions dont on n'aurait pas osé soupçonner l'importance, le rendement de ses terres en sucre, en alcool qui en dérive, ou en matières nutritives utiles pour entretenir un plus grand nombre d'animaux.

Le Mémoire de M. Marchand soulève plusieurs questions importantes qu'il est indispensable d'étudier sous toutes leurs faces; ce motif, ainsi que le mérite réel de l'œuvre de notre savant correspondant, a porté l'Académie à en ordonner l'impression.

Un autre pharmacien chimiste, d'Arles-sur-Rhône, M. Fabre-Volpelière, dont les travaux, nous l'espérons, viendront quelquefois, comme ceux de M. Marchand, enrichir notre *Précis*, a brigué vos suffrages en envoyant, à l'appui de sa candidature, un Mémoire sur l'emploi

Communication
de M.
Fabre-Volpelière,
sur les altérations
de la garance;
M. Preisser,
rapporteur.

de procédés nouveaux qu'il propose pour constater les altérations de la garance.

M. Preisser, organe d'une Commission, s'est appliqué tout d'abord à faire apprécier l'importance de la question traitée par l'auteur.

Le travail de M. Fabre a été provoqué par la Chambre de commerce d'Avignon. Cette compagnie ayant jugé convenable, en vue des grands intérêts qu'elle représente, d'ouvrir un concours sur cette importante question, dix Mémoires avaient été envoyés au Jury d'examen, et si le prix ne fut pas remporté, parce que la question n'a pas été complètement résolue sur tous les points, la Commission, chargée de juger les pièces envoyées au concours, a reconnu que plusieurs des Mémoires se recommandaient par un tel caractère d'utilité pratique, qu'il y avait un intérêt réel à les publier.

M. Fabre a obtenu le second prix, consistant en une mention honorable et une somme de 500 fr.

La Commission estime que le travail de M. Fabre renferme des faits curieux et intéressants. Ce chimiste a fait une étude attentive et consciencieuse de l'action d'un grand nombre de réactifs sur les dissolutions de la garance pure ou falsifiée.

L'auteur se sert d'une garance type dont il fait bouillir 10 grammes dans 200 grammes d'eau; il filtre, puis opérant de même avec la garance soupçonnée, il fractionne les liqueurs dans lesquelles il verse successivement des réactifs dont les actions variées sont susceptibles de faire reconnaître les fraudes.

M. Preisser a répété un certain nombre de ces réactions, dont il a constaté l'exactitude; toutefois, notre confrère pense que quelques-unes d'entr'elles laissent encore le chimiste dans une grande incertitude, quand il s'agit surtout de se prononcer, d'après l'aspect de teintes

dont les différences sont plus ou moins tranchées, ce qui oblige, dans tous les cas, comme du reste l'auteur lui-même, d'employer plusieurs réactifs pour former sa conviction.

La Commission a cru devoir examiner le travail qui a obtenu la première récompense, et qui est dû à M. Henri Fabre, professeur à Avignon. Mais, tout en reconnaissant la supériorité du procédé indiqué dans ce Mémoire, la Commission n'hésite pas à déclarer que le travail de M. Fabre-Volpelière contient des faits intéressants et des renseignements qu'il sera toujours avantageux de consulter lorsqu'on voudra utiliser avec fruit quelques-uns des procédés décrits par l'auteur.

M. Fabre,
élu membre
correspondant.

Ces conclusions ont été ratifiées par le vote de l'Académie qui a nommé M. Fabre-Volpelière membre correspondant.

Les falsifications de la garance, si importantes à reconnaître dans l'intérêt de l'industrie, ne sont qu'une des manifestations de cet esprit de rapine qui apparaît malheureusement de toutes parts, et qui ne semble se servir de la science que pour arriver à mieux tromper l'acheteur trop confiant; aussi, l'Académie reçoit-elle, chaque année, des Mémoires de savants consciencieux, renfermant l'indication des procédés nouveaux propres à reconnaître les fraudes pratiquées aujourd'hui sur une si vaste échelle.

Dosage de l'acide
stéarique contenu
dans les cierges,
par M. Lepicard.
M. Preisser,
rapporteur.

C'est sous l'empire de cet honorable préoccupation que M. Lepicard, pharmacien à Yvetot, a envoyé à l'Académie un Mémoire ayant pour titre : *Recherches pour servir au dosage de l'acide stéarique contenu dans les cierges.*

« Le procédé indiqué par l'auteur, dit M. Preisser, rapporteur, est une modification d'un mode d'opérer déjà

connu, mais une modification heureuse qui permet d'opérer rapidement et de doser d'une façon certaine. »

Nous croyons utile de faire remarquer que les cierges dits *canoniques* doivent contenir au moins $\frac{2}{3}$ de cire blanche d'abeilles, et, par conséquent $\frac{1}{3}$ au plus d'acide stéarique. La valeur de ce dernier produit étant de beaucoup inférieure à celle du premier, on conçoit qu'il est important de fixer le maximum du mélange toléré, ce qui, du reste, n'implique pas, comme on a pu le penser, que ce rapport de 3 à 2, entre les proportions des substances employées pour la confection des cierges, est impérieusement exigé. En principe, la cire pure, comme étant plus précieuse qu'aucune autre substance combustible, devrait seule brûler sur l'autel; on admet par tolérance $\frac{1}{3}$ de matière étrangère, mais on peut être certain que nulle réclamation ne s'élèverait si les cierges fournis ne contenaient que de la cire sans aucune trace de stéarine.

C'est pour découvrir ce genre de falsification que M. Lopicard a modifié, d'une manière heureuse, le procédé de Régnaud, qui consiste à neutraliser l'acide stéarique par la chaux, et à déterminer, par la quantité plus ou moins grande de savon insoluble formé, la proportion correspondante d'acide stéarique mélangée avec la cire.

M. Lopicard emploie la baryte au lieu de chaux; il n'y a pas alors de dépôt par l'ébullition, et en utilisant les liqueurs titrées d'acide sulfurique, on peut reconnaître quelle est la quantité d'alcali qui ne s'est pas combinée; d'où on déduit la proportion de cette substance qui s'est unie à l'acide stéarique, et, par suite, la quantité plus ou moins grande de ce dernier produit qui entrait dans la combinaison.

L'Académie, appréciant le mérite du procédé proposé par M. Lopicard, a voté des remerciements à l'auteur.

Sciences
naturelles.

Les sciences naturelles ont eu, ainsi que nous l'avons déjà dit, plusieurs savants interprètes au sein de l'Académie, et, à cette occasion, nous reviendrons sur l'important travail de MM. Malbranche et Blanche, relatif à la partie botanique de la description scientifique du département de la Seine-Inférieure. Les auteurs ont communiqué à la Compagnie une note dans laquelle, après avoir rendu un juste hommage aux vues élevées du Ministre qui a provoqué une si vaste et si belle entreprise, témoignent, par le zèle et l'empressement dont ils font preuve, combien est sincère leur adhésion qui ne se traduit pas seulement par des paroles, mais encore par des actes.

Le travail de nos laborieux et savants confrères contient trois parties : 1^o le catalogue ; 2^o les herborisations ; 3^o la géographie botanique. Ces trois parties, traitées avec étendue, renferment tous les développements qu'elles étaient susceptibles de recevoir.

L'Académie a voté des remerciements à MM. Malbranche et Blanche, pour leur communication ; elle a décidé que cette partie importante de la description scientifique de la Seine-Inférieure serait adressée à S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, et que la note qui l'accompagne serait imprimée dans le *Précis* de cette année.

Les deux mêmes membres, conjointement avec M. Duclos, et par l'organe de M. Malbranche, ont rendu compte à l'Académie d'un travail intitulé : *Flore médicinale Belge*.

L'auteur, M. Thielens, de Tirlemont (Belgique), s'est proposé d'écrire un *Vade mecum* qu'on puisse facilement consulter, et qui soit utile aux botanistes, aux médecins, aux pharmaciens ou aux simples amateurs.

M. le rapporteur établit que le mérite d'un tel livre doit être de donner des caractères suffisants et précis qui permettent de distinguer aisément les espèces médicinales de

Description
botanique de la
Seine-Inférieure,
par
MM. Malbranche
et Blanche.

Flore
médicinale belge,
par M. Thielens ;
M. Malbranche,
rapporteur.

leurs congénères inusitées, inutiles ou dangereuses avec lesquelles on pourrait les confondre. La Commission regrette que l'auteur n'ait pas été assez pénétré de cette pensée, et qu'il ait laissé percer un peu de négligence dans son travail. Les expressions descriptives ne sont pas toujours appliquées avec exactitude ; il règne de la confusion dans l'emploi des mots, tige, pédoncule, espèce et variété. Les onces, les grammes, les grains, les gros, servent indistinctement à désigner les doses des substances, etc.

L'auteur a voulu retrouver plusieurs étymologies ; or, dans ces sortes de recherches, les probabilités apparaissent sans aucun doute, mais il est presque toujours impossible d'arriver à quelque chose de certain. Était-il bien utile, se demande aussi l'honorable rapporteur, de relever de nombreuses synonymies et de donner le nom de la même plante dans presque toutes les langues ? La Commission a pensé que toute cette érudition, intéressante pour le savant, n'est pas à sa place dans un livre modeste, éminemment pratique et élémentaire.

M. le rapporteur pense, en outre, qu'un arrangement méthodique des matières eût été préférable, pour l'étude, à l'ordre alphabétique ; une table bien faite aurait suffi pour guider le lecteur dans ses recherches.

L'auteur, enfin, aura besoin de revoir avec soin la partie thérapeutique aussi bien que la partie descriptive, et de rectifier certaines inexactitudes qui ne sont vraisemblablement dues qu'à des *lapsus calami*.

En résumé, M. Thielens a renfermé dans un petit volume bon nombre de renseignements intéressants qui sont souvent épars dans plusieurs ouvrages, et si la Belgique, comme le dit l'auteur dans son introduction, ne possède aucun livre qui traite spécialement des plantes médicinales, il a entrepris une œuvre utile qui a paru à la Commission mériter les éloges de l'Académie.

Traité
de minéralogie,
par M. Thielens ;
M. Preisser,
rapporteur.

M. Thielens, désireux d'obtenir le titre de membre correspondant, a en outre soumis au jugement de l'Académie et à l'appui de sa candidature, un traité inédit de minéralogie.

M. Preisser, rapporteur de la Commission, après avoir fait apprécier l'importance d'une classification, montre les difficultés que rencontre le minéralogiste qui, ne pouvant pas se contenter, pour distinguer les corps et les coordonner, d'envisager seulement leurs caractères physiques, doit encore scruter leur nature intime, et, à ce titre, il lui est indispensable de posséder des connaissances étendues en chimie. Un traité de minéralogie doit, par conséquent, contenir, ainsi que cela arrive presque toujours, plusieurs chapitres dans lesquels se trouvent résumées certaines notions préliminaires touchant l'emploi des agents chimiques en minéralogie. M. le rapporteur regrette qu'une lacune existe sur ce point dans le travail de M. Thielens.

L'auteur décrit avec soin les caractères physiques des minéraux ; ses définitions sont en général nettes et précises, mais elles sont parfois insuffisantes pour donner une idée parfaitement exacte du minéral.

M. Preisser approuve la classification adoptée par M. Thielens ; cet auteur partage les minéraux en quatre classes : minéraux gazeux, minéraux combustibles, minéraux métalliques et minéraux lithoïdes ou pierres ; chacune de ces classes est divisée en ordres, genres et espèces. Il eût été peut-être convenable d'entrer dans plus de détails pour définir nettement chacun des groupes, afin de permettre au lecteur de se former une idée précise de chacune de ces expressions.

M. Preisser pense que, surtout au point de vue des indications spéciales sur les minéraux de la Belgique, fournies par M. Thielens dans son traité de minéralogie, l'œuvre de ce savant sera intéressante à consulter.

En résumé, le rapport étant favorable à l'auteur, l'Aca-

démie s'est empressée d'accueillir la demande de M. Thielens, et l'a élu membre correspondant.

M. Thielens
élu membre
correspondant.

Cette excursion, que nous venons de faire dans le domaine de la minéralogie, afin d'examiner successivement les deux communications de M. Thielens, nous a fait abandonner pour un instant l'analyse des Mémoires qui ont trait à la botanique, mais nous y revenons avec d'autant plus de plaisir que nous allons rencontrer de nouveau les appréciations toujours justes et intéressantes de notre laborieux confrère M. Malbranche. Celui-ci, en effet, après avoir fait prompte et bonne justice des explications fournies depuis quelques années pour expliquer la maladie de la vigne, et celle qui anéantit des masses considérables du précieux tubercule importé en Europe par le célèbre Parmentier, nous a montré, avec M. Deboutteville, que les végétaux sont malades parce qu'ils sont vieux; que leurs produits ne sont altérés que parce qu'ils sont souvent, suivant l'expression si caractéristique de Cadet de Vaux, une *progéniture de vieillard*.

Communication
de
M. Deboutteville
sur les maladies
des végétaux;
M. Malbranche,
rapporteur.

Quelques auteurs pensent que, par le bouturage et la greffe, renouvelés avec intelligence, on peut indéfiniment propager les variétés horticoles en état de vigueur, les soustraire aux influences du progrès de l'âge et du dépérissement sénile.

D'autres pensent, au contraire, qu'à la graine seule, créée au sein d'une fleur fécondée, vivifiée par l'influence sexuelle, appartient le privilège de procréer de nouvelles existences douées d'une vie propre et de tous les avantages de la jeunesse.

C'est cette dernière opinion que M. Deboutteville cherche à faire prévaloir en s'appuyant, du reste, sur des faits.

Il y a deux sortes de maladies des végétaux : celles qui sont passagères et celles qui sont persistantes ; les pre-

mières atteignent les végétaux qui se reproduisent par semence, les secondes frappent tout particulièrement les arbres ou les arbustes qui sont multipliés par greffes, boutures et tubercules.

Il résulte de ces principes qu'il y a nécessité de renouveler ces variétés malades par la semence; M. Deboutteville s'est occupé d'appliquer son procédé à la culture de la pomme de terre; il a fait des semis avec des graines de choix recueillies et constamment employées pendant plusieurs générations successives pour arriver à une progéniture vigoureuse et saine.

M. Malbranche conclut, en terminant, qu'il n'a rien lu d'aussi logique et d'aussi sérieux, sur la maladie des végétaux, que le travail de M. le Président de la Société d'horticulture.

Observations
présentées par
M. le Dr Morel.

M. le Dr Morel a fait le plus grand éloge des essais heureux poursuivis avec tant d'intelligence et de succès par M. Deboutteville. Le procédé du savant horticulteur est analogue à celui qu'emploie en Belgique M. Van Mons; ce dernier procède au renouvellement de la race des arbres à fruits en semant des pépins qui produisent d'abord des arbres sauvages, parmi lesquels on fait un choix, et les graines recueillies sur ces nouveaux sujets servent à effectuer d'autres semis donnant naissance à des produits supérieurs aux précédents, et ainsi de suite pendant plusieurs générations; la culture concourant, en outre, constamment à l'amélioration et au développement complet des arbres définitivement obtenus.

Généralisant ensuite sa pensée, notre confrère montre la possibilité de perfectionner indéfiniment les végétaux par des semis intelligents, par des changements de sol et par la culture; il en est de même, ajoute-t-il, pour les animaux, et des succès nombreux ont été obtenus par suite du croisement des races.

Arrivant enfin à l'espèce humaine, M. Morel reconnaît les difficultés nombreuses qui s'opposent aux unions qu'il serait pourtant désirable de voir contracter entre les individus de peuples très différents. M. Morel rappelle combien des unions entre des nègres et des européens avaient été fécondes. Il existe tout particulièrement, dans le Chili et dans la Bolivie, une race métis des plus remarquables, et qui compte aujourd'hui 4 millions d'individus.

Si, dans la terre de Van-Diëmen, des résultats tout-à-fait opposés ont été constatés, il ne faut les attribuer qu'aux conditions déplorables dans lesquelles les unions, d'ailleurs passagères, ont été contractées entre des matelots plus ou moins abrutis par des excès de tous genres, et de malheureuses créatures qui spéculaient sur leur sexe.

Sur l'observation présentée par M. Malbranche, qu'il lui paraît difficile d'établir une comparaison entre les plantes et l'espèce humaine, M. Morel a déclaré que tel était aussi son sentiment, et qu'il avait voulu faire un simple rapprochement.

Si l'histoire des plantes a le don de fixer l'attention des hommes et d'exciter leur intérêt, le récit de la vie des savants qui se sont dévoués à leur étude, a un attrait d'autant plus grand qu'il prête davantage aux plumes exercées, alors surtout que des événements dramatiques viennent ajouter encore aux charmes de détails déjà très attachants par eux-mêmes.

M. Cap, l'un de nos membres correspondants, continue à publier avec succès d'intéressantes biographies, dans lesquelles il se fait l'historien des voyageurs intrépides dont souvent la Société a ignoré les audacieuses entreprises, les périls qu'ils ont courus, les angoisses pénibles qu'ils ont subies et la mort douloureuse qui est venue si

fréquemment clore des carrières suivies avec une grande abnégation.

L'Académie a entendu avec intérêt une analyse complète de l'une de ces études, présentée par notre confrère M. Malbranche.

Biographie
de Commerson,
par M. Cap;
M. Malbranche,
rapporteur.

L'auteur veut nous faire connaître Philibert Commerson, né à Châtillon-sur-Dombes (Ain), en 1727. Livré de bonne heure à l'étude de la médecine, Commerson ne put guère exercer sa profession à cause de son goût irrésistible pour la botanique. Cette passion pour la science le portait à entreprendre de longs voyages pour recueillir une plante ou pour voir un herbier.

Après la mort de sa femme, qui l'affecta vivement, il quitta son pays et vint à Paris, où il obtint bientôt la faveur de faire partie de l'expédition que Bougainville conduisait dans les terres australes.

L'auteur suit le savant naturaliste à Rio-Janeiro, à Taïti, à l'île de France, à Madagascar, et nous a fait apprécier ses succès scientifiques, les épreuves qu'il a traversées et le haut appui qui lui fut donné par un homme éminent, Poivre, alors gouverneur de l'île-de-France.

Le savant botaniste, tout en explorant ces contrées lointaines, formait le projet de faire des fondations utiles à la science dans la mère patrie; il voulait préparer un certain nombre d'herbiers uniformes, et aussi complets que possible, qui auraient été déposés dans les principales villes d'Europe, afin que les botanistes aient partout sous les yeux la même plante et ne fussent plus exposés à se tromper sur la synonymie. Cette pensée ne put être réalisée par Commerson; elle a reçu aujourd'hui un commencement d'exécution.

Commerson, après avoir visité l'île Bourbon, où il se livra à l'exploration ardue et périlleuse des volcans, écrivait avec enthousiasme : *J'ai recueilli des choses ineffables!*

Cet intrépide voyageur a sacrifié son repos, sa santé et même sa vie pour faire progresser la science. En butte à de nouvelles tracasseries, depuis le départ du gouverneur, son ami ; voyant, d'ailleurs, les encouragements et les secours lui manquer, il mourut le 13 mai 1773, à l'âge de quarante-six ans, accablé de chagrins et de souffrances.

Si le nom de Commerson, quoique moins célèbre que celui de nos grands naturalistes, est capable d'exciter l'intérêt des amis de la science, celui de Linnée, entouré de son merveilleux prestige, commande toujours l'admiration et le respect ; ainsi, l'a pensé avec raison M. Malbranche lorsqu'il a offert à l'Académie la copie d'une lettre inédite de ce grand homme, à Corrêa de Serra, document précieux dont notre confrère a possédé pendant quelque temps le curieux autographe.

M. Malbranche a esquissé à grands traits la noble figure du grand Linnée, et a fait apprécier le caractère de ses travaux ; il a rappelé l'activité incessante et l'amour pour l'étude qui animaient cet homme illustre, et la nécessité qui résultait, pour lui, à cause de ses immenses recherches, d'adopter souvent une extrême concision dans ses écrits, obligé qu'il était de résumer en quelques mots les résultats nombreux de ses admirables conceptions.

Dans quelques cas bien rares, Linnée était plus expansif, sa phrase même devenait éloquente, lorsque surtout sa pensée, s'élevant jusqu'à la divinité, il admirait le Dieu créateur dont il contemplait chaque jour les merveilleux ouvrages.

Corrêa de Serra, auquel la lettre communiquée par notre confrère a été adressée, était portugais, fils d'un jurisconsulte éminent. Dès sa jeunesse il montra un goût décidé pour la botanique, mais les événements politiques le portèrent à de hautes dignités et dans les positions

Autographe
de Linnée,
communication de
M. Malbranche.

élevées qu'il occupa, il rendit des services à la science en créant l'Académie de Lisbonne. Il était correspondant de l'Institut.

M. Malbranche a recueilli ces détails de la bouche même d'un des descendants de cet homme distingué, qui habite actuellement notre département.

Linnée se réjouit, dans cette lettre, d'apprendre que Corréa de Serra va faire un voyage en Sardaigne; il lui donne des conseils sur les explorations auxquelles il devra se livrer, il l'approuve d'avoir choisi la classe des vers comme but de ses recherches.

L'Académie a entendu, avec un vif intérêt, l'analyse complète de cette lettre, dont notre consciencieux et savant confrère a fait ressortir d'une manière très heureuse le mérite et la portée.

La lettre et la note de M. Malbranche trouveront place dans le *Précis* de nos travaux.

Sciences
médicales.

Si l'étude des êtres organisés présente un intérêt assez grand pour que les hommes s'y livrent avec ardeur, alors même qu'ils ne considèrent la science que d'une manière spéculative, cet intérêt ne fait que grandir encore lorsqu'il a pour but de soulager nos maux, ou, ce qui est préférable encore, de les prévenir. Cette mission bienfaisante est remplie toujours avec talent, parfois même avec éclat, par les savants médecins que nous sommes heureux de compter dans nos rangs; aussi leurs communications sont-elles toujours accueillies avec faveur par l'Académie.

Traité
de médecine
oculaire, par
M. le Dr Vallez;
M. le Dr Duclos,
rapporteur.

C'est ainsi que vous avez entendu avec intérêt un rapport fait par M. le Dr Duclos, au nom d'une Commission composée, avec lui, de MM. les Drs Vingtrinier et Dumesnil, au sujet d'un *Traité théorique et pratique de médecine oculaire*, par le Dr Vallez, de Bruxelles.

Ce livre comprend l'histoire de l'ophtalmologie,

l'anatomie descriptive, la physiologie, la physique, l'hygiène, l'ophtalmoscopie, la pathologie et la thérapie des parties constituantes de l'œil.

M. Vallez peut être rangé parmi les propagateurs des méthodes les plus sûres, les meilleures, pour guérir les maladies des yeux. Il n'ambitionne pas le rôle d'inventeur ; à chacun son mérite ; celui de M. Vallez est le plus profitable pour la majorité des malades.

Cet honorable praticien cherche avec raison à éviter l'écueil contre lequel ont échoué les spécialistes oculistes qui considèrent les lésions de l'œil en elles-mêmes, oubliant trop facilement l'étude des causes générales répandues dans tout l'organisme dont elles ne sont qu'une simple manifestation.

A cette occasion, M. Duclos s'élève avec beaucoup d'énergie contre les spécialistes qui s'élancent avec une rapidité vraiment effrayante dans ce qu'ils croient être la voie du progrès, et qui n'est trop souvent que celle des innovations, des changements, des bouleversements.

Un traité théorique et pratique de la chirurgie de l'œil, par le même auteur, a été aussi l'objet de l'examen de la Commission. L'honorable rapporteur a déclaré que le second ouvrage du Dr Vallez est composé avec le même soin et écrit dans le même esprit que le précédent.

Les ouvrages de M. Vallez, dit en terminant M. le Dr Duclos, sont conçus avec sagesse, écrits avec clarté, et révèlent un praticien expérimenté et prudent.

L'Académie consacrant les conclusions de la Commission, a nommé M. le Dr Vallez, membre correspondant.

M. le Dr Vallez
élu membre
correspondant.

Lorsque le médecin prête le secours de son art au malade qui, au milieu des souffrances, conserve la plénitude de sa raison, il a souvent à lutter contre les effets d'une imagination ardente surexcitée par l'effroi de la mort, par les

inquiétudes qui assiègent celui dont l'existence semble indispensable à toute une famille, et qui redoute moins pour lui-même que pour les siens les conséquences terribles d'une fin prématurée. Toutefois, au moyen de quelques paroles rassurantes et de considérations supérieures aux vues ordinaires de la raison humaine, un médecin éclairé peut ramener le calme et la paix dans une âme agitée, la tranquillité de l'esprit devenant alors un principe de guérison pour le corps.

Mais lorsque le mal a pour siège les organes mêmes qui mettent l'esprit immatériel de l'homme en communication avec le monde extérieur, et que cette maladie correspond à des désordres physiques nombreux et presque incurables, la tâche devient alors bien difficile pour le médecin dont l'autorité est méconnue par celui sur lequel il aurait pourtant besoin, dans l'intérêt de sa guérison, d'exercer un ascendant moral. Cette influence est, en effet, toute puissante quand elle commande la confiance au patient qui a tout à craindre du mal qui le dévore, tout à espérer du savoir de celui dans les talents duquel il a mis en partie, du moins, ses espérances. Aussi, voyons-nous nos savants aliénistes rechercher avec ardeur les moyens d'agir par des influences morales sur les pauvres insensés confiés à leurs soins. Ce sont des études incessantes, des enquêtes dans des contrées éloignées pour connaître l'effet des ressources créées par des collègues dévoués aux malheureux, et dans le cœur desquels un sentiment généreux vient concourir, avec les connaissances étendues d'un esprit éclairé, pour combattre un mal dont on ne saurait trop déplorer les terribles effets.

Vous avez entendu, à cette occasion, la lecture de l'extrait d'un rapport des membres du Comité général pour les aliénés de l'Ecosse. Notre confrère, M. le Dr Dumesnil, a voulu, dans son dévouement pour les malades confiés à ses soins, rechercher, même en dehors du territoire de la

France, des indications dont il sait tirer un si excellent parti dans sa pratique journalière. M. Dumesnil a pris la peine de traduire cet extrait dans lequel le Dr Arthur Mitchell envisage la question au point de vue des intérêts particuliers de la population du comté de Scheteland.

Le docteur anglais trace un sombre tableau de la misère des habitants de ce comté, des faibles ressources dont ils disposent pour secourir les insensés, et du délaissement dans lequel se trouvent ces derniers, dont les parents, pour la plupart, leur viennent difficilement en aide à cause de la gêne qui existe dans un grand nombre de familles.

Les soins hygiéniques les plus simples sont négligés ; de là résultent des maladies graves, source fréquente de l'idiotie chez les enfants.

Les épileptiques et les idiots sont exposés dans leurs pauvres demeures à des dangers journaliers, par suite de la disposition du foyer au centre même de l'appartement qu'ils occupent ; de là une nécessité absolue d'enlever ces malheureux à leurs familles pour les diriger vers les asiles où ils sont l'objet de soins particuliers et d'une surveillance continuelle.

Cette misère des habitants du comté de Scheteland, quelque grande qu'elle soit, est encore de beaucoup dépassée par celle des populations des îles situées à l'ouest de l'Ecosse. L'auteur entre dans d'intéressants détails sur la manière dont les secours sont distribués dans ces localités désolées, et il montre les inconvénients qui ressortent du système généralement adopté.

L'état de liberté dans lequel sont laissés ordinairement les aliénés est un danger permanent pour la société, au point de vue physique comme au point de vue moral. Le Dr Mitchell cite des cas nombreux à l'appui de cette opinion.

Les secours distribués par les paroisses, aux familles des aliénés, ne sont point en proportion avec les besoins à cause des ressources très restreintes du pays ; aussi sont-ils insuffisants. Si les aliénés étaient renfermés dans des asiles, ils seraient mieux soignés, et ne seraient plus une charge aussi onéreuse pour les paroisses, dans lesquelles ils ne seraient plus une cause permanente de danger.

Le Dr Mitchell propose de créer une bourgade dans laquelle les insensés, réputés non dangereux, seraient réunis ; ils pourraient être ainsi l'objet de soins plus éclairés et plus assidus. Rapprochés d'une ville importante, ils pourraient être visités par les médecins, et une surveillance presque journalière de l'autorité assurerait davantage leur bien-être.

M. le Dr Dumesnil conclut de cet extrait, qu'il a lu à l'Académie, et de ceux qui constituent le volumineux rapport, objet de son étude, que l'organisation du service des aliénés, en Ecosse et en Irlande, est fort inférieur à celle de la France.

Notre confrère fait ressortir avec beaucoup de force la supériorité de la loi française sur la loi anglaise ; il montre, avec le Dr Mitchell, que les paroisses sont obligées de traiter avec les établissements d'Aberdeen et d'Edimbourg pour y faire admettre leurs aliénés, en supportant souvent des charges assez lourdes, tandis qu'en France cette dépense est presque exclusivement supportée par le département, et devient, par cela même, beaucoup moins onéreuse ; remarquable disposition légale qui permet au maire du plus humble hameau de pourvoir sur le champ à la sécurité de ses administrés, et de donner satisfaction au principe de justice et d'humanité par l'envoi immédiat d'un insensé, riche ou pauvre, dans l'asile désigné à cet effet.

M. De Lérue a fait observer que le gouvernement anglais rencontre une difficulté de même ordre que celle qui se présente en Bretagne, où les habitants pensent que la présence d'un aliéné dans une famille est une source de bonheur pour les parents de l'infortuné. Ce sentiment procède, d'ailleurs, d'une pensée pieuse, et correspond à des tendances très respectables du clergé, qui excite les familles à entourer des plus tendres soins les pauvres malades, et à les conserver le plus longtemps possible à leur foyer.

C'est encore à M. le Dr Dumesnil que nous devons un très intéressant rapport sur le *Traité des maladies mentales*, par M. le Dr Morel. L'Académie a vu avec bonheur deux de ses membres unir leurs efforts dans une œuvre commune : l'un en publiant un ouvrage considérable qui fera époque dans la science, l'autre en employant l'autorité de sa parole pour discuter et faire valoir, avec une grande hauteur de vues, la publication remarquable d'un collègue éclairé.

M. le Dr Dumesnil a rappelé les efforts qui ont été tentés à toutes les époques pour améliorer le sort des pauvres aliénés, et pour combattre les funestes tendances qui portaient trop souvent ceux qui devaient les secourir et les protéger, à leur imposer un traitement barbare. Malheureusement, les résultats satisfaisants obtenus dans quelques contrées étaient loin d'être généraux, et il fallut une époque de rénovation sociale pour obtenir une transformation radicale, pour laquelle, du reste, la Providence fit surgir un homme rempli d'une conviction ardente, accompagnée de talents supérieurs. Pinel sut vulgariser sa pensée, et c'est encore sous l'influence des préceptes qu'il a posés, que les aliénistes marchent avec confiance

Traité
des maladies
mentales,
par
M. le Dr Morel ;
M. le Dr Dumesnil,
rapporteur.

dans la voie qu'il a, d'ailleurs, si brillamment tracée. Esquirol, son disciple, a complété largement l'œuvre du maître dont il partage aujourd'hui la gloire. Depuis cette époque, des hommes éminents ont contribué puissamment à faire progresser cette vaste science de l'aliénation mentale, et parmi eux nous pouvons compter, avec un légitime orgueil, deux de nos plus éminents confrères, les D^{rs} Fôville et Parchappe.

En présence des immenses travaux des successeurs de Pinel et de tous les spécialistes qui enregistrent chaque jour des observations nombreuses et intéressantes, il y avait, pour le praticien qui peut avoir à traiter accidentellement des cas d'aliénation mentale, une difficulté réelle à se livrer à des recherches efficaces pour arriver promptement à l'indication d'un traitement rationnel. M. le Dr Morel a fort heureusement comblé cette lacune, en publiant son excellent *Traité sur les maladies mentales*; cet ouvrage remarquable a été accueilli avec une vive satisfaction et un haut intérêt par le monde savant. Cette œuvre considérable, ajoute M. le rapporteur, si compétent en la matière, n'est pas seulement l'abrégé de la science des autres; l'auteur a su donner à son travail un cachet d'originalité qui résume également ses aperçus, ses tendances et ses innovations. Étudié avec attention, cet ouvrage initie le lecteur aux phases successives de l'existence intellectuelle de l'auteur; on devine à chaque page le médecin dont les premières méditations ont approfondi la physiologie, la philosophie et la psychologie; qui s'est ensuite approprié les vues des premiers praticiens de cette époque; qui a longuement conversé avec les idéologues d'Outre-Rhin, et qui, après avoir beaucoup vu et beaucoup retenu, a pu faire l'application de pareils éléments comme chef de service dans deux des plus grands établissements fondés pour les insensés. Mais

heureusement la spontanéité de son aptitude synthétique l'a empêché de s'absorber au milieu des détails d'un tel mouvement de maladies, et, par contre, la nature, saisie sur le vif, devait maintenir dans de justes bornes la hardiesse de ses conceptions.

L'ouvrage de M. Morel offre quatre grandes divisions. Le livre premier contient l'exposé des doctrines qui ont été admises sur la question de l'aliénation mentale dans l'antiquité, dans le moyen-âge et même dans les temps modernes. Le second livre est consacré à la pathologie générale, qui considère le siège de la folie, ainsi que les causes prédisposantes, générales et individuelles qui la produisent, aux maladies des systèmes de l'économie qui la déterminent; puis viennent les causes physiologiques, les causes spécifiques, les causes morales, et, enfin, la manière d'interpréter l'ensemble de l'étiologie. Le troisième livre est consacré à la symptomatologie, c'est-à-dire aux symptômes fournis soit par l'habitude extérieure, soit par les fonctions intérieures ou assimilatrices. Ce livre est terminé par la description des périodes initiales du développement et de la marche de la folie. Le quatrième livre a pour titre : Pathologie spéciale, et renferme tous les éléments d'une réforme que l'auteur tend à introduire dans la théorie des affections mentales, prétendant qu'il existe des entités pathologiques plus naturelles que celles qu'on a adoptées jusqu'à présent.

M. Dumesnil exprime la crainte que M. Morel, qui se proposait de donner un guide sûr aux praticiens non spécialistes, n'ait outrepassé quelquefois le but qu'il avait en vue; mais cette critique devient, en quelque sorte, un éloge, en ce sens que l'inconvénient signalé par l'honorable rapporteur procède d'une qualité même de l'auteur, dont la vive intelligence s'élève souvent à des considérations d'un ordre tout-à-fait supérieur, et le

place ainsi, non pas en dehors, mais souvent au-dessus de son sujet.

Dans la partie historique de son travail, M. Morel fait preuve d'une vaste érudition; il analyse les vues d'Hippocrate sur la folie, ainsi que celles d'Arétée de Cappadoce et de Cœlius Aurelianus, sur les causes qui peuvent obscurcir la raison.

Notre confrère trouve dans Gallien toute la théorie des affections cérébrales idiopathiques et sympathiques, en dehors de laquelle il ne pense pas qu'il soit possible d'établir une classification fructueuse des maladies de l'intellect.

Soranus, Asclépiade, Celse et plusieurs autres philosophes illustres, imbus de la pensée de Platon et de Pythagore, ayant mieux approfondi que leurs prédécesseurs la solidarité qui existe entre les troubles de l'esprit et la moralité antérieure des individus, reprirent les traditions d'Hippocrate et firent concourir l'action des influences morales avec la thérapeutique physique.

Platon considérait la folie comme une maladie repoussant énergiquement tous les moyens de coercition, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral, et préparait ainsi l'idée dominante des réformes qui devaient se réaliser et se généraliser seulement de nos jours.

Après Alexandre de Trolles et Paul d'Égine, l'élément de la science des temps passés a complètement disparu pour faire place aux exigences les plus absurdes, aux préjugés les plus ridicules et souvent les plus barbares. C'est à peine si l'on retrouve quelques pâles reflets de cette science féconde dans les écrits des médecins arabes Avicenne et Rhazis, et il faut arriver au xv^e siècle pour assister à quelques efforts de rénovation.

L'auteur, arrivant à la période du moyen-âge, touche à la question si délicate des influences démoniaques, et

montre, avec un juste orgueil, la médecine provoquant, d'abord timidement mais avec persévérance, une révolution dans les esprits, et parvenant à faire établir une distinction entre les aliénés et les possédés du démon.

A mesure que nous nous rapprochons de l'époque actuelle, l'horizon s'agrandit, les causes de la folie sont mieux appréciées, la pathologie du système nerveux fait d'incontestables progrès; les médecins, craignant de moins en moins de se détacher des erreurs du moyen-âge, vont s'inspirer aux saines doctrines médicales d'Hippocrate.

Dans les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle, la science s'occupe de découvrir les causes de la folie; les connaissances sont plus étendues, mais nous ne voyons pas la douceur et les soins de l'hygiène la plus vulgaire faire partie du traitement moral et physique des aliénés. Le XIX^e siècle, au contraire, ouvre à l'étude et au traitement de l'aliénation mentale une ère nouvelle, dont le mérite consiste moins peut-être dans l'importance médico-psychologique que dans l'esprit pratique qui va animer les actes des spécialistes, et influencer d'une manière si heureuse sur les destinées des insensés.

Trois systèmes se disputent, depuis le commencement de notre siècle, le privilège d'attirer, dans leur ordre d'idées, les médecins aliénistes. Le premier, posé par l'Ecole spiritualiste, enseigne que la folie est une maladie de l'âme, et voit plutôt la cause de cette affection dans l'influence funeste exercée par les passions que dans des lésions de l'organisme.

L'Ecole somatique, à laquelle adhèrent aujourd'hui un assez grand nombre de médecins, professe que les maladies mentales, sans aucune exception, sont l'effet d'altérations organiques; le corps seul peut être malade et non l'âme.

L'Ecole éclectique, enfin, c'est-à-dire celle qui réunit

les deux opinions précédentes, ne compte qu'un petit nombre de partisans.

M. Dumesnil entre dans d'intéressants détails sur les épidémies intellectuelles qui se manifestent à différentes époques, et qui sont causées par des surexcitations passagères, capables de se transmettre par l'exemple, à cause de la prédisposition des esprits, plutôt qu'un désordre durable, et il rappelle, à cet égard, avec l'auteur du traité qu'il examine, ces entraînements incroyables qui portaient les femmes de la Grèce à fêter Bacchus au milieu des transports de l'ivresse et du délire causé par les sens exaltés.

Plus tard, M. Morel retrouve encore des traces de ce même mal sous une forme bien différente, celle du mysticisme, présentant le désolant tableau de malheureuses victimes d'une imagination surexcitée, et qui, à cause même de la nature du mal qui s'était emparé d'elles, reçurent le nom si caractéristique de *convulsionnaires*. Enfin, à notre époque, nous avons vu, sous un aspect qui n'avait, du reste, rien d'effrayant, l'ardeur puérile avec laquelle beaucoup de bons esprits ont cru à l'influence occulte des tables et des meubles mis en mouvement, et capables, dans certains cas, de rendre même des oracles.

Avant d'aborder les causes des maladies mentales, M. Morel établit, par quelques considérations préliminaires, que la division habituelle de ces douloureux désordres, en causes physiques et en causes morales, ne répond pas au véritable besoin de la science; il veut qu'on se préoccupe davantage de la complexité des éléments générateurs et des prédispositions à contracter telle ou telle *vésanie*.

M. Dumesnil a cru devoir examiner rapidement le cadre étiologique tracé par M. Morel, parce qu'il se rapproche de ce qui peut être trouvé dans d'autres monographies et

préfère s'arrêter principalement aux vues originales de notre collègue.

D'après M. Morel, certaines névroses, provoquant l'aliénation, la produisent sous une forme qu'il n'est plus possible de confondre avec une autre.

Pour le savant aliéniste, il y a encore certaines causes déterminantes spécifiques qui produisent invariablement, dans la sphère des fonctions intellectuelles, des lésions et des troubles qui sont identiquement les mêmes chez tous les individus exposés à l'action de ces causes.

Enfin, suivant le même auteur, la description des maladies nerveuses, amenées par les agents intoxicants, confirmera ce fait capital, à savoir que la nature du délire est toujours en rapport avec la nature de la cause et la gravité de la lésion.

Ces propositions servent de base à la classification nouvelle proposée par M. Morel, et elles sont surtout remarquables, ajoute M. Dumesnil, au point de vue du pronostic et du traitement des diverses formes de la folie.

M. Dumesnil admet le principe de l'hérédité pour la folie comme pour d'autres maladies, mais il craint que l'on ne soit trop porté à exagérer cette cause, et tout en applaudissant à la sage réserve de M. le Dr Morel qui admet cette cause, mais sans l'étendre, à beaucoup près, à un aussi grand nombre de cas que plusieurs de ses confrères. Le rapporteur insiste, du reste, fortement sur ce point, et réclame contre ce qu'il considère comme une exagération dans laquelle tombent à ce sujet un trop grand nombre de praticiens.

M. Morel entre dans des considérations du plus haut intérêt, à propos des causes physiologiques, spécifiques et morales, qui doivent être méditées après une lecture attentive et complète.

M. Morel distingue encore les folies sympathiques, et, à

cette occasion, M. Dumesnil rappelle les travaux de MM. Buchez et Baillarger ; il établit les rapports et les différences qui existent entre les opinions de ces deux aliénistes et celles de notre confrère. Ces considérations amènent l'honorable rapporteur à appeler l'attention des praticiens sur un fait qu'il lui a été donné d'observer et qui n'a pas été encore spécialement étudié. M. Dumesnil a constaté, par trois fois, un délire aigu des plus intenses présentant tous les caractères de véritables accès de manie, et cela deux ou trois jours avant l'apparition d'une fièvre typhoïde qui ne se révélait alors par aucun autre symptôme. Dans les trois cas, le phénomène disparut dès que la maladie se fut établie.

Dans la méthode de classification, adoptée par M. Morel, l'auteur s'appuie, pour former ses groupes, sur les causes dites spécifiques, celles qui se rattachent à quelques affections cérébrales idiopathiques, à la prédisposition, etc.

Six groupes principaux, subdivisés eux-mêmes en plusieurs catégories, constituent cette classification nouvelle que M. Dumesnil discute en la comparant à celles qui ont été adoptées ou seulement proposées jusqu'à présent, et, faisant allusion aux objections qui ne manquent jamais d'être élevées contre les essais de cette nature, il fait observer que M. Morel est allé lui-même au-devant de quelques-unes afin de les réfuter.

M. Dumesnil regrette que l'auteur ait relégué au second plan les causes morales auxquelles les aliénistes, pour la plupart, attachent une importance de premier ordre. Puis, faisant certaines réserves sur le point de savoir si M. le Dr Morel a eu raison de rejeter de son cadre la lypémanie et la manie, M. le rapporteur adopte entièrement les vues de l'auteur, qui ne veut pas admettre dans sa classification les monomanies ainsi qualifiées par Esquirol.

M. Dumesnil entre avec l'auteur dans de nombreux détails pour montrer comment l'intelligence se trouve préparée à présenter le double phénomène de l'illusion et de l'hallucination, considéré autrefois comme un fait unique désigné sous le nom de vision.

Cette grave question, étudiée aujourd'hui avec le plus grand soin par plusieurs savants médecins, est sortie du domaine médical pour entrer dans celui de la philosophie et de l'histoire de l'esprit humain, et à ce sujet l'intelligence de beaucoup d'hommes célèbres a été mise en cause, car ils ont eu, suivant ces auteurs, des hallucinations incontestées.

M. Morel complète son important travail en revenant sur les formes particulières de la folie, et en indiquant pour chaque classe et même pour chaque subdivision le traitement qui lui paraît le plus rationnel.

Le savant et consciencieux rapporteur termine son très substantiel et très complet compte-rendu en exprimant sa reconnaissance pour l'occasion qui lui a été fournie par l'Académie de méditer une œuvre dont la lecture a été pour lui aussi attachante que profitable.

M. le Dr Morel nous a fait connaître, à son tour, un travail intéressant de M. le Dr Boileau de Castelnau, sur *les Maladies du sens moral*.

Sous les noms de maladies de l'âme, maladies ou lésions de facultés telles que la mémoire, la volonté, l'imagination, on a voulu désigner quelques-uns des rapports anormaux qui s'établissent entre la partie spirituelle et la partie matérielle de l'individualisme humain dans les cas de maladie et surtout de folie.

M. Morel désapprouve l'emploi de ces dénominations; il fait ressortir combien il est pour le moins inexact de parler de maladies, de lésions d'un être immatériel.

Des maladies
du sens moral,
par

M. le Dr Boileau
de Castelnau;

M. le Dr Morel,
rapporteur.

La maladie étant le dérangement d'un ensemble composé de parties, l'âme qui est une, ne peut être malade. toutefois cette âme a besoin de l'organisme pour entrer en rapport avec le monde extérieur, et, par conséquent, elle peut être trompée, influencée par cet organisme et poussée à des résolutions funestes.

M. Boileau de Castelneau a-t-il été plus heureux en parlant des *Maladies du sens moral*? M. Morel ne le pense pas davantage, en considérant surtout la difficulté qu'éprouve l'auteur à définir ce qu'il faut entendre par sens moral.

M. de Castelneau, admettant l'existence du sens moral comme un organe physiologique défini, arrive à cette conséquence, réellement inacceptable et funeste, que tous les individus coupables d'un acte répréhensible, les criminels, ne sont rien de plus ni rien de moins que des malades.

Si au lieu de *lésion idiopathique du sens moral*, l'auteur avait parlé d'*absence, d'obscurcissement ou d'affaiblissement* du sens moral, il eût été possible de s'entendre, car alors on n'aurait plus considéré d'une manière absolue tous les criminels comme des malades.

M. Morel partage entièrement les vues de MM. Buchez, Fournier et Ferrus sur le même sujet; il est impossible, dit l'honorable rapporteur, de comparer en général les criminels aux aliénés; les criminels pèchent parce qu'ils le veulent; il n'y en a pas quatre sur cent qui ne soient pas responsables.

M. Morel pense que le médecin, appelé par les magistrats à formuler son avis, doit uniquement décider si l'inculpé était ou non aliéné au moment de la perpétration de l'acte incriminé. C'est de l'état de folie que découlent toutes les anomalies des facultés intellectuelles et affectives, y compris la perversion ou l'obscurcissement du sens moral. En d'autres termes, il faut prouver l'exis-

tence d'une maladie cérébrale, en vertu de laquelle l'individu a été subjugué, empêché, déterminé irrésistiblement à tel ou tel acte que, dans l'exercice plein et entier de sa raison, il n'aurait pas commis, qu'il aurait même repoussé avec horreur.

Notre confrère partage l'opinion de M. de Castelnau lorsque cet aliéniste déclare qu'il ne faut pas désespérer de l'amélioration des prisonniers, et que le système préventif et curatif prendra un jour la place du système répressif. M. Morel se propose de traiter ultérieurement cette importante question dont il a, d'ailleurs, déjà entretenu l'Académie, et sur laquelle il est possible de revenir plusieurs fois sans pourtant l'épuiser.

M. Vingtrinier, prenant la parole après cette lecture, déclare n'avoir rencontré que seize aliénés sur huit mille accusés de crimes qu'il lui a été donné d'observer, et que deux cents aliénés parmi les vingt mille prévenus poursuivis correctionnellement; mais il pourrait se faire, ajoute l'honorable médecin en chef des prisons, que je n'aie pas étudié d'assez près les autres criminels ou délinquants, comme l'a fait M. Boileau de Castelnau.

Le sens moral, ajoute M. Vingtrinier, est un mot à peu près nouveau, quant à la définition qui lui est donnée par M. de Castelnau, lorsque cet auteur a dit que le sens moral était *ce quelque chose qui conçoit, qui produit, qui dirige les actes moraux, qui fait la vertu ou le vice*, et que cette faculté était susceptible de contracter des maladies.

Cette manière de voir est-elle parfaitement exacte? Notre confrère ne l'affirme pas, mais il pense que le sens moral est plus facile à comprendre qu'à définir, plus simple à saisir qu'à formuler.

L'observation des faits nous montre fréquemment l'annihilation du sens moral. Tel, par exemple, qui s'est

Observations
présentées
par M. le
Dr Vingtrinier.

dégoûté du monde dans lequel il occupait une honorable position, fait le triste aveu qu'il préfère se trouver dans un autre milieu, et déclare, dans un langage d'autant plus choquant qu'on l'attendait moins d'un homme bien élevé, qu'il aime à vivre en dehors de la bonne compagnie, cette personne, ajoute M. Vingtrinier, a évidemment perdu le sens moral.

Il en est encore de même de ce jeune homme qui quitte sa famille, devient vagabond et affirme être heureux; il paraît pourtant avoir de l'intelligence, du jugement, de la mémoire, de l'imagination; il lui manque quelque chose, c'est le sens moral, et encore celui-ci n'est-il pas complètement anéanti, car dans certains cas il produit des actes qui en relèvent jusqu'à un certain point l'existence.

La recherche des causes des maladies mentales est difficile dans les prisons, car il serait important et pourtant impossible de remonter jusqu'à la jeunesse des accusés; ce qu'il faudrait surtout étudier, ce sont les enfants, et on devrait s'attacher principalement, ce qui ne se fait nulle part, à les instruire, à les moraliser convenablement, et alors on obtiendrait des résultats réels et féconds.

Des expériences curieuses ont été faites à Paris; des idiots entièrement dégradés ont reçu une certaine éducation, les uns jouent, d'autres comptent, d'autres encore chantent; on a obtenu ainsi des résultats vraiment inattendus.

En Suisse, il existe un établissement analogue, où l'on a donné, ce qui est plus extraordinaire encore, une certaine éducation physique et intellectuelle à des crétins bien inférieurs pourtant aux idiots. Quelques-uns font de la gymnastique et se livrent à d'autres exercices.

M. Vingtrinier appuie les idées de M. de Castelnau, il

pense qu'il suffit de s'entendre bien sur la valeur des mots, et, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, on sent la nécessité d'un vocabulaire dans lequel les noms employés par les savants seraient nettement définis.

M. Morel insiste pour faire ressortir de nouveau combien l'expression de maladie du sens moral est impropre; on peut admettre un obscurcissement et des déviations du sens moral, mais nullement une maladie d'un être immatériel et un dans son essence.

Réponse
de M. le Dr Morel.

Quant aux faits, M. Morel peut aussi en citer, ils sont nombreux, on en rencontre de très intéressants qui constatent cet affaiblissement du sens moral chez certains individus, mais nullement une maladie de cette faculté.

Un aliéné remplissait avec une grande sagacité le poste d'infirmier: il entourait les malades de soins en quelque sorte maternels, et cependant il pensait que ç'eût été faire une bonne action que de tuer les enfants et les vieillards; ce n'était point là certainement une maladie, mais un obscurcissement du sens moral.

Une femme, dont les facultés ont été altérées, est employée, encore aujourd'hui, comme infirmière à Saint-Yon, elle fait preuve du plus grand dévouement pour les femmes malades; comme l'une de celles-ci cependant troublait le repos des autres, la pauvre infirmière demandait à notre confrère de donner à cette malade un narcotique efficace, et, en l'empêchant de souffrir elle-même, elle espérait procurer un peu de repos à ses compagnes d'infortune. Il y avait là certainement aberration et non maladie du sens moral; cette femme considérait comme un droit pour le médecin en chef de l'asile, ce qu'elle aurait envisagé comme un crime pour elle-même.

Il est important, continue M. Morel, de remonter aux causes du mal, il y a des individus qui, de père en fils, commettent des actes repréhensibles, suites du vagabondage et de l'ivrognerie; il y a malheureusement des vices héréditaires. L'étude de ces transmissions est une chose grave, elle est d'un haut intérêt pour les médecins, pour les magistrats, pour les ecclésiastiques mêmes, afin de déterminer le degré de responsabilité qu'ils doivent attribuer aux individus dont les actes tombent sous leur appréciation.

L'organisme réagit sur l'âme immatérielle, et cet organisme, profondément altéré par des vices, produit des désordres héréditaires; par suite, l'âme ne peut plus agir avec une entière liberté, ni communiquer d'une manière régulière et lucide avec le monde extérieur.

Observations
présentées par
M. le Dr Dumesnil.

M. Dumesnil fait cette remarque très consolante que si, en effet, le sens moral manque parfois, alors que l'intelligence se manifeste à un degré plus ou moins élevé, il y a souvent des infortunés, dénués complètement d'intelligence, chez lesquels le sens moral est très développé. M. Dumesnil en a rencontré qui étaient capables de saisir des nuances d'une délicatesse extrême, et auxquels notre confrère n'aurait pas hésité à accorder une confiance illimitée, non-seulement comme chef d'établissement, mais encore comme père de famille.

On n'a pas suffisamment essayé de développer cette précieuse faculté; on s'est préoccupé de l'instruction des aliénés, généralement avec un faible succès; dans tous les cas il eût été plus utile de se préoccuper de leur éducation.

Toutefois, M. Dumesnil n'hésite pas à reconnaître qu'il y a des idiots qui manquent absolument de sens moral.

M. Morel déclare partager entièrement les idées de son confrère; cette possibilité du développement du sens moral est un fait incontestable; toutefois il faut reconnaître aussi que des succès réels ont été obtenus, par suite des efforts tentés pour l'instruction des aliénés, mais toujours, il est vrai, sous un point de vue spécial; ainsi on a remarqué que certains idiots avaient une aptitude toute particulière, et en quelque sorte instinctive, pour certains travaux; ce sont ces tendances bien déterminées que l'on est souvent parvenu à développer jusqu'à un certain point; cependant, si l'instruction profite à quelques-uns, il est incontestable que l'éducation peut et doit être donnée au plus grand nombre.

Réponse
de M. le Dr Morel.

Nous avons déjà parlé d'un autre travail important de M. le Dr Morel, résultant de la tâche qu'il s'est imposée pour concourir à la description scientifique de notre département. Il a abordé avec une véritable supériorité la question relative à l'anthropologie de la Seine-Inférieure, et il a déroulé devant vous, Messieurs, dans une série de communications verbales fort attachantes, le plan général de son œuvre. Nous nous estimerions très heureux si, dans le résumé de cet important travail, nous pouvions donner une faible idée des aperçus si intéressants que notre confrère a développés avec un véritable talent.

Anthropologie
de la
Seine-Inférieure,
par
M. le Dr Morel.

M. Morel s'est livré tout d'abord à l'étude des causes de l'ordre intellectuel physique et moral, qui en agissant d'une manière fatale sur l'organisation, amènent un état de dégénérescence qui peut se transmettre par voie héréditaire et produire des races malades.

Pour faciliter son étude, M. Morel partage notre département en trois zones ou régions; *région industrielle*, *région maritime*, *région agricole*. Cette division est, du reste, en rapport avec la donnée scientifique qui admet des

types différents dans les races humaines, selon la diversité des influences climatériques, hygiéniques et professionnelles.

La nécessité de connaître les conditions morales et intellectuelles des habitants de telle ou telle circonscription territoriale, implique l'étude de la statistique relative à la criminalité, à l'aliénation mentale, aux suicides, aux naissances illégitimes, à toutes les causes, en un mot, qui peuvent agir d'une manière funeste sur le développement des facultés intellectuelles et affectives, et à celles qui modifient la constitution physique, et permettent de se rendre compte des vicieuses conformations de la tête et de toutes les déficiences organiques qui empêchent l'individu de transmettre à sa descendance les éléments de perfectibilité de l'espèce.

M. Morel est entré dans des considérations spéciales en ce qui concerne la thérapeutique applicable à la régénération de l'espèce, et déclare que par les améliorations nombreuses que le gouvernement poursuit et réalise avec tant de succès, il faut reconnaître que l'administration supérieure a été déjà en grande partie au-devant des vœux des médecins hygiénistes.

Toutefois avant de faire des réformes, il faut rechercher avec le plus grand soin les causes du désordre physique et moral sous peine de faire fausse route dans l'emploi des moyens à adopter pour combattre le mal. Telle a été du reste, ajoute M. Morel, la pensée de M. le Ministre de l'instruction publique, ainsi qu'il est facile de le constater en lisant le programme qu'il a publié au sujet de la description scientifique de la France, œuvre importante comme l'a déjà si bien compris l'Académie, en n'hésitant pas à lui prêter son concours, et dans laquelle devra figurer avec honneur la statistique intellectuelle, physique et morale du pays tout entier.

Dans une seconde communication, M. le Dr Morel, continuant ses études sur la statistique intellectuelle, physique et morale des habitants du département de la Seine-Inférieure, est entré dans d'intéressantes considérations sur les formes vicieuses de la tête qui se rencontrent tout particulièrement dans nos contrées.

M. Morel partage l'opinion de notre compatriote et ancien collègue, le Dr Fôville; ce savant aliéniste avait émis l'idée que la forme de tête, dite *cylindrique ou allongée*, était le résultat d'une pression irrationnelle exercée sur la tête des enfants nouveau-nés, au moyen d'un bandeau de toile qui, partant de la région supérieure du frontal, se terminerai audessous de la protubérance occipitale en passant à droite et à gauche au-dessus de la conque de l'oreille.

M. Morel a, du reste, présenté à la Compagnie quelques spécimens de ces sortes de têtes qu'il a fait dessiner et lithographier.

M. Fôville estimait que cinquante malades sur trois cents présentaient ces formes de tête; M. Morel ne croit pas exagérer en affirmant que, sur huit cent trente femmes aliénées, le tiers au moins offre, à des degrés divers, cette déformation.

Ces considérations amènent tout naturellement notre collègue à traiter la question: *De l'influence exercée sur les facultés intellectuelles par les pratiques qui tendent à déformer la tête des enfants.*

Ces pratiques, si communes en Amérique et en Océanie, exercent sur les fonctions intellectuelles et affectives l'influence la plus désastreuse; elles produisent non-seulement l'idiotie, l'imbécillité, l'épilepsie, l'apoplexie, mais elles sont vraisemblablement aussi la cause de la profonde déchéance intellectuelle des peuples adonnés aux déplôrables pratiques qui s'opposent au développement normal du cerveau.

Deuxième
communication de
M. le Dr Morel,
sur le même sujet.

Revenant ensuite à notre pays, M. Morel fait observer que des déformations de tête ne sont pas constatées seulement dans le département de la Seine-Inférieure, mais que, dans le midi de la France, dans la Bourgogne, dans le département des Deux-Sèvres, les mêmes usages amènent les mêmes résultats.

On pourrait objecter que ces formes pourraient être des attributs de race, et que ce qui pourrait paraître à quelques-uns un élément maladif, n'est peut-être que l'effet d'une transmission héréditaire qui forme une partie constitutive du type dans les races.

M. Morel entre, à ce propos, dans des considérations ethnologiques qui lui permettent d'établir les caractères distinctifs des individus qui appartiennent à des races spéciales, de ceux qui font partie des races malades ou dégénérées. Pour mieux faire comprendre sa pensée, notre collègue prend un des caractères essentiels des races, la taille, qui offre des différences si tranchées parmi les peuples répandus à la surface du globe.

Dans beaucoup de cas, le défaut de taille est un caractère de dégénérescence, mais alors ce caractère n'est pas isolé chez les individus. Dans les populations manufacturières des villes, rien n'est aussi commun que de voir le défaut de taille coïncider avec un état général de rachitisme, et, à cette occasion, notre collègue trace un tableau saisissant de l'état dans lequel se trouvent ces individus parfois si dégénérés.

Il en est d'autres, au contraire, chez lesquels la petitesse de la taille est un caractère inhérent à la race : c'est alors un caractère typique et nullement maladif. Les Celtes, par exemple, étaient petits; ils avaient des cheveux noirs, le front bombé, fuyant vers les tempes, le menton rond, la tête ronde, le nez à peu près droit, terminé par un lobule arrondi. Les Kimris ou Belges, du

temps de César, étaient d'une taille beaucoup plus haute, et leur forme de tête était différente.

Ces caractères distinctifs de la race celtique se retrouvent encore dans la Bretagne actuelle; ce seul fait avertit que, dans les questions de ce genre, il faut faire marcher de front l'étude des races au point de vue de leurs caractères maladifs, et l'étude de ces mêmes races au point de vue des caractères qui les constituent par droit originel, races distinctes de telle ou telle autre.

M. le Dr Morel, pour répondre à toutes les questions posées par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, aurait voulu déterminer les caractères de la population dominante, et noter les types exceptionnels en les comparant, autant que possible, avec les races autochtones ou advènes que le sol a portées; mais l'ethnologie nous apprend qu'il n'est peut-être pas de province où les guerres d'extermination, suivies d'immigrations de peuples nouveaux, aient amené autant de mélanges. Aussi serait-il bien impossible de retrouver les traces de la race dominante, soit dans les temps les plus reculés, soit encore à l'époque où les Normands sont venus s'établir sur notre sol.

M. le Dr Morel a abordé ensuite de nouvelles considérations touchant la statistique intellectuelle du département de la Seine-Inférieure.

Notre collègue pense que le mouvement de la population ainsi que l'énumération des misères de l'ordre physique et moral qui affligent cette même population, sont des éléments dont il faut tenir un compte sérieux. C'est, en effet, envisager la vitalité de la Société au double point de vue de son état passé et de son avenir. M. Morel n'entend, du reste, infliger aucun blâme ni même se permettre la moindre critique; il n'a qu'un but, celui de faire connaître les causes perturbatrices de l'économie sociale,

afin de fournir les moyens de les éviter ou de les combattre.

La population de la Seine-Inférieure était en 1850 de 737,501 habitants, elle s'est élevée en 1859 à 769,450. Si, toutefois, on considère les arrondissements, on voit qu'il y a un accroissement de 24,597 habitants pour le Havre, de 17,587 pour Rouen, une diminution de 4,000 environ pour Neufchâtel et de près de 18,000 pour Yvetot. Dieppe serait resté stationnaire.

Il est à remarquer que ce sont les deux arrondissements industriels et commerciaux qui présentent une augmentation notable, et que nos arrondissements agricoles offrent, au contraire, une diminution. Notre collègue émet simplement ses doutes sur les causes qui ont pu produire ces effets; toutefois, il préfère attendre un plus mûr examen de la question pour asseoir définitivement son opinion.

M. Morel a fait le relevé des causes d'exemptions pour la conscription militaire; de 1850 à 1859 63,222 conscrits ont tiré au sort, 19,778 ont été exemptés pour infirmités diverses, 20,856 l'ont été par leur numéro ou comme fils de veuves, instituteurs, etc., par conséquent, ces derniers n'ont pas été examinés au point de vue des infirmités qui sont constatées dans le tableau que nous a présenté M. Morel.

Notre collègue insiste sur le fait capital de la prédominance, dans notre département, des infirmités qui, dans la théorie des dégénérescences, sont l'expression la plus fidèle des lésions propres au système nerveux.

Ce fait est, du reste, mis hors de doute par le relevé exact des causes d'exemptions et du nombre des jeunes gens pour lesquels elles ont été admises.

Si, en outre, on considère les cinq arrondissements, on est frappé de ce résultat qu'il y a fort peu de différence dans la proportion des exemptions comparées au nombre

des jeunes gens soumis à la révision, soit que l'on envisage les arrondissements agricoles ou les arrondissements manufacturiers.

Notre confrère cherche à établir l'état intellectuel et moral des jeunes conscrits. Pour résoudre cette question, ajoute M. Morel, il eût été utile d'avoir des renseignements plus complets que ceux qui consistent à faire connaître le nombre des jeunes gens qui ne savent ni lire, ni écrire. Il résulte, du reste, des chiffres produits par l'auteur, qu'un tiers à peu près de ces jeunes conscrits était privé de toute instruction.

M. Morel aborde ensuite des considérations spéciales sur les relations qui existent entre le nombre des suicides et les cas d'aliénation. Notre confrère émet l'opinion que les trente-sept mille six cent soixante-et-un suicides qui ont eu lieu en France de 1850 à 1859 sont, pour la moitié des cas au moins, le résultat de l'aliénation. Les causes, d'ailleurs, qui les produisent sont toujours aussi celles qui peuvent être envisagées comme les générateurs les plus puissants de la folie, d'où il résulte, ce qui d'ailleurs est un fait, que toutes les contrées où les suicides sont les plus nombreux, sont celles aussi où les cas d'aliénation sont les plus fréquents.

La proportion des suicides, au nombre des habitants, est, pour toute la France, 0,1044 par mille habitants; mais cette proportion est loin de rester la même dans chaque département.

La Seine-Inférieure est, après la Seine, le département où il y a le plus de suicides. Dans l'Aveyron, les Hautes-Pyrénées, le Cantal, la Lozère, la Corse, le nombre en est beaucoup moindre, et dans ces dernières localités on compte aussi beaucoup moins d'aliénés.

Pour la Seine-Inférieure, la proportion des suicides est de 0,1669 pour mille habitants.

M. Morel pense qu'il faut rechercher dans un ensemble de causes spéciales à telle ou telle circonscription territoriale la proportion plus grande, non-seulement des suicides et des aliénations, mais encore celle de toutes les maladies ou infirmités qui peuvent affliger l'espèce humaine.

La recherche de ces causes est le but principal des études actuelles de notre collègue, et déjà l'auteur de ces intéressantes considérations nous a fait entrevoir combien la connaissance de ces causes est instructive, en produisant le relevé des quantités d'alcool qui se consomment dans certains centres industriels, comme l'indique du reste le tableau suivant :

	1857	1858	1859
Rouen. . .	1,833,476 lit.	2,132,402 lit.	2,220,486 lit.
Darnétal. .	121,994	150,118	164,110
Elbeuf et } Caudebec. }	698,356	738,012	819,132
Sotteville. .	104,424	191,774	223,494

Dans une troisième communication, M. Morel démontre que les déformations crâniennes peuvent se manifester sous l'influence des conditions pathologiques de l'existence.

On peut distinguer trois types :

- 1° La tête microcéphalique ou insuffisante ;
- 2° La tête rachitique ;
- 3° La tête asymétrique.

La tête microcéphalique peut être produite par l'ossification prématurée des fontanelles ; M. Morel en montre un exemple remarquable. Elle peut aussi être due à un défaut général de nutrition qui s'oppose non-seulement au libre développement du cerveau, mais qui se traduit encore par les défauts généraux de l'organisme.

La tête rachitique participe plus ou moins à une maladie générale de l'organisme qui affecte particulièrement le système osseux.

La tête asymétrique représente un défaut d'harmonie entre les deux moitiés de l'hémisphère crânien. Ces sortes de têtes sont l'apanage des idiots, des imbéciles de naissance; il y a cependant de remarquables exceptions, le célèbre Bichat en est un exemple.

Quant à ce qui regarde l'origine et le mode de formation de ces têtes, il faut remonter jusqu'aux premiers temps de la vie fœtale, et appliquer à ces recherches tout ce que la science nous apprend sur les transmissions héréditaires de mauvaise nature.

Les coups reçus par les femmes enceintes, les chutes pendant la grossesse, les pressions immodérées, exercées dans un but criminel d'avortement, ne sont pas les seules causes productrices des monstruosités dans l'espèce humaine. On doit faire intervenir encore la misère, la débauche, ainsi que toutes les causes empêchant la nutrition chez la mère.

L'étude de ces causes a été le fondement du savant *Traité des dégénérescences dans l'espèce humaine*, publié par notre confrère, et dans lequel on retrouve l'examen détaillé de toutes les causes de l'ordre physique et de l'ordre moral, capables de déterminer des maladies et des altérations de constitution chez les parents, maux trop réels dont les enfants portent des traces irrécusables et souvent indélébiles.

L'enfant, du reste, peut être atteint encore après sa naissance de certaines affections aiguës ou chroniques qui exercent une influence funeste sur la nutrition du cerveau, et sont aussi la cause des défauts pathologiques de la boîte osseuse de cet organe.

Pour développer complètement sa pensée, notre confrère

établit un rapprochement entre les données de l'anthropologie normale et celles de l'anthropologie morbide.

Les anthropologistes ramènent toutes les variétés de têtes à trois types principaux :

1^o Tête prognate, à cause de la longueur des mâchoires et de la forme pyramidale de la tête ; on la trouve chez les tribus les plus grossières du globe ;

2^o Tête pyramidale proprement dite, avec largeur excessive des os de la face. C'est la forme typique des peuplades nomades de l'Asie ;

3^o Tête elliptique ou ronde, appartenant aux races les plus cultivées, à celles qui vivent par l'agriculture et les arts de la civilisation, aux peuples de l'Europe en un mot.

M. le Dr Morel a mis sous les yeux de l'Académie un grand nombre de types qui s'éloignent plus ou moins des formes naturelles, et qu'il a fait reproduire par la lithographie et le moulage. A cette occasion, M. Morel nous a fait remarquer que deux jeunes sujets, nés à Langres, présentent tous les traits qui caractérisent le crétinisme. La présence de ces deux êtres dégénérés, dans une localité où n'existent pas de crétins, aurait porté atteinte à la théorie *des influences de la constitution géologique du sol*, si M. Morel ne s'était pas convaincu que ces enfants étaient issus de parents crétineux, qui de la Savoie étaient venus s'établir à Langres.

Dans la Seine-Inférieure, il n'y a pas d'endémicité crétineuse, mais il y a cependant des localités infestées par le goître, par exemple Caudebec-lès-Elbeuf et Criquebeuf, sur le bord de la Seine, comme l'a, du reste, déjà déterminé notre confrère M. le Dr Vingtrinier.

Pour M. Morel, la cachexie goitreuse est en rapport intime avec la cachexie crétineuse. L'endémicité goitreuse est, d'après l'expression si caractéristique employée par le savant aliéniste, la première étape de l'endémicité cré-

tineuse. Il n'est donc pas étonnant que dans les pays producteurs du goître, on retrouve, dans la forme typique de quelques individus, les premiers linéaments du crétinisme : pommettes saillantes, lèvres épaisses, nez épaté, tête rachitique, énérvation générale se traduisant par une marche vacillante, par le rire stéréotypé des Crétins, par leur faiblesse intellectuelle native.

Notre confrère, M. De Lérue, est venu contribuer, pour sa part, à l'œuvre poursuivie par M. Morel, en communiquant à l'Académie un travail sur la statistique des sourds-muets et des aveugles de la Seine-Inférieure.

Vers 1851, la recherche du nombre des infortunés affectés de ces terribles infirmités a donné, pour notre département, 333 sourds-muets, dont 191 du sexe masculin, et 142 de l'autre sexe, et 528 aveugles, dont 264 m., et 264 f. (1).

On a lieu de penser maintenant que le chiffre des sourds-muets, donné précédemment, est un peu trop élevé par suite d'une erreur d'indication.

Le travail a été refait dans ces derniers temps pour toute la France, et les résultats en ont été constatés dans un

Statistique
des sourds-muets
et des aveugles
de la
Seine-Inférieure,
par M. De Lérue.

(1) Nous croyons devoir rappeler ici que, dès 1832, notre confrère, M. Ballin, nous a communiqué, sur les *sourds-muets* et les *aveugles*, des renseignements que l'Académie s'est empressée de publier dans son *Précis* de 1832 (p. 193 et 208), et qu'il a complété en 1837 (V. le *Précis* de cette année, p. 67). M. Ballin, qui était alors chef de la première division de la préfecture de la Seine-Inférieure, a constaté les nombres suivants :

<i>Aveugles.</i>				<i>Sourds-muets.</i>	
1832. Nés.....	54	} 408, dont	{	218 m.	114 m.)
Accidentels.	354			190 f.	108 f.) 222
1837. Nés.....	57	} 531, dont	{	339 m.	143 m.)
Accidentels.	474			192 f.	89 f.) 232

Suivant le dernier rapport de M. le baron de Watteville, ces nombres seraient élevés, en 1858, à 602 aveugles et 397 sourds-muets.

rapport de M. Watteville (1). C'est ce document que M. De Lérue fait connaître à la Compagnie, en y joignant ses observations personnelles.

En 1851, on comptait en France 29,433 sourds-muets: le nouveau recensement réduit ce nombre à 21,576, dont 12,325 hommes et 9,251 femmes.

Comme on le voit, le nombre des femmes sourdes-muettes est inférieur à celui des hommes. Les seuls départements de l'Ain, de l'Eure-et-Loir et de la Meuse, présentent un résultat différent.

Les départements méridionaux, ou se rapprochant de cette région, ont notablement plus de sourds-muets que les autres.

C'est dans les contrées élevées, dont la population est généralement pauvre, que l'existence de la surdi-mutité se révèle davantage.

Dans le département des Hautes-Alpes, on trouve une proportion plus grande d'individus affectés de cette infirmité que dans aucun autre; le département de la Seine, au contraire, est plus favorisé.

M. de Watteville croit pouvoir rattacher les chiffres fournis par la statistique de la surdi-mutité à l'appréciation de l'origine des races d'habitants dont la population de la France s'est originairement composée.

Quelque ingénieuse que puisse paraître cette conception au premier abord, il est certain, comme le fait très judicieusement observer notre confrère, que la fusion quinze fois séculaire qui s'est accomplie entre les races aborigènes, déjà très variées aux premiers siècles de l'invasion romaine, et les peuples ou les hordes disparates que le flot des conquêtes ou des immigrations y ont poussées, a

(1) On trouvera des observations sur ce rapport dans le *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro du 8 août 1861.

depuis longtemps enlevé aux anthropologistes la possibilité d'établir des différences tranchées et de reconstituer des groupes distincts.

M. De Lérue termine son intéressante communication en faisant un éloge mérité des instituts élevés en faveur des jeunes sourds-muets, établissements dans lesquels ces infortunés reçoivent une éducation et une instruction qui leur permet d'être utiles, de se procurer par le travail des ressources qu'ils semblaient ne devoir obtenir que de la charité. En élevant ainsi leur position, en développant leur intelligence, on arrive à adoucir leur infortune. Malheureusement ces établissements sont encore très peu nombreux, un seul existe dans notre département, c'est celui qui a été fondé, en 1835, par le respectable abbé Lefebvre.

Dans une seconde communication, M. De Lérue, dominé toujours par la pensée philanthropique qui l'anime, a examiné la situation des aveugles en France.

Le nombre de ces infortunés s'élève aujourd'hui à 30,214, dont 16,469 hommes et 13,745 femmes, ce qui donne un aveugle sur 1,200 habitants.

Comme pour les sourds-muets, c'est dans les départements du Sud que la moyenne est la plus élevée (1 sur 1080 habitants), cependant le résultat ne se maintient pas d'une manière absolue comme pour le premier cas; ainsi, pour le Sud-Est, la proportion est de 1 sur 1332, et pour le Sud-Ouest, de 1 sur 1531, résultat plus faible que dans le Nord et dans l'Ouest, où l'on trouve 1 sur 1159 et 1 sur 1183.

Si les sourds-muets se rencontrent en plus grand nombre dans les pays de montagnes, dans les contrées les plus pauvres, c'est, au contraire, sur les bords de la mer que nous trouvons le plus d'aveugles.

Toutefois, le fait général du plus petit nombre d'aveugles

dans les contrées où règne l'aisance, où le sol est bien cultivé, se maintient comme pour le nombre relativement restreint des sourds-muets.

M. de Watteville prétend encore appliquer, à cette partie de ses recherches, son système de classification basé sur la nature des races dont il croit pouvoir retrouver les traces. M. le rapporteur rappelle qu'il s'est déjà expliqué à ce sujet dans son précédent travail; il fait justice d'une opinion qui ne peut avoir d'autre valeur que celle d'avoir été mise en avant par un homme distingué, mais chez lequel l'imagination brillante a donné à une erreur l'apparence d'une réalité.

La proportion des aveugles dans le département de la Seine-Inférieure est de 1 sur 1278 habitants, c'est-à-dire qu'il s'éloigne peu de la moyenne générale; il n'existe malheureusement chez nous aucune institution spéciale de bienfaisance pour cette classe de malheureux.

Il y a, en France, dix écoles pour l'enseignement des jeunes aveugles; toutefois $\frac{1}{2}$ seulement des enfants aveugles de cinq à quinze ans reçoivent les bienfaits de cette instruction. Il est à désirer que ces établissements d'instruction se multiplient d'autant plus que l'enseignement des aveugles est très simple, et que tout instituteur peut arriver facilement à initier les enfants à l'instruction primaire. Notre confrère ne doute pas que, d'ici à peu, une amélioration sensible ne se manifeste; il sera le résultat d'une bonne et sérieuse statistique.

L'une des causes principales du mal physique et du mal moral qui accablent les populations, est, sans contredit, la misère: aussi, l'étude du paupérisme est-elle de nature à intéresser le penseur et le philanthrope; la difficulté la plus grande qui se présente ordinairement est de trouver le moyen d'en déterminer l'étendue et de connaître sur-

tout l'importance de ces misères cachées, d'autant plus cruelles qu'elles se dissimulent parfois sous des dehors presque brillants, et que c'est souvent le sourire sur les lèvres que l'homme, réduit aux plus dures nécessités, doit, ou au moins veut paraître devant le monde.

L'un des moyens de connaître l'étendue de ces besoins, sans découvrir les noms de ceux qu'ils atteignent, est incontestablement offert par la statistique des Monts-de-Piété. Aussi, est-ce toujours avec intérêt que vous accueillez, chaque année, le tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen; tableau consciencieux, dressé avec une grande méthode par notre respectable confrère M. Ballin. C'est aussi toujours avec une attention soutenue que vous écoutez le développement des conséquences logiques que sait si bien en déduire l'auteur.

Si l'on considère la période de 1851 à 1860, on voit que les engagements de 1860 ont été un peu plus considérables en nombre et en somme que pendant les quatre années précédentes; mais les dégagements ont dépassé la moyenne décennale, de sorte que cette augmentation d'engagements ne peut donner lieu à aucune réflexion pénible.

L'augmentation s'est répartie à peu près également à tous les degrés, ce qui dénote que la gêne n'a pas pesé davantage sur les emprunteurs les plus pauvres.

L'augmentation de la valeur moyenne des prêts est peu importante; elle a été plus élevée en 1857 et 1858.

On remarque que la plupart des emprunteurs cherchent à conserver leurs nantissements, soit par dégagement, soit par renouvellement.

L'Académie, toujours heureuse de donner une nouvelle preuve d'estime à son honorable archiviste, tenant compte d'ailleurs de l'intérêt réel qui s'attache à ses communications, a décidé que la note de M. Ballin serait insérée dans le *Précis* de cette année.

Tableau décennal
des opérations du
Mont-de-Piété
de Rouen,
par M. Ballin.

Étude scientifique
et archéologique
sur les rives
de la Seine,
par M. Lévy.

Votre secrétaire pour la classe des sciences a voulu, lui aussi, excité par l'exemple de ses collègues, apporter son faible contingent de travail à l'Académie. Encouragé par une première approbation, il a poursuivi ses études scientifiques et archéologiques sur le territoire de la ville de Rouen et des rives de la Seine, en recherchant quels motifs avaient pu amener les fondateurs de notre cité à la placer et à la maintenir dans des conditions aussi défavorables, au moins en apparence, que celles dans lesquelles elle se trouve située.

Nous nous faisons un devoir de ne pas entrer dans de nouveaux détails sur cette œuvre dont vous avez ordonné l'impression ; votre bienveillance pour l'auteur vous a portés à accueillir son travail avec indulgence, il vous prouvera sa reconnaissance par le silence qu'il gardera au moment où un sentiment de vanité, d'ailleurs peu justifié, pourrait l'engager à vous parler de son œuvre.

M. Lallemand,
ancien membre
résidant,
devenu membre
correspondant.

Dans le courant de l'année dernière, l'Académie a vu s'éloigner d'elle un de ses membres les plus assidus, et vous avez dû être surpris, Messieurs, que notre dernier compte-rendu n'ait renfermé aucune mention spéciale à cette occasion. Notre excellent confrère, M. Lallemand, sera le premier à nous pardonner cette omission regrettable, car il ne pourra pas attribuer à un oubli, qui serait inexcusable, le résultat d'une erreur involontaire.

Aussi savant que modeste, M. Lallemand avait le talent de vulgariser la science, tout en lui conservant son élévation ; il rappelait parmi nous la parole élégante et toujours facile d'un autre collègue également regretté, M. Girardin, dont il avait été le collaborateur et l'ami. Sa place était déjà marquée à ce bureau auprès des deux hommes distingués que la Compagnie a mis à sa tête, et qui résument si bien, par des talents variés, mais sérieux,

L'un, le haut enseignement des sciences exactes au double point de vue de la théorie et de la pratique ; l'autre, l'enseignement non moins utile de l'histoire, qu'il sait entourer d'ailleurs des charmes d'une éloquence qui a mérité plus d'une fois vos applaudissements.

Le talent de M. Lallemant était à la hauteur de celui de ses deux collègues ; aussi, son départ a-t-il excité de nombreux regrets en laissant dans nos rangs un vide difficile à remplir.

Le jeune professeur de chimie de l'école des sciences, aujourd'hui notre collègue, et dont M. Preisser vous faisait connaître, l'année dernière, les intéressants travaux, viendra recueillir, dans cette enceinte, une partie de l'héritage de M. Lallemant, principalement pour les sciences chimiques. Au moment où nous traçons ces lignes, M. Houzeau n'a pas encore fait son entrée à l'Académie, ce qui nous prive, ne connaissant pas le discours qu'il doit prononcer devant vous, Messieurs, de lui rendre la justice qu'il mérite et que nous lui devons.

Ce retard, du reste, ne sera que de peu de jours, et le récipiendaire, pour avoir attendu un peu plus longtemps, n'en recueillera qu'un avantage plus grand, celui d'entendre la voix même de notre honorable Président servir d'écho à l'opinion et aux sentiments que M. Houzeau a su inspirer à ses nouveaux collègues.

L'Académie devait décerner, pour la première fois cette année, des médailles d'honneur, dans la classe des sciences, aux auteurs nés ou domiciliés en Normandie, qui les auraient méritées par leurs travaux.

Ces médailles, auxquelles l'Académie attache un grand prix, à cause même des travaux dont elles sont la récompense, ont été décernées cette année, sur la proposition d'une Commission, dont M. Malbranche était le rapporteur.

M. Houzeau
élu membre
résidant.

Médailles
d'honneur
décernées par
l'Académie.

à trois illustrations scientifiques de notre antique province, M. le vicomte Du Moncel, M. Isidore Pierre et M. Le Jolis.

Les travaux de ces savants doivent être placés sur la même ligne, quoique traitant de sujets différents, l'Académie appréciant à une égale valeur le mérite incontestable de leurs auteurs.

MM. le vicomte
Du Moncel,
I. Pierre
et Le Jolis,
lauréats
de l'Académie.

M. le vicomte Du Moncel, ingénieur électricien des lignes télégraphiques, est l'auteur d'ouvrages et de travaux importants sur l'électricité dynamique.

M. Pierre, professeur de chimie à la faculté des sciences de Caen, s'est occupé, avec un grand succès, de questions de chimie générale, et surtout de chimie appliquée à l'agriculture.

M. Le Jolis, archiviste perpétuel de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, s'est livré à des recherches très intéressantes sur les cryptogames en général et sur les algues marines en particulier.

Le rapport de M. Malbranche, qui fait connaître la valeur des travaux des trois savants lauréats de l'Académie, sera imprimé en entier dans le *Précis*.

Nous avons essayé, tout en résumant vos nombreux travaux, de faire saisir, autant qu'il était en nous, la physionomie de quelques-unes de vos séances dans lesquelles, après une savante communication, une discussion venait jeter un nouveau jour sur la question qui en était l'objet. Vous abordiez, en effet, alors des considérations d'une haute portée, qui gagnaient d'ailleurs à être présentées sous la forme vive et toujours attachante de l'improvisation. Nos analyses n'auront pu malheureusement reproduire que bien imparfaitement ces luttes brillantes auxquelles l'Académie a assisté en y portant une attention soutenue, un intérêt marqué. Notre mémoire et des notes prises rapidement ne suffisaient pas pour recon-

tituer, sous une forme d'ailleurs concise, l'enchaînement des arguments que chacun, du reste, faisait si bien valoir, mais au milieu de nos regrets il nous reste la consolation, à défaut d'autre mérite, nous avons l'espoir qu'on le reconnaîtra, d'avoir fait preuve de bonne volonté.

Ce compte-rendu était rédigé et avait été même communiqué à l'Académie, lorsque nous avons appris la mort de M. le baron de la Fresnaye, membre correspondant; nous nous sommes empressé, joignant notre deuil à celui de la famille, de rédiger une notice biographique qui trouvera place dans le *Precis* à la suite de ce rapport.

Décès
de M. le baron
de la Fresnaye,
membre
correspondant.



NOTICE BIOGRAPHIQUE

sur

M. LE BARON DE LA FRESNAYE,

Membre correspondant.

Une nouvelle douloureuse est venue affliger l'Académie au moment où elle allait clôturer le cours de ses séances et se livrer à un repos dont elle devait espérer jouir sans trouble ; vaine espérance ! il en est de la vie des Sociétés comme de celle des hommes, où les peines succèdent aux travaux quand elles ne viennent pas s'y mêler et les interrompre.

La mort a frappé l'un de nos plus éminents confrères, M. le baron DE LA FRESNAYE, et nous avons été d'autant plus sensibles à cet événement, qu'à l'estime que nous ressentions pour lui, comme savant, venait se joindre, pour nous, un nouveau motif d'attachement ; M. de la Fresnaye était le beau-père de notre honorable et excellent confrère M. de Glanville.

Dieu n'épargne ni les épreuves, ni les douleurs aux âmes fortes, M. de Glanville le sait mieux que personne, car, au moment même où après de longs et d'amers regrets, il se réjouissait à bon droit, avec toute sa famille, d'une union contractée par sa fille unique sous les plus heureux auspices, il fallait changer les habits de fête contre des vêtements de deuil, et pleurer, dans la personne du baron de la Fresnaye, un époux, un père, un aïeul vénéré, qui naguère encore prenait une part bien vive et bien légitime aux joies pures de la famille.

Noël-Frédéric-Armand-André, baron de la Fresnaye, appartenait à l'une de ces anciennes familles qui conservent, au milieu des vicissitudes de ce monde et des défaillances si communes ici-bas, les grands principes de foi et d'honneur devant lesquels nous nous inclinons avec respect, admirant encore plus la vertu de ces hommes d'élite que les titres éclatants qui décorent leur nom.

S'il est grand et beau, en effet, d'être noble, c'est surtout quand on sait, comme le baron de la Fresnaye, porter dignement son nom et son titre, quand la vertu et le savoir viennent ajouter une double couronne à celle qui brille déjà sur un blason.

M. de la Fresnaye a pu, à bon droit, s'enorgueillir d'être le petit fils du marquis des Yveteaux, et rappeler qu'il était l'allié de la famille illustre des Vauquelin, qui anciennement donna des magistrats à notre Normandie et des poètes à la France; mais M. de la Fresnaye a aussi toujours compris et surtout pratiqué la belle devise, *Noblesse oblige!* aussi le verrons-nous, comme homme de bien et comme savant, se montrer digne de ses ancêtres, et non moins digne des respects et de l'admiration de ses enfants auxquels il lègue un nom qu'il a su environner d'un nouvel éclat.

Au moment où la mort vient de nous enlever un confrère si justement honoré, nous sommes naturellement portés à repasser dans nos souvenirs les travaux importants qui ont décidé nos collègues et nos devanciers à ouvrir leurs rangs à celui qui avait brigué l'honneur de venir s'asseoir au milieu d'eux.

Aussi rappellerons-nous que passionné pour l'étude, le baron de la Fresnaye s'était livré avec ardeur à des recherches sur l'histoire naturelle. L'Ornithologie, l'Entomologie, la Conchyliologie, la Géologie furent les différentes branches que M. de la Fresnaye aborda avec le plus de goût et le plus de succès; ami du vénérable Léon Dufour, membre de l'Institut et doyen de nos Entomologistes, il fit, sous la direction de ce savant, de longues et fructueuses excursions dans les Pyrénées, amassant chaque jour ce qui devait composer dans l'avenir les richesses de ses différentes collections.

En correspondance suivie avec le monde savant, il eut des relations scientifiques avec bon nombre de personnes distinguées; nous citerons entr'autres le général Dejean, connu par ses immenses richesses entomologiques et par ses belles recherches sur les coléoptères. M. de la Fresnaye a enrichi de plusieurs insectes, jusque-là inconnus, ses magnifiques collections.

La science seule ne pouvait suffire à cette âme d'élite et donner une satisfaction entière aux doubles tendances de son esprit et de son cœur; aussi contracta-t-il des liens qui, malheureusement, allaient être rompus peu d'années après qu'ils eurent été formés. M. de la Fresnaye épousa, en effet, en premières noces, M^{lle} de

Bazoches qu'il eut la douleur de perdre, et qui lui laissa une enfant devenue plus tard M^{me} Léonce de Glanville.

Sous l'influence de cette première et si vive douleur, M. de la Fresnaye demanda des consolations à la science, et s'attacha plus que jamais à ses chères études; il visita les Alpes, ne reculant devant aucune fatigue pour augmenter le cercle de ses connaissances.

M. de la Fresnaye, concentrant enfin toutes les forces de son esprit vers un but unique, parce qu'il comprenait que pour être réellement profond, il faut à tout prix devenir spécial, créa une magnifique collection ornithologique, et composa ainsi l'un des plus riches cabinets que l'on possède aujourd'hui dans cette brillante partie de l'histoire naturelle.

M. de la Fresnaye s'est occupé principalement de classification, et donnait une attention extrême à bien connaître et à bien décrire la constitution physique des animaux soumis à ses savantes investigations; il cherchait, en outre, à se rendre compte de leurs habitudes, de leurs mœurs, et de cette part d'harmonie que leurs espèces diverses introduisent dans les grandes lois de la création.

Ces détails, dans lesquels nous sommes heureux d'entrer, nous ont été fournis par une très intéressante notice publiée, sans nom d'auteur, dans le numéro du 3 août 1861 du *Journal de Falaise*. C'est cette même notice qui nous rappelle que M. de la Fresnaye épousa en secondes noces M^{lle} Isaure de Montbeillard, petite-fille de Gueneau de Montbeillard, cet écrivain artiste, ce naturaliste distingué qui, ami de Buffon, fut associé par lui à son grand travail de la description des oiseaux.

C'est avec bonheur que, nous unissant aux sentiments de l'auteur, nous reproduisons quelques lignes pleines de goût dans lesquelles l'écrivain rend un respectueux hommage à la noble veuve du baron de la Fresnaye :

« Ce que l'union nouvelle, contractée par M. de la Fresnaye, lui apporta de bonheur constant, nous n'essaierons point ici de le dire, dans un moment surtout où nous devons, en nous abstenant même d'éloge, respecter la douleur de celle qui a été la joie de son existence. Aussi bien elle est seule, croyons-nous, à ignorer encore le charme qu'elle répand autour d'elle. »

M. de la Fresnaye était un savant, il était aussi un homme de

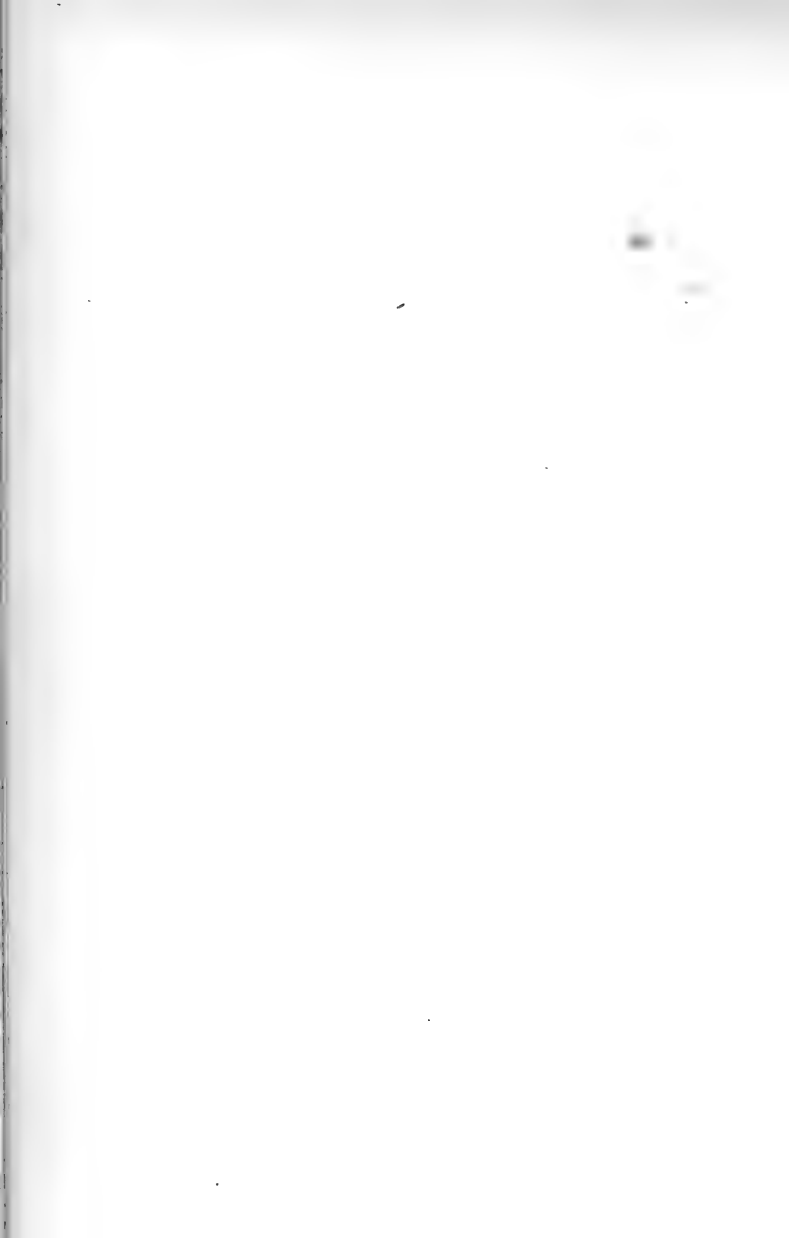
bien ; entouré de l'admiration des personnes studieuses, il était encore environné de leurs respects , et le gouvernement en le nommant chevalier de Légion d'honneur, titre dont il s'était montré tant de fois si digne, honorait M. de la Fresnaye en s'honorant lui-même.

Amour du bien, culte des choses intellectuelles, goût ardent pour les arts ; telles étaient les nobles passions qui fermentaient dans le cœur de M. de la Fresnaye.

Devant les merveilles de la nature créée, l'âme de notre savant confrère ne pouvait rester indifférente et devait remonter sans cesse jusqu'au Divin Créateur de toutes choses. Son savoir était grand, sa foi plus grande encore, et son cœur s'ouvrait avec bonheur aux immenses consolations de la religion. La mort le trouva prêt ; chrétien, il l'attendait depuis longtemps, elle ne l'a pas surpris ; aussi n'eut-il point à se hâter de réparer en quelques instants les négligences de longues années passées dans l'indifférence. Ses études ne lui avaient jamais fait oublier ses devoirs, et la religion, en fournissant un aliment puissant à son cœur, donnait sans cesse de nouvelles forces et une plus grande liberté à son esprit.

A cette heure suprême, à laquelle personne ne peut songer sans effroi, M. de la Fresnaye réclama lui-même les secours de la religion. Elevé dans des sentiments chrétiens, sous l'influence des grands enseignements du catholicisme et de ses dogmes vivifiants, M. de la Fresnaye avait puisé dans ses études de nouveaux motifs de conviction ; son âme, en s'élevant chaque jour davantage, se rapprochait sans cesse de Dieu dans le sein duquel elle est aujourd'hui rentrée.

Cette dernière pensée nous paraît encore plus capable que les éloges, d'ailleurs mérités, donnés au savant, d'apporter quelques consolations à une famille aujourd'hui profondément affligée et dans laquelle de jeunes hommes, héritiers d'un noble nom, partagent avec leurs sœurs le soin de consoler leur vénérable mère, fière à juste titre, de voir ses fils employer leur intelligence et leur courage à servir glorieusement le pays, dans la marine et dans l'armée.



MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.





ÉTUDES

SUR LA

PRODUCTION AGRICOLE ET LA RICHESSE SACCHARINE

DES BETTERAVES

Ensemencées à différentes époques,

PAR M. EUGÈNE MARCHAND,

Pharmacien à Fécamp, correspondant de l'Académie, etc.

(*Séance du 17 mai 1861.*)



Au mois de décembre 1859, j'ai eu l'honneur d'adresser à la Société impériale et centrale d'agriculture la note suivante, qui a été insérée dans le Bulletin ou compte-rendu mensuel de ses séances, t. XV, 2^{me} série, p. 75 et 76 :

« Je dois à l'obligeance d'un cultivateur distingué des environs de Fécamp, M. Achille Dargent, de Gerponville, (qui a annexé à son exploitation agricole une distillerie de betteraves selon le procédé Champonnois), d'avoir pu, cette année, soumettre à l'analyse chimique, quatre échantillons de racines de la variété dite de Magdebourg, échantillons qu'il a obtenus dans ses cultures, en procédant à des ensemencements successifs, et en opérant toutes les récoltes à la même époque, — fin octobre.

« Les résultats auxquels je suis arrivé me paraissent offrir quelque intérêt, car ils semblent démontrer un accroissement de la richesse saccharine, s'accordant

directement et si bien avec l'ancienneté des plantations, que l'on doit en tirer cette conclusion :

« Pour obtenir des racines riches en sucre, il est nécessaire de pratiquer de bonne heure les ensemencements.

« Voici, en effet, ce que j'ai vu :

Résultats de l'examen chimique de quatre échantillons de betteraves de Magdebourg :

Date des ensemencements.....	5 mai.	10 mai.	25 mai.	5 juin.	
Densité des jus obtenus.....	1067 9	1060 1	1055.1	1051 8	
Sucre par litre de jus.....	141 ^g .3	127 ^g .4	115 ^g .2	97 ^g .3	
Composition des racines...	{ Sucre..... Matières fixes autres que le sucre..... Eau.....	12.51	11.51	10.48	8.96
		7.31	5.74	5.60	5.65
		80.18	82.75	83.92	85.39
		100. "	100. "	100. "	100. "

« Si ces faits se renouvellent normalement et constamment, l'on peut en déduire sûrement que si un hectare de terre produit en moyenne, à Gerponville, 45,000 kilog. de racines, l'on réalise un bénéfice net de 1,500 kilog. de sucre, ou leur équivalent en alcool, quand on pratique l'ensemencement dans les premiers jours de mai, au lieu de l'effectuer un mois plus tard, et comme il est bien certain aussi qu'un ensemencement précoce accroît d'une manière très notable le rendement agricole, il s'en suit que cet ensemencement devra toujours être opéré, dans la Seine-Inférieure, dans les premiers jours de mai au plus tard.

« Je dois faire remarquer, en terminant, que les faits sur lesquels je m'appuie pour déduire cette conclusion ne sont pas assez nombreux aujourd'hui pour la justifier, bien qu'ils reçoivent leur confirmation des lois

déduites de la physiologie des végétaux ; aussi, tout en l'exposant, dois-je faire mes réserves jusqu'à la fin de la campagne prochaine, époque à laquelle j'aurai réuni, je l'espère, un assez grand nombre d'observations pour pouvoir établir sûrement les conséquences utiles que les expériences auxquelles je viens de me livrer me permettent d'entrevoir. »

Comme on le voit, cette note n'était qu'une prise de date pour des essais plus concluants que je me proposais de réaliser en 1860. Aujourd'hui que ces essais sont terminés, je m'empresse d'en faire connaître les résultats.

Sous le rapport agricole, les expériences ont été faites chez plusieurs cultivateurs : MM. Charles Dargent, Daussy, Duparc, Dutot et Saint-Requier, que je dois remercier tout d'abord pour le concours intelligent qu'ils m'ont prêté en cette circonstance. Lesensemencements, les soins de culture, la récolte ont été pratiqués chez chacun d'entre eux, sous sa direction et sa surveillance. D'autres essais ont été faits directement par moi-même, dans un terrain situé à Fécamp.

Tous lesensemencements ont été faits avec de la graine de betterave blanche de Silésie, à collet vert, prise sur le même échantillon. Ils ont été faits à des époques successives, qui ont été notées avec soin chez chaque expérimentateur. La récolte a été faite généralement du 5 au 8 novembre ; chez M. Dargent, elle n'a été opérée que le 15 du même mois.

Pour rendre ces nouvelles expériences plus concluantes, l'analyse de chaque terrain ensemencé a dû être opérée, afin de pouvoir déterminer aussi l'influence exercée par les principes constitutifs du sol, si cette influence se faisait sentir. Toutefois, l'analyse n'a pu porter que sur les éléments contenus en proportions bien appréciables ; l'action exercée sur le développement des racines par les phos-

phates, par les sels de potasse et d'ammoniaque, par l'azote des matières organiques, par les nitrates, par la silice soluble contenus dans le sol, eût été, sans doute, très importante à noter, mais ces principes se trouvent en proportions si minimes dans la terre arable, que la détermination de leurs quantités respectives m'aurait entraîné plus loin que les limites et la nature de ces recherches ne le comportaient. J'ai dû y renoncer quant à présent, sauf à y revenir plus tard.

Les échantillons de terre soumis à l'analyse, ont tous été préalablement desséchés à 100°

Voici maintenant les résultats obtenus :

I. Expériences faites chez M. Charles Dargent. à St-Léonard.

CONSTITUTION DU SOL.

Eau.....	1.5
Matières organiques (Humus, etc.)....	32.6
Carbonate de chaux.....	4.1
— de magnésie.....	1.1
Oxyde de fer.....	15.4
Argile alumineuse....	73.5
Sable siliceux.....	871.8
	1000.00

EXPÉRIENCES AGRICOLES.

Dates desensemencement.....	10 mai.	18 mai.
Poids des racines obtenues par hectare.	65380 ^k	58690 ^k

EXPÉRIENCES CHIMIQUES.

Racines provenant de l'ensemencement du 10 mai :

	1	2	3	Moyennes
Densité des jus obtenus.....	1063.4	1058.1	1062.5	1061.3
Sucre contenu dans un litre de jus.....	128 ^g 8	124 ^g 2	127 ^g 3	126 ^g 8

Composition des racines...	{	Sucre.....	11.83	11.48	11.72	11.68
		Matières so-				
		lubles autres				
		que le sucre.	2.62	1.84	2.55	2.34
		— insolubles.	2.33	2.24	2.17	2.25
Eau.....	83.22	84.44	83.56	83.73		
		100. "	100. "	100. "	100. "	

Racines provenant de l'ensemencement du 18 mai :

		1	2	3	Moyennes	
Densité des jus obtenus....	1053.3	1057.1	1054.2	1054.9		
Sucre contenu dans un litre						
de jus.....	104 ^g "	112 ^g 9	105 ^g "	107 ^g 3		
Composition des racines...	{	Sucre.....	9.65	10.44	9.74	9.93
		Matières so-				
		lubles autres				
		que le sucre.	2.62	2.66	2.66	2.65
		— insolubles.	2.25	2.29	2.24	2.26
Eau.....	85.48	84.61	85.36	85.16		
		100. "	100. "	100. "	100. "	

RÉSUMÉ.

DATES des ENSEMENCEMENTS.	RACINES produites PAR HECTARE.	SUCRE pour 100.00 DE RACINES.	SUCRE produit par HECTARE.
Mai 10....	65,380 kil.	11.68	7,636 kil.
" 18.....	58,690 "	9.93	5,828 "
Perte.....	6,690 kil.		1,808 kil.

II. Expériences faites chez M. Désiré Dutot, à Tourville.

CONSTITUTION DU SOL.

Eau.....	2.7
Matières organiques (Humus, etc.)	36.7
Carbonate de chaux.....	20.7
— de magnésie.....	1.9
Oxyde de fer	16.9
Argile alumineuse	68.9
Sable siliceux.....	852.2
	1000.0

EXPÉRIENCES AGRICOLES ET CHIMIQUES.

Dates des ensemencements...	4 mai.	11 mai	18 mai.	25 mai	
Produit par hectare.....	"	"	"	"	
Densité des jus obtenus.....	1060.7	1050.9	1049.1	1047.5	
Sucre contenu dans un litre de jus.....	125 ^g "	102 ^g 5	97 ^g 7	96 ^g 9	
Composition des racines... {	Sucre.....	11.52	9.54	9.12	9.07
	Matières so- lubles autres que le sucre.	2.35	2.21	2.25	1.96
	— insolubles.	2.26	2.19	2.04	1.99
	Eau.....	83.87	86.06	86.59	86.98

RÉSUMÉ. — Ici les chiffres de rendement en racines n'ont pas été constatés ; les essais chimiques n'ont porté que sur un seul échantillon provenant de chaque ensemencement. Je n'ai donc aucune conclusion à tirer ; néanmoins, il est bon de le remarquer, les résultats obtenus semblent accuser une diminution dans la richesse saccharine des racines les plus jeunes.

III. Expériences faites chez M. Pierre Daussy, à Fécamp.

CONSTITUTION DU SOL.

Eau.....	1.8
Matières organiques (Humus, etc.)..	32.6
Carbonate de chaux	9.5
— de magnésie.....	1.8
Oxyde de fer.....	17.6
Argile alumineuse	71.4
Sable siliceux.	865.3
	<hr/>
	1000. "

EXPÉRIENCES AGRICOLES.

Dates des ensemencements.....	30 avril.	12 mai.	28 mai.	7 juin.	16 juin
Poids des racines obtenues par hectare...	60,100 ^k	42,500 ^k	29,350 ^k	21,750 ^k	20,340 ^k

EXPÉRIENCES CHIMIQUES.

Racines provenant de l'ensemencement du 30 avril :

	1	2	Moyennes	
Densité des jus obtenus	1063.5	1060.6	1062.1	
Sucre par litre de jus	125 ^g "	133 ^g "	129 ^g "	
Composition des racines... {	Sucre.....	11.46	12.25	11.86
	Matières solubles autres que le sucre..	2.97	2.59	2.78
	— insolubles	2.67	2.28	2.47
	Eau.....	82.90	82.88	82.89
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	
	100. "	100. "	100. "	

Racines provenant de l'ensemencement du 12 mai :

	1	2	Moyennes		
Densité des jus obtenus.....	1059.7	1057.7	1058.7		
Sucre par litre de jus.....	111 ^g "	120 ^g 2	119 ^g 6		
Composition des racines...	{	Sucre	10.96	11.29	11.13
		Matières solubles au- tres que le sucre..	2.68	2.15	2.41
		— insolubles.....	2 36	1 62	1.99
		Eau.....	84. "	84.94	84.47
		<hr/>	<hr/>	<hr/>	
	100. "	100. "	100. "		

Racines provenant de l'ensemencement du 28 mai :

	1	2	Moyennes		
Densité des jus obtenus.....	1053.5	1058.2	1055.8		
Sucre par litre de jus	112 ^g 6	114 ^g 7	113 ^g 7		
Composition des racines...	{	Sucre	10.43	10.60	10.52
		Matières solubles au- tres que le sucre..	1.86	2.72	2.29
		— insolubles . . .	2.39	2.19	2.29
		Eau.....	85 32	84.49	84.90
		<hr/>	<hr/>	<hr/>	
	100. "	100. "	100. "		

Racines provenant de l'ensemencement du 7 juin :

	1	2	Moyennes		
Densité des jus obtenus.....	1056 2	1044.8	1050.5		
Sucre par litre de jus	115 ^g 7	88 ^g 7	102 ^g 2		
Composition des racines...	{	Sucre.....	10.69	8.31	9.50
		Matières solubles au- tres que le sucre .	2.19	2.15	2.17
		— insolubles . . .	2.39	2.10	2.25
		Eau.....	84 73	87.44	86.08
		<hr/>	<hr/>	<hr/>	
	100 "	100. "	100. "		

Racines provenant de l'ensemencement du 16 juin :

	1	2	Moyennes	
Densité des jus obtenus.....	1039.2	1047.2	1043.2	
Sucre par litre de jus.....	9 ⁸ / ₉	9 ⁸ / ₄ "	9 ⁸ / ₃ "	
Composition des racines..	{ Sucre Matières solubles au- tres que le sucre.. — insolubles Eau.....	8.57	8.78	8.68
		1.50	2.15	1.83
		2.07	2.17	2.12
		87.86	86.90	87.37
	100. "	100. "	100. "	

RÉSUMÉ.

DATES des ensemencements.	RACINES produites par hectare.	SUCRE p ^r 100.00 de RACINES.	SUCRE produit par hectare.	PERTE PAR HECTARE sur le premier ENSEMENCEMENT.	
				RACINES.	SUCRE.
	kil.		kil.	kil.	kil.
Avril 30	60,100	11.86	7,128	"	"
Mai 12	42,500	11.13	4,733	17,600	2,395
" 28	29,350	10.52	3,098	30,750	4,030
Juin 7	21,750	9.50	2,066	38,350	5,062
" 16	20,340	8.68	1,765	39,760	5,363

IV. Expériences faites chez M. Jules Saint-Requier, à Gerponville.

CONSTITUTION DU SOL.

Eau.....	2.4
Matières organiques (Humus, etc.)....	36.1
Carbonate de chaux.....	5.6
— de magnésie.....	1.7
Oxyde de fer.....	17.9
Argile alumineuse.....	117.8
Sable siliceux.....	818.5
	<hr/>
	1000.00

EXPÉRIENCES AGRICOLES.

	Graines remises par M. Marchand.			Graines fournies par M. St-Requier.	
Dates des ensemencements	3 mai.	10 mai.	16 mai.	4 mai.	1 ^{er} juin.
Racines obtenues par hectare.....	41,990 ^k	41,500 ^k	35,146 ^k	42,000 ^k	31,000 ^k

EXPÉRIENCES CHIMIQUES.

A. GRAINES REMISES PAR M. MARCHAND.

Racines provenant de l'ensemencement du 3 mai :

	1	2	3	Moyennes
Densité des jus obtenus.....	1083.8	1085.8	1078.9	1082.8
Sucre par litre de jus.....	178 ^g 6	183 ^g 8	176 ^g 0	179 ^g 5

Composition des racines...	Sucre.....	15.69	16.44	15.87	16."		
		Matières so- lubles autres que le sucre.	2.57	2.58	1.78	2.31	
			— insolubles.	3.03	2.89	2.69	2.87
			Eau.....	78.71	78.09	79.66	78.82
			100. "	100. "	100. "	100. "	

Racines provenant de l'ensemencement du 10 mai :

	1	2	3	Moyennes			
Densité des jus obtenus.....	1074.3	1082.5	1074.6	1077.1			
Sucre par litre de jus.....	162 ^g "	171 ^g 2	166 ^g 6	166 ^g 6			
Composition des racines...	Sucre.....	14.67	15.36	15.09	15.04		
		Matières so- lubles autres que le sucre.	2.02	2.99	1.74	2.25	
			— insolubles.	2.74	2.88	2.59	2.74
			Eau.....	80.57	78.77	80.58	79.97
			100. "	100. "	100. "	100. "	

Racines provenant de l'ensemencement du 16 mai :

	1	2	3	Moyennes			
Densité des jus obtenus....	1072. "	1066.2	1071.6	1069.9			
Sucre par litre de jus.....	156 ^g 3	146 ^g 9	158 ^g 2	153 ^g 8			
Composition des racines...	Sucre.....	13.97	13.53	14.36	13.95		
		Matières solu- bles autres que le sucre.	1.99	1.58	1.72	1.76	
			— insolubles.	2.70	1.80	2.76	2.42
			Eau.....	81.34	83.09	81.16	81.87
			100. "	100. "	100. "	100. "	

D. GRAINES FOURNIES PAR M. ST-REQUIER.

Racines provenant de l'ensemencement du 4 mai :

	1	2	3	Moyennes	
Densité des jus obtenus.....	1067.4	1071.7	1075.7	1071.6	
Sucre par litre de jus	160 ⁶ 2	162 ⁶ „	168 ⁶ 9	163 ⁶ 7	
Composition des racines...	{ Sucres Matières solu- bles autres que le sucre. —insolubles. Eau.....	14.60	14.68	15.25	14.84
		0.64	1.43	1.70	1.26
		2.74	2.87	2.89	2.83
		82.02	81.02	80.16	81.07
	100. „	100. „	100. „	100. „	

Racines provenant de l'ensemencement du 1^{er} juin :

	1	2	3	Moyennes	
Densité des jus obtenus.....	1070.7	1073.7	1058.6	1067.7	
Sucre par litre de jus	150 ⁶ 6	156 ⁶ 3	131 ⁶ 6	146 ⁶ 2	
Composition des racines...	{ Sucres Matières solu- bles autres que le sucre. —insolubles. Eau.....	13.70	14.16	12.13	13.33
		2.27	2.40	1.27	1.98
		2.59	2.76	2.45	2.60
		81.44	80.68	84.15	82.09
	100. „	100. „	100. „	100. „	

RÉSUMÉ.

DATES des ensemencements.	RACINES produites par hectare.	SUCRE pr 100.00 de RACINES.	SUCRE produit par hectare.	PERTE PAR HECTARE sur le premier ENSEMENCEMENT.	
				RACINES.	SUCRE
	kil.		kil.	kil.	kil.
<i>Graines remises par M. Marchand.</i>					
Mai 3	41,990	16. "	6,718	"	"
" 10	41,500	15.04	6,242	490	476
" 16	35,140	13.95	4,902	6,850	1,816
<i>Graines fournies par M. St-Requier.</i>					
Mai 4	42,000	14.84	6,233	"	"
Juin 1	31,000	13.33	4,132	11,000	2,101

**V. Expériences faites chez M. Romain Duparc,
à Oherville.**

CONSTITUTION DU SOL.

Eau.....	2.1
Matières organiques (Humus, etc.)...	39.3
Carbonate de chaux.....	7.1
— de magnésie.....	1.6
Oxyde de fer.....	20.1
Argile alumineuse ...	77.1
Sable siliceux.....	852.7

1000. "

EXPÉRIENCES AGRICOLES.

Dates des ensemencements.....	5 mai.	12 mai.	19 mai.	26 mai.	2 juin.
Racines produites par hectare.....	39,100 ^k	35,535 ^k	29,150 ^k	23,690 ^k	20,750 ^k

EXPÉRIENCES CHIMIQUES.

Racines provenant de l'ensemencement du 5 mai :

	1	2	3	Moyennes	
Densité des jus obtenus....	1060.7	1069.5	1069.„	1066.4	
Sucre par litre de jus.....	133 ⁶ „	158 ⁶ ₂	152 ⁶ ₄	147 ⁶ ₉	
Composition des racines... {	Sucre.....	12.24	14.39	13.82	13.48
	Matières solubles autres que le sucre.	1.61	1.29	1.70	1.53
	—insolubles.	2.38	2.70	3.07	2.72
	Eau.....	83.77	81.62	81.41	82.27
	100. „	100. „	100. „	100. „	

Racines provenant de l'ensemencement du 12 mai :

	1	2	3	Moyennes	
Densité des jus obtenus. ...	1069.2	1070.7	1063.„	1067.6	
Sucre par litre de jus.....	152 ⁶ ₄	156 ⁶ ₃	137 ⁶ ₄	148 ⁶ ₇	
Composition des racines... {	Sucre.....	13.84	14.16	12.64	13.55
	Matières solubles autres que le sucre.	1.72	1.72	1.74	1.73
	—insolubles.	2.91	3.01	2.21	2.71
	Eau.....	81.53	81.11	83.41	82.01
	100. „	100. „	100. „	100. „	

Racines provenant de l'ensemencement du 19 mai :

	1	2	3	Moyennes	
Densité des jus obtenus	1058.8	1059.5	1067.3	1061.9	
Sucre par litre de jus	113 ⁸ 8	121 ⁶ „	145 ⁶ 6	126 ⁸ 8	
Composition des racines... {	Sucre	10.44	11.08	13.28	11.60
	Matières solu- bles autres que le sucre.	2.94	2.43	1.94	2.44
	— insolubles.	2.86	3.01	2.66	2.84
	Eau	83.76	83.48	82.12	83.12
	100. „	100. „	100. „	100. „	

Racines provenant de l'ensemencement du 26 mai :

	1	2	3	Moyennes	
Densité des jus obtenus	1047.„	1053.9	1059.5	1053.5	
Sucre par litre de jus	88 ⁸ 5	106 ⁶ 5	115 ⁶ „	103 ⁸ 4	
Composition des racines... {	Sucre	8.27	9.86	10.59	9.57
	Matières solu- bles autres que le sucre.	3.67	2.52	3. „	3.06
	— insolubles.	2.17	2.47	2.43	2.36
	Eau	85.89	85.15	83.98	85.01
	100. „	100. „	100. „	100. „	

Racines provenant de l'ensemencement du 2 juin :

	1	2	3	Moyennes	
Densité des jus obtenus	1062.9	1048 „	1043.3	1051.4	
Sucre par litre de jus	127 ⁶ 7	92 ⁸ 7	87 ⁶ 7	102 ⁶ 7	
Composition des racines... {	Sucre	11.71	8.66	8.25	9.54
	Matières solu- bles autres que le sucre.	2.58	2.09	1.82	2.16
	— insolubles.	2.53	2.44	1.93	2.30
	Eau	83.18	86.81	88 „	86. „
	100. „	100. „	100. „	100. „	

RÉSUMÉ.

DATES des ensemencements.	RACINES produites par hectare.	SUCRE p ^r 100.00 de RACINES	SUCRE produit par hectare.	PERTE PAR HECTARE sur le premier ENSEMENCEMENT.	
				RACINES.	SUCRE.
	kil.		kil.	kil.	kil.
Mai 5	39,100	13.48	5,271	"	"
" 12	35,535	13.55	4,815	3,565	456
" 19	29,150	11.60	3,381	9,950	1,890
" 26	23,690	9.57	2,267	15,410	3,004
Juin 2	20,750	9.54	1,980	18,350	3,291

**VI. Expériences faites chez M. Marchand,
à Fécamp.**

CONSTITUTION DU SOL.

Eau	1.9
Matières organiques (Humus, etc.)...	57.1
Carbonate de chaux	116.4
— de magnésie	2.3
Oxyde de fer.	25.5
Argile alumineuse.....	20.3
Sable siliceux	776.5

1000

RÉSUMÉ.

DATES des ensemencements.	RACINES produites par hectare.	SUCRE pour 100.00 de RACINES.	SUCRE produit par hectare.	PERTE PAR HECTARE sur le premier ENSEMENCEMENT		ALCOOL PUR (en volume)	
				RACINES.	SUCRE.	par 100.00 de RACINES	produit par hectare.
Avril 24	kil. 41,460	8.36	kil. 3,508	kil. "	kil. "	5.66	litres. 2,375
Mai 1	30,900	8.20	3,272	2,060	236	5.55	2,215
" 8	37,660	7.56	2,847	4,300	661	5.11	1,927
" 15	30,370	6.54	1,986	11,590	1,522	4.42	1,345
" 22	27,335	6.07	1,659	14,625	1,849	4.10	1,123
" 29	22,140	5.72	1,266	19,820	2,242	3.87	857
Juin 5	20,950	5.37	1,125	21,010	2,383	3.62	762

L'examen comparatif de tous les résultats obtenus dans chaque série d'expériences, démontre d'une manière péremptoire que la diminution progressive de la richesse en sucre observée dans les betteraves analysées en 1859, était bien en rapport direct avec l'âge de ces racines, et que ce phénomène est la conséquence d'une loi générale qui le fait se reproduire toujours de la même manière; mais un autre fait non moins important nous apparaît en même temps: c'est la décroissance rapide du rendement agricole, qui s'établit lui-même par son importance, en raison inverse de la tardivité desensemencements.

Ces faits tout singuliers qu'ils paraissent au premier abord, sont néanmoins, ce me semble, faciles à expliquer: en effet, tout le monde sait aujourd'hui que les plantes, pour parcourir toutes les phases de leur vie végétative, ont besoin de recevoir de la lumière et une quantité de calorique restant toujours sensiblement la même pour chacune d'elles, de telle sorte que si la température atmosphérique s'abaisse, le nombre de jours consacré à leur végétation s'accroît; il diminue au contraire, si cette température moyenne s'élève. M. Boussingault, dans son savant traité d'économie rurale, établit d'une manière irrécusable que le blé, par exemple, a besoin pour arriver à sa maturité de végéter pendant un nombre de jours tel que la température moyenne de chacun de ces jours accumulée, forme un total de 2100° environ du thermomètre centigrade. L'orge exige 1780°; le maïs 2740° et la pomme de terre 3050° à 3075°.

Si nous faisons l'application de ces principes à la culture des betteraves, nous arrivons à des résultats fort intéressants, et assurément bien suffisants pour rendre compte du phénomène que je viens de signaler.

Mais, avant d'entrer dans cette nouvelle étude, je dois rappeler que M. H. Leplay, auteur de savantes recherches sur les betteraves à sucre, et d'un bon procédé

de distillation de ces racines, a posé en principe, et je partage son opinion :

1^o Que les feuilles de betteraves acquièrent, dans tous les sols, leur maximum de développement vers le 15 août;

2^o Que l'accumulation du sucre dans les racines ne prend une marche régulière et constante que lorsque les feuilles sont complètement développées, c'est-à-dire dans le courant de septembre et d'octobre (*Mémoire présenté à l'Académie des sciences*).

Ceci étant admis, je prendrai pour base de mes comparaisons nouvelles les racines produites par moi-même à Fécamp, et mes observations thermométriques dont la Société de météorologie me fait l'honneur de publier les résumés; ces observations ont été faites à proximité du terrain cultivé. En conséquence, je réunirai dans le tableau suivant les données générales propres à éclairer la discussion :

DATES des Ensemencements	TOTAL des températures moyennes ayant agi sur la plante depuis le jour de sa plantation jusqu'au		RAPPORTS DÉCIMAUX de l'utilisation de la chaleur totale; celle qui a été absorbée par les plantes du premier ensemencement étant prise pour l'unité,		Poids des racines produites par hectare.	Sucre contenu dans 100.00 de racines.	QUANTITÉS de sucre à trouver dans 100.00 de racines, le calorique réagissant étant pris pour l'agent générateur,	
	15 août.	1 ^{er} novemb.	15 août.	1 ^{er} novemb.			15 août.	1 ^{er} novemb.
Avril 24.....	1501 ^o	2464 ^o	1000 "	1000 "	41,960k	8.36	8.36	8.36
Mai 1.....	1452	2415	96.76	98.01	39,990	8.20	8.09	8.19
" 8.....	1378	2341	91.81	95. "	37,660	7.56	7.68	7.94
" 15.....	1287	2250	85.75	91.31	30,370	6.54	7.17	7.63
" 22.....	1196	2160	79.73	87.64	27,335	6.07	6.67	7.33
" 29.....	1108	2071	73.85	84.06	22,140	5.72	6.17	7.03
Juin 5.....	1014	1978	67.60	80.26	20,950	5.37	5.65	6.71

Il suffit d'examiner et de comparer tous les renseignements contenus dans ce tableau, pour se convaincre qu'avec la tardivité des ensemencements, la proportion du calorique réagissant diminue, le rendement agricole s'affaiblit, et le niveau de la production de sucre s'abaisse. Tous ces résultats sont connexes, ils se lient intimement et s'expliquent mutuellement.

L'action directe exercée par le calorique atmosphérique se lie donc d'une manière bien évidente, bien appréciable, et jusqu'à un certain point tout à fait exceptionnelle, avec la production du sucre; mais aussi, l'examen attentif des faits démontre le rôle important joué par les feuilles elles-mêmes lorsqu'elles sont bien développées, dans l'accomplissement de cet important phénomène; en d'autres termes, les feuilles des plantes saccharifères, élaborées sous l'influence active d'une suffisante quantité de calorique, communiquent au plus haut degré, au végétal dont elles font partie, la puissance de produire du sucre.

C'est que les feuilles jouent le rôle principal et le plus énergétique dans l'assimilation du carbone; aussi les plantes qui n'ont pas pu développer en temps utile, et d'une manière convenable ou parfaite, ces organes assimilateurs, doivent-elles subir un amoindrissement dans leur développement, et ne posséder qu'à un faible degré la faculté d'accumuler dans leurs tissus des matières hydrocarbonées, telles que le sucre ou l'amidon. Les plantes qui, par accident ou par suite de maladie, perdent leurs feuilles prématurément, se trouvent aussi dans ce cas.

Cela est vrai, car si l'on étudie les trois dernières colonnes du tableau qui précède, — colonnes dans lesquelles j'ai placé en regard les proportions de sucre obtenues par la méthode analytique et les proportions du même corps, déduites par le calcul, de celle qui était contenue dans les racines du premier ensemencement,

en admettant que sa production est en relation directe avec la masse du calorique réagissant, — l'on trouve des rapports frappants par le peu d'écart qu'ils présentent, dans les quantités de matière sucrée obtenues directement par l'analyse chimique, et celles qui ont été déduites des observations thermométriques conduites jusqu'au 15 août seulement. Les différences sont plus appréciables, lorsque l'on tient compte de l'influence exercée par la chaleur jusqu'au mois de novembre, époque de la récolte; toutes fois, ces différences n'affectent en rien les conclusions générales que je viens de formuler; elles démontrent, au contraire, l'importance du rôle utile et actif joué par les organes foliacés dans la production du sucre, et elles font voir combien il est nécessaire de favoriser le développement parfait des feuilles par la méthode desensemencements précoces. En effet, quoi qu'à partir du 15 août jusqu'au jour de la récolte, le nombre de degrés du calorique agissant sur toutes les plantes des diversensemencements reste le même — cela se conçoit —, pour chacune de ces plantes, l'on doit remarquer que les écarts entre les produits de l'analyse et ceux du calcul sont d'autant plus considérables que les plantes qui les présentent ont trouvé moins de temps, dans la période comprise entre la date de leur germination et le 15 août, pour développer leurs feuilles et leur donner des qualités assimilatrices du carbone, normales et proportionnées à leurs besoins. Ici, dans tous les cas, les écarts signalés ne peuvent plus, comme dans le cas précédent, être considérés comme accidentels et dépendants des légères différences que l'on doit inévitablement rencontrer dans des recherches de cette nature: ils prennent, au contraire, une importance considérable à partir du 15 mai, et justifient les conclusions que je formulerai plus tard, en terminant ce Mémoire, sur l'époque la plus convenable pour procéder auxensemencements.

De tout ceci, il résulte un fait nouveau que les cultivateurs ne sauraient trop méditer en raison de ses conséquences générales : c'est que l'effeuillage des betteraves, que l'on a l'habitude de pratiquer dans le courant des mois de septembre et d'octobre, est préjudiciable au développement des plantes et à la production du sucre, quand on l'opère trop tôt, et surtout quand on le fait porter sur des organes doués encore d'une végétation active.

Cette observation s'applique également bien à la culture des carottes, que l'on a aussi l'habitude de soumettre au même traitement.

Pour compléter cette étude, il me reste maintenant à rechercher l'influence exercée par la constitution chimique du sol sur la richesse en sucre des betteraves qu'il produit. Ici, — je me hâte de le faire remarquer, — nous allons nous trouver en présence d'un fait inattendu que j'aurais hésité à signaler, si la constance de sa manifestation ne m'en faisait un devoir :

M. Leplay, dans le remarquable Mémoire dont j'ai déjà parlé, émet encore cette opinion qui me paraît incontestable lorsqu'elle s'applique aux racines d'une même variété, que « la cause de l'augmentation de la richesse saccharine des betteraves réside dans le sol ; » puis il ajoute, que « les betteraves cultivées dans les sols calcaires donnent en moyenne une richesse saccharine plus grande que celles qui sont cultivées dans les autres sols. »

Cette dernière conclusion ne s'accorde pas avec celle que j'ai dû déduire de mes observations personnelles, mais la divergence qui existe entre les opinions de M. Leplay et la mienne tient, très probablement, à ce que cet habile chimiste n'a pas dosé, à l'aide de la balance, la chaux contenue dans les différents sols sur lesquels ses cultures ont été opérées, ainsi que l'on peut s'en

assurer en lisant son Mémoire inséré dans le *Journal d'agriculture pratique* de M. Barral (24^e année, 20 octobre 1860, p. 321 et suiv.).

Quoi qu'il en soit, les observations que j'ai à présenter sur ce nouveau côté de la question, se trouvent résumées dans le tableau suivant, où je mets, en regard de la constitution chimique de chaque sol, les proportions moyennes de sucre produites à la même date par les betteraves *dérivées des mêmes graines*, et cultivées dans chacun de ces sols :

(Suit le Tableau.)

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU SOL.	CHEZ MM.					
	MARCHAND.	DUTOT.	DAUSSY.	D'ARGENT.	DUPARC.	ST-REQUIER.
Carbonate de chaux	116.4	20.7	9.5	4.1	7.1	5.6
— de magnésie	2.3	1.9	1.8	1.1	1.6	1.7
Carbonates terreux (en masse)	118.7	22.6	11.3	5.2	8.7	7.3
Eau	1.9	2.7	1.8	1.5	2.1	2.4
Humus, etc	57.1	36.7	32.6	32.6	39.3	36.1
Oxyde de fer	25.5	16.9	17.6	15.4	20.1	17.9
Argile alumineuse	20.3	68.9	71.4	73.5	77.1	117.8
Sable siliceux	776.5	852.2	865.3	871.8	852.7	818.5
	1000. "	1000. "	1000. "	1000. "	1000. "	1000. "
Sucre dans 100.00 de racines.	7.05	9.54	11.13	11.68	13.55	15.04
Date des ensemencements	8-15 mai	11 mai.	12 mai.	10 mai.	12 mai.	10 mai

Dans ce dernier tableau, l'influence exercée par le sol sur la production du sucre dans les betteraves devient bien manifeste, mais un seul corps, par ses proportions variables, permet, — si ce n'est chez M. Dargent (1), — de se rendre compte de l'action exercée : c'est le carbonate de chaux libre, ou associé, si on le veut, au carbonate de magnésie. A mesure que la proportion du carbonate terreux s'accroît, celle du sucre diminue, et diminue rapidement même, puisqu'elle s'abaisse de 15,0 à 9,5 et même à 7,0 pour 100,0 de betteraves, lorsque la quantité du carbonate calcaire s'accroît dans 1000,0 parties de terre arable, de 5,6 à 20,7, puis à 116,4.

Ici, comme on le voit, je suis en désaccord avec M. Leplay, et peut-être aussi avec l'opinion généralement reçue : mais, tout en croyant à l'exactitude de mes conclusions, je dois, à cause de cela, les exposer avec une certaine réserve ; aussi, en les indiquant, émettrai-je le vœu que de nouvelles expériences viennent amener une solution définitive de cette question si importante et si intéressante.

Conclusions générales.

De tous les faits contenus dans ce Mémoire, il résulte que la constitution chimique du sol restant la même, la production agricole des betteraves est plus assurée par des ensemencements précoces que par des ensemencements tardifs ; et que la richesse saccharine des betteraves s'accroît avec l'ancienneté des plantations.

Mais, il ne faut pas l'oublier, la proportion du sucre paraît diminuer rapidement dans ces racines, quand le sol qui les produit est riche en calcaire ; il y a plus, les

(1) L'anomalie, peu importante d'ailleurs, s'explique peut-être ici par la situation du champ d'expérience ; placé non loin du bord des falaises, il est plus exposé que tous les autres à l'influence de l'atmosphère marine et à toutes ses vicissitudes

inégalités inexplicables aujourd'hui, que l'on observe dans les quantités de sucre contenues dans les diverses betteraves d'un même ensemencement, me paraissent dues surtout à l'influence de ce principe terreux et à sa distribution inégale dans le sol.

Enfin, l'effeuillage des betteraves, comme celui des carottes, ne doit être pratiqué artificiellement, par les soins du cultivateur, que très tard, et alors seulement que l'intensité des phénomènes de vitalité commencent à décroître; opéré avant l'époque de la récolte, il ne doit porter que sur les feuilles qui s'altèrent dans leur constitution, ou sur celles dont les pédoncules commencent à jaunir ou à se flétrir.

Maintenant, si l'on tient compte des époques auxquelles tous les divers ensemencements ont été pratiqués — et aussi de cet autre fait bien connu que les betteraves plantées trop tôt ont une grande tendance à *monter* et à produire des racines très pauvres en sucre —, l'on arrive finalement à cette dernière conclusion, que :

Dans les environs de Fécamp, et sans doute partout ailleurs dans la Seine-Inférieure, si l'on veut obtenir un rendement agricole considérable et des racines riches en sucre, il faut pratiquer l'ensemencement des betteraves dans la période comprise entre le 24 avril et le 10 mai. Après cette dernière époque, le cultivateur, en différant ses ensemencements, porte un préjudice considérable à ses intérêts, comme aux intérêts généraux du pays, puisqu'il amoindrit alors, dans des proportions dont on n'aurait pas osé soupçonner l'importance, le rendement de ses terres en sucre ou en alcool qui en dérive, ou en matières nutritives utiles pour entretenir un grand nombre d'animaux...

RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A ROUEN PENDANT 16 ANNÉES CONSÉCUTIVES

(De 1845 à 1861),

POUR SERVIR A LA CLIMATOLOGIE DE CETTE VILLE ,

Par M. PREISSER.

(Séance du 1^{er} février 1861.)

MESSIEURS,

Lorsqu'en 1844, M. le Ministre de l'instruction publique engagea, par une circulaire, toutes les Académies de province à entreprendre des séries d'observations météorologiques dans un but d'utilité générale, je compris que ma position de professeur de physique des cours publics à Rouen me faisait un devoir d'entreprendre ce travail long et pénible.

Dès le commencement de l'année 1845, j'avais installé, dans des positions convenables, des instruments de précision semblables à ceux de l'Observatoire de Paris, et construits par les premiers artistes de la capitale.

Pendant plusieurs années consécutives, je rendis compte à l'Académie, en lui présentant mes tableaux météorologiques, du résultat de mes recherches sur la température, la pression barométrique, la pluie et les autres météores

observés dans notre ville. Notre *Précis* contient ces relations de 1845 à 1851. A partir de cette époque, le Comité de publication crut devoir, dans un but d'économie sans doute, supprimer l'impression de mes tableaux ; mais convaincu qu'on ne peut se faire une idée exacte du climat d'un pays d'après des observations faites pendant un petit nombre d'années, et que les recherches météorologiques d'un pays, comparées à celles des autres contrées, permettront plus tard d'en déduire des lois générales qui présenteront et présentent, d'ailleurs, dès aujourd'hui, la plus haute importance pour l'agriculteur, le marin, l'industriel et le médecin, je n'ai point abandonné la tâche commencée, quelque pénible qu'elle fût. D'autres Sociétés ont, d'ailleurs, reçu et fait imprimer mes séries annuelles ; en sorte que mon travail n'offre aucune lacune de 1845 à 1861, et qu'il m'est possible de vous présenter aujourd'hui un résumé de mes observations météorologiques pendant une période de seize années.

C'est donc un essai de climatologie pour la ville de Rouen que je sou mets aujourd'hui à votre appréciation.

Divers gouvernements, comprenant combien les études climatologiques ont d'importance pour l'agriculture, la navigation et l'hygiène publique, ont créé des observatoires destinés spécialement aux observations météorologiques, et placés dans des stations choisies avec soin. De semblables établissements, munis de bons instruments, ont été construits en Angleterre et dans ses colonies, aux États-Unis, en Autriche, en Allemagne, en Russie. On s'occupe actuellement à en établir en France et dans l'Algérie.

M. Leverrier, directeur de l'Observatoire de Paris, a introduit dernièrement un instrument précieux dans les recherches météorologiques ; c'est la télégraphie électrique qui permet désormais de constater la simultanéité de certains phénomènes, ou la rapidité de leur propa-

gation. Il existe dans les hautes régions de l'atmosphère de véritables vagues aériennes, dont l'élévation et la dépression sont indiquées par la marche du baromètre dans chaque pays. En étudiant simultanément leur mouvement progressif, leur direction et leur vitesse de propagation, on pourrait ainsi, par le secours de l'électricité, avertir à l'avance les contrées éloignées de l'arrivée précise de l'ouragan ou d'autres météores désastreux, afin qu'on ait le temps de prendre des mesures pour en conjurer les effets.

On désigne en physique, sous le nom de *climat* d'une contrée, l'ensemble de tous les phénomènes atmosphériques qui peuvent exercer une influence quelconque sur les êtres organisés.

Les observations que je fais à Rouen sont relatives à la température et à la pression barométrique observées quatre fois par jour, à la quantité de pluie tombée, à la direction du vent, à l'état du ciel et aux différents météores moins fréquens, tels que la neige, la grêle, les orages, etc.

De la température à Rouen. — Je ne ferai pas ici la description des instruments de précision dont je fais usage ni de mon mode d'opérer. J'avais déjà fourni ces renseignements à l'Académie dès 1845. Aujourd'hui, ce sont les résultats moyens de mes observations que j'ai à signaler à votre attention.

La température moyenne, à Rouen, est de 11 degrés, savoir :

En 1845, de 9°,8	En 1849, de 11°,4
En 1846, de 12°,2	En 1850, de 10°,7
En 1847, de 9°,8	En 1851, de 11°,0
En 1848, de 10°,0	En 1852, de 12°,8

En 1853, de 10°,3	En 1857, de 12°,4
En 1854, de 11°,4	En 1858, de 11°,5
En 1855, de 9°,7	En 1859, de 12°,4
En 1856, de 11°,3	En 1860, de 9°,9

On voit, d'après ce tableau, que c'est en 1855 que la moyenne a été la moins élevée (9°,7).

En 1852, elle a été la plus élevée (12°,8). La moyenne annuelle a donc varié en seize ans de 3°,4.

On se ferait une fausse idée du climat d'un pays, en ne consultant que la température moyenne de l'année, sans examiner en même temps la moyenne de chaque saison. Avec une même moyenne, les hivers peuvent être très doux ou assez rigoureux pour faire périr certaines plantes ou certaines espèces animales, et les étés très chauds ou tempérés au point de ne pas faire murir certains fruits. C'est ainsi qu'à Rouen, avec une moyenne de 11°, le raisin ne donne qu'un vin détestable et n'arrive même pas toujours à maturité, comme on l'a observé l'année passée (1860). A Astrakan, au contraire, sur la mer Noire, la température moyenne de l'année ne dépasse pas 9°, les fruits sont exquis et les raisins donnent un fort bon vin (1).

Il convient donc de rechercher sur quelle ligne *isotherme* (2) se trouve située la ville dont on étudie le climat.

(1) Voici le nom de quelques villes qui se trouvent sur des lignes *isothermes* rapprochées de Rouen :

Vienne 10°,1	Paris 10°,8	Baltimore 11°,6
Bruxelles 10°,2	Plimouth 11°,1	Turin 11°,7
Bade 10°,3	Sébastopol 11°,5	Padoue 12°,5
Londres 10°,4	La Rochelle 11°,6	Pékin 12°,7

(2) Les lignes *isothermes* sont celles sur lesquelles sont situés les points qui ont la même moyenne estivale.

Les lignes *isoclimènes* comprennent les localités qui ont la même moyenne hivernale.

J'ai effectué un semblable travail pour Rouen, en adoptant avec tous les météorologistes la division de l'année en quatre saisons astronomiques. L'observation ayant démontré que le minimum de température de l'année a lieu vers le 15 janvier, on a pris cette époque pour le milieu de l'hiver qui se compose alors des mois de décembre, janvier et février. Le printemps est formé des trois mois suivants; l'été des mois de juin, juillet et août, et l'automne, enfin, de septembre, octobre et novembre. Les tableaux météorologiques m'ont donné les moyennes suivantes pour les quatre saisons :

ANNÉES.	HIVER.	PRINTEMPS.	ÉTÉ.	AUTOMNE.
1845... ..	2°,2	Moyenne de ces 7 années : 9°,9	17°,2	Moyenne de ces 7 années : 11°
1846.....	5°,2		20°,1	
1847.....	1°,6		17°,2	
1848.	3°,5		16°,4	
1849.....	5°,6		19°,1	
1850... ..	4°,0		18°,6	
1851.....	4°,4		19°,0	
1852.	4°,0	12°,7	21°,2	12°,1
1853.. ...	5°,3	9°,3	17°,8	10°,8
1854.....	2°,8	11°,5	17°,9	11°,4
1855.	2°,2	8°,8	18°,0	11°,3
1856.....	4°,0	9°,7	19°,4	10°,9
1857.....	3°,8	11°,0	19°,9	13°,3
1858.....	2°,9	11°,7	20°,3	11°,7
1859... ..	5°,3	12°,4	21°,2	12°,0
1860.....	1°,5	10°,2	17°,1	11°,0
Moyenne des 16 années d'ob- servations.....	3°,6	10°,4	18°,7	11°,3

La différence entre les saisons extrêmes n'est donc à Rouen que de 15°,1. A Paris cette différence est de 14°,8, l'hiver dans cette ville étant de 0,3 de degré plus froid (3°,3), et l'été étant de 18°,1, c'est-à-dire, de 6 dixièmes de degré moins chaud (1).

Températures extrêmes de l'année. — La plus haute température que j'ai observée à Rouen pendant l'été, depuis seize années, a été de 36°,1 (le 5 juillet 1852, le 3 août 1857 et le 15 juin 1858).

La plus basse température a été de —20°,1 (le 19 décembre 1859).

Le thermomètre a donc oscillé à Rouen, pendant ces seize années, dans une étendue de 56°,2.

Pression barométrique. — Le tableau suivant donne la pression barométrique moyenne et annuelle de 1845 à 1860 :

De 1845 à 1852, la moyenne a été de 757^{mm},98

En 1852	—	—	759	00
1853	—	—	757	10
1854	—	—	759	21
1855	—	—	756	16
1856	—	—	757	57
1857	—	—	757	87
1858	—	—	760	40
1859	—	—	760	26
1860	—	—	758	82

Moyenne. 758^{mm},28

(1) Si l'on compare notre climat tempéré à celui d'autres villes dont la température moyenne annuelle ne diffère que peu de la nôtre, on trouve des

Ainsi la pression barométrique moyenne à Rouen est de 758^m,28.

La plus forte pression a été de 780^{mm},32 (le 10 janvier 1859, à neuf heures du matin).

La plus faible a été de 726^{mm},37 (le 22 mars 1855, à trois heures du soir).

En sorte que le baromètre a oscillé, pendant ces seize années, dans une étendue de 53^{mm},95. On peut conclure de ces chiffres que la surface de notre corps supporte de la part de l'atmosphère 1300 kilog. environ de moins sous la plus faible pression barométrique que sous la plus forte.

L'inspection des tableaux météorologiques de tous les mois de ces seize années fait aisément voir les vagues atmosphériques, leur intensité et leurs directions, surtout lorsqu'on vient à représenter les variations barométriques par des courbes d'une construction bien simple et qui parlent aux yeux.

Pluie et autres météores. — Nous résumons ici en un tableau la quantité de pluie tombée chaque année et recueillie dans mon udomètre, situé à 50 mètres au-dessus du niveau de la mer, le nombre de jours de pluie, le nombre de fois qu'il est tombé de la neige et de la grêle, enfin, les brouillards et les orages :

(*Suit le Tableau.*)

différences notables entre les moyennes estivales et hivernales. Ainsi, Sébastopol, avec une température moyenne de 11°,5, n'a, en moyenne, pendant l'hiver, que 1°,8, et, pendant l'été, 21°,7.

Turin, moyenne annuelle, 11°,7. Moyenne de l'été, 2°,2. Id. de l'hiver, 0°,8.
Pékin, — — 12°,7. — — 28°,1. — — 3°,2.

ANNÉES.	QUANTITÉ de pluie évaluée en millimèt.	JOURS de pluie.	NEIGE	GRÈLE	BROUILLARDS.	ORAGES.
1845..	mm 979,22	En moyenne de 117,97	En moyenne de 6,25	En moyenne de 8,11	1 " 2 " 1	En moyenne de 8,79
1846..	905,47					
1847..	860,29					
1848..	883,73					
1849..	786,98					
1850..	633,31					
1851.	844,39					
1852.	990 00	15 1/4	6	7	7	19
1853..	896,50	137	20	8	"	13
1854..	831,00	150	8	3	"	9
1855..	719,00	102	16	2	"	7
1856.	872,10	121	5	4	"	13
1857..	583,20	107	7	7	"	14
1858..	650,60	108	10	5	3	17
1859..	749,20	109	6	4	1	19
1860..	1023,90	117	9	12	1	8
Moyenne de 16 années	mm 825,55	122	8 à peu près.	7 à peu près.	1	11 à peu près.

On voit, à l'inspection de ce tableau, que la quantité moyenne de pluie qui tombe annuellement à Rouen est de 825^{mm} 55.

A Paris, la quantité de pluie tombée et recueillie sur la plate-forme de l'Observatoire, à 28 mètres au-dessus du sol, n'est, en moyenne, que de 456^{mm}. On voit donc qu'il tombe, à peu près, deux fois plus d'eau à Rouen qu'à Paris,

et que, sous ce rapport, notre ville justifie la réputation que les Normands lui ont faite de tout temps.

Cette abondance de pluie à Rouen tient à des influences locales, et principalement à la prédominance des vents de Sud-Ouest et d'Ouest, à la proximité de la mer, etc.

Les années 1852, 1845 et 1860 ont été particulièrement pluvieuses, puisque dans la première il est tombé 990^{mm} d'eau, dans la seconde 979^{mm}, et dans la troisième (l'année dernière) 1023^{mm} 9.

Dans la même période de seize années, 1857, 1852 et 1858 ont été comparativement des années de sécheresse, puisque les quantités d'eau tombées n'ont été que de 583^{mm} 20, 633^{mm} 31 et 650^{mm} 60.

Les plus fortes averses que j'ai mesurées ont été de 54^{mm} 26 (le 22 septembre 1848), et de 52^{mm} 5 (le 9 juillet 1858). Ces averses sont heureusement fort rares chez nous, et, en général, dans les contrées septentrionales. Dans les pays à climat plus chaud, le nombre des jours de pluie est notablement plus petit, mais la quantité d'eau qui tombe parfois en un seul jour est effrayante et explique ces inondations subites qui ravagent des contrées entières. En 1827, il tomba à Joyeuse, 791^{mm} de pluie en vingt-quatre heures, ce qui causa les inondations de l'Ardèche. A Gènes, le 25 octobre 1822, il tomba en une seule journée près d'un mètre d'eau, c'est-à-dire plus qu'il n'en tombe à Rouen pendant toute une année.

Si nous répartissons les quantités de pluie qui tombent à Rouen en moyenne entre les quatre saisons météorologiques, nous serons conduits aux chiffres suivants :

Hiver	193 ^{mm} 22.	Été	226 ^{mm} 73.
Printemps .	194 ^{mm} 93.	Automne . .	205 ^{mm} 88.

Ce petit tableau montre que les quantités d'eau qui tombent à chaque saison, à Rouen, ne sont pas notable-

ment différentes les unes des autres. C'est l'été qui est la saison la plus pluvieuse, vient ensuite l'automne, puis le printemps et l'hiver qui le sont sensiblement à un égal degré.

Nombre de jours de pluie. — Dans la climatologie, et en particulier pour l'agriculture, il ne suffit pas de connaître la quantité de pluie qui tombe en un même lieu, il faut encore savoir combien de fois il pleut par année et par saison. Le nombre de jours de pluie est à Rouen, en moyenne par année, de 122, à Paris il est de 144,5. Comme on le voit, les averses sont notablement plus fortes à Rouen que dans la capitale.

Le tableau suivant nous donne, en moyenne, le nombre de jours de pluie dans les différentes saisons :

	Jours.		Jours.
Hiver.	27,7.	Été.	30,0.
Printemps.	32,3.	Automne.	32,6.

Ainsi le nombre de jours de pluie est sensiblement le même en automne et au printemps, 32 par saison, ce nombre est de 30 en été et de 27,7 en hiver.

Neige. — La moyenne annuelle des jours où il neige est de 8 à Rouen.

Grêle. — Un calcul semblable donne le chiffre de 7 pour le nombre de jours de grêle par année. Les averses de grêle d'une grosseur capable de hacher les récoltes, sont heureusement fort rares chez nous. Celle du 9 juillet 1853 a eu un douloureux retentissement dans nos contrées.

Brouillards. — Les brouillards intenses s'étendant sur une grande partie de notre ville, constituent un phénomène

météorologique dont nous ne sommes pas souvent témoins. En 1852, on a compté 7 jours de brouillard, mais en revanche, il y a des années où l'on n'en observe pas. En moyenne il n'y en a eu guère plus d'un par année.

Orages. — Le nombre moyen des orages qui éclatent sur Rouen ou les environs est sensiblement de 11 par année; mais la répartition en est fort inégale, ainsi, tandis qu'en 1852 et en 1859 ce nombre s'est élevé à 19, en 1855 il n'était que de 7, et en 1860 de 8. En général, la foudre ne tombe que fort rarement sur notre ville. Nos monuments et nos principaux édifices sont munis de paratonnerres dans de bonnes conditions, et il n'y a aucun doute que ce ne soit la cause du peu de fréquence des coups de foudre observés actuellement. Comme exemple, je citerai notre église de Saint-Ouen qui a été bien des fois foudroyée, à peu près tous les ans, et depuis dix ans que les deux tourelles et la tour centrale ont été munies de l'appareil protecteur de Franklin, aucun cas de foudre n'a plus endommagé cet édifice.

Si nous faisons la répartition des orages par saisons, nous obtiendrons les chiffres suivants :

Hiver.....	0,31	Eté.....	6,42
Printemps.....	2,66	Automne.....	1,49

C'est donc en été que les orages sont le plus fréquents à Rouen; au printemps il y en a trois fois moins, en automne six fois moins, et enfin, en hiver, nous n'observons qu'un orage une fois en trois ans.

Vents. — L'étude du vent a une grande importance dans la climatologie; la direction des vents dominants, leur fréquence, leur force, leur état habituel de sécheresse ou d'humidité, ont une grande influence sur la végéta-

tion. Suivant leur direction et suivant les pays qu'ils ont traversés, ils élèvent ou abaissent la température d'une façon notable et toujours constante. En général, les vents qui viennent de l'équateur et qui ont pendant longtemps balayé la surface des mers, sont chauds et chargés d'humidité. Les vents qui viennent du nord ou du nord-est et qui ont passé sur des terres couvertes de glace, sont froids et secs. Les saisons ont une grande influence sur la température du vent venant d'une seule et même direction, parce qu'elles modifient l'état de la surface du sol. Par exemple, en France, le vent du sud-est est sec et plus chaud que le vent du sud, en été, parce qu'il traverse les plateaux arides de la Bourgogne qui s'échauffent fortement : en hiver, il est au contraire plus froid que le vent du sud, ces mêmes plateaux étant alors couverts de neige.

A Rouen, les vents dominants sont ceux de la région sud-ouest. Ces alisés des régions supérieures, dans leur lutte avec les alisés qui soufflent de la région opposée, c'est-à-dire du nord-est dans les régions inférieures aériennes, l'emportant très souvent sur ces derniers. La température s'élève alors, l'humidité augmente souvent d'une quantité considérable, le baromètre baisse, les nuages s'amoncellent à l'horizon, et souvent la pluie est la conséquence de cet état de choses.

Voici comment on peut ranger, à Rouen, les vents par ordre de fréquence et en moyenne :

S.-O.....	76	N.....	45
O.....	66	E.....	29
N.-O.....	59	S.....	25
N.-E.....	46	S.-E.....	18

Si nous comparons entr'eux les vents qui soufflent de l'O., S.-O., N.-O. et S., à ceux qui soufflent des régions opposées E., N.-E., N., S.-E., on voit que les premiers

sont aux seconds dans le rapport de 226 à 138. Ce rapport est, à quelques unités près, le même que celui constaté à Paris d'après vingt années d'observations; mais les vents chauds et humides, en arrivant chez nous, provoquent la formation d'une quantité de pluie à peu près double de celle qui est engendrée à Paris, comme nous l'avons démontré plus haut.

L'étude de la climatologie de notre ville embrasse seize années d'observations météorologiques consécutives, de 1845 à 1861. Toutes les questions relatives à la météorologie n'ont pas été étudiées; telles sont les observations hygrométriques, la force des différents vents, l'état électrique de l'air, les phénomènes magnétiques, etc. Mais un observateur isolé, quelle que soit d'ailleurs sa persévérance, ne peut se flatter de compléter un semblable travail qui absorberait tout son temps. Des sociétés protégées par les gouvernements peuvent seules entreprendre une semblable tâche.

Tel qu'il est, l'essai que je viens de soumettre à votre bienveillante attention comprend assez de questions qui intéressent notre localité; il donne une idée précise du climat de notre ville et de l'ensemble des phénomènes météorologiques que l'on y observe. Les tableaux qui l'accompagnent pourront être consultés avec fruit pour des questions relatives à l'agriculture, la médecine et l'industrie.

Quelque pénibles que soient ces nombreuses observations, je n'abandonnerai pas l'œuvre commencée et non achevée, et j'aurai l'honneur de tenir l'Académie au courant des nouveaux résultats auxquels j'aurai pu parvenir.



RECHERCHES
SUR LES
CAUSES D'INSALUBRITÉ
DE CERTAINES MATIÈRES ALIMENTAIRES,

PAR M. MORIN,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ET DES LETTRES
DE ROUEN.

(Séance du 28 juin 1861.)

Plusieurs matières animales employées comme aliments subissent des fermentations spéciales, desquelles résultent des propriétés toxiques ; telles sont principalement les préparations de charcuterie et les viandes fumées. Les accidents qui résultent de leur ingestion, ont été attribués pendant longtemps à la présence des oxides de cuivre et de plomb provenant des vases où ces aliments avaient séjourné, mais lorsque cette cause d'intoxication fut rendue impossible par les sages précautions prescrites par l'administration supérieure et rendues obligatoires chez les marchands de comestibles, il fallut chercher la cause des accidents produits dans l'examen immédiat de leurs principes constituants. Malgré les recherches qui ont été entreprises, la plus grande indécision règne encore sur la nature des corps qui les rendent nuisibles, et on serait tenté de croire que chaque matière alimentaire d'origine animale aurait son poison propre, d'après les résultats obtenus par les chimistes qui se sont occupés de leur exploration.

Si le travail auquel nous nous sommes livré, ne lève pas tous les doutes, il ajoutera du moins, aux causes déjà admises, un corps dont la formation s'explique parfaitement bien par les altérations qui se produisent spontanément dans leur masse. En faisant connaître aujourd'hui le résultat de nos recherches, nous n'avons point la prétention d'être arrivé à la détermination des causes qui engendrent exclusivement les effets délétères de ces substances.

Chargé plusieurs fois d'examiner des viandes cuites, dont l'ingestion avait été suivie d'accidents révélant une sorte d'empoisonnement, nous avons constaté que ces matières prenaient à l'instant une couleur rouge-foncé par l'application de l'acide azotique concentré. Tout d'abord, nous rapportâmes ce phénomène à la formation de quelque azotate, qui, comme on le sait, agit sur les viandes de bœuf et de porc, de manière à déterminer une coloration rouge après quelque temps de contact ; mais ce phénomène se produisant immédiatement, il est, suivant nous, un indice accusateur des mauvaises qualités de ces préparations. Nous avons constaté, il y a longtemps, cette propriété sur l'aliment connu en Normandie sous le nom d'*Attignole*, qui avait produit des accidents tels, que l'un de MM. les commissaires de police me requit d'en faire l'examen. Depuis, il nous a été remis un jambonneau, qui, par ses apparences, ne permettait pas le moindre soupçon à l'égard de son emploi. Cependant, ayant servi exclusivement au déjeuner de deux personnes, il produisit, quelques heures après le repas, de la stupeur et des vomissements abondants.

Ce petit jambon prenait également, par l'application de l'acide azotique, une couleur rouge ayant quelque chose de violacé. On pense généralement dans le public que lorsque ces sortes d'aliments produisent des accidents,

c'est qu'ils ont été préparés avec des viandes altérées ou provenant d'animaux malades. Mais cette opinion semblerait n'avoir aucun fondement par l'usage qu'on a fait de viande provenant d'animaux atteints d'affections contagieuses.

Le célèbre vétérinaire Huzard nous a appris qu'on avait employé des bœufs et des vaches, atteints d'une épidémie meurtrière, à la nourriture des armées de Sambre-Meuse, du Rhin et Moselle, du Rhin et d'Italie, sans qu'il en soit résulté le moindre inconvénient pour les soldats. Qui ignore la méprise arrivée dans le ménage du savant vétérinaire que nous venons de citer? Huzard, attendu chez lui depuis longtemps par un client, déposa dans la cuisine une tumeur qu'il venait d'enlever sur un cheval et qu'il se proposait d'examiner. La domestique, absente en ce moment, ne put recevoir d'explications, et devant mettre ce jour-là le pot-au-feu, elle prit la pièce pathologique pour de la viande de boucherie et l'employa à cet usage. L'habile vétérinaire rentrant chez lui pour dîner, avait oublié la tumeur et il mangea de ce pot-au-feu avec sa famille. Ce ne fut qu'après le repas qu'on connut l'erreur. Le temps prouva que cet aliment n'avait rien de redoutable. Cependant, Fodéré rapporte qu'au siège de Mantoue, plusieurs individus furent atteints de scorbut et de gangrène pour avoir mangé de la chair pourrie. Quelle que soit la puissance réparatrice de la cuisson, la prudence commande de répudier ces matières. A quoi serviraient d'ailleurs les ordonnances de police concernant les matières qui servent à l'alimentation, si elles n'avaient pas pour but de nous mettre à l'abri des accidents qui peuvent résulter de leur usage.

L'analyse immédiate étant le seul moyen d'arriver à la détermination des corps qui résultent de la fermentation spéciale qu'ils subissent, nous avons traité par l'éther le

jambonneau qui nous a été remis. Après quelques jours de contact, on filtra la liqueur, et, en l'évaporant spontanément, on obtint un résidu grassex, d'une odeur rance et d'une saveur âcre et chaude. Mis en présence de l'acide azotique concentré, il prit une couleur rouge-violacé, tandis que la fibre animale épuisée par l'éther ne se colora pas par un semblable contact. Il est donc évident que l'éther avait enlevé au jambon la propriété de se colorer par l'acide azotique. La matière ainsi obtenue, triturée avec de l'hyochlorite de chaux, prit une teinte bleue évidente. Ces propriétés étant caractéristiques du corps connu sous le nom d'*aniline*, nous n'hésitons pas à en admettre l'existence dans la matière qui fait l'objet de notre examen, quoique nous n'ayons pu l'isoler de manière à l'étudier dans ses combinaisons salines.

Son existence dans certains champignons, classe qui compte un grand nombre d'espèces vénéneuses, nous permet de l'attribuer au développement de végétations cryptogamiques qui se produisent dans les matières animales placées dans certaines conditions atmosphériques. Des propriétés toxiques étant accordées à l'*aniline*, il est à présumer que l'action malfaisante de ces matières alimentaires ainsi altérées, est due en grande partie à cette base organique.

D'après ce qui vient d'être exposé, lorsque l'aspect de certaines préparations de charcuterie laisse quelque doute sur leur qualité, il est prudent de les toucher avec de l'acide azotique, afin de s'assurer de l'absence de l'une des causes de leur insalubrité.

NOTE

SUR LA

PARTIE BOTANIQUE

DE LA

DESCRIPTION SCIENTIFIQUE DE LA FRANCE,

PAR MM. MALBRANCHE ET BLANCHE.

(Séance du 28 juin 1861.)

Il y a un an, Messieurs, que l'on vous communiquait ici un ordre de questions posées par le Gouvernement à toutes les Sociétés savantes de France. Il s'agissait de la description scientifique de l'Empire. C'est là une grande et noble pensée dont la réalisation fera honneur au Ministre qui l'a conçue et sera très profitable à la science. En effet, combien de faits ignorés peuvent ainsi être mis en lumière, combien d'observations négligées ou incomplètes vont être entreprises ou perfectionnées. De la réunion et de la comparaison de ces documents, il sortira certainement des déductions utiles, des lois générales, de nouveaux faits acquis. Pour ne pas sortir de notre spécialité, nous ferons remarquer seulement que la Géographie botanique, encore dans l'enfance, trouvera dans l'examen des stations fournies par chaque département les bases que l'on cherche encore pour l'asseoir; que la connaissance des habitats d'une plante nous renseignera parfaitement sur son aire d'extension.

A un point de vue moins exclusivement scientifique, la description générale et complète de la France est une œuvre nationale, qui doit trouver des sympathies et des auxiliaires dans tous les corps savants.

L'Académie de Rouen a compris l'appel fait par le Ministre, et elle a pensé avec raison que c'était un devoir d'y répondre. Grâce au zèle inépuisable et à la direction éclairée de notre honorable secrétaire de la classe des sciences, le travail a été distribué entre les personnes, membres ou non de l'Académie, dont le concours pouvait être utile, et dont le bon vouloir a répondu à l'invitation qui leur était adressée. N'oublions pas que, tout en concourant à l'édifice commun, ces travaux nous procureront d'abord un bien propre et depuis longtemps désiré : la description scientifique complète de notre département.

Les heureux résultats que nous venons d'exposer ne sont possibles qu'à la condition que chacun accomplira la tâche qui lui est confiée. Il faut convenir qu'elle est souvent laborieuse et monotone, et qu'on n'y était pas préparé. Pour notre compte, nous devons déclarer que si nous n'avions pris conseil que de nos connaissances acquises, nous n'aurions point osé l'entreprendre. Pour la botanique, il faut être armé de faits et d'observations qui ne peuvent s'acquérir que par des explorations multipliées; explorations qui demandent des loisirs qui nous manquent. Beaucoup de localités du département n'ont pas été visitées par nous, et aucune au point de vue des questions qui nous sont posées. Cependant, nous nous sommes mis à l'œuvre afin de faire preuve de bonne volonté, et de répondre dans la mesure de nos forces à la sollicitude du pouvoir.

Nous voulons seulement vous donner une idée du travail que nous déposons aujourd'hui. D'après le plan général adopté, il se divise en trois parties :

1^o *Le Catalogue.* — C'est le relevé de toutes les plantes du département avec les indications suivantes : noms vulgaires, rareté, station, habitat, époque de floraison, naturalisation ou spontanéité, culture. Pour la Cryptogamie, aucun travail un peu important n'avait jamais été publié. Tout se borne à une simple liste de Lichens de M. Leveux et au *Muscologia Rothomagensis*, ouvrage plus méthodique et plus complet, de M. Béhéré, deux botanistes de mérite, dont malheureusement les collections nous sont inconnues. L'abbé Leturquier avait réuni bon nombre d'éléments précieux que la mort l'a empêché de publier. M. Duboc, au Havre, a étudié beaucoup les algues de cette localité, mais n'a rien publié. Le nombre des Cryptogames sur lesquels les recherches des botanistes se sont portées depuis une vingtaine d'années, s'est accru considérablement et égale aujourd'hui celui des phanérogames. Le catalogue que nous présentons aujourd'hui en contient plus de 1600 espèces, ainsi réparties : Algues 180, Champignons 900, Lichens 300, Mousses 170. Les autres petites familles environ 100 espèces. — Pour les Phanérogames, la Flore de Leturquier, celle de M. de Brébisson, comprenant toute la Normandie, avaient déjà enregistré les richesses de notre département, mais aucun ouvrage n'avait encore mis en relief et dégagé la végétation particulière de la Seine-Inférieure.

2^o *Les Herborisations* — Nous avons indiqué quelques itinéraires botaniques propres à guider les botanistes dans les localités les plus riches du département, sans préjudice des renseignements que nous serons toujours heureux de donner à ceux qui seraient tentés d'y faire quelque excursion. Nous avons dû nous borner à indiquer six localités principales : 1^o Quevilly, dont l'industrie nous dispute le

sol marécageux ; 2^o le bois de Saint-Jacques ; 3^o Saint-Adrien, dont les roches abritent une petite colonie de plantes rares ; Orival, Gléon et Oissel complètent cette riche excursion ; 4^o Saint-Georges-l'Abbaye et la forêt de Roumare ; 5^o Jumièges, avec les marais de la Harelle ; 6^o le Havre, comprenant avec ses sables de l'Heure les pittoresques localités d'Orcher et d'Etretat.

3^o *Géographie botanique.* — La géographie botanique est une science encore nouvelle dont les lois sont à peine fixées, malgré les travaux récents et remarquables des Lecoq, des Thurmann, des De Candolle. Ce n'est que par la comparaison de faits nombreux que l'on pourra poser les bases certaines de cette science. C'est certainement la partie des renseignements demandés sur laquelle nous étions le moins préparés, et que nous avons dû, pour ainsi dire, improviser. C'est par des observations faites sur beaucoup de points que l'on peut établir les habitudes, la station des plantes. Malgré l'insuffisance de nos documents à ce sujet, nous avons tenté de grouper nos espèces d'après leurs préférences, en formant quelques catégories dont les limites pourront varier plus tard par des observations subséquentes et par les progrès de nos connaissances sur ce point.

Le département de la Seine-Inférieure est compris entre les 49°17' et 50°4' de latitude nord, et les 0°36' et 2°16' de longitude à l'ouest du méridien de Paris. Sa configuration est celle d'un triangle dont les sommets sont au Tréport, à Gournay et au Havre. La plus grande hauteur du sol n'atteint pas 250 mètres au-dessus du niveau de la mer. A Rouen, le niveau des eaux est de 8 mètr. 12. Les collines calcaires des environs ont de 140 à 170 mètres. Le plateau du pays de Bray varie de 120 à 240 mètres. Le département n'offre aucune éminence remarquable

qui puisse influer manifestement sur la station des plantes : nous n'avons donc point à nous occuper des questions d'altitude.

La constitution géologique du sol appartient à la grande région de craie qui entoure et supporte les terrains tertiaires du bassin de Paris. Cependant, au centre du pays de Bray, à Forges, des sables ferrugineux sont mis à découvert, et forment là un sol particulier dont la végétation mériterait d'être étudiée avec attention.

Au point de vue où nous nous plaçons, on peut établir trois grandes divisions du territoire : 1^o la vallée de la Seine, qui comprend ses alluvions et les collines calcaires ; 2^o les plateaux du pays de Caux, de la vallée de Bray ; 3^o la zone maritime. Ceci posé, il nous reste à faire connaître les classes que nous avons adoptées, et à en déterminer la valeur et la signification.

Les trois premiers groupes, déterminés par la nature du sol *calcaire*, *argileux* ou *siliceux*, sont bien définis. Nous avons cherché à n'y faire entrer que des plantes dont la spécialité soit bien établie et vraiment caractéristique ; c'est ce qui explique le petit nombre que nous avons pu y placer. Quand cela nous a paru utile, nous avons fait figurer la même plante dans deux catégories, afin d'exprimer complètement et plus exactement sa station. Ainsi, le *Caucalis Daucoides* se rencontre dans les moissons, mais en même temps il ne se trouve que dans les terrains calcaires ; aussi l'avons nous indiqué dans les deux groupes calcicole et messicole.

Le quatrième comprend les plantes de la *zone maritime*, quelque soit d'ailleurs leur habitat particulier.

Dans la cinquième nous avons réuni les plantes qui vivent habituellement dans l'eau. Emergées quelquefois, elles croissent ordinairement au sein même des eaux, flottantes ou fixes, selon leur nature, mais dans ce dernier

cas, enracinées dans le sol baigné, la vase du marécage ou le lit du ruisseau.

Entre les plantes aquatiques et celles des prairies, nous avons placé un groupe intermédiaire qui se plaît au bord des eaux. Ces plantes ne quittent jamais la rive, les berges des rivières ou les bords des fossés. Leurs racines ont besoin d'être baignées par les eaux ou rafraîchies constamment par leur voisinage.

La septième classe comprend les plantes des prairies et des prés : Nous avons pris le soin d'indiquer celles qui sont spéciales aux terrains tourbeux, et celles qui ne prospèrent que dans les sols très humides.

Les pelouses, les gazons, dont les graminées forment le fond, offrent quelques espèces qui affectionnent cette station. Ce groupe mieux étudié disparaîtrait, si l'influence du sol sur ces plantes était bien déterminée.

Dans la neuvième classe nous avons placé la moisson des bois, des forêts, des haies ; plantes ligneuses ou frutescentes, plantes herbacées qui aiment l'abri des grands arbres ou le terreau que forme leur dépouille.

Des espèces de goûts peut-être assez variés, mais qui paraissent soumises à une même influence, la division du sol, quelqu'en soit la nature, forment la dixième catégorie. Les vieux murs, les débris pierreux, les murailles antiques, le sol fatigué des chemins, des rues, le pied des maisons, les toits de chaume sont les habitats ordinaires de ces plantes qui forment un groupe assez naturel.

La onzième comprend les plantes des moissons. Une partie des plantes végétales nous est venue probablement avec les semences des céréales, et se trouvent chez nous dans une patrie adoptive : tels sont le bluet, le coquelicot, le pied d'alouette, les adonis, etc. Pour un bon nombre d'autres, leur indigénat est plus certain, et elles sont parmi les moissons dans des conditions normales d'habitat.

Enfin un petit groupe de plantes très vulgaires, que l'on rencontre dans tous les terrains, dans les lieux stériles ou cultivés, dans les champs, les chemins et les bois, nous ont paru échapper à toute classification, et mériter, par leurs affinités multiples ou plutôt par leur indifférence sur la constitution chimique ou physique du sol, d'être séparées. Tous les classificateurs, au reste, ont admis une classe plus ou moins longue de plantes indifférentes.

Disons en terminant, pour leur en exprimer notre gratitude, que nous avons reçu de MM. Duboc et Beauregard, du Havre, des documents précieux sur les plantes de cette localité. Un de nos plus honorables collègues, M. Rondeaux, nous a communiqué des notes intéressantes de son aïeul, M. Rondeaux de Sitry, sur les champignons des environs de Rouen. Nous devons aussi à M. le colonel Debooz, de Salmonville, et à M. Eugène Pouchet, dont nous déplorons la perte récente, la connaissance d'espèces nouvelles et de quelques localités intéressantes. Enfin, nous avons puisé beaucoup dans les herbiers et les notes de notre regretté confrère, Leturquier Delongchamp, dont nous possédons les manuscrits et les collections.

Quelque incomplet que soit notre travail, nous le livrons avec l'espoir qu'il contient déjà des données utiles, et qu'il préparera la voie indiquée par M. le Ministre. Nos travaux ultérieurs tendront sans cesse à en combler les lacunes et à en corriger les imperfections.

CONSIDÉRATIONS

SUR UNE

LETTRE INÉDITE DE LINNÉ A CORREA DE SERRA,

PRÉSENTÉES PAR M. MALBRANCHE.

(Séance du 28 juin 1861).



Il y a, dans l'histoire des sciences, de ces grandes figures qui se détachent sur une époque qu'elles nomment quelquefois, de ces hommes de génie dont la supériorité incontestée commande à tous le respect et l'admiration. On s'intéresse aux plus humbles détails de leur vie ; chacune de leurs paroles est recherchée et recueillie avec avidité ; leurs moindres écrits sont conservés avec respect. Tel fut, pour les sciences naturelles, Linné. Parmi toutes ces illustrations du siècle dernier, il n'en fut peut-être pas de plus élevée, de plus digne, de plus pure, de plus féconde, de plus universelle. Son vaste génie embrassait le monde entier. En voyant la variété et la multiplicité de ses ouvrages, on a peine à croire que la vie et le zèle d'un seul homme ait pu suffire à tant de choses. On peut assurer qu'il n'oublia jamais cette devise qu'on lisait sur son cachet : *Nunquam otiosus* ; ni cette autre, en tête de plusieurs ouvrages : *Famam extendere factis*. Aussi dut-il adopter une concision de langage qui nous étonne aujourd'hui et nous embarasse quelquefois. Il évitait soigneusement toute phrase oiseuse et inutile, et, négligeant parfois les formes grammaticales, il allait droit au but, la description de l'objet qu'il avait en vue. J'aime mieux, disait-il souvent, être

repris trois fois par Priscian (grammairien célèbre), que de l'être une seule fois par la nature. Son style aphoristique a besoin d'être médité, étudié, et l'on est surpris d'y trouver tant d'exactitude, de matière condensée, que, suivant la remarque de M. Fée, une page a donné lieu à de longues paraphrases devenues quelquefois de volumineux ouvrages. J'ai ajouté que cette concision nous embarrassait quelquefois, c'est qu'il y a des circonstances où elle laisse un peu d'obscurité et d'hésitation dans l'esprit, aujourd'hui surtout que l'observation porte sur un nombre d'objets quatre fois plus considérable.

Cependant, Linné se départit quelquefois de son langage sentencieux et méthodique. Quand son âme s'émeut, quand il parle de la Divinité, quand il paie un dernier tribut à l'ami qu'il a perdu, quand les affections si vives de son cœur s'épanchent, sa phrase devient éloquente, poétique, pleine de charmes et d'entraînement. Rien n'est gracieux comme les formules variées par lesquelles il termine ses correspondances. Son style alors, par le choix des expressions, révèle à la fois l'élégance facile de sa plume, la sensibilité de son âme et l'élévation de ses pensées.

Notre très regretté confrère, M. de Caze, vous entretenait, il y a quelques années, de plusieurs lettres de Linné à Bernard de Jussieu, publiées par l'Académie de Philadelphie. L'intérêt que vous avez pris à cette communication, m'engage à vous entretenir aujourd'hui d'une lettre inédite de ce grand homme, et qu'un heureux hasard a fait passer sous mes yeux. Je l'ai tenue dans mes mains, je l'ai lue avec une émotion que vous comprendrez sans peine, en pensant que ces caractères avaient été tracés par la main même du grand législateur des sciences naturelles. J'aurais voulu pouvoir la conserver, mais il ne m'a été permis que d'en prendre une copie. C'est elle que je dépose sur le bureau, et dont je vais vous donner l'analyse.

L'original de cette lettre ne porte aucune date, mais d'après l'examen des circonstances où elle a été écrite, il est possible de la fixer à l'année 1775. On lit en tête cette suscription : *Viro sapientissimo et acutissimo Domino Josepho Correa de Serra, Car. Linné*. Depuis l'époque de son anoblissement, Linné avait quitté le nom de Linneus.

Quelques mots sur le correspondant du savant Suédois ne seront pas sans intérêt. Correa de Serra, dont le fils habite notre département, était Portugais, fils d'un jurisconsulte éminent. Dès sa jeunesse, il montra un goût décidé pour la botanique, mais, mêlé de bonne heure aux agitations politiques de son malheureux pays, il devint homme d'Etat, fut député aux Cortès, ambassadeur aux Etats-Unis. C'est à lui qu'on doit la création de l'Académie royale des sciences de Lisbonne. Il était correspondant de l'Institut. Nous ignorons comment il fut mis en relation avec Linné, mais à l'époque de cette lettre, nous le trouvons à Rome où son éducation s'était faite. Il avait alors 26 ans et Linné 68. Voici comment celui-ci débute :

Litteras tuas exoptatissimas.... accepi cum summo gaudio, et grates reddo maximas. Puis Linné se réjouit de ce que Correa va entreprendre un voyage en Sardaigne : « A peine puis-je vous exprimer, dit-il, avec quelle joie j'ai appris.... *Vix effari possum quanto cum oblectamento percepi quod Sardiniam adibis.* Aucune terre n'a été moins visitée par les botanistes (*a botanicis calcata*). Tous gardent un profond silence (*altum silentium*) sur les productions de cette île. Je me réjouis encore (*adhuc magis lætor*) de ce que vous avez choisi pour but de vos recherches la classe des Vers. (Sous cette dénomination (*Vermes*), Linné désignait les vers terrestres et intestinaux, les mollusques, les zoophytes et les infusoires; c'est la sixième classe de son règne animal.) La science est souvent en défaut sur ce point (*claudicat scientia*). Nous ne connaissons qu'une très

petite partie des mollusques qui sont très nombreux. Pour moi, j'ai toujours vécu éloigné de la mer (*ego, remotus a mare semper vixi*), et ces petits animaux, conservés dans l'esprit-de-vin, se contractent en mourant. » Linné laisse voir ici la nécessité d'étudier tous ces êtres vivants. Aussi il recommande au voyageur d'observer attentivement et de dessiner tous ces animaux dont un si petit nombre sont complètement connus, afin que la lumière se fasse (*ut in his clara lux affunderetur*).

Un peu plus loin, le législateur des sciences naturelles nous révèle un nouvel embarras : « *Spongia! spongia! quid hæc? L'Eponge! l'Eponge! qu'est-ce cela?* Les Anglais disent qu'elle se dilate et se contracte par un mouvement de systole et de diastole. Examinez cela, je vous prie, attentivement. Voyez la croître comme l'herbe (*uti herba crescere*). Certainement pour celles qui croissent dans les eaux douces, je n'ai pu découvrir aucun mouvement volontaire, aussi autrefois je l'avais placée parmi les végétaux. » En effet, dans la *Philosophie botanique* (1750), l'éponge figure dans le règne végétal comme une plante sans racine; mais dans le *Systema naturæ*, dixième édition publiée vers l'époque où cette lettre fut écrite, l'éponge est bien à sa place parmi les zoophytes. Cependant Linné doute encore, *quid hæc?* Il est curieux de voir ici le génie aux prises avec les êtres innombrables de la nature, dont l'immensité est bien faite pour accabler un esprit moins énergique et moins vaste que le sien. Il n'a pu tout voir par lui-même, l'observation directe lui manque. « Vous, dit-il, qui allez visiter des rivages où elle abonde, je vous prie, observez scrupuleusement, suivez sa croissance, voyez la se développer comme la plante.... *quæso hanc exactè examina.... vide crescere uti herba.* »

« Beaucoup de choses, poursuit Linné, sont encore à voir (*infinita alia expectanda*). Mais votre esprit très sagace

verra bien ce que nous désirons par-dessus tout.... (*acutissimum tuum ingenium videbit quæ superant vota nostra*). Et maintenant, que le Ciel vous conduise (*sit felix faustum iter*) ».

La lettre se termine par quelques recommandations pour les personnes avec qui Linné avait été en relation à Rome. « Assurez, dit-il, de mon entier dévouement (*devotissima mea dices*) l'éminent Cardinal, grand promoteur de la botanique, qui a gagné à la science de la nature le plus grand Pontife que l'univers ait vu (*qui scientiam naturæ commendavit summo quem unquam orbis vidit Pontifici*), dont tous les botanistes chantent et chanteront les louanges, tant que dureront les sciences. » Il s'agit ici du pape Clément XIV, qui fut d'abord opposé à la propagation du système linnéen et le défendit dans les Etats de l'Eglise; mais dans la suite, mieux éclairé, il remplaça le professeur du Jardin de Rome parce qu'il ne connaissait pas suffisamment la méthode de Linné, et prescrivit qu'elle fût seule enseignée dans ses domaines.

Enfin, après quelques avis sur les moyens de lui faire parvenir les objets qu'il voudra bien récolter pour lui, soit par les navires qui vont chaque année chercher le sel (*salsulinare*) sur ces côtes, soit par les consuls, soit par les voyageurs suédois qui vont admirer les splendeurs de la ville éternelle (*magnalia Romana*), la lettre se termine par le simple mot *vale*. Il faut se rappeler que Linné, tout à l'heure septuagénaire, était dans l'apogée de sa gloire et de sa fortune, et que Correa était alors un jeune homme qui débutait dans la carrière. Nous ignorons s'il a rempli les vœux et les désirs de son illustre correspondant. Dans les ouvrages sur Linné que j'ai eu occasion de lire, le nom de Correa n'y paraît nullement, de sorte que nous venons de voir un petit coin probablement inédit de cette existence si bien remplie.



LETTRE

DE LINNÉ A CORREA DE SERRA.

(1774 à 1776.)

Viro sapientissimo et acutissimo D^{no} Josepho Correa de Serra, Car. Linné.

Litteras tuas exoptatissimas, datas Romæ die 14 decembris, accepi die 22 januarii summo cum gaudio, et grates reddo maximas. Vix effari possum quanto cum oblectamento percepi quod *Sardiniam* adibis. Nulla terra totis Europæ, minus a Botanicis calcata fuit, quam ipsa Sardinia, è qua vix novimus ullam plantam; certè altum de hujus terræ productis, est apud omnes Botanices auctores, silentium.

Adhuc magis lætor, quod elegisti pro primano scopo, *Vermium* classem observandam, in qua omnium maximè claudicat scientia naturæ; certè vix alia hujus classis novimus, quàm quæ Ellis detexit. Mollusca debent esse numerosissima, quamvis etiamnum, minima pars cognita. Ego, remotus a mare, semper vixi. Animalcula hæc in spiritu vini asservata, moritura se contrahunt, nec dein è museis erui possunt.

Lætor quod habeas pictorem qui viva delineat *testacea*. Multa cognita sunt quoad testas, sed tamen paucissima quoad animalcula; utinam velles delineare aliquot specimen è singulis generibus, ut in his, etiam clara lux affunderetur scientiæ.

Miror num animaleula milleporæ structurâ differant a milleporis?

Spongia! Spongia! quid hæc?... Angli dicunt hanc diastole et systole se contrahere et dilatare: Quæso hanc exactè examina. Vide hanc crescere uti herba; certè illa in aquis dulcibus, in quâ ego nullum vestigium motus voluntariæ addi, adeò ad vegetalia olim retuli, sed negarunt Angli.

Essent infinita alia expectanda; sed acutissimum tuum ingenium videbit quæ superant vota nostra. Sit felix faustum iter.

Devotissima mea dices Eminentissimo Cardinali Botanices summo promotori, qui scientiam naturæ commendavit summo quem unquam orbis vidit Pontifici, cujus laudes jam canunt omnes Botanici, et cantabunt quamdiu duraturæ sunt scientiæ.

Plurimum valere jubeas D. Demaste.

Si quid ad me mittere digneris, potest hoc commodè fieri per consules suecos, quos connexionum causâ habemus, in omnibus regnis Europæ, qui sibi commissa curabunt transportari Stockolmiam, inde Upsaliam. Certè novi in sardinia esse consulem (Cagliari, ni fallor dicto loco) undè nostrates quotannis sal culinare colligunt, cum quibus navibus illa mox mittunt.

Veniunt etiam Romam, quotannis studiosi Sueci, præsertim Upsalienses peregrinatores, ut videant magnalia Romana, qui non negabunt ad me transferre sibi commissa.

Vale.

DEUXIÈME ÉTUDE

SCIENTIFIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LA

VILLE DE ROUEN

ET LES RIVES DE LA SEINE⁽¹⁾,

PAR M. A. LÉVY,

Secrétaire de la Classe des Sciences

(Séance du 5 juillet 1861.)

MESSIEURS ,

Lorsque, dans une première étude, nous avons examiné l'action des eaux tombant en masses torrentielles sur le territoire où s'élève aujourd'hui notre cité, nous avons indiqué, au moins en partie, la marche suivie par les torrents, et nous nous sommes tout naturellement étonné qu'une population paisible ait pu se fixer sur un sol présentant d'aussi graves inconvénients, quelquefois même des dangers sérieux, nous avons été amené alors à nous demander comment, au lieu de s'éloigner du théâtre de leurs alarmes, les habitants avaient persisté à y demeurer en essayant seulement de se défendre contre l'invasion des eaux (2).

(1) V. le vol. de 1860, p. 177.

(2) On nous a objecté, à l'occasion de notre première étude, que le volume des eaux n'était probablement pas aussi considérable à l'origine que

Quel intérêt majeur retenait donc nos pères sur ce sol ravagé si fréquemment par les éléments ? Alors surtout que dans le voisinage de la ville actuelle ils pouvaient choisir des localités réunissant des avantages au moins égaux en apparence à ceux qu'offrait l'antique Rothomagus, et dans lesquelles ils n'auraient pas rencontré les inconvénients inhérents à la position de la ville Gauloise ?

Plus on envisage cette situation anormale, plus aussi on a lieu de s'étonner de la persistance avec laquelle les premiers habitants ont résisté à tant d'influences contraires, et la grandeur même de la lutte qu'ils ont dû soutenir, nous donne en quelque sorte la mesure de l'intérêt qui a déterminé nos aïeux à ne point reculer devant leur puissant ennemi.

Si l'on considère le fait isolément, il est impossible de présenter une explication concluante, ou même plausible, de la fondation de notre cité dans de telles conditions ; mais il n'en est plus de même lorsqu'on se livre à une étude d'ensemble, et que l'on envisage surtout les positions occupées anciennement sur les bords de la Seine par les établissements gaulois et romains.

Dès lors, le champ des investigations s'agrandit, et l'œil mesure, en contemplant le vaste développement des rives

nous l'avions supposé, et qu'il ne faudrait pas d'ailleurs mesurer la grandeur de la masse liquide qui s'écoulait alors, par l'importance de celle qui suit actuellement la ligne de dérivation des boulevards. Nous ne croyons pas convenable d'entrer, quand à présent, dans l'examen de cette question sur laquelle nous reviendrons plus tard ; mais alors même que nous nous serions exagéré la force et l'étendue des torrents à cette époque reculée de notre histoire, il est incontestable que la pente des collines ainsi que la forme circulaire qu'elles affectent, devaient produire inévitablement une quantité d'eau telle que, si elle ne recelait pas toujours un danger sérieux pour les parties du territoire qu'elle venait sillonner en courants convergents, il en résultait au moins fréquemment un inconvénient grave avec lequel il fallait nécessairement compter.

de la Seine, les distances qui séparaient les antiques cités dans leurs positions respectives.

La Seine, dans son cours capricieux, forme une série de presqu'îles qu'elle enveloppe tour à tour, de telle sorte que la longueur totale du fleuve est beaucoup plus considérable que la voie rectiligne qui, soit au nord, soit au sud, unit naturellement la source de la rivière à son embouchure.

Chacune des presqu'îles tient à la terre ferme par un isthme de largeur variable, et le fleuve affectant dans sa marche une forme circulaire ou elliptique, chacun des points du rivage se trouve à des distances différentes de l'isthme; toutefois, celui d'entre eux pour lequel il y a un maximum d'écartement, mérite tout particulièrement de fixer notre attention; il est déterminé, en employant le langage des géomètres, par le contact de la tangente à la courbe, dans le cas particulier où cette droite serait parallèle à la ligne qui unirait les deux rives de l'isthme.

On trouvera moins étrange peut-être que nous fassions tant d'efforts pour préciser ainsi des positions qui sembleraient, au premier abord, ne pas devoir présenter une importance plus grande que toutes les autres, quand on saura que presque tous, ou peut-être même tous ces points, ont été occupés par des établissements romains ou gaulois.

Ainsi nous trouvons au nord : Caudebec, Duclair, Rouen, Pitres, les Andelys, la Roche-Guyon, Meulan, Saint-Denis. Au sud: Elbeuf (l'ancienne Uggate), Moulineaux, le Landin et Aizier.

Ce fait remarquable est-il le résultat d'une circonstance fortuite, ou dérive-t-il d'une pensée générale correspondant à un besoin réel ?

La question ainsi posée prend des proportions plus larges: il ne s'agit plus d'un fait purement local, et le pro-

blème, pour avoir grandi, n'en devient pas pour cela d'une solution moins facile.

Si l'on considère la plupart de ces établissements anciens, on voit que beaucoup d'entre eux se trouvent dans des conditions pour le moins aussi défavorables que notre cité; Caudebec-en-Caux et Caudebecquet, par exemple, sont comme suspendus sur une pente rapide qui les incline vers le fleuve comme pour les y entraîner, et les expose en même temps aux coups des vagues, aux effets désastreux de la barre. Nous pourrions, du reste, multiplier les exemples, et, de cet examen, il résulterait pour nous que ces localités étaient, comme la nôtre, les moins convenables en apparence pour y asseoir des villes. Et c'est-là pourtant que nous retrouvons des établissements qui sont encore, ou qui ont été, les plus importants de ceux que les hommes ont élevés sur l'immense développement des rives de la Seine.

Le doute désormais n'est plus possible, ces points nombreux ont été évidemment choisis malgré leurs inconvénients, et par un motif dont il nous paraît intéressant de démêler la cause.

Lors des premières migrations des peuples, aux époques inconnues où les populations sont venues pour la première fois fouler le sol de la Neustrie, de simples bourgades, destinées peut-être à devenir plus tard des villes importantes, ont dû être établies sous l'influence de nécessités particulières dont il n'est possible de saisir la nature, qu'en suivant pour ainsi dire pas à pas les pionniers de cette civilisation antique.

Nous n'avons pas à rechercher si, dans ces premières migrations, les hardis explorateurs, arrivant vers les sources du fleuve, en descendaient le cours, ou si, débarquant à l'embouchure, ils en suivaient les rives, en s'éloignant de la mer, pour pénétrer plus avant dans l'intérieur

des terres. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les deux cas, les premiers colons durent être frappés de la forme sinueuse du fleuve, et, encore bien que depuis cette époque des modifications aient dû se produire dans le régime général des eaux, il est incontestable que, dans son ensemble, la Seine devait présenter toujours des contours nombreux ; la topographie de nos contrées le montre du reste surabondamment. Chaque isthme, constituant une élévation, oppose un obstacle à la marche rectiligne des eaux ; ces dernières, contournant la base souvent très éloignée des collines, se répandent dans la plaine à la partie inférieure de vastes plans inclinés qui, descendant des hauteurs des isthmes, viennent s'épanouir en larges nappes de verdure arrosées et fécondées par les eaux du fleuve.

La connaissance exacte de ces sinuosités a conduit nécessairement les premiers habitants à suivre des routes moins longues que celles des rives de la Seine, dont ils ne devaient pas toutefois perdre de vue le cours, le fleuve étant pour eux un guide précieux, et d'ailleurs le seul capable de les diriger sûrement dans leur marche. Des routes en quelque sorte naturelles, ont dû dès-lors être formées par l'usage résultant pour les populations du besoin de se transporter le plus directement et le plus promptement possible d'un point à un autre du territoire. Deux chemins durent former, l'un au nord, l'autre au sud du fleuve, ces voies naturelles suivies par nos pères, et qui ont été ouvertes sans enquêtes, sans études préliminaires, sans discussion de tracés, mais uniquement parce que l'homme, marchant droit devant lui, voulait traverser le pays pour donner satisfaction à ses intérêts, tout en ne s'éloignant jamais du fleuve, non-seulement son guide, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, mais encore la source de produits abondants pour son alimentation pendant toute la durée d'un voyage long et difficile.

Ces deux routes furent alors des lignes droites ou légèrement curvilignes, tangentes à toutes les courbes du rivage, ces différents points de contact sont précisément ceux sur lesquels nous avons déjà appelé l'attention, en y constatant la présence de nombreux établissements antiques. Il devait en être ainsi, c'est ce que nous nous proposons de prouver en peu de mots.

Ces positions remarquables se trouvaient, en effet, dans des conditions exceptionnellement avantageuses; on peut en juger par l'importance que communiquent à une localité des voies nombreuses qui viennent la traverser ou s'y réunir. Or, les points de contact de la route et du fleuve se trouvaient précisément dans ces situations essentiellement favorables à la formation d'un centre de population; ils étaient comme les véritables étapes du voyage, car ils réunissaient le double avantage de posséder une voie de terre et une voie d'eau, cette dernière fournissant par la pêche des produits abondants au voyageur; telle fut, du reste, vraisemblablement, l'origine d'un commerce important qui rencontrait d'autant plus de facilités pour se développer, qu'une route de terre permettait d'en transporter au loin les produits. Les fruits du sol suivant cette même route, mais en sens inverse, devenaient des moyens d'échange, et pouvaient être portés économiquement par la Seine dans des contrées même éloignées.

En résumé, ces localités, ainsi que nous l'avons déjà dit, étaient de véritables étapes pour le voyageur, des ports d'embarquement et de débarquement, une sorte de réserve fournissant d'abondantes ressources alimentaires, non-seulement par la pêche, mais encore par la présence du gibier d'eau qui, habilement apprivoisé et rendu domestique, a été alors, comme il est encore aujourd'hui, une source de bénéfices pour la plupart de ces localités.

En faut-il davantage pour se rendre compte de l'immense intérêt qu'eurent les habitants à venir se fixer sur ces points en apparence si désolés, et qui pourtant leur présentaient des avantages qu'ils ont dû nécessairement apprécier rapidement.

L'examen des faits va nous mettre, du reste, à même de justifier, au moins en partie, nos conceptions théoriques; nous parcourrons pas à pas les routes que nous venons en quelque sorte de jalonner, et sur lesquelles nous avons indiqué la présence de tant de points remarquables.

Suivons d'abord la voie située au nord, en partant de Rouen pour nous diriger vers l'embouchure du fleuve; nous retrouvons le chemin primitif, devenu plus tard, avec peut-être quelques modifications dans le tracé, une importante voie romaine, sur laquelle nous rencontrons Duclair, puis Caudebec-en-Caux ou Caudebecquet; de là, nous nous dirigeons vers Lillebonne, l'antique Julio-Bona, et nous arrivons à Harfleur, autrefois Caracotinum.

Julio-Bona devait donc être situé sur le bord de la Seine, en admettant l'ordre d'idées dans lequel nous sommes entré, et pourtant cette ville est aujourd'hui à une distance notable du fleuve. Ce fait, nous n'hésitons pas à le reconnaître, serait de nature à fournir un argument puissant contre notre théorie, si l'histoire ne nous venait en aide. On sait, en effet, que Julio-Bona possédait un port dont il serait peut-être encore possible aujourd'hui de démêler les derniers vestiges, des atterrissement sont venus plus tard en encombrer l'entrée et en combler les profondeurs, comme dans des temps plus rapprochés de nous on a vu Harfleur subir un sort analogue; il en résulte que les rivières qui traversent aujourd'hui ces deux villes y avaient leur embouchure, tandis qu'actuellement elles continuent leur cours au milieu des alluvions qui en embarrassent l'accès.

Nous ajouterons, du reste, que si l'histoire n'établissait pas le fait de la position de Lillebonne sur le bord même du fleuve, des considérations d'un autre ordre viendraient concourir à mettre cette vérité en évidence d'une manière tout-à-fait irrécusable. En effet, indépendamment de cette circonstance qu'Harfleur était sur le rivage, et qu'en ce point la voie romaine, passant à Lillebonne, venait encore rencontrer le fleuve, nous remarquerons que la Seine, poursuivant sa route vers le nord-ouest, coulait au pied des côteaux d'Ingouville, ainsi que le prouve la présence d'anneaux auxquels on attachait les navires, ce qui implique que la position de l'embouchure pouvait s'étendre au nord jusqu'à Sainte-Adresse, où l'on reconnaît encore les vestiges d'un ancien établissement romain, florissant vraisemblablement à l'époque où le sol, sur lequel le Havre est venu brillamment s'asseoir, n'était encore qu'un banc mobile, qu'une alluvion en voie de formation. Le cap de la Hève, beaucoup plus avancé autrefois dans la mer qu'il ne l'est aujourd'hui, agissait alors pour maintenir et diriger les eaux du fleuve le long de sa base puissante.

Il résulte de ce dernier tracé naturel, depuis Harfleur jusqu'à la mer, raccordé d'ailleurs avec la ligne de Duclair à Caudebec, qu'il existait une route passant par Lillebonne, et dont la direction se confondait dans tout son parcours avec la voie romaine parfaitement reconnaissable encore aujourd'hui.

Or, si à l'époque de l'ouverture de cette ligne importante ou des chemins qui l'ont précédée, la Seine n'était pas venue jusqu'à Lillebonne, la voie se serait incontestablement rapprochée du fleuve, principalement en ce point le plus voisin évidemment de la rive. Enfin, la nature du sol marécageux qui constitue le territoire du Mesnil, c'est-à-dire de la vaste étendue de terrain située, avant même

les travaux d'endiguement, entre Lillebonne et la Seine, trahit facilement son origine et son mode de formation.

Lillebonne et Harfleur en cessant d'occuper une position avantageuse sur les rives de la Seine, ont perdu leur importance première; elles ne l'ont retrouvée, en partie du moins, qu'en demandant à l'industrie des éléments de travail pour leurs habitants. D'autres points, au contraire, beaucoup moins favorisés en apparence, mais qui sont restés sur le bord même du fleuve, ont presque tous conservé leurs anciens avantages: l'un d'eux surtout en a profité et en a reçu un accroissement considérable.

Il ne faudrait donc pas attribuer aux invasions des hommes du Nord, comme l'ont prétendu quelques personnes, la cause de l'anéantissement de Julio-Bona, le même motif ayant existé pour les autres villes situées sur les rives de la Seine et qui ont pourtant échappé au désastre. Les incursions ayant cessé et les barbares eux-mêmes étant devenus, en acceptant la civilisation chrétienne, les bienfaiteurs des contrées dont ils avaient été d'abord le fléau, les villes dévastées par eux, ont dû se relever lorsqu'aucune cause particulière ne venait y mettre obstacle. Si Lillebonne a perdu son antique importance, et n'a pas subi comme Rouen la féconde impulsion qu'elle aurait dû recevoir, c'est qu'évidemment un fléau moins terrible en apparence que le premier, mais plus grave dans ses conséquences, a éloigné de la grande voie fluviale l'ancienne capitale des Calètes.

Un banc de sable échoué sur le rivage et le retrait des eaux ont causé un plus grand mal, à la cité gallo-romaine, que toutes les invasions réunies des hommes du Nord.

Revenons maintenant sur nos pas, et suivons toujours la rive nord du fleuve en remontant vers Paris. Le premier point de contact après Rouen se rencontre auprès de

Pitres dont l'importance ancienne n'est méconnue par personne : l'histoire nous la révèle, les fouilles qu'on y a pratiquées, les découvertes nombreuses dont elles ont été la source, en témoignent d'une manière incontestable, et nous savons enfin que du temps de Charlemagne, Pitres avait encore assez d'importance pour permettre d'y réunir un concile.

La position des points de contact dont nous avons parlé, n'a pas nécessairement une rigueur mathématique, puisque la ligne décrite par le fleuve n'est pas elle-même une courbe de cette nature, mais il est évident que la position de ces établissements anciens est toujours très rapprochée de ces points remarquables. Ainsi dans le cas actuel, le véritable contact se trouverait à Amfreville-sous-les-Monts, tandis que les richesses archéologiques ont été plus particulièrement rencontrées dans le voisinage de Pitres. Ces deux localités sont situées, de part et d'autre de l'embouchure de l'Andelle, et il est évident que la présence de ce cours d'eau a dû contribuer à déplacer un peu la position naturelle du premier établissement, par l'avantage nouveau que cette seconde voie apportait à la cité primitive.

Ce fait, du reste, se reproduit dans presque toutes les localités : ainsi Rouen est placé à l'embouchure des rivières de Robec et d'Aubette, très peu importantes, il est vrai, et dont l'utilité absolument négative, comme voies de communication, apparaît au contraire au point de vue des services nombreux que leurs eaux étaient appelées à rendre à la population.

Duclair est situé à l'endroit même où la rivière de Ste-Austreberthe paie le tribut de ses eaux à la Seine; Caudebec ou Caudebecquet se trouve à l'embouchure du Rançon et de la Fontanelle ou Fontenelle, enfin Julio-Bona et Caracotinum étaient placés à l'embouchure de deux cours d'eau

connus aujourd'hui sous les noms de rivières de Bolbec et de Lézarde.

En remontant vers Paris, après Pitres, nous trouvons les Andelys encore à un point de contact, et en même temps sur une petite rivière, le Gambon.

La Roche-Guyon, placée sur la courbe suivante, ne se trouve pas sur un cours d'eau ; toutefois il est utile de remarquer qu'en cet endroit la courbe formée par la Seine n'est pas complètement arrondie, et qu'elle se confond même, dans une portion de son cours, avec une ligne droite dont tous les éléments pourraient être considérés indifféremment comme satisfaisant aux conditions posées. Toutefois, le point occupé par la Roche-Guyon est, parmi tous les autres, celui qui se trouve le plus rapproché de la rivière d'Epte, de telle sorte que cette position acquiert une haute importance résultant du voisinage des deux cours d'eau entre lesquels elle se trouve renfermée.

Meulan satisfait à la double condition d'être l'un des points de contact, et de se trouver à l'embouchure d'un ou même de deux petits cours d'eau.

Nous rencontrons ensuite Conflans, à l'embouchure de l'Oise, et enfin Saint-Denis, au contact suivant sur le bord d'un cours d'eau, le Crou, qui fait mouvoir aujourd'hui plusieurs usines.

Nous pourrions signaler encore des points non moins remarquables, situés au-delà de Paris et répondant aux conditions indiquées, mais nous préférons, au moins actuellement, revenir en Normandie et suivre la route placée au sud du fleuve.

Dans ce cas, nos points de reconnaissance sont moins nombreux. ils sont pourtant suffisants, et c'est là surtout que le tracé que nous voulons reconstituer nous permettra d'indiquer des localités inexplorées jusqu'alors, et dans lesquelles il y aura lieu, suivant nous, de se livrer à

des recherches ultérieures. Nous n'avons pas, toutefois, la prétention d'affirmer que tous ces points ont été également peuplés, et que chacun d'eux a dû devenir un établissement romain, au quel cas seulement nous aurions l'espoir d'en retrouver les traces ; mais nous voulons surtout désigner les localités où il y a lieu plus particulièrement de faire des recherches avec quelques chances de succès.

Elbeuf (l'ancienne Uggate), Moulineaux, le Landin et Aizier ont présenté des vestiges curieux, traces certaines de fondations antiques, et ces positions sont encore très approximativement marquées par les contacts de la route de terre et de la ligne fluviale.

En avançant vers la mer, les traces sont moins sensibles, mais il faut reconnaître, dans cette circonstance, que le régime du fleuve a singulièrement varié ; le sol du Marais-Vernier a été couvert autrefois par les eaux et le banc changeant de Saint-Sauveur n'occupait peut-être pas primitivement sa place actuelle. Aussi, nous inclinons à croire qu'un contact a dû exister dans le voisinage du Marais-Vernier, qu'il est possible d'en retrouver un nouveau à l'embouchure de la Risle et un dernier au fond de la baie de Saint-Sauveur, entre les embouchures de deux petites rivières ; station importante qui a dû être transportée à Honfleur à cause de l'ensablement de la baie et de la proximité de cette nouvelle position, située elle-même, à l'embouchure de deux autres cours d'eau.

Nous ne croyons pas devoir insister, quant à présent, sur les détails dans lesquels nous pourrions être conduit en examinant, au point de vue qui nous occupe, l'état de l'embouchure de la Seine et la cause des modifications qu'elle a dû subir ; nous préférons en faire l'objet d'une troisième étude.

Si maintenant nous reprenons la route que nous venons d'indiquer, nous voyons au-delà d'Elbeuf le tracé rencon-

trer le fleuve entre Saint-Pierre et Heudebouville. C'est une localité inexplorée, croyons-nous, et sur laquelle nous nous permettons d'appeler l'attention des archéologues.

Non loin du contact suivant, se trouve Aubevoie, dont le nom trahit une origine romaine et dont le sol recèle, probablement, à la surface des couches de craie qui doivent en constituer la base, quelques débris de l'époque qui lui a nécessairement imposé ce nom caractéristique.

Depuis Aubevoie jusqu'à Jeuffosse ou Bonnières, le cours du fleuve est sensiblement rectiligne, mais à partir de ces dernières localités, inexplorées aussi, les sinuosités sont de nouveau très marquées.

Rosny fixe alors notre attention à cause de sa situation au contact des deux voies. Mantes, bientôt après, marque la position d'un point d'inflexion à l'embouchure de la petite rivière de Vaucouleur, et nous paraît placée, d'une manière fort heureuse comme lieu de passage, dans des conditions essentiellement favorables pour mettre en communication les routes du nord et du sud extrêmement voisines l'une de l'autre en cet endroit.

Poissy marque encore très approximativement un nouveau point de contact de la route méridionale et du fleuve et aussi un nouveau passage; l'antiquité de cette localité ne paraît, du reste, pas douteuse. Le Pecq, enfin, fort ancien aussi, se trouve encore dans les conditions de contact indiquées par la théorie.

Aux localités dont nous avons parlé et qui doivent être considérées comme des passages du fleuve, nous devons ajouter Pont-de-l'Arche, dont l'extrême importance ne saurait être méconnue à cause de la position qu'il occupe sur une route secondaire et, du reste, très naturelle qui, partant de Rouen, allait rejoindre le territoire situé au-delà du fleuve, vers le sud. Cette route est suffisamment indiquée par la rive de la Seine depuis Rouen jus-

qu'aux Authieux, dont la direction est perpendiculaire à la partie du lit de la rivière, sensiblement rectiligne depuis Elbeuf jusqu'à Amfreville-sous-les-Monts. Pont-de-l'Arche se trouve à l'intersection même de ces deux lignes près de l'embouchure de l'Eure; la direction de cette dernière rivière complète alors la route de Rouen vers le sud et dont nous retrouvons ainsi le tracé d'ailleurs si naturel.

Tout concourt à mettre en évidence les avantages de cette position, et explique comment, en dehors de nos routes principales, cette ville a pu recevoir un développement relativement considérable, être dotée d'un pont aujourd'hui renversé, dont il était difficile de fixer la haute antiquité, et devenir au moyen-âge une forteresse d'une importance réelle, ainsi que l'attestent les luttes qu'elle a pu soutenir même dans des temps assez rapprochés du nôtre.

Lutèce, enfin, dont les destinées devaient être si grandes, était encore, à cause de sa situation au milieu du fleuve, un point de passage d'autant plus important que, par sa position sur une courbe de la Seine, la ville naissante se trouvait très rapprochée de la route située au nord.

Si Julio-Bona, éloigné du fleuve, a cédé une partie de son importance à Caracotinum et surtout à Rothomagus, cette dernière cité s'est d'autant plus accrue, qu'elle pouvait arrêter à leur passage et à son profit les navires qui se dirigeaient vers Amfreville et Pitres. Ces deux dernières localités se trouvaient, en effet, dans des conditions défavorables pour la navigation, à cause de l'établissement du Pont-de-l'Arche, au-delà duquel la marée ne se faisait plus sentir, de telle sorte que ce pont, ainsi jeté sur la Seine, a été, sans aucun doute, si non la seule, au moins la principale cause de la décadence de Pitres, résultat regrettable sans doute pour cette localité, mais dont Rouen alors ne pouvait pas manquer de profiter.

Si maintenant nous revenons à considérer les ravines profondes creusées dans tous les sens sur les collines qui entourent notre cité, nous ne pouvons méconnaître que ces profondes érosions présentaient autant d'issues différentes, rayonnant dans tous les sens, en partant d'un centre unique, par lesquelles nos pères pouvaient se rendre sur les points les plus divers comme les plus éloignés du territoire.

Ces nombreuses voies de communication couvraient comme d'un réseau, en forme d'éventail, la vaste contrée située au nord de la ville, jusqu'à des distances pour ainsi dire indéfinies.

Ces routes, suivies en quelque sorte instinctivement par nos ancêtres et complétées sans travaux préalables par le simple usage, ne furent à l'origine, sans aucun doute, que des sentiers tracés par les pas des hommes, et ne devinrent plus importantes que lorsqu'il fallut, pour le besoin des échanges, y faire passer des chariots, ces derniers à leur tour se frayant un large passage en comprimant le terrain sur une étendue plus considérable.

Le rivage de la ville primitive reçut donc nécessairement des produits étrangers qu'il était facile de diriger vers l'intérieur par ces voies nombreuses fixées plus tard d'une manière durable par les travaux gigantesques des vainqueurs, et celles-ci, à leur tour, permirent de faire converger vers la ville pour être exportés, non-seulement les fruits du sol, mais encore les tissus fabriqués avec les filaments des plantes ou la laine des troupeaux.

La richesse et le bien-être ne durent pas tarder à résulter de ce premier mouvement commercial auquel Rouen se trouvait providentiellement appelé, et on se prit à aimer une ville qui, malgré des inconvénients réels, offrait à ses habitants, par une heureuse compensation, des moyens sûrs et honorables de faire rapidement fortune.

Ces explications nous paraissent simples, nous espérons même qu'on nous pardonnera de dire qu'elles sont évidentes, tant la vérité nous frappe et nous saisit. Elles jetteront un certain jour, nous en avons l'espoir, sur les recherches qui préoccupent avec tant de raison les archéologues, en leur offrant une méthode facile et féconde pour y procéder avec ordre et surtout pour y réussir.

Remonter en effet, par ses souvenirs, ou plutôt par la pensée, aux temps primitifs, contempler le sol et y marcher à la suite de ses premières explorateurs, méditer profondément sur les obstacles que ces hommes courageux ont eu à surmonter, sur les avantages qu'ils ont dû recueillir de leurs travaux, c'est se mettre, à notre avis, dans les conditions les plus avantageuses pour découvrir la vérité, et pour saisir dans une pensée d'ensemble ce que des recherches isolées et pourtant intéressantes ne pourraient jamais produire.

Sans doute, nous ne serons pas indifférent à ces découvertes dans lesquelles la pioche de l'ouvrier mettra à jour les débris d'une antique cité ; nous suivrons avec le plus vif intérêt les recherches savantes des antiquaires qui, fouillant les profondeurs des cimetières gallo-romains, nous ferons trouver, au milieu même du séjour des morts, les preuves certaines de l'existence des peuples, sur un sol aujourd'hui désert ; et ce ne sera jamais sans émotion que nous verrons demander aux tombeaux les secrets de la vie des hommes.

Nous rechercherons aussi avec avidité, dans les débris d'une arme antique, les habitudes des anciens guerriers, et, dans un bijou rongé par le temps, de quelle manière une femme, toujours désireuse de plaire, cherchait autrefois, avec une coquetterie qui est de tous les temps, à ajouter par les ressources de l'art aux charmes de sa beauté native.

Mais ces études curieuses et remplies d'attrait ne nous feront pas perdre de vue les considérations qui nous permettront, grâce à quelques aperçus scientifiques, d'ailleurs très élémentaires, de reconstituer tout une contrée, et d'en relier en quelque sorte, dans une chaîne commune, les principaux établissements, avec l'espoir de découvrir de nouveaux vestiges de l'antiquité dans des contrées où, jusqu'alors, aucun document historique ou archéologique n'en aurait révélé l'existence.



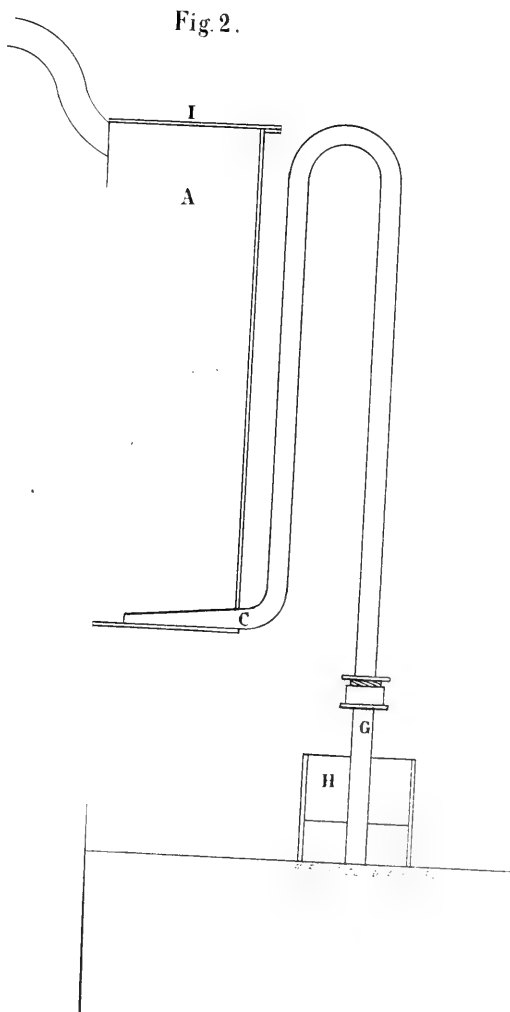
DESCRIPTION
DE
L'APPAREIL CONSERVATEUR ET RÉGULATEUR
DE VAPEUR,
INVENTÉ PAR M. Prosper PINONT.

(Séance du 25 janvier 1861.)

On ne s'inquiète pas assez généralement, dans les établissements industriels, des pertes de chaleur qui ont lieu dans nombre de cas, soit par le rayonnement, soit par les échappements de vapeur. Un point bien important aujourd'hui, surtout en présence de la concurrence étrangère, c'est l'emploi d'appareils plus perfectionnés, et surtout combinés de manière à pouvoir utiliser plus efficacement et plus complètement la vapeur.

J'ai fait connaître à l'Académie la disposition d'un nouveau séchoir pour laines, soit en flocons, soit en écheveaux. Elle apprendra avec intérêt que ce nouvel appareil fonctionne maintenant dans un des principaux établissements d'Elbeuf, et qu'il réalise les avantages que je lui avais signalés, savoir : manutention facile, suppression presque complète de cette chaleur accablante dont avaient tant à souffrir les ouvriers sécheurs de laine, économie notable de combustible.

Ces résultats sont dus au *calorifuge plastique* qui évite les pertes de chaleur ayant lieu par le rayonnement,



Appareil Conservateur et Régulateur de la Vapeur.

Fig 1.

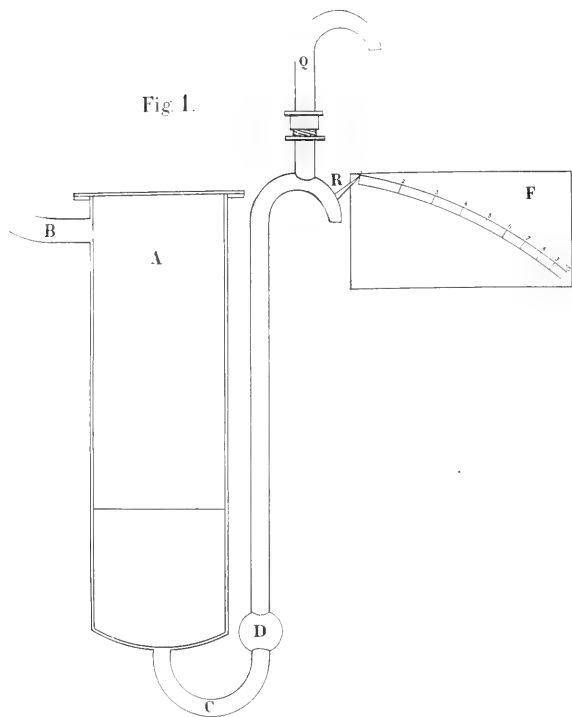
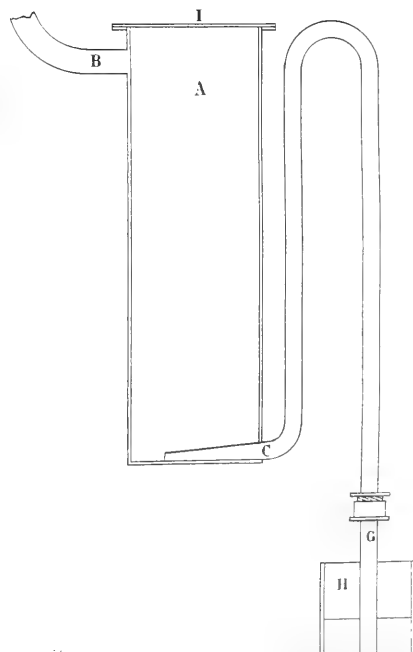


Fig 2.



Échelle de 0 m. 075 mill pour mètre

et aussi à l'emploi de l'appareil A de la figure 1, qui, appliqué au chauffage du séchoir, en laissant écouler l'eau condensée, y retient la vapeur, et permet, bien qu'il ait un dégagement libre, de l'y maintenir à une pression graduée à volonté.

Cet appareil, que j'ai cru devoir appeler *conservateur et régulateur de vapeur dans les appareils de chauffage*, est un perfectionnement important de mon hydro-extracteur, destiné, comme on le sait, à débarrasser les appareils de leur eau de condensation, et dont je crois devoir rappeler en quelques mots la disposition pour permettre, en jugeant comparativement, d'apprécier la supériorité de mon nouveau système.

L'appareil hydro-extracteur se compose d'un récipient dans lequel la vapeur et l'eau condensée des appareils de chauffage se rendent ensemble. La vapeur occupe la partie supérieure du récipient, l'eau condensée tombe au fond, qui est muni d'une soupape à clapet; l'eau s'écoule au fur et à mesure que cette soupape est soulevée par un flotteur ou par une boule creuse, avec lesquels cette soupape se trouve reliée et dont elle suit le mouvement subordonné à la hauteur du niveau qui s'établit dans le récipient.

A cet appareil, il y a lieu d'ajouter une soupape de sûreté pour éviter les dangers d'une trop forte pression dans les appareils de chauffage, et un renillard pour prévenir les accidents occasionnés par le vide formé par la condensation subite de la vapeur à la fin du travail.

L'hydro-extracteur fonctionne bien sans doute et rend un grand service, puisqu'il empêche les pertes de vapeur; mais son bon fonctionnement est subordonné à celui de toutes les pièces diverses dont il se compose.

Plus simple et moins dispendieux, *l'appareil conservateur et régulateur de vapeur* évite, comme mon hydro-extracteur, les pertes de vapeur, mais, de plus, il a l'avantage de per-

mettre de graduer à volonté la pression de la vapeur, et de fonctionner sans soupape à clapet, sans soupape de sûreté, sans flotteur et sans reniflard, ce dernier seul devant être employé dans un cas exceptionnel, celui où le tuyau de dégagement G de la figure 2 plongerait dans l'eau d'un récipient II, laquelle, sans cette précaution, tendrait à remonter dans l'appareil par le vide formé par le refroidissement opérant la condensation de la vapeur.

Le nouvel appareil se compose, comme l'hydro-extracteur, d'un récipient A placé au-dessous des appareils de chauffage, dans lequel on fait arriver la vapeur et l'eau condensée par le tuyau B. A la partie inférieure du récipient, est adapté un tuyau C dont la courbe est extérieurement formée en contre-bas du récipient A, et qui se prolonge pour remonter, au moyen d'une genouillère D, à une hauteur proportionnée à celle d'une colonne d'eau en rapport avec la plus haute pression à laquelle on désire fonctionner. La pression d'une atmosphère équivalant à une colonne d'eau de 10 mètres, il est évident que si l'eau de condensation se déverse à la hauteur d'un mètre, j'aurai dans mes appareils un dixième d'atmosphère de pression, et qu'en abaissant ou relevant le tuyau de dégagement Q, on pourra graduer la pression à volonté, l'inclinaison plus ou moins grande de ce tuyau permettant, au moyen de l'aiguille R, de régler la pression en suivant les gradations indiquées sur le tableau F.

Ainsi donc, un récipient et un seul tuyau, voilà tout l'appareil marchant avec pression, bien que le dégagement soit toujours libre.

TABLEAU DÉCENNAL

DES OPÉRATIONS

DU MONT-DE-PIÉTÉ DE ROUEN.

PRÉSENTÉ PAR M. BALLIN.

Archiviste de l'Académie.

(Séance du 10 mai 1861.)

MESSIEURS .

J'ai l'honneur de vous faire hommage, pour la dernière fois (1), du *Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen* comprenant la période de 1851 à 1860.

L'inspection de ce tableau fait connaître tout d'abord que les engagements de 1860 ont été un peu plus considérables, en nombre et en somme, que pendant les quatre années précédentes; mais, d'un autre côté, les dégagements ont dépassé la moyenne décennale, de sorte que cette augmentation d'engagements ne peut donner lieu à aucune réflexion pénible.

Le tableau des prêts séparés par séries prouve, au surplus, que l'augmentation s'est répartie à peu près également dans tous les degrés, ce qui dénote que la gêne, s'il y en a eu, n'a pas pesé davantage sur les emprunteurs les plus pauvres que sur ceux qui sont moins malheureux. On voit, en effet, que le pain et la viande se sont maintenus à des taux modérés; on sait, d'ailleurs, que l'hiver

(1) M. Ballin, ayant obtenu sa retraite, en 1861, a cessé d'exercer les fonctions de directeur du Mont-de-Piété de Rouen.

n'a pas été très rigoureux et que l'ouvrage n'a pas manqué.

Quant à l'augmentation de la valeur moyenne des prêts, elle est peu importante et l'on ne saurait en tirer aucune induction, puisqu'elle a déjà été plus élevée en 1857 et 1858 ; les objets vendus ont été un peu plus nombreux qu'en 1859, mais leur valeur moyenne est moindre, ce qui tend à prouver, comme je l'ai déjà indiqué précédemment, que la plupart des emprunteurs cherchent à conserver leurs nantissements, soit par dégagement, soit par renouvellement.

Les autres parties du tableau ne me semblent donner lieu à aucune remarque digne de fixer votre attention, les chiffres qu'elles présentent s'écartent fort peu de ceux des années précédentes.

Je vais, au surplus, en consigner ici les principaux résultats :

Engagements et renouvellements réunis.

Moyenne décennale.	88,712 art.	pr 1,100,177 ^f	Prêt moyen,	12 ^f 40
Année 1860	91,528	id. 1,184,629	id.	12 94

Dégagements, ventes et nantissements en magasin.

Dégts. . .	}	Moy ^{ne} déc ^{le} .	60,027 art.	pr 655,770 ^f	Prêt moyen,	10 ^f 53
		Année 1860.	60,455	— 666,015	—	11 01
Ventes.	}	Moy ^{ne} déc ^{le} .	5,292	— 67,818	—	12 81
		Année 1860.	5,268	— 71,924	—	15 65
Nant ^{ts} en mag.	}	Moy ^{ne} déc ^{le} .	53,704	— 798,875	—	14 54
		Année 1860.	53,105	— 817,005	—	14 85

CLASSE DES BELLES-LETTRES.



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE LA

CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS.

PAR M. DECORDE.

Secrétaire de cette Classe.



MESSIEURS.

Elevé par vos bienveillants suffrages aux fonctions de secrétaire pour la Classe des lettres, il m'est impossible de ne pas reconnaître tout ce qui me manque pour retracer avec une parfaite convenance le tableau des travaux, si intéressants et si variés, qui ont, cette année comme toujours, rempli vos séances. Déjà difficile par elle-même, cette tâche le devient plus encore pour moi par le souvenir de mon honorable prédécesseur. Comment égaler, en effet, cette expérience acquise, ce style élégant, cette critique toujours bienveillante et sûre avec laquelle M. A. Pottier savait rendre compte de vos occupations de chaque année? Habitué depuis si longtemps à l'entendre, vous ne pouviez accueillir sa démission sans regret. L'Académie a pensé qu'elle se devait à elle-même d'insister auprès de lui pour qu'il revint sur sa détermination, et l'expression

réitérée d'une résolution que motivaient de graves raisons d'occupations et de santé, a pu seule vous décider à lui donner un successeur. Heureusement, Messieurs, le concours de notre excellent confrère ne nous est pas entièrement enlevé. En me faisant votre interprète pour lui payer le tribut de remerciements qui lui est si justement acquis pour le passé, il m'est doux de penser que l'Académie peut compter encore sur sa longue et utile collaboration pour l'avenir.

M. A. Pottier l'a déjà prouvé cette année.

Réunissant au plus haut degré les connaissances du savant et le goût de l'artiste, nul mieux que lui ne pouvait vous faire apprécier la valeur d'une œuvre capitale dont s'est récemment enrichi l'un de nos plus remarquables monuments. La Notice qu'il vous a communiquée sur la nouvelle *Chaire à prêcher de l'Église Saint-Ouen de Rouen*, présentait, d'ailleurs, pour la Compagnie, un double intérêt, puisque cet important travail a été exécuté sur les plans et sous la direction de l'un de ses membres. M. Desmarest, architecte en chef des travaux départementaux et diocésains. Les détails pleins d'érudition donnés par notre honorable confrère sur la construction des anciennes œuvres de ce genre, font comprendre toute la difficulté que rencontrait l'architecte pour l'accomplissement de sa tâche. Il avait à édifier une chaire monumentale dans le style du XIV^e siècle, isolée de tout point d'appui voisin, et il ne trouvait dans le passé aucun modèle qu'il pût suivre. Mais, pour M. Desmarest, ce n'était pas là un obstacle : il a su s'inspirer de lui-même, et il est parvenu à créer une œuvre qui fera certainement époque dans ce genre de constructions. Le caractère général du monument, les délicates merveilles d'ornementation qui le distinguent, les moyens ingénieux à l'aide desquels

M. Desmarest a su répondre aux habitudes et aux convenances de notre temps, tout cela est décrit par M. Pottier avec une rare élégance, et, sauf quelques réserves sur le choix du style, il se plaît à proclamer le mérite incontestable de l'architecte et celui de ses habiles coopérateurs.

L'archéologie et l'histoire sont toujours les deux sources principales auxquelles sont empruntés la plupart des travaux soumis à l'Académie.

Un membre correspondant, M. l'abbé Cochet, dont tous nos *Précis* attestent l'active collaboration, a abandonné, pour quelques jours cette année, cette Normandie souterraine, qui n'a plus pour lui de secrets, pour faire une excursion archéologique dans une province voisine. M. le Sénateur, Préfet du département de la Seine-Inférieure, l'avait chargé d'explorer le bassin de la Somme, afin d'y rechercher, dans leur gisement naturel, ces instruments en pierre, imitant de grossières hachettes, que les savantes investigations d'un géologue français, M. Boucher de Perthes, ont fait découvrir depuis quelques années dans les sablières d'Abbeville et d'Amiens. M. l'abbé Cochet a adressé à M. le Sénateur-Préfet un Rapport sur sa mission, et c'est ce rapport qu'il a également communiqué à l'Académie. La localité qu'il a visitée est la sablière de Saint-Acheul, près Amiens. Les hachettes s'y rencontrent, entières ou par morceaux, à la profondeur de 5 à 6 mètres du sol, sous une double couche d'humus et d'argile, et dans une forte assise de gravier et de sable, qu'entremêlent des silex arrondis comme des galets de mer. Notre honorable confrère en a vu plusieurs sortir de terre, devant lui, sous la pioche d'un ouvrier. Toutes sont inachevées; mais si informes qu'elles soient, il est impossible de n'y pas reconnaître la trace de la main de

l'homme. La seule chose qui reste incertaine, c'est de savoir à quelle époque primitive remonte la formation du sol vierge dans lequel elles reposent, et quels bouleversements les ont déposées à ces profondeurs.

L'intérêt de cette lecture s'est trouvé complété par quelques explications fournies par M. Pottier. Le Musée départemental d'antiquités, qu'il dirige avec tant de talent, possède plusieurs spécimens de ces curieux monuments de l'histoire primitive de l'humanité. Une partie a été donnée par M. Boucher de Perthes, et provient de ce même bassin d'Amiens visité par M. Cochet; deux autres, entièrement semblables aux hachettes Picardes, ont été découvertes dans les sablières de Sotteville, près Rouen.

Une autre communication de M. l'abbé Cochet vous a donné la suite du travail important qu'il a entrepris sur l'histoire de notre département. La première partie, publiée dans le *Précis* de 1860, page 267, contenait la description de *la Seine-Inférieure au temps des Gaulois*; la seconde a pour titre : *la Seine-Inférieure sous les Romains*.

A cette époque, on ne rencontre encore dans les annalistes que bien peu de faits qui soient spécialement applicables à notre territoire. Aussi, a-t-il fallu toute la patience et toute l'érudition de notre savant confrère, pour extraire, de nombreux documents combinés, quelques données précises sur l'histoire de cette période.

Deux ordres principaux de faits la remplissent : la série des dispositions prises par l'autorité Romaine pour résister aux invasions des Saxons et des Francs : l'établissement du christianisme dans cette partie de l'Empire.

L'archéologie a fait découvrir de nombreuses stations romaines dans l'étendue du département; l'histoire permet d'y fixer l'emplacement de sept villes : *Rotho-*

magus (Rouen), chez les Vélocasses; *Uggade* (Caudebec-lès-Elbeuf), chez les Aulerques; quatre chez les Calètes: *Julio-Bona* (Lillebonne), *Lotum* (Caudebec-en-Caux), *Caracotinum* (Harfleur), et *Gravinum*, dans la vallée de la Durdent; enfin *Augusta* (Eu ou Ouste), sur la Bresle: mais cette dernière appartenait peut-être aux Ambiani.

Quant aux deux peuples, habitants primitifs du pays, les Calètes et les Vélocasses, incorporés, après la conquête, à la Celtique, qui prit alors le nom de Lyonnaise, ils continuèrent cependant à vivre séparés. Les premiers avaient pour capitale *Julio-Bona*; les seconds, *Rothomagus*. Malgré les subdivisions que subit la province sous les Empereurs, la ville des Vélocasses resta toujours la métropole de la deuxième Lyonnaise. Quant à *Julio-Bona*, son existence dut être d'assez courte durée. Citée pour la première fois dans les ouvrages du géographe Ptolémée, qui vivait sous les Antonins, elle était sans doute déjà bien déchuë dès le iv^e siècle, puisqu'elle n'avait pu, à l'époque de l'organisation ecclésiastique dans la seconde Lyonnaise, devenir, comme *Rothomagus*, le siège d'un diocèse. Tout porte à croire que, détruite lors de la dernière invasion des Barbares, en 406, elle ne put se relever de ses ruines, et que les Calètes, privés de leur cité, furent alors annexés à celle des Vélocasses. Du reste, le moment approchait où la domination romaine allait elle-même finir. En 497, tout le territoire formant le département de la Seine-Inférieure subissait le joug de Clovis.

Tels sont les principaux faits que M. l'abbé Cochet signale dans son nouveau Mémoire. Des observations savantes, des citations puisées à toutes les sources en rehaussent le mérite et ajoutent à son intérêt. C'est le monument le plus complet qui puisse, dans l'état actuel

de la science, être présenté sur les origines de notre département.

M. De la Quérière, dont le zèle n'est jamais en défaut lorsqu'il s'agit soit de recueillir les souvenirs qui se rattachent à nos anciens monuments religieux, soit d'essayer de les arracher à la destruction qui les menace, a lu, cette année, une notice historique sur l'*Eglise collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, dite chapelle Saint-Georges*.

Suivant une pieuse tradition rapportée par Farin, ce petit temple, dont la première fondation remontait au XII^e siècle, avait été construit par un Anglais sur l'emplacement même où un prêtre, portant la communion à un malade, avait laissé tomber la Sainte-Hostie. On l'appelait église ou chapelle du Saint-Sépulcre, parce qu'on y voyait un tombeau dans la pierre et une vitre avec cette inscription : *Sepulcrum Christi viventis*. Abandonnée plus tard, par suite de son état de ruine, puis restaurée et pourvue d'une nouvelle dotation, en 1355, par les soins de Marie Du Châtel, qui appartenait à l'une des familles les plus considérables de la ville, elle prit alors le nom d'Eglise Saint-Georges, à cause de la statue de ce saint, à cheval et de grandeur naturelle, qui figurait sur le mur septentrional, comme patron des officiers de la Cinquantaine, dont la confrérie était dans cette église. Supprimée en 1790, elle fut vendue, le 9 juillet 1791, par le prix de 27,900 livres, à un propriétaire voisin, Pierre-François Mézaise. Elle existe encore aujourd'hui, entre la rue de la Vicomté et la place de la Pucelle, le long de la rue Saint-Georges; elle sert de remise et d'écurie à un loueur de voitures.

Les recherches de M. De la Quérière lui permettent de

donner de curieux détails sur l'histoire de cette église, sur son personnel et sur son administration intérieure; mais, malgré l'intérêt que ce consciencieux travail doit certainement appeler sur ce petit édifice, il est fort à craindre, qu'à raison de son état de délabrement, le vœu que notre confrère exprime, de lui voir donner une destination plus convenable, ne puisse pas être exaucé.

C'est également aux souvenirs du vieux Rouen que M. Frère a emprunté le sujet de deux Notices qu'il a communiquées à l'Académie.

La première est destinée à servir d'introduction à la réédition d'un ouvrage, aujourd'hui fort rare, publié par Gomboust, en 1655, sous ce titre : *Description des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen* (1). Notre honorable confrère s'y est surtout attaché à faire connaître Gomboust que les biographies, même les plus complètes, ont laissé, jusqu'à présent, dans un injuste oubli. Indépendamment de sa *Description de Rouen*, on doit à cet habile ingénieur un grand plan de cette ville, publié vers 1650, et qu'il travailla, dit-il, « avec autant de soing et de justesse, et sur la même eschelle que celui de Paris » qu'il venait de graver. M. Frère donne une description étendue de ce plan dans son travail, et il extrait, des légendes qui l'accompagnent, d'intéressants détails sur la situation de notre ville à cette date de 1650, ainsi que sur son importance et sur son commerce.

(1) Cette nouvelle édition vient de paraître en un volume in-8°; Rouen, Lebrument, 1861; imprimé avec luxe et tiré seulement à cent exemplaires. Elle a pour titre : *Rouen au XVII^e siècle, par Jacques Gomboust, ingénieur du Roi en 1655, précédé d'une notice sur quelques anciens plans de Rouen et sur la population de cette ville à diverses époques; par Édouard Frère*. L'Académie a o donné le dépôt dans ses archives de l'exemplaire dont M. Frère lui a fait hommage.

La seconde Notice est un résumé du mouvement de la *Population de Rouen* à diverses époques.

Sous la domination romaine, Rouen paraît avoir possédé 10,000 habitants. A partir du XIII^e siècle jusqu'au XVI^e siècle, on en compte environ 50,000. De 1500 à 1700, les renseignements manquent. Les archives ecclésiastiques, que M. Barabé signalait comme pouvant, par le nombre de feux qu'elles indiqueraient, fournir quelques données, sont muettes, au moins quant aux pouillés imprimés que M. Frère a consultés. En 1700, Messance parle de 68,572 habitants: en 1762, on n'en trouve plus que 63,588; mais en 1801, le chiffre de la population s'élève à 87,000; et, depuis lors, il a toujours augmenté: le dernier recensement, fait en 1856, a donné 103,223 habitants.

Une dernière communication de M. Frère devait intéresser plus directement encore l'Académie, car il s'agissait d'une correspondance échangée, en 1774, entre son fondateur, M. de Cideville et M. Haillet de Couronne, lieutenant-général criminel au bailliage de Rouen, alors secrétaire pour la classe des lettres.

En donnant à l'Académie, par contrat passé devant Lebreton, notaire à Rouen, le 17 août 1768, sa bibliothèque et ses manuscrits, Cideville s'en était réservé la jouissance sa vie durant. Obligé par le mauvais état de sa santé de résider à Paris, il autorisa, en 1774, la Compagnie à prendre immédiatement possession de tous les livres qu'il avait à Rouen et à sa campagne de l'Aunai. Les deux premières lettres, lues par M. Frère, l'une de Cideville, du 29 septembre 1774, l'autre de M. de Couronne, du 23 du même mois, constatent, en effet, que ce dernier et son confrère, M. Descamps, se rendirent, en vertu de cette autorisation, à l'Aunai, et qu'ils en rappor-

tèrent « six grandes caisses fort considérables, remplies de livres bons, excellents et curieux sur toutes sortes de matières, sciences, belles-lettres et arts. »

La lettre de Cideville exprimait le désir, « afin d'exciter par son exemple l'émulation qui doit être dans le cœur de tout honnête Académicien, » qu'une empreinte, indiquant le don par lui fait à l'Académie, fût placée en tête de chaque ouvrage. « C'était, lui répond M. de Couronne (lettre du 19 novembre 1774), l'intention formelle de la Compagnie. On gravera sur une empreinte, mise à la première page de chaque volume, vos armes et vos noms, et ce sera, non-seulement pour le moment présent, un aveu de notre reconnaissance, mais encore un acte de justice de notre part. » Cette empreinte, dont M. Frère donne la description, fut gravée par Bacheley. Un exemplaire en fut adressé immédiatement à Cideville, et, dans sa lettre d'envoi du 30 mars 1775, M. de Couronne lui demande, au nom de l'Académie, « si cette empreinte est telle qu'il la désire », et le presse « dans le cas où il faudrait y changer quelque chose, de lui faire parvenir ses intentions. »

L'Académie, dont les archives renferment déjà tant de documents précieux émanés de Cideville, a écouté avec le plus grand intérêt la lecture de ces lettres si heureusement évoquées par M. Frère. Il s'agissait là d'un fait relatif à sa propre histoire, et c'était un motif de plus pour qu'elle en ordonnât l'impression dans son *Précis*.

M. Barabé trouve toujours, dans le dépôt des minutes dont il a la garde, le sujet de piquantes révélations sur des faits ou sur des personnages qui se rattachent à la Normandie.

C'est d'abord un acte reçu au tabellionage de Rouen, le 12 novembre 1597, à l'occasion d'un *Marché de four-*

nitures de vivres pour la maison de M^{er} le prince Henri de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Normandie. La longue énumération « de toutes les sortes de chairs de boucherie, gibier, lard, poissons d'eau douce et de marée salée » que cet acte contient, le tarif des prix qu'il stipule pour chaque espèce de denrées, nous initient aux usages de la vie domestique à cette époque. M. Barabé y a ajouté de curieux détails sur le luxe de table que les seigneurs déployaient alors dans leurs réceptions. En parcourant le tableau qu'il trace à grands traits de l'ordonnance des salles de festin, de leur éclairage, de la disposition de la table et des sièges, enfin des intermèdes de chant, de musique et de danse par lesquels on égayait le repas, les observations naissent en foule sur les changements apportés par le temps dans nos habitudes ou sur l'origine de certains usages que nous avons conservés.

C'est encore dans divers actes du même tabellionage que M. Barabé a principalement puisé de nouveaux renseignements biographiques *sur les deux Du Guesclin*, que la possession du comté de Longueville, donné par Charles V, en 1364, à Bertrand Du Guesclin, grand connétable et mareschal de Normandie, rattache également à notre province. Ce comté, érigé plus tard en duché par Louis XII, en 1505, ne fit retour à la couronne qu'en 1694, après la mort de Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, décédé le 4 février de ladite année dans l'abbaye de Saint-Georges, près Rouen, et M. Barabé en énumère rapidement les divers titulaires. Mais l'objet principal de sa communication est de rechercher quelle était, en réalité, dans un siècle où l'ignorance commençait déjà à se dissiper, le degré d'instruction d'un homme que la gloire des armes a porté si haut.

Quant au frère du connétable, *Olivier De Guesclin* (car c'est ainsi que le nom est écrit dans les actes de l'époque), on voit, par plusieurs contrats, dont le dernier est de 1401, antérieur seulement de deux années à son décès, qu'il tenait à honneur de joindre à ses autres titres celui d'*Escholier à Paris*.

Le connétable, au contraire, avait plus fréquenté les camps que les écoles. Au dire de Claude Ménard, qui publia en 1618 son histoire, d'après la *relation escripte en prose* en 1387, par Jehan d'Estouteville, « il ne savait rien de lettres et il n'avait eu aucun maistre de qui il se laissât doctriner. » Malgré cette assertion, que tous les historiens et biographes ont successivement répétée, M. Barabé démontre, avec des documents authentiques, que Bertrand Du Guesclin savait, au moins, écrire et signer. On voit, en effet, dans un manuscrit de Saint-Evroul, avec le *fac-simile* de sa signature, laquelle dénote une main suffisamment exercée, le texte entier d'une lettre qu'il adressait au prieur de cette abbaye, à l'occasion d'un procès de chasse fait à son veneur aux assises de Pont-Autou, et qui se termine par la mention suivante : « Ainsy faict et de nostre propre mouvement *nous avons sinées ces lettres de nostre mein* »

L'importance de cette communication, au point de vue de l'histoire, a engagé l'Académie à en voter l'impression.

Citons encore de M. Barabé un Rapport sur un Mémoire adressé à l'Académie par M. Saint-Joanny, avocat à Thiers. En appelant l'attention de l'autorité sur l'importance des documents historiques que renferment les études de notaires, l'auteur de ce Mémoire propose l'adoption de certaines mesures pour en assurer la conservation et la publicité. M. Barabé, avec l'autorité qui lui appartient dans cette matière, a signalé ce que l'idée de

M. Saint-Joanny avait d'utile, et il indique, à son tour, les moyens pratiques à l'aide desquels on pourrait la réaliser.

Les travaux de M. de Beaurepaire ont toujours été trop bien appréciés par l'Académie pour qu'elle ne fût pas vivement touchée d'apprendre que, dans le concours ouvert, en 1860, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, notre confrère avait été honoré d'une médaille pour ses deux ouvrages sur *les Etats de Normandie* et sur *l'Administration de cette province pendant la domination anglaise*. Cette distinction flatteuse était pour M. de Beaurepaire un encouragement à continuer ses consciencieuses recherches.

Dans les deux dernières années, il avait donné lecture de deux Notices sur *la Géologie du roi* et sur *les Maisons de force de la généralité de Rouen, avant 1789* (1). Cette année, il a repris et complété cette étude, et, dans un travail étendu, il a écrit l'histoire des *Prisons de Rouen sous l'ancien régime*.

Quand on parle des prisons du Moyen-âge, il semble que l'on voie se dresser devant soi, au milieu de l'appareil hideux des instruments de torture, des murs épais et désolés, des cachots infects, privés d'air et de lumière, à l'entrée desquels il fallait, comme à la porte de l'enfer du Dante, déposer toute espérance. Les prisons de Rouen peuvent bien, comme les autres, avoir aussi leur part dans ce sombre tableau. On éprouve un serrement de cœur à lire la description des diverses parties dont elles se composaient, et surtout de cette fosse dans laquelle, suivant l'expression du temps, le criminel devait « pleurer ses péchés dans le lac de misère, au pain et à l'eau de

(1) Cette dernière notice a été imprimée dans le *Précis* de 1859, page 297 ; l'autre est analysée dans le rapport de M. Pottier, au *Précis* de 1858, page 189.

douleur et d'angoisse. » M. de Beaurepaire avoue même que les cas de mort à la fosse étaient assez fréquents. Suivant lui, cependant, l'opinion qu'on s'est faite, en général, des prisons de l'ancien régime serait entachée d'un excès de sévérité. L'humanité n'en était point bannie. Si l'on parcourt les jugements rendus par les Cours ecclésiastiques, par exemple, on est frappé du haut caractère moral que révèlent leurs sentences, et de la sollicitude que ne cessait de leur inspirer le sort de ceux qu'elles condamnaient. S'il ne s'agissait pas de faits graves, l'emprisonnement était peu rigoureux. Dans les autres cas, les aumônes, les consolations religieuses, les visites de médecins et de chirurgiens, les distributions supplémentaires de vivres à certains jours de fêtes, enfin l'heureuse prérogative qui appartenait au Parlement de délivrer chaque année un certain nombre de prisonniers, apportaient de notables adoucissements dans la position de ces malheureux.

Il nous est impossible de suivre notre savant confrère dans les développements qu'il donne à cet égard, ainsi que dans tous les détails que renferme son mémoire. On sait quels sont toujours son zèle et son exactitude, et combien ses ouvrages sont riches de faits et d'observations. Vous avez, d'ailleurs, ordonné l'impression de cet important travail, et il suffira d'indiquer rapidement ici les diverses prisons dont il contient l'histoire.

Ce sont d'abord les deux prisons ecclésiastiques, celle de la Cour d'église, qui avait une succursale à Louviers, et celle du Chapitre de la Cathédrale, appelée aussi *Prison d'Albane*, parce qu'on y accédait par la cour du collège de ce nom; puis, pour la justice séculière: la prison dépendante de l'ancien château, qu'après diverses translations successives on retrouve, dès 1442, installée à l'entrée de la rue de la Truie, vers le Bailliage, et qui se composait de la prison principale dite *Maison-de-pierre* (Domus

lapidea) et de la *Geôle* ; et la *Conciergerie*, créée après la transformation de l'Echiquier perpétuel en Parlement.

Enfin, à côté de ces établissements principaux, d'autres moins importants, où les prisonniers criminels ne se rencontrent que par exception, comme le Vieux-Palais, le Pont de Seine ou la Barbacane, les Galiots ou Tournelle des galériens, et la prison de la Commune, dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nous dans le nom de la rue de la Prison.

La plupart de ces prisons disparurent avec la révolution de 1789. Un certain nombre d'entre elles étaient alors dans un état déplorable et furent vendues pour être démolies. Il ne resta que l'ancienne Conciergerie, à laquelle de grands travaux de restauration durent être faits, et le dépôt de mendicité, qui, bientôt après, reçut le nom de *Bicêtre*.

Ajoutons qu'en 1792 et en 1793 le malheur des temps fit créer, à côté des prisons légales, des prisons qu'on peut appeler *Révolutionnaires*, dans les bâtiments de Saint-Yon et de Sainte-Marie, dans le séminaire de Saint-Vivien, aux Gravelines et dans l'église supprimée des Pénitents de la rue Saint-Hilaire. Ces prisons n'eurent, du reste, qu'une existence éphémère : elles ne survécurent pas aux circonstances qui les avaient fait établir.

A cette œuvre capitale de M. de Beaurepaire, il faut joindre le compte-rendu de plusieurs ouvrages renvoyés à son examen.

M. Gosselin, greffier audiencier à la Cour impériale, chargé de la conservation des Archives, avait adressé, l'an dernier, à l'Académie, une *Étude historique* dont il avait recueilli les éléments dans les registres du *Parlement ligueur siégeant à Rouen dans les années 1591 et 1592, pendant le siège de cette ville par Henri IV*. Dans l'analyse qu'il a donnée de cette étude, M. de Beaurepaire a tracé un tableau

animé de la situation de la Ligue à Rouen durant ces deux années, et il a signalé tout l'intérêt que présentent le travail de M. Gosselin, ainsi que les documents authentiques qui sont encadrés dans son récit.

Deux autres rapports nous ont fait connaître un Mémoire de M. Edmond Lévy, sur *l'Enchaînement des diverses architectures de tous les âges, et sur les rapports qui peuvent exister entre les monuments et les tendances religieuses, politiques et sociales des peuples*, mémoire aussi attachant par le sujet que par le style, et que l'Académie royale de Belgique a couronné dans sa séance solennelle du 26 septembre 1858; et deux remarquables volumes de M. Guislain-Lemàle, sur *les Ducs François et Hippolyte de Saint-Aignan, gouverneurs du Havre*, l'un, de 1664 à 1687, l'autre, de 1719 à 1776; ainsi que sur *l'Histoire intérieure de cette ville sous le gouvernement de ce dernier*. L'Académie a sanctionné les éloges si bien mérités que M. de Beaurepaire a donnés à ces deux ouvrages, en admettant M. Guislain-Lemàle au nombre de ses membres correspondants.

M. Semichon, membre correspondant, qui déjà, l'an dernier, avait lu à l'Académie une étude historique sur l'origine, la charte communale et la législation ancienne de la commune d'Aumale, est venu lui soumettre cette année un nouveau fragment de l'ouvrage qu'il se propose de publier sur l'histoire de cette commune. Ce fragment, écrit avec le soin consciencieux qu'on lui connaît, fait vivement désirer qu'il ne retarde pas davantage la publication de son livre.

Notre législation pénale a fourni, cette année encore, à M. Homberg le sujet d'une intéressante communication.

On sait que Cayenne, dans la Guyane française, est aujourd'hui pour la France ce que Botany-Bay, dans l'Australie, a été pour l'Angleterre il y a cinquante ans. En 1852, on commença à y installer des transportés politiques. Depuis la loi du 30 mai 1854, qui a supprimé les bagnes, on y transfère les forçats. Enfin, le décret du 8 décembre 1851, qui est toujours en vigueur, permet d'y transporter, par mesure de sûreté générale, tout individu reconnu coupable d'avoir rompu son ban ou d'avoir fait partie d'une société secrète. S'il fallait en juger par les tentatives déjà faites à diverses époques, et dont M. Homberg résume la douloureuse histoire, l'insalubrité du climat pourrait inspirer de graves inquiétudes sur l'avenir de la nouvelle colonie. Dans le principe, elle y a fait sentir assez gravement son influence. Le chiffre des décès s'y est élevé dans les premières années jusqu'à 30 %, et cet état de choses fit même suspendre pendant quelque temps, à partir de 1857, les convois de transportés. Tout porte à croire aujourd'hui que la situation sanitaire s'est sensiblement améliorée. L'Administration coloniale a déployé pour l'installation des transportés la sollicitude la plus grande; elle a choisi pour établir les pénitenciers certains sites où la brise de mer, soufflant d'une manière à peu près constante, enlève au loin les émanations pernicieuses des marais. La colonie paraît donc appelée à un développement rapide, et ce qu'en ont fait connaître les voyageurs ou les feuilles publiques, inspire à M. Homberg le regret que, depuis 1857, les rapports officiels des gouverneurs de la Guyane aient cessé d'être publiés au *Moniteur*.

Le Rapport de notre honorable collègue de la Classe des sciences vous a rappelé avec quelle justesse de vues et quelle autorité M. Hellis a su rendre compte du *Manuel de*

photographie de M. Alophe. C'est qu'à la théorie M. Hellis joint aussi la pratique ; il consacre avec succès ses loisirs à la photographie, et il a fait hommage à l'Académie de plusieurs épreuves fort habilement exécutées. La Compagnie devait être d'autant plus flattée de posséder ces épreuves, qu'indépendamment de ce qu'elles sont l'œuvre de l'un de ses membres, elles reproduisent, sous divers aspects, le beau tableau de Jeanne d'Arc, par M. Legrip, qu'elle a couronné l'an dernier, ainsi que la tour encore existante où la Pucelle fut amenée plusieurs fois pendant le cours de son procès. Aussi, les a-t-elle fait placer dans la salle de ses séances, à l'ornement de laquelle elles viennent heureusement contribuer.

M. Hellis était, en outre, depuis longtemps le rapporteur ordinaire de la *Revue des Beaux-Arts*. Ce recueil a cessé de paraître, et l'Académie a reçu en échange, mais non plus à titre gratuit, *l'Art et l'Industrie au XIX^e siècle*. Cette nouvelle revue est loin de valoir sa devancière : dans un rapport aussi spirituel que piquant, M. Hellis vous a signalé les excentricités qu'on y rencontre et les critiques principales qu'on est en droit de lui adresser. Il vous a dit, toutefois, qu'à côté de l'ivraie il s'y trouve aussi de bon grain. Plusieurs livraisons contiennent d'intéressantes dissertations sur des matières relatives soit aux beaux-arts, soit à l'industrie ; aussi, votre honorable rapporteur vous a-t-il promis d'y puiser le sujet de nouvelles communications.

M. Periaux père, ancien membre résidant, retenu chez lui par une paralysie, avait consacré les dernières années de sa laborieuse carrière à composer le *Tableau bibliographique* de tous les ouvrages mentionnés dans les publications de l'Académie depuis son origine, en 1744

jusqu'en 1825 inclusivement, et en a fait hommage à la Compagnie dans sa séance du 25 mai 1827. Il a ensuite poursuivi son entreprise jusqu'en 1830, mais n'ayant pu l'achever, il a laissé ses notes à M. Ballin, qui, après les avoir révisées et mises en ordre, a réuni cette *seconde partie* à la première, et a fait relier le tout en un seul volume. Cet utile travail a été accueilli avec toute la faveur qu'il mérite, et des remerciements ont été adressés à M. l'Archiviste; une Commission a, en outre, été désignée pour aviser aux moyens de le continuer jusqu'à l'époque actuelle et de le faire imprimer.

Cette communication de M. Ballin a donné occasion à M. Frère d'appeler aussi l'attention de l'Académie sur la nécessité de posséder un catalogue de la bibliothèque. A cet égard il ne pouvait y avoir qu'une voix : la seule difficulté était dans les moyens d'exécution. Une seconde Commission a donc été également nommée afin de rechercher les mesures qui seraient à prendre pour parvenir à la formation de ce catalogue.

Un des plus importants travaux qui aient été présentés à l'Académie dans le cours de l'année, est assurément celui que M. l'abbé Picard lui a communiqué sur le *Livre des Psaumes*.

C'est une large et savante étude sur ces antiques chefs-d'œuvre si dignes de l'admiration de tous les hommes qui ont le sentiment du beau. De nombreux commentateurs et de célèbres philologues ont déjà fait ressortir toutes les beautés de ces magnifiques poésies, mais la plupart d'entre eux ne les ont considérées que comme des productions purement humaines. Ils ont négligé l'élément divin qui y a la plus grande part, et quel que soit, d'ailleurs, le mérite de leurs recherches, elles ne peuvent donner

qu'une imparfaite idée de la sublimité de ces œuvres. M. l'abbé Picard a voulu combler cette lacune. En présentant, à son tour, une nouvelle appréciation des Psaumes, principalement sous le rapport littéraire, il s'est efforcé en même temps de tenir compte du sens surnaturel et prophétique qui s'y trouve caché.

On voit de suite le vaste champ qui s'ouvrait devant lui. Pour le remplir plus complètement, il a réparti les Psaumes en plusieurs catégories, suivant leur caractère principal. La morale et la prophétie sont, il est vrai, les deux grandes sources d'où ils procèdent, mais, sous le point de vue littéraire, on peut leur assigner un plus grand nombre de divisions.

Le classement adopté par notre savant confrère comprend sept catégories :

- les Psaumes historiques et nationaux,
- les Psaumes descriptifs,
- les Psaumes moraux,
- les Psaumes philosophiques,
- les Psaumes élégiaques,
- les Psaumes de joie et de triomphe,

Enfin les Psaumes exclusivement prophétiques.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tous les développements qu'il donne à son sujet, et dont la lecture, restreinte même dans plusieurs parties, n'a pas demandé moins de quatre séances. Nous dirons seulement comment il procède.

Dans une traduction, dont la fidélité et l'élégance font revivre les poétiques inspirations du modèle, il reproduit l'ensemble de l'œuvre primitive. Des observations succinctes, des résumés pleins de méthode et de clarté indiquent au lecteur la marche générale de chaque psaume, ainsi que son objet. Des réflexions judicieuses semées dans le texte en font ensuite ressortir les beautés, soit

pour le style et pour les images, soit pour la profondeur des pensées et pour le sens caché qu'elles renferment.

Ce remarquable travail d'interprétation et d'analyse présente assurément le commentaire le plus complet et le plus sûr de ces admirables cantiques dans lesquels éclate avec tant de majesté la grandeur et la puissance de Dieu. On y retrouve les Psaumes, sinon, comme le savant traducteur le dit lui-même, « dans toute leur sublimité (car qui pourrait, en n'usant que du langage humain, en développer dignement toutes les divines magnificences), » du moins sous les couleurs les plus propres à en faire concevoir la plus haute idée. Il appartenait à M. l'abbé Picard, dans lequel se résument si bien la double autorité du caractère et du talent, de signaler de nouveau à l'attention des esprits sérieux ces œuvres incomparables où se rencontrent si intimement unies les plus grandes manifestations du génie de l'homme et de la pensée de Dieu.

Par une agréable diversion, à laquelle il nous a, du reste, fréquemment habitués, M. l'abbé Picard nous a encore donné lecture d'une gracieuse pièce de vers adressée, à l'occasion de la nouvelle année, à une *Société de charité de jeunes demoiselles*. C'est une aimable et paternelle exhortation à ces jeunes filles, fleurs nouvellement écloses, dit-il, de continuer, à l'exemple de leurs mères, à apporter leur tribut d'aumônes et d'encouragements à l'œuvre de bienfaisance qu'elles ont patronée. Les bénédictions des malheureux seront la récompense de leurs soins et leurs étrennes les plus belles.

Puisque nous venons de parler de poésie, mentionnons de suite un poème étendu de M. De Lérue sur l'*Irrognerie*.

Cette hideuse plaie sociale est l'objet des préoccupations de tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'humani-

nité. Vous avez honorablement placé dans vos archives le savant rapport que M. le Dr Dumesnil a lu sur ce sujet dans une autre enceinte et dont il a fait hommage à l'Académie. M. De Lérue, à son tour, a traité la question, non-seulement en moraliste, mais en poète. Ses vers énergiques et puissants présentent, sous les couleurs les plus vives, le triste tableau de toutes les misères auxquelles aboutit infailliblement ce vice trop fréquent, hélas ! dans une certaine classe de la société. Puis, par un contraste habile, il place en regard le spectacle consolant de l'ouvrier qui s'élève et s'honore par une conduite régulière :

Le devoir est sa règle, il en aime la route ;
 A sa persévérance aucun effort ne coûte :
 « A l'aide ! au secours ! » il est prêt.
 Simple et fier, tout le jour il accomplit sa tâche ;
 Jamais son marteau, ni sa hache
 Ne vont trainer au cabaret.
 La foi l'anime : un salaire honorable,
 Réparti généreusement,
 Du bien-être des siens fait la part équitable :
 Le respect vient au dévouement.
 L'épargne le seconde et son esprit l'honore,
 Le travail l'a fait libre ; il veut monter encore,
 Et trouve, par l'étude, aux écoles du soir,
 Un bonheur plus complet dans un nouveau savoir.

Aux travaux originaux, M. De Lérue a joint, comme d'usage, son utile contingent de Rapports. Un intéressant Compte-rendu nous a fait connaître l'*Annuaire de la Société philotechnique* pour l'année 1861. Un second Rapport, déposé au nom d'une Commission, vous a présenté une appréciation large et consciencieuse de plusieurs ouvrages adressés à l'Académie par M. Frédéric Billot, avocat à Arles, auquel vous avez, à la suite de ce rapport, décerné le titre de membre correspondant.

Déjà, dans le cours de la précédente année, l'Académie avait accueilli avec un vif intérêt la communication que M. De Lérue lui avait faite des prémices du livre qu'il a publié depuis, sur l'*Histoire de la ville de Blangy*. Notre honorable confrère a fait hommage à la Compagnie d'un exemplaire de son œuvre, et nous avons été chargé de vous rendre compte de l'examen que nous en avons fait. Nous avons trouvé dans cet ouvrage, comme déjà vous aviez pu l'apprécier vous-mêmes, une remarquable monographie écrite par M. De Lérue avec le plus grand soin, nous dirons presque avec amour, sur sa ville natale. Histoire, traditions, documents administratifs, l'auteur a mis tout à contribution pour que son livre fût aussi complet que possible, et par le charme du récit comme par le mérite du style, il fait partager à ses lecteurs son enthousiasme pour le petit pays où s'est écoulée son enfance.

Dans un autre Rapport, nous vous avons aussi fait connaître deux ouvrages de M. le baron Sirtema de Grovestins ayant pour titres : *Les Gloires du romantisme* et *Lettres d'un Bénédictin, pour faire suite aux gloires du romantisme*. En analysant rapidement ces livres, dans lesquels ont été recueillies, avec la patience d'un véritable *Bénédictin*, les opinions émises depuis une trentaine d'années par les meilleurs critiques contemporains sur les principaux représentants de l'École romantique, nous avons dû rendre un légitime hommage à la pensée qui a présidé à cette œuvre et au but moral que l'auteur s'est proposé.

La série des travaux que nous avons eu l'honneur de vous soumettre comprend encore une seconde Notice sur *les Hommes remarquables de la Savoie et de Nice*, et trois pièces de vers.

La Notice fait suite à celle que nous avons présentée l'année dernière, et à laquelle vous avez décerné les

honneurs de la séance publique. Elle est consacrée aux Contemporains. Nous y avons passé en revue un assez grand nombre de personnages et signalé rapidement les titres divers qui les recommandent à l'attention. Comme dans les siècles précédents, c'est encore en France que la plupart d'entre eux sont venus conquérir leur célébrité.

Les vers se composent de deux fables : *Le Cheval consolé de sa captivité*, et *Les Impressions de voyage* ; et d'une épître familière ayant pour titre : *Les Vacances*, que vous avez bien voulu accueillir avec la plus extrême indulgence.

Il me reste une dernière lecture à signaler.

Un legs important de M. Dumanoir a mis à la disposition de l'Académie les ressources nécessaires pour récompenser tous les ans une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure. Vous avez fait cette année la première application de cette disposition généreuse du testateur. Une Commission a été chargée de vérifier les titres des divers candidats qui pouvaient avoir droit à cette récompense, et M. Deschamps, avec le talent qui le distingue, s'est fait son interprète pour vous retracer, sous les couleurs les plus saisissantes, la vie tout entière de dévouement et d'abnégation d'un instituteur des Écoles chrétiennes, le frère Épimaque, auquel vous avez décerné le prix. La noble mission que M. Dumanoir a confiée à l'Académie ne pouvait recevoir une inauguration plus heureuse. L'attention si sympathique avec laquelle a été accueillie la lecture du Rapport à la séance publique nous dispense d'en faire l'éloge. Les auditeurs charmés applaudissaient à la fois une belle action et un beau discours.

Tel est, Messieurs, le résumé succinct de vos travaux pendant le cours de cette année. Leur variété, leur im-

portance attestent que l'Académie reste toujours fidèle à ses anciennes traditions. Puissé-je, dans le tableau que j'ai dû vous en retracer, avoir justifié la confiance dont vous avez bien voulu m'honorer, et n'être pas resté trop au-dessous de mon sujet?

L'Académie a élu, dans le cours de cette année, membres correspondants :

M. A. GUISLAIN-LEMALE, homme de lettres, au Havre.
Et M. Frédéric BILLOT, avocat, à Arles-sur-Rhône.

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.





SEINE-INFÉRIEURE

AU TEMPS DES ROMAINS,

Par M. l'Abbé COCHET,

Membre correspondant.

« Sous Auguste ou sous Tibère, les Calètes et les Vélocasses qui, jusque-là, avaient fait partie de la Belgique (1), furent incorporés à la Celtique dont les limites étaient renfermées primitivement entre la Garonne d'une part, la Seine et la Marne de l'autre (2). Cette grande province prit alors le nom de Lyonnaise (3).

« Il est bien probable que c'est au premier des empereurs romains, issu de la famille de *Julia*, que la capitale des Calètes, dont le nom Gaulois est resté incertain, dut le vocable de *Julio-Bona* (4), nom qui revit dans celui de Lillebonne, (5); Rouen capitale des Vélocasses conserva son nom primitif.

(1) A Scaldâ ad Sequanam Belgica, » dit Pline l'ancien, liv. iv, ch. 17. *Recueil des historiens des Gaules*, t. 1^{er}.

(2) César, *Commentaires*, liv. I, ch. 1. « Gallos à Belgis Matrona et Sequana dividit; à Sequanâ ad Garumnâ Celtica, eademque Lugdunensis, » dit Pline, lib. iv, ch. 17. *Recueil des historiens des Gaules*, t. 1^{er}.

(3) On assure que ce fut l'an 7 de J.-C., sous son VI^e consulat, dans une assemblée tenue à Narbonne, qu'Auguste créa cette division des Gaules, qui dura trois siècles. G. Petit. *Essai sur un tombeau gallo-romain trouvé à Louviers en 1860*, p. 9.

(4) A. Le Prevost. *Mém. de la Soc. des ant. de Norm.*, t. XI, p. 2.

(5) M. E. Gaillard était disposé à voir dans le nom de Julio-Bona un bienfait de Jules César lui-même. Il s'appuyait en ceci sur un mot d'Hirtius, qui dit

« En passant de la Belgique à la Lyonnaise (1), les Vélocasses et les Calètes restèrent distincts et séparés. Le géographe Ptolémée, qui écrivait sous les Antonins, nomme les deux peuples et cite Rouen *Ρωτομαγος* comme la capitale des premiers et Lillebonne *Ιυλιοβονα* comme la cité des seconds (2). C'est le premier écrivain de l'antiquité qui prononce le nom de ces deux villes.

« Assez longtemps après, sous Dioclétien (284-305), la Lyonnaise fut divisée en deux provinces, première et seconde. Rouen devint la métropole de la seconde Lyonnaise, preuve de l'importance que cette ville avait acquise, et qu'elle devait sans aucun doute à son heureuse position sur un grand fleuve navigable, et à son commerce plutôt qu'à sa grandeur relative. En effet, son enceinte romaine, dont on connaît le tracé, égale à peine en superficie le dixième de la ville actuelle (3). Le contraire a eu lieu pour Lillebonne. (Voir en face le plan du Rouen gallo-romain.)

que César pacifia les Gaules : « Honorificè civitates appellando ; » et M. Amédée Thierry, dans son *Histoire des Gaules*, t. III, p. 238, explique ce passage en disant que le proconsul agréa que certaines villes prissent son nom. M. Gaillard complète sa démonstration en rapprochant *Julio-Bona* (Lillebonne) de *Julio-Magus* (Angers), d'*Augusto-Bona* (Troyes), et d'*Augusto-Magus* (Senlis). *Notice sur la statue pédestre en marbre blanc*, p. 6 et 38.

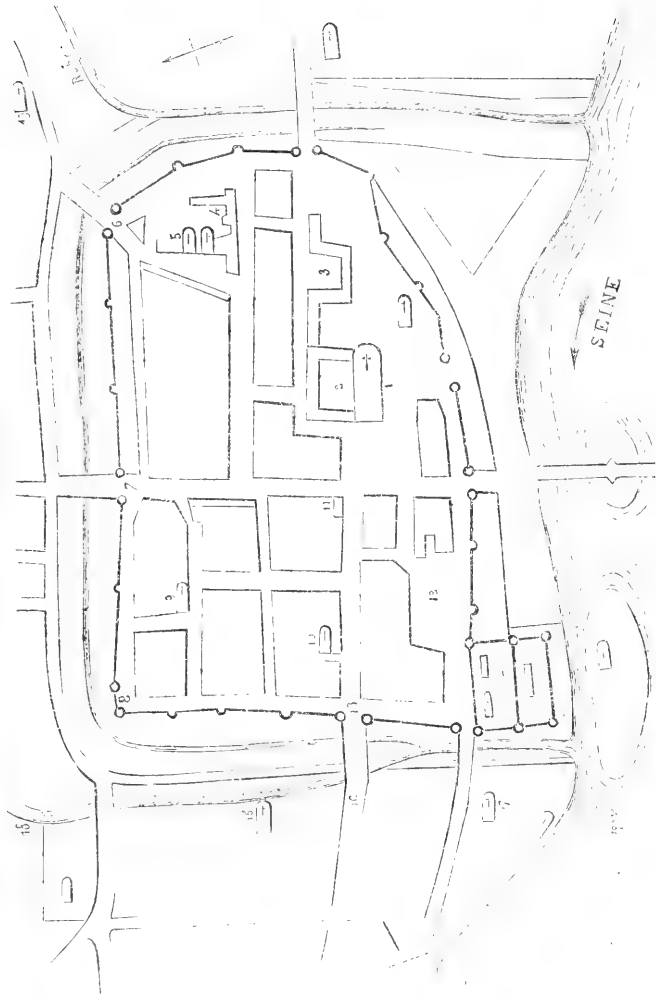
(1) Au temps de Pline l'ancien, les Calètes appartenaient à la Lyonnaise, car il dit, lib. IV, ch. 17 : « Lugdunensis Gallia habet Calletos? » *Recueil des historiens des Gaules*, t. 1^{er}, p. 56.

(2) Lib. II, ch. 8. — *Recueil des historiens des Gaules*, t. 1^{er}, p. 72-73.

(3) Un plan de Rouen gallo-romain, calqué d'après la capitale des premiers ducs de Normandie, a été essayé, il y a quelques années, et gravé en 1860 par M. de Caumont, dans le t. XXIII des *Congrès archéologiques de France, séances gén. de la Soc. française tenues en 1859*, p. 520. — Par la bienveillance de M. de Caumont, nous pouvons reproduire ici ce plan de Rouen aux premiers siècles de notre ère; l'enceinte romaine est tracée par une chaîne de murs échelonnée de tours circulaires.

PLAN DE ROUEN SOUS LES DUCS DE NORMANDIE

Aux X^e. et XI^e. siècles.



(Le Rouen gallo-romain est marqué par une chaîne de murailles fossée de tours.)



LEGENDE

DU PLAN DE LA VILLE DE ROUEN

SOUS LES PREMIERS DUCS DE NORMANDIE

Aux X^e. et XI^e. siècles

(A PEU PRÈS LE MÊME POUR L'ÉPOQUE ROMAINE).

Enceinte primitive, comme elle était sous Raoul et nos premiers ducs qui l'augmentèrent, du côté du midi, en resserrant le lit du fleuve de près d'un tiers.

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1. Notre-Dame. | 10 Hôtel-de-Ville. |
| 2. Cloître des chanoines de la cathédrale. | 11. Église St.-Herbland. |
| 3. Archevêché. | 12. Marché-aux-Oies. |
| 4. Abbaye de St.-Amand. | 13. Porte-Massacre. |
| 5. Chapelle St.-Léonard. | 14. Château de Raoul ou Rollon. |
| 6. Porte St.-Léonard. | 15. Église St.-Jean-des-Prés. |
| 7. Porte Ste.-Appoline ou Beauvoisine (Belvacensis). | 16. Rue-aux-Fèvres ou voie romaine. |
| 8. Porte de la Poterne. | 17. Église St.-André-aux-Fèvres. |
| 9. St.-Lo (église) : dans l'origine le temple de Roth ? | 18. Tannerie. |
| | 19. Chapelle de Ste.-Croix, St.-Ouen. |

« On croit que c'est lors de cette nouvelle circonscription qu'on ajouta au territoire de Rouen, afin de donner plus de relief à la nouvelle métropole, la contrée comprise entre la Seine et la Rille, et connue depuis sous le nom de *Roumois* (1). Plus tard, la seconde Lyonnaise fut subdivisée en deux provinces : Lyonnaise deuxième et Lyonnaise troisième. Rouen fut encore la métropole de cette deuxième Lyonnaise, qui se trouva restreinte au pays représenté par notre Normandie moderne. Cette dernière division, qui ne devait plus varier, paraît avoir eu lieu sous Gratien (375-83.)

« Les peuples des cités des Vélocasses et des Calètes ne figurent à aucun titre particulier dans les événements historiques qui signalèrent la domination romaine dans les Gaules, et dont ils durent partager toutes les vicissitudes politiques et militaires ; cette portion de l'Empire était trop peu importante, à défaut d'événements majeurs arrivés sur son territoire, pour fixer l'attention des annalistes.

« Nous savons seulement, pour citer quelques faits en passant, qu'en 296 l'armée que Constance Chlore destinait à son expédition contre la Grande-Bretagne, descendit la Seine au pays des Calètes pour rejoindre sa flotte à Boulogne (2). Elle était commandée par le préfet du Prétoire Asclépiodore (3). C'est à cette occasion qu'Ammien Marcellin parle des camps de Constance, *Constantia Castra*, qu'il place vers l'embouchure de la Seine (4).

(1) A. Le Prevost, *Annuaire du département de l'Eure*, année 1835.

(2) Eumène, *Panégyrique. Recueil des historiens des Gaules*, t. I^{er}, p. 114 : « Exercitus quem Sequana in fluctus suos invexerat, » dit Eumène.

(3) Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 31-32. — Lever, *Dissertation sur l'abolition du culte de Roth*, p. 21. — Fournel, t. II, p. 238.

(4) Am. Marcel, liv. xv : « Matrona et Sequana amnes magnitudinis geminae, qui fluentes per Lugdunensem post circumclusum ambitu-insulari

et que quelques savants, à tort ou à raison, croient reconnaître dans les camps de Boudeville et de Sandouville (1).

« Dix ans auparavant, les côtes du pays des Calètes, infectées par les Saxons et les Francs (2), avaient été défendues par Carausius, chef de la station romaine de Boulogne (3), qui avait fini par s'associer à leur pillage, et qui s'était réfugié dans la Grande-Bretagne où il avait pris la pourpre (4). »

C'est également vers le III^e siècle de notre ère qu'il faut placer un événement qui n'a qu'un caractère privé, mais qui, à cette distance et dans la détresse de documents, acquiert presque l'importance d'un fait public.

Une inscription sépulcrale conservée dans les riches galeries du Musée lapidaire de Lyon, et trouvée, en 1846, au sein de cette métropole des Gaules, nous apprend qu'IlIiomarus Aprilintiarus, originaire de la cité des Vélocasses (ex civitate Velioassium), était allé à Lyon, choisi pour être un des Colons de *Lugdunum*, et, après avoir été incorporé dans le collège des Utriculaires de cette grande cité, y était mort à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Son fils, Aprius IlIiomarus, lui avait dédié, sous le signe

Parisiorum castellum, Lutetiam nomine, consociatim meant, meantesque protinus propè Castra Constantia funduntur in mare. »

(1) E. Gaillard, *Recherches archéologiques pour servir d'introduction à un voyage dans la Seine-Inférieure*, p. 6. — *Précis analyt. de l'Académie de Rouen*, année 1832, p. 116. — L. Fallue, *Mém. sur les trav. milit. des bords de la Seine et de la rive saxonique*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. IX, p. 291-95, 300.

(2) « Ad observanda Oceani littora quæ tunc Franci et Saxones infestabant, » lib. VII.

(3) Eutrope, lib. IX. — Fallue, *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. IX, p. 291-95.

(4) Deville; *Précis analyt. des trav. de l'Académie de Rouen*, année 1839, p. 186-188.

de l'*Ascia*. le monument funèbre qui est venu jusqu'à nos jours (1).

Les invasions Saxonnnes, au lieu de se calmer, ne firent que redoubler dans le cours du iv^e siècle. Les rivages de la Belgique et de la seconde Lyonnaise furent tellement envahis par ces peuples, qu'ils en prirent bientôt le nom, et dans l'histoire de ce temps le *LITTUS SAXONICUM* marche de pair avec le *TRACTUS ARMORICANUS*. Ce fut à tel point, que le gouvernement impérial dut confier à un dignitaire spécial la défense des côtes de la Manche. Ammien Marcellin appelle ce haut fonctionnaire le Comte de la Côte maritime, et le poète Ausone, Gaulois de naissance, lui donne le titre de Duc de la rive Saxonnique et le fait résider à l'embouchure de la Seine. « *In duabus Belgicis erat unus Dux Saxonici littoris ad ostia Sequanæ.* »

« La grande invasion de Barbares, si éloquemment décrite par saint Jérôme (2), qui, de 406 à 410, couvrit les Gaules de ruines, n'épargna pas le pays des Calètes. Tout porte à croire que *Julio-Bona*, détruite à cette époque, ne put se relever de ses cendres, et que les Calètes, privés de leur cité, furent annexés à celle des Vélocasses, Rouen, qui dut peut-être à cette aggrégation, par suite de la difficulté du choix, l'avantage de ne pas voir changer son nom en celui de son peuple, ce qui avait lieu pour toutes les autres cités Gallo-romaines (3).

(1) Cette belle pierre, haute de 1 mètre 47 et large de 60 centimètres, porte le n^o 465 du Musée de Lyon. Comarmond, *Descript. du Musée lapidaire de la ville de Lyon*, t. 1^{er}, p. 293, pl. 5. — Thaurin, *Mém. de la Soc. des antiq. de la Norm.*, t. XXIV, p. 110-16.

(2) S. Hieron., *Epist.*, xli, ad *Ageruchiom*.

(3) C'est ainsi que Lutèce, cité des Parisii, prit à cette époque le nom de Paris; Samarobriva, cité des Ambiani, celui d'Amiens; Genabum, cité des Aureliani, celui d'Orléans; Cesaromagus, cité des Bellovaques, celui de Beau-

« Pour se faire une idée de l'importance de la capitale des Calètes avant cette catastrophe, il suffit d'explorer l'étendue de terrain qu'occupent ses ruines et les débris de son immense théâtre (1). »

Peu de temps après la destruction de Lillebonne, nous voyons, sous Valentinien III, de 423 à 455, Rouen figurer comme lieu de résidence du préfet du corps des Ursariens, *præfectus militum Ursariensium* (2). Cette circonstance ferait supposer que la métropole de la seconde Lyonnaise n'était point entrée dans la ligue des provinces armoricaines, *tractus armoricanus*, dans laquelle on comprend généralement toutes les côtes qui s'étendent de la Loire à la Meuse, ligue qui éclata sous Honorius, l'an 408. Ces provinces, convaincues de l'impuissance des Romains à défendre contre les excursions des barbares, et amoureuses de leur liberté, chassèrent les magistrats et

vais; Noviomagus, cité des Lexoviens, celui de Lisieux; Ingena, cité des Abrincates, celui d'Avranches; Mediolanum, cité des Santons, celui de Saintes; Limonum, cité des Pictavii ou des Pictones, celui de Poitiers; Augustobona, cité des Tricasses, celui de Troyes; Avaricum, cité des Bituriges, celui de Bourges; Cæsarodunum, cité des Turones, celui de Tours; Mediolanum, cité des Eburoniques, celui d'Evreux. — Cependant nous ferons remarquer que les plus anciennes métropoles de la Gaule, celles qui furent élevées à cette dignité sous les premiers Césars, ne changèrent jamais leurs noms. Ainsi en fut-il de Lugdunum, de Rotomagus, de Burdigala, de Vienna, d'Arles, de Narbonne, etc. Il en fut à peu près de même d'un bon nombre de villes du midi de la France, telle que Marseille, etc. Il faut dire aussi que ces villes, ayant gardé leurs noms gaulois, n'avaient jamais reçu le baptême de la conquête. Ce baptême avait sans doute quelque chose d'humiliant et d'antipathique aux populations, puisque leur premier acte de la vie politique et indépendante fut de secouer le surnom romain pour reprendre le nom antique et national.

(1) Deville, *Précis des trav. de l'Académie de Rouen*, année 1839, p. 188.

(2) *Notitia dignitatum*, dans le *Recueil des historiens des Gaules*, t. 1^{er}, p. 127.

les officiers de l'Empire, et se constituèrent en république (1).

L'histoire ou plutôt les monuments écrits nous apprennent infiniment peu de choses sur l'état des villes, bourgs et hameaux de notre territoire départemental à la période romaine. Cependant, nous sommes parvenu à tirer, de divers éléments historiques combinés, les noms de sept villes romaines dont une chez les Vélocasses, une chez les Aulerques, quatre chez les Calètes, et une dernière que l'on peut aussi bien attribuer aux *Calètes* qu'aux *Ambiani*.

Les Vélocasses paraissent avoir possédé trois ou quatre villes rangées sur la voie romaine qui, de Troyes et de Paris, gagnait la mer à *Caracotinum*. Ces villes sont : *Rotomagus* (Rouen), *Ritumagus* (Radepont, ou Fleury-sur-Andelle), *Petromantalum* (Magny ou Arthieul) et *Briva-Isaræ* (Pontoise), que plusieurs donnent aux PARISI. De ces différentes villes des Vélocasses, une seule, la cité métropolitaine, appartient aujourd'hui au département de la Seine-Inférieure.

Cette cité est appelée par Ptolémée *Ρωτομαγος*, par l'Itinéraire d'Antonin *Latomagum*, par Ammien Marcellin *Rotomagi*, par la Table de Peutinger *Rattumagus*, par la Notice des dignités de l'Empire *Rotomago*, et par la Notice des provinces de l'Empire *Civitas Rotomagensium*.

La ville des Aulerques, que possède le département de la Seine-Inférieure, est *Uggade* ou mieux *Uggate* mentionnée par l'Itinéraire d'Antonin et que nous fixons à Caudebec-lès-Elbeuf.

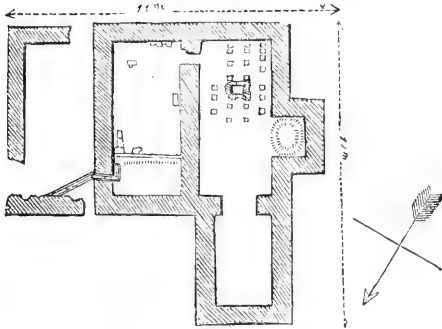
(1) Zozime, *de Gallis*, lib. vi. — Deville, *Précis analyt. des trav. de l'Académie de Rouen*, année 1839, p. 186-189.

Les quatre villes des Calètes sont d'abord leur métropole *Ιουλιόβονα* (Lillebonne), mentionnée par Ptolémée et appelée également *Julio-Bona* par l'itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger; *Lotum* cité par l'itinéraire et que nous plaçons à Caudebec-en-Caux; *Caracotinum*, autre ville de l'itinéraire que nous fixons aujourd'hui à Harfleur, et *Gravinum* de la Table de Peutinger que nous supposons à Grainville-la-Teinturière, ou tout au moins dans la vallée de la Durdent.

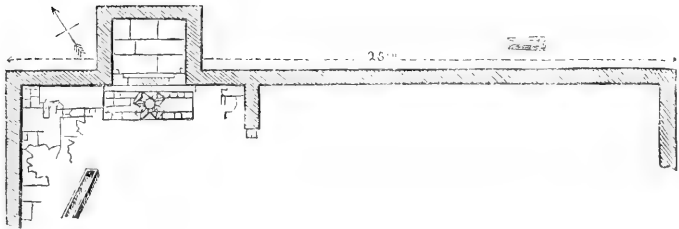
Enfin, la septième ville, qui n'est mentionnée par aucun monument antique, mais seulement par des documents mérovingiens, est *Augusta*, que nous plaçons à Eu ou à Ouste, dans la vallée de la Bresle. Plusieurs auteurs l'appellent *Augusta Ambianorum*, ce qui la range chez les *Ambiani*, dont elle était au moins frontière.

Outre ces villes dont nous savons les noms, l'archéologie nous a révélé bon nombre de stations dont les plus importantes étaient à Maulévrier, à Barentin, dans la forêt de Brotonne, à Etretat, au Chef-de-Caux, aujourd'hui Sainte-Adresse, à Dieppe, à Sainte-Marguerite-sur-Mer, à Thiédeville-sur-Saône, à Cany, à Beauville-la-Cité, à Archelles, à Dijcon près Aumale, à Héricourt-en-Caux, à la *Cité de Forterville* près Saint-Victor-l'Abbaye; à la *Cité de Dreulles* près Cottévrard; à la *Ville de Hesdin* dans la forêt des Ventès; à Fécamp et à la *ville d'Orival* près Fécamp; à Saussemare-sur-le-Dun, mais surtout à Epinay près Mortemer, et à Cailly, ainsi qu'à Saint-André-sur-Cailly.

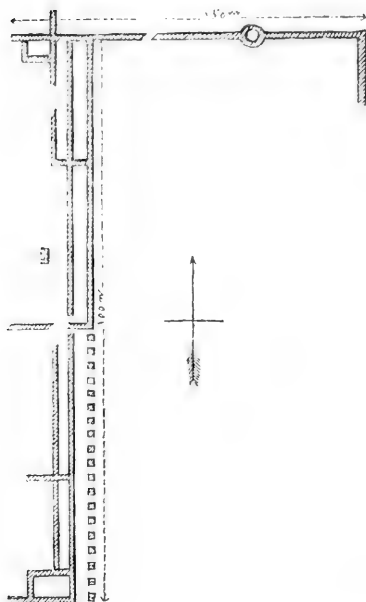
Les villas et les maisons romaines étaient abondamment semées sur le sol de notre département. Nous nous contenterons de reproduire ici trois habitations antiques que notre bêche a exhumées autour de la station d'Etretat.



Maison romaine du *Château-Gaillard*, dans le grand val d'Étretat, au bord du bois des Loges, commune de Bordeaux-St-Clair (fouillée en 1842).



Restes d'une villa romaine à Étretat, au pied de la *Côte-du-Mont*, dans l'en clos de l'ancien presbytère (fouillée en 1835 et 1842).



Fragment d'une villa romaine découverte et explorée en 1813,
à Bordeaux-Saint-Clair, près Etretat.

Les limites dans lesquelles se renferme la Seine-Inférieure actuelle sont, au nord : la Manche , appelée alors . *Tractus Gallicus vel Britannicus* , et parfois *Tractus Armoricanus* ; à l'ouest , la Seine , nommée *Sequana* et les *Lexovii*, dont la cité était *Noviomagus*, aujourd'hui Lisieux ; au midi, les Aulerques-Eburoviques , dont la cité était *Mediolanum*, aujourd'hui Evreux : la partie des Vélocasses, qui est devenue le Vexin-normand et le Vexin-français :

à l'est, enfin, étaient les Bellovaques, dont la capitale était *Cæsaromagus*, aujourd'hui Beauvais, et les *Ambiani*, dont la cité était *Samarobrica*, aujourd'hui Amiens. (Nous donnons à la page suivante une carte archéologique représentant le territoire de la Seine-Inférieure au temps des Romains, avec ses villes, ses stations et ses voies principales.)

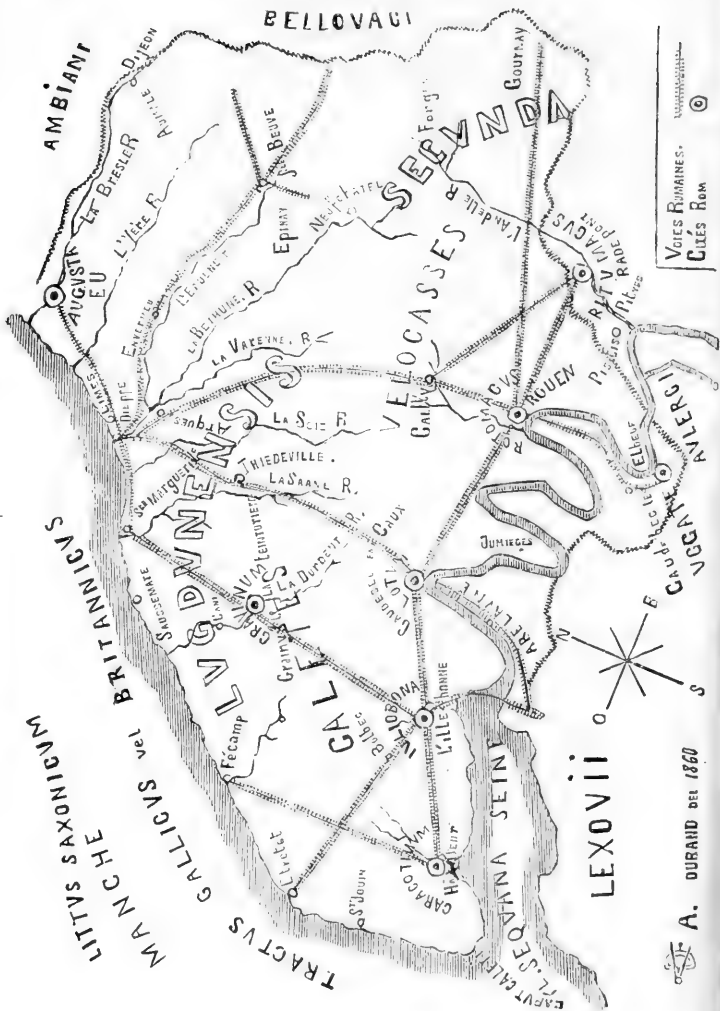
C'est au déclin de l'empire romain et au commencement des invasions du v^e siècle, qu'apparaît pour la première fois l'organisation ecclésiastique de la seconde Lyonnaise. Le christianisme avait été jeté dans ce pays par couches irrégulières, peut-être dès le II^e siècle, mais à coup sûr dans le cours du III^e. Saint Denis, de Paris, semble avoir évangélisé les Vélocasses (1), et saint Firmin, d'Amiens, les Calètes (2). Saint Nicaise, l'apôtre et le martyr des Vélocasses, ne pénétra point jusqu'à *Rotomagus*, où saint Mellon établit son siège épiscopal; ce dernier alla mourir, en 311, au milieu des Calètes, aux environs de *Gravinum* (3). Déjà avant son décès et peut-être comme

(1) Trigan dit que saint Denis, de Paris, est vénéré à Rouen et qu'il y a consacré un autel et une église. *Hist. ecclés. de Normandie*, t. I^{er}. — Au Hanouard, dans la vallée de la Durdent, est une fontaine de Saint-Denis, où l'on dit que le saint évêque de Paris baptisa. *Les Eglises de l'arrond. d'Yvetot*, 1^{re} édit., t. II, p. 122; 2^e édit., t. II, p. 117.

(2) La légende de saint Firmin, dans le bréviaire d'Amiens, range les Calètes parmi les peuples que cet évêque-martyr a évangélisés. A Sommesnil, dans la vallée de la Durdent, on rencontre une fontaine de Saint-Firmin, où l'on dit que le saint évêque d'Amiens a baptisé. *Les Eglises de l'arrond. d'Yvetot*, 1^{re} édit., t. II, p. 123; 2^e édit., t. II, p. 116. — Pour renseignements plus complets sur ce sujet, voir l'*Histoire de saint Firmin le martyr, premier évêque d'Amiens*, que vient de publier M. Ch. Salmon, p. 32-33, 288-289. In-8°, Arras, 1861.

(3) Pommeraye, *Hist. des arch. de Rouen*, p. 44. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 6. — Dadré, *Chronique historique des archevêques de Rouen*, p. 18-19. — Farin, *Normandie chrétienne*. — *Les Eglises de l'arrond. d'Yvetot*, 1^{re} édit., t. II, p. 105-110; 2^e édit., t. II, p. 100-105. — *La Normandie souterraine*, 1^{re} édit., p. 47; 2^e édit., p. 59.

Carte archéologique de la Seine-Inférieure gallo-romaine.



VOIES ROMAINES.
 CITES ROM.

A. DURAND DEL 1860

un premier fruit de ses prédications, sainte Honorine avait arrosé de son sang la voie qui conduit de *Julio-Bona* à *Caracotinum*. Enfin, saint Avitien, deuxième évêque de Rouen, nous apparaît siégeant au milieu des pères du concile d'Arles, en 314. C'est le premier acte où figurent les pontifes de Rouen.

La seconde Lyonnaise, comprenant d'abord neuf cités et neuf peuples (1), n'en comptait plus que sept sous Honorius (2). Née à cette lamentable époque, l'organisation ecclésiastique se formula sur l'organisation civile. Sept évêchés, ayant leurs sièges dans les sept chefs-lieux de cités; Rouen, Bayeux (3), Avranches (4), Evreux (5),

(1) Ces neuf peuples et ces neuf cités étaient :

Rotomagus, cité des Vélocasses.

Juliobona, cité des Calètes.

Mediolanum, cité des Aulerques Ebuoviques.

Noviomagus, cité des Lexovii.

Arægenus, cité des Viducasses.

Augustodurum, cité des Bajocasses.

Ingena, cité des Abrincatui.

Cosedia, cité des Unelli.

Et Vagoritum ou Oximum, cité des Sarii ou Sagii.

(2) *Notitia provinciarum et civitatum Gallie*, dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 1^{er}, p. 122

(3) Bayeux, *Augustodurum Bajocassium*, fut évangélisé par saint Exupère, selon quelques auteurs, en 390; selon d'autres, au commencement du v^e siècle. Son second évêque fut saint Rufinien, et son troisième saint Loup, mort vers 465, au temps d'Egidius et de Childéric. *Gallia christiana*, t. XI, p. 346-47. — Duméril, *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. XIII, p. 314-23.

(4) Avranches, *Ingena Abrincalium* ou *Abrincensium*, voit apparaître son premier évêque Nepos ou Nepus au concile d'Orléans en 511.

(5) Evreux, *Mediolanum Aulercorum* ou *Ebroicensium*, compte pour apôtre saint Taurin, que quelques-uns font mourir en 260, d'autres en 380, et un plus grand nombre en 410. Saint Gaud, son successeur, mourut en 490. *Gallia christiana*, t. XI, p. 565-66. — *Topographie des Légendes*, p. 393 — Chassant, *Hist. des évêques d'Evreux*, p. 1.

Séez (1), Lisieux (2), Coutances (3), se trouvent constitués sous la suprématie du premier d'entr'eux. Rouen était la métropole de la province et avait probablement devancé les autres cités dans l'établissement régulier de la religion chrétienne, et c'est à cette double circonstance qu'elle aura dû cet avantage (4).

Une chose qui a droit de surprendre tous ceux qui s'occupent d'histoire et surtout de l'origine des églises, c'est que *Julio-Bona*, qui fut une capitale, n'ait pas d'évêque à nous offrir à l'époque romaine. La puissante cité des Calètes, toute mutilée par la main des barbares, n'a pu former un diocèse au berceau de la monarchie française. Ceci prouve, hélas ! jusqu'à quel point ce fertile pays de Caux, tout couvert d'établissements romains, avait eu à souffrir des invasions, et de quelle chute profonde était tombée leur capitale, puisque le christianisme, assez fort

(1) Séez, *Vagoritum* ou *Oximum Saiorum* ou *Sagiorum*, fut évangélisé par saint Latuin, son premier évêque, que quelques-uns font mourir vers 400. Le sixième pontife est Litarède ou Litard, qui souscrit au concile d'Orléans en 511. D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 565-66. — Galeron, *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. 1^{er}, p. 31. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 674-75. — Baillet, *Topographie des Légendes*, p. 491.

(2) Lisieux, *Neomagus* ou *Noviomagus Lexoviorum*, ne marque son premier évêque Theudebaud que de 538 à 549. *Gallia christiana*, t. XII, p. 761-66.

(3) Coutances, *Cosedia* ou *Constantia*, cité des *Unelli*, a pour premier évêque saint Ereptiole, que quelques-uns font disciple de saint Germain, d'Auxerre, tandis que d'autres le disent converti à Rouen. Il mourut en 475. *Gallia christiana*, t. XI, p. 863-64. — A. Le Prevost, *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. XI, p. 1. — L'abbé Lecanu, *Hist. des évêques de Coutances*, p. 23. — *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. 1^{er}, p. 302, édit. 1825. — Dom. Beaumier, *Recueil hist.*, t. II, p. 784. — Fallue, *Hist. de l'église métrop. de Rouen*, t. IV, p. 517.

(4) Deville, *Précis analyt. des trav. de l'Académie de Rouen*, année 1839, p. 190-7. M. Le Prevost partage cet avis. Voyez *Anciennes divisions territoriales*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. XI, p. 2-3.

pour sauver l'ancien monde, ne put la tirer de son tombeau. Il est vrai qu'au VII^e siècle nous voyons le *Cas-trum* des Francs tenter une résurrection diocésaine au moyen d'un siège éphémère; mais ce dernier effort ne servit qu'à démontrer de plus en plus son impuissance de sortir de la fosse profonde où les barbares l'avaient enseveli.

La puissance romaine allait baissant et s'éteignant dans les Gaules devant les invasions successives des peuples du Nord. La portion d'outre-Seine de la seconde Lyonnaise, par sa position reculée et occidentale, eut moins à souffrir, dans le cours du V^e siècle, des incursions des barbares — qui, après avoir franchi le Rhin et ravagé ses bords, étaient pressés de se jeter sur le midi de l'empire,— que des excursions des pirates qui désolèrent plus d'une fois ses côtes. Mais, enfin, les Francs débordent sur la Gaule et la rangent tout entière sous leur domination. La seconde Lyonnaise fut obligée de subir le joug de Clovis vers l'an 497 (1). Ici finit l'ère des Romains : l'ère des Francs va commencer (2).

(1) D'après M. Guizot, cité par M. de Caumont, *Cours d'ant. mon.*, t. III, p. 542, la bande de Francs, conduite par Clovis, n'était que de cinq à six mille hommes. Suivant Bulet, *Mém. sur la langue celtique*, Clovis, après avoir vaincu toutes les tribus franques, ne comptait dans ses Etats que trente mille combattants de sa nation. *Bulletin de la Soc. des antiq. de Picardie*, 1849, p. 113. La nation entière des Burgondes se composait à peine de soixante mille habitants. De Caumont, *Cours d'antiq. norm.*, t. III, p. 542.

(2) Deville, *Précis analyt. des trav. de l'Académie de Rouen*, année 1839, p. 190.



RECHERCHES

SUR LES ANCIENNES

PRISONS DE ROUEN

Par M. Ch. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

MEMBRE RÉSIDANT.



CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Des Prisons en général.

Pour peu qu'on réfléchisse aux conditions du système pénal actuellement appliqué en France, on s'apercevra aisément qu'il ne saurait être admis chez tous les peuples, qu'il n'est pas possible à tous les degrés de civilisation.

De nos jours, le nombre des détenus dépasse chaque année le chiffre de 100,000. Cette misérable population coûte à l'État plus de treize millions (1). Il faut pour la contenir des constructions considérables, un personnel administratif nombreux, et malgré tout cela, le système présenterait, sans aucun doute, les plus graves inconvé-

(1) *Des Prisons et des Prisonniers*, p. 4 et 5. — M. le Dr Vingtrinier, dans cet important ouvrage publié en 1840, exprime le regret de n'avoir pu recueillir qu'un petit nombre de renseignements sur les anciennes prisons de Rouen. Il ne m'en fallait pas davantage pour entreprendre ces recherches avec un vif intérêt et leur supposer quelque utilité.

nients, si les détenus libérés ne trouvaient, au sortir de la prison, une police fortement organisée, qui ne perd de vue aucune de leurs démarches, si de lointaines colonies ne procuraient à la société le moyen de se débarrasser de ceux de ses membres qui lui inspirent le plus d'inquiétude. Il est visible qu'un système aussi compliqué, dont le jeu suppose de gros budgets et une administration savante, ne saurait être l'œuvre que d'une civilisation fort avancée.

Cette considération pourrait être proposée comme explication de la rigueur de la pénalité dans les sociétés antiques. On peut cependant affirmer que, lors même que ces sociétés se seraient trouvées en mesure de faire mieux, elles auraient encore, et tout naturellement, préféré à des peines modérées qui tiennent l'Etat dans un souci perpétuel et lui imposent de lourdes dépenses, ces peines corporelles au moyen desquelles il peut régler son compte sommairement et sans trop de frais avec le coupable. Quels égards, en effet, attendre en faveur de ce dernier, de peuples chez lesquels tous les principes du pouvoir étaient outrés et dénaturés, et qui laissaient l'autorité, sous quelque face qu'on l'envisage, aboutir à une odieuse tyrannie? C'était à peine s'ils avaient conscience de la dignité de l'âme humaine dans un esclave et dans un vaincu. Comment l'auraient-ils reconnue, sous l'opprobre, dans un criminel dont l'existence constituait pour ses compatriotes un véritable péril?

La philosophie s'éleva, il est vrai, au-dessus des grossières idées de la législation. Platon, dans son *Livre des lois*, traite les criminels comme des malades. Aucune peine infligée dans l'esprit de la loi ne doit avoir pour but, suivant lui, le mal de celui qui la souffre, mais, en général, son effet doit être de le rendre meilleur ou moins méchant. En conséquence, les peines qu'il propose sont les fers,

le fouet, une posture humiliante à l'entrée des lieux sacrés situés sur la frontière, la marque sur le front et sur les mains, toute une pénalité dont plusieurs traits rappellent celle du moyen-âge, entre autres la condamnation judiciaire des animaux homicides. Dans le code qu'il rêve, la prison joue un rôle assez important, et la mort n'est prononcée que lorsque le mal doit être considéré comme incurable (1). Longtemps après lui, Sénèque, peut-être éclairé sur ce point par les naissantes clartés du christianisme, indiquait comme but des châtimens infligés par le prince, en même temps que le dessein de rendre les autres meilleurs par l'exemple, celui de forcer le patient à s'amender. Il recommande de se garder en le châtiand d'une sévérité exagérée, faisant observer avec juste raison que les peines, si elles le frappaient trop cruellement et ne lui laissaient plus rien à perdre, lui assureraient, par cela même, une sorte d'impunité alarmante pour le reste des citoyens (2).

C'étaient là assurément des aperçus lumineux et qui honorent infiniment la mémoire de ces deux grands hommes. On ne saurait dire pourtant que leurs maximes aient eu un résultat pratique, qu'elles aient exercé une influence sérieuse sur la législation pénale de leur époque. En dépit de leurs efforts, la loi resta indifférente à l'amendement du coupable, et sévère jusqu'à l'atrocité. De même que les Chinois de nos jours, les Romains, le plus grand, et, à tout prendre, le meilleur peut-être des peuples païens, ne connurent d'autre mode de répression que d'affreux supplices que leurs magistrats cumulaient et

(1) *Œuvres de Platon*, traduction de M. Cousin, t. VIII, p. 147, 149, 167, 172, 173. Il faut noter que la prison était admise comme peine dans la législation athénienne. V. M. de Pastoret, *Hist. de la Législ.*, t. VII, p. 83.

(2) *De Clementia*, lib. 1. — Cf. *De Ira*, lib. 1.

variaient à leur gré, et dont on faisait, au temps des martyrs, un jeu plutôt qu'un exemple pour la multitude. Chez eux, la détention, connue comme mesure de prévention contre l'accusé, de contrainte à l'égard du débiteur, ne fut pas généralement prononcée comme peine. Du moins en chercherait-on vainement une mention claire et précise dans le vaste recueil des *Constitutions impériales* (1).

Les services que le christianisme a rendus à l'humanité par l'influence qu'il exerça sur le droit criminel des Romains, sont trop connus pour qu'il nous soit permis de les rappeler ici (2). Nous nous bornerons à constater qu'il proclama un grand principe, la réhabilitation morale par le repentir, et qu'il donna au monde un grand exemple, en instituant ces pénitences publiques dont l'existence s'est prolongée pendant plusieurs siècles.

Cet enseignement et cet exemple ne produisirent pas, il faut l'avouer, tous les heureux fruits qu'on en devait attendre. Des causes diverses neutralisèrent l'action des idées chrétiennes, et entravèrent pour longtemps le progrès de la réforme pénale. Parmi les principales, on peut signaler, dans les derniers temps de l'Empire, la dissolution des mœurs toujours antipathiques au christianisme ; plus tard, la barbarie qu'amènèrent les invasions ; à une époque plus récente, un engouement malheureux pour la législation impériale où domine un esprit de servitude, où les droits des individus sont trop facilement sacrifiés à la volonté du prince et aux intérêts de l'Etat.

Du reste, tout en reconnaissant que la législation pénale demeura bien en deçà du but qu'elle devait s'ef-

(1) V. le Mémoire de M. Alfred du Méril, *Dernier État de la pénalité romaine dans les Gaules*, publié dans le *Journal des Savants de Normandie*, année 1844, p. 192.

(2) Il suffit de citer les règlements relatifs aux prisons, des années 320, 340, 380, 409.

forcer d'atteindre, nous nous garderons de faire au moyen-âge un reproche de n'avoir point admis, ainsi que l'ont fait les peuples modernes, la prison comme peine applicable à la majorité des délits. Ce serait, en effet, méconnaître le caractère et les conditions de la vie sociale à cette époque. Le système de l'emprisonnement est d'une exécution difficile et dispendieuse. La féodalité, ce fut là sans doute la cause de sa naissance chez tant de peuples d'origine diverse et de sa longue durée, la féodalité visait en tout à la simplicité, à la fixité, à l'économie; elle se passait, autant qu'il est possible de le faire, au risque de tomber dans l'anarchie, de l'administration, de l'impôt, de la force armée, toutes choses que suppose nécessairement, ainsi que nous l'avons dit en commençant, notre système pénal actuel. Quelques considérations mettront en lumière le droit général et primitif de l'époque féodale au point de vue de la criminalité.

Pendant longtemps, les vassaux suffirent à la conduite et à la garde des prisonniers, et même, dans bon nombre de fiefs, à l'exécution des sentences criminelles.

Dans la châtellenie de Loches, c'était encore l'usage, en 1388, lorsqu'un voleur était arrêté, de le remettre entre les mains des habitants de certains villages pour le conduire à la ville à leurs dépens (1). En 1390, l'abbaye de Saint-Germain exempta les bourgeois d'Ecan de l'obligation de conduire les prisonniers à la prison d'Auxerre (2). Ces sortes d'exemptions sont dès lors assez communes. Elles annoncent une tendance à un régime nouveau où des forces et des autorités spéciales seront créées pour tous les besoins sociaux.

La charge de garder les prisonniers paraît avoir été

(1) *Ordonn. des Rois de France*, t. VIII, p. 199.

(2) *Ibid.*, t. VII, p. 391.

abolie de meilleure heure. Dès le milieu du XII^e siècle, Henri Plantagenet avait exempté les bourgeois de Rouen de l'obligation de garder les prisonniers de sa geôle (1). La même exemption fut accordée par la comtesse Mathilde aux bourgeois de Nevers en 1223 (2). En 1320, Philippe d'Evreux reconnaissait que les habitants de Meulan et de Mureaux ne pouvaient être assujétis à guetter les prisonniers de ses geôles. L'aide n'était obligatoire de leur part que lorsqu'un malfaiteur s'était retiré en franchise au *moutier* (3). Enfin, aux termes d'une ordonnance royale de 1381, les officiers du Dauphin ne pouvaient obliger les habitants du Briançonnais à garder ses châteaux et les prisonniers qu'on y mettait; si ce n'est dans des cas de nécessité pressante, et encore les châtelains étaient-ils tenus d'en informer le bailli, de faire choix des personnes les moins occupées, de les payer ou faire payer par les prisonniers (4).

Ces usages ont eu certainement pour causes le besoin d'économie et la répugnance très caractérisée du moyen-âge pour ce que, dans notre langue administrative moderne, nous appelons fonctionnaires ou agents salariés du gouvernement. Ces mêmes motifs, joints à la nécessité, faute d'administration, d'arriver à quelque chose de simple et d'immuable, amenèrent à constituer les geôles en fiefs et offices héréditaires.

A Rouen, nous voyons que le duc de Normandie, au XII^e siècle, avait donné en propriété à un particulier la garde des prisons (5). L'art. XXXII de l'ordonnance rendue

(1) M. Chéruel, *Hist. de Rouen*, t. I, p. 242.

(2) Charte confirmée par Charles V 1379, *Ordonn. des Rois de France*, t. VI, p. 422.

(3) *Ibid.*, t. VI, p. 138.

(4) *Ibid.*, t. VII, p. 773.

(5) M. Léop. Delisle, *Cartul. normand*, n^o 13.

par Philippe V, en 1318, porte que les geôles seront vendues aux enchères à *bonnes gens et convenables* qui donneront caution de bien traiter les prisonniers. Il est vrai pourtant que, dès le XIV^e siècle, nous voyons, dans une foule d'endroits, cesser l'usage de vendre les geôles et de les considérer comme des propriétés privées. On préférait les mettre en ferme. Ainsi en était-il à Rouen, où nous voyons la geôle du roi affermée généralement pour trois ans à une compagnie de trois ou quatre fermiers. Cependant, même après que la geôle eût cessé d'être un office, la charge de *ferreur* à Rouen continua d'appartenir à un particulier à titre héréditaire (1). Dans les dernières années du XIV^e siècle, Jean de Lèze achète pour 40 l. t. d'Andrieu de la Rivière l'office de *ferre les prisonniers et prisonnières des gueoles de la ville et banlieue de Rouen tant de court laïc que de court d'Église* (2). Le contrat se conclut entre eux, sans qu'aucune autorité y intervienne au nom de la société.

Sans trop nous éloigner de Rouen, nous trouvons à Saint-Sever l'hôtellerie de l'*Ecu d'Alençon*, dont le propriétaire devait fournir aux religieux de Grammont *une prison et un geôlier pour les prisonniers, tant hommes que femmes délinquants, et un parc pour emparquer les bestes trouvées en dommage sur le district de leur haute-justice*; le fief de la geôle à Darnétal, le fief de la geôle de Rouen, à Hautot-sur-Suplix, un autre fief de la geôle à Baons-le-Comte; dans la vicomté de Montivilliers, à Bornembuse, le fief *Cheppier* ou vavassorie noble nommée le *Tourillon*. Le seigneur du Tourillon était tenu de recevoir en sa prison les prisonniers que les sergents de la sergenterie de Saint-Romain lui amenaient, de les garder *un jour naturel* seulement, et de

(1) *Tabellionn. de Rouen*, reg. 7, f^o 2 v^o; reg. 8, f^o 5; reg. 19, f^o 5 v^o.

(2) *Ibid.*, reg. 5, f^o 93 v^o.

les conduire, en s'aidant de ses vassaux, aux prisons de Montivilliers. Pour cela, le roi lui payait chaque année 2 d. t. par chaque prisonnier qu'il avait conduit. Enfin, à Avranches, en plein XVII^e siècle, on connaissait encore l'office de sergent-geôlier et audencier-hérédital, huitième de haubert désigné sous le nom de *fief-le-Roy*. Le sergent-geôlier devait au roi une rente de 62 s. t. : il était tenu de fournir aux prisonniers le *pain du roi, feu, paille, eau et choses nécessaires touchant la geôle criminelle, moyennant récompense et taxation sur le roi et de faire les exécutions et justices des dépendances de ladite sergenterie*. Pour sa peine, il avait droit de prendre sur les manans et habitants de la bourgeoisie d'Avranches 4 d. t. pour chaque faite de maison, du chapitre de la Cathédrale 10 s. 4 d. t., de l'abbé de Savigny 7 s. 6 d., et pareille somme de l'abbé de la Luzerne et de l'Hôtel-Dieu de Ponts, pour tous leurs hommes et vassaux (1).

Le caractère de la prison dans l'ancien temps, par suite des changements survenus dans nos mœurs et nos institutions, nous est devenu tellement étranger, qu'il ne sera peut-être pas inutile de le signaler de nouveau et d'en parler avec quelque détail.

De temps immémorial, comme nous aurons bientôt l'occasion de le voir, l'emprisonnement était la pénalité ordinaire des tribunaux ecclésiastiques. Nous le voyons aussi, même en plein moyen-âge, prononcé par les juges séculiers. Beaumanoir, dans les *Coutumes du Beauvoisis*, distingue plusieurs classes de méfaits, les uns qui doivent être *vengés par mort*, d'autres qui doivent l'être par *longue prison et par perte d'avoir*; d'autres, enfin, par *perte d'avoir*

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure*, B. 153. Aveu de Ch. Bonyeul, héritier, à cause de sa femme, de Gille Leconite, sergent-geôlier, 24 mai 1607. — Cf. Autres aveux de 1642, 1656, 1692.

sans mort, sans méhaing et sans prison (1). Les *Olim*, à notre connaissance, contiennent deux exemples de condamnation à la prison prononcée par le Parlement de Paris, l'un de 1312, l'autre de 1316 (2). Charles VI, dans une ordonnance du 7 mai 1397, punit le blasphémateur de la peine de la prison pendant un mois entier au pain et à l'eau (3). La même peine est prononcée par Henri V, soi-disant roi de France, contre les soldats trouvés en état de concubinage (4). Enfin, et sans tenir compte des condamnations, à proprement parler politiques, lesquelles sont en dehors du droit commun, il n'est pas rare de la rencontrer dans les arrêtés et les règlements pris par les autorités administratives, notamment par les corps de ville. Ce ne sont là pourtant que des exceptions, et il demeure constant que pendant la durée du moyen-âge, on pourrait même dire jusqu'à la Révolution, la prison fut considérée comme devant servir *non ad pœnam sed ad custodiam* (5). Les juriconsultes Jousse et Boutaric ne s'en faisaient pas une autre

(1) Beaumanoir est d'avis de condamner à la prison, indépendamment de l'amende, seule peine portée par la Coutume, l'homme de *poote* qui se permettrait de frapper un homme *vaillant* ou de lui dire *vilainie*, et en général tous ceux qui prendraient part à *des alianches du quemum d'une ville, ou de pluriex villes* contre l'autorité du roi. *Cout. du Beauvoisis*, Chap. 30.

(2) *Olim.*, t. III, p. 819. Condamnation de Perceval d'Aunay, à un emprisonnement de deux ans au pain et à l'eau et bannissement du royaume, à l'expiration de ce temps, pour effraction de maison pendant la nuit et violences commises sur la personne de Jeanne de Saint-Ouen. — Dans le second exemple, de 1316, la condamnation à l'emprisonnement pendant une demi-année, au pain et à l'eau, n'est prononcée que pour le cas où les coupables seraient hors d'état de payer l'amende. T. III, p. 1078.

(3) *Ordonn. des Rois de France*, t. VIII, p. 130.

(4) Rymer, édit. de La Haye, t. IV, part. IV, p. 24.

(5) En Normandie, au temps de l'Échiquier, l'emprisonnement en cas de poursuite pour cause de meurtre était destiné à forcer le prévenu à accepter l'enquête du pays. V. *Coutume et usage au temps des Echiquiers*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*

idée. Rien même, autant qu'il nous a semblé, dans les ouvrages de Beccaria et de Howard, n'indique que ces célèbres philanthropes aient reconnu l'utilité d'affecter la prison à un usage autre que celui de renfermer des débiteurs et des accusés. Aussi, quoiqu'en dise M. Paul Lacroix dans ses intéressantes recherches sur les prisons de Paris, le nombre des prisonniers était-il, en général, fort restreint. Pour s'en convaincre, il ne faut que parcourir dans les anciens registres de compte la partie consacrée aux *frais de justice*. Il y avait une autre raison pour qu'il en fût ainsi. C'était la faculté universellement reconnue, consacrée par une infinité de chartes de commune et d'ordonnances royales, d'échapper à la prison préventive moyennant caution, hors certains cas d'une gravité extrême (1). Ajoutons à cela que la justice avait l'attention moins éveillée sur certains méfaits qu'elle ne l'a de nos jours, que le ministère public intervenait plus rarement, et était d'ailleurs moins bien servi par les agents subalternes.

Cependant, si l'emprisonnement n'était point encore une peine judiciaire, il était devenu, au dernier siècle, d'un usage assez commun en tant que peine administrative. Assez souvent aussi il arrivait que le roi, par motif d'humanité, transformât la peine des galères en une détention dans les maisons de force.

De ce que la prison était établie *non ad pœnam sed ad custodiam*, découlait nécessairement cette conséquence, que c'était assez qu'elle fût sûre, sans être rigoureuse pour le détenu. Mais cette conséquence si naturelle a-t-elle été admise dans la pratique? On serait porté à

(1) *Ordonn. des Rois de France*, t. V, p. 58, 293, 377, 514, 706; t. VI, p. 201, 421; t. VII, p. 313; t. VIII, p. 35, 54, 93, 127, 517; t. IX, p. 585; t. XII, p. 315, 316, 395, 532; t. XVI, p. 102, 106, 134, 184. — V. Coffinières, *Traité de la Liberté individuelle*, t. I, p. 192 et suiv.

le supposer, si l'on n'en jugeait que par les dispositions libérales d'une foule d'ordonnances royales et par les écrits de nos anciens jurisconsultes.

D'après les *Établissements de saint Louis*, lorsqu'une accusation était portée, pouvant entraîner la mort ou la perte des membres, la justice devait se saisir de l'accusateur en même temps que de l'accusé, et les retenir en égale prison, en sorte que l'un ne fût pas mieux traité que l'autre. Cette disposition, ce nous semble, doit faire écarter l'idée d'un emprisonnement trop rigoureux. D'après la charte des Coutumes de Villeneuve-de-Berg (1290), confirmée par Philippe IV (1312), la prison où l'on renfermait les accusés devait être disposée de façon à ne pouvoir causer leur mort ni servir à leur châtement, mais seulement à leur garde; une nourriture suffisante devait leur être fournie; toutes les précautions étaient prises pour sauvegarder la pudeur des femmes; un appartement distinct leur était réservé, et le soin de leur surveillance était confié à des personnes de leur sexe et d'une moralité éprouvée. Les mêmes dispositions se trouvent littéralement reproduites dans une ordonnance relative aux prisons d'Aigues-Mortes, de l'année 1350 (1).

D'après une charte de 1370, les habitants de Tournay ne pouvaient être emprisonnés ailleurs que dans des prisons situées sur une rue publique. On voyait sans doute dans cette disposition une garantie contre les arrestations arbitraires et clandestines (2).

Pour en finir avec ces citations qu'il nous serait aisé de multiplier, Bouteiller, en sa *Somme rurale*, dit positivement que la prison ne doit pas être *griève*, en sorte

(1) *Ordonn. des Rois de France*, t. IV, p. 48. Ibid., p. 475. (Lettre en faveur des écoliers de l'Université d'Angers, 1312).

(2) *Ordonn. pour Figeac*. Ibid., t. VII, p. 668.

qu'elle puisse ou doive empirer le corps du prisonnier, d'autant que ce seroit une chose dure que le corps d'aucun fust par prison empiré, et après, le cas enquis, s'en allast innocent (1). »

C'était voir assez clairement ce qu'il y avait à faire. Malheureusement, l'argent faisant défaut et l'autorité manquant d'agents, à proprement parler, administratifs, il arrivait bien souvent autrefois que les dispositions les plus sages des ordonnances n'étaient point appliquées, ou ne l'étaient que d'une manière fort imparfaite. On voulait que les prisons fussent salubres; elles restèrent étroites et malsaines. On les voulait sûres, et partout il n'est question que de prisonniers qui s'évadent et courent se mettre en franchise dans les lieux sacrés, de même que l'on voit très fréquemment des condamnés s'arracher des mains des sergents qui les menaient au supplice. On peut, nous le croyons, attribuer, avec quelque apparence de raison, à la faiblesse même de la justice les mesures cruelles auxquelles elle se laissa entraîner, et en particulier l'usage de ces cachots fermés à l'air et à la lumière, pratiqués dans l'enceinte des châteaux, sous les tours et sous les donjons, et que l'on désignait sous le nom de fosses et de *culs de basses-fosses*. En plusieurs endroits, la fosse était la prison même, prison infecte et ténébreuse, *viventis hominis sepulcrum* (2), mais sûre, économique, et qui était, avec les fourches patibulaires, le signe de la haute-justice, *furca et fossa* (3).

(1) *Ordonn.* pour Figeac, t. V, p. 377.

(2) C'est l'expression de Tertullien.

(3) V. Ducange, v^o Fossa. — « Audit chateau d'Angerville-la-Martel, droit de prison fermée et de fosse au fond, droit de cheps et de carcan. » Aven de 1602, *Arch. de la Seine-Inférieure*. B. 174.—En 1386, un valet de Jean Le Mecteer, maître des requêtes de l'hôtel du roi, fut saisi chez son maître, au manoir de la Haie-le-Comte, par un chevalier du pays, Jean de Grécourt. Pour satisfaire leurs vengeances particulières, les seigneurs

Le plus souvent, cependant, c'était une partie distincte de la prison, où l'on n'était renfermé que lorsqu'on se trouvait sous le coup d'une grave prévention, et que l'on considérait comme destinée à la peine, dans les cas exceptionnels où l'emprisonnement était prononcé. Nous voyons qu'à Pont-Audemer, en 1260, on mettait les voleurs à la fosse (1). Au siège de la haute-justice de Tancarville, en 1525, deux particuliers furent condamnés à passer au fond de la fosse quatre jours entiers, au pain et à l'eau (2).

Que de fois cependant on y logea des prévenus sans fortune, et, ce qui était plus fâcheux encore, des prisonniers de guerre? Le bâtard de la Beaume s'étant emparé de Crevant, en 1423, jeta ses prisonniers liés et garrottés dans la fosse de la tour du château. L'historien Basin, dans le sombre tableau qu'il trace des ravages commis en France après la bataille de Verneuil, assure qu'on voyait alors dans les forteresses de pauvres paysans, arrachés de leurs chaumières, entassés jusqu'à cent et deux cents dans la même fosse.

L'usage de ces fosses affreuses, comme prisons ordinaires, ne dut guère survivre au moyen-âge. Charles IX, par son ordonnance des Etats d'Orléans, art. 55, enjoit à tous haut-justiciers « d'avoir prisons seures, lesquelles, d'autant qu'elles ne doivent servir que pour la garde des

d'alors remplissaient sans répugnance les fonctions de sergents, et n'avaient que trop de penchant à usurper les droits de la justice. Grécourt mena son prisonnier au Pont-de-l'Arche; mais étant arrivé de nuit, et après la fermeture des portes, il fut obligé de le conduire à Léry, où le roi avait manoir et geôle. Là, il le descendit dans une fosse, à l'aide d'une échelle. Le geôlier avait déclaré qu'il n'y avait point d'autre lieu où il pût mettre le prisonnier. *Arch. du Palais de Justice de Rouen*, reg. de l'Echiquier, 2^e vol., p. 76.

(1) M. Léop. Delisle, *Cartul. normand*, n° 664.

(2) *Arch. de la Seine-Inférieure*, F. de Tancarville.

prisonniers, ne peuvent être faites plus basses que le rez-de-chaussée, c'est-à-dire le sol de l'étage ». Louis XIV, par la célèbre ordonnance de 1670, renouvela cette prescription sous cette forme : « Voulons que les prisons soient seures et disposées en sorte que la santé des prisonniers n'en puisse estre incommodée (1). » Il semblait que le personnel administratif dont il disposait, remarquable dès lors par la docilité et l'habileté, eût dû lui fournir le moyen de faire appliquer cette règle d'une manière plus satisfaisante qu'elle n'avait pu l'être sous ses prédécesseurs. Et cependant, il faut bien le reconnaître, l'état des prisons, malgré les efforts de l'administration, au lieu de s'améliorer ne fit que s'empirer. A une époque où les mœurs s'étaient singulièrement adoucies et où s'était répandu un goût général de bien-être, on en était encore aux étroites constructions de l'ancien temps, et, ce qui aggravait la situation, le nombre des prisonniers s'était accru dans une proportion notable. Une réforme était donc inévitable. La voix du vénérable Gros de Besplas en avait signalé la nécessité du haut de la chaire chrétienne ; les Etats-Unis d'Amérique en fournissaient un modèle, et l'on voit que depuis longtemps déjà en France, elle était dans le vœu des administrateurs et des publicistes, lorsque parut, en Angleterre, l'ouvrage de Howard sur les prisons. Vers ce temps là fut rendue la déclaration du 30 septembre 1780, où, comme le remarque M. le Dr Vingtrinier, les sentiments les plus humains sont exprimés, et où se manifeste la ferme volonté d'améliorer le régime des prisons du royaume. L'année suivante, Necker s'exprimait ainsi dans le compte qu'il présenta au Roi comme directeur général des finances :

« J'ai fixé l'attention de V. M. sur l'état des prisons. On

(1) *Confér. de Bornier*, t. II, p. 146.

a peine à croire que, dans un royaume tel que la France, la pénurie des finances ait constamment empêché de destiner des fonds suffisants aux établissements d'humanité, tandis que tant de monuments attestent le luxe et la richesse.

« J'ai cru, malgré la guerre, devoir proposer à V. M. de fournir de son trésor royal différents secours pour aider les villes à améliorer les prisons. Ces secours extraordinaires n'ont pu être que fort inférieurs aux besoins. Cependant, V. M. vient d'ordonner l'établissement de nouvelles prisons à Paris, afin de séparer les particuliers détenus pour dettes de ceux enfermés pour des désordres ou pour des crimes. Le plan que V. M. a adopté remplira à peu près tout ce qu'on peut désirer à cet égard, et l'on travaille sans retard à l'exécution de ses ordres (1). »

L'impulsion était donc donnée, et il n'y a pas moyen de douter que Louis XVI, s'il eût vécu, n'eût achevé cette réforme qu'il avait inaugurée par la construction de la *Force* et par l'amélioration des prisons de la capitale. Si la Révolution ne lui permit pas de la mener à fin, cet excellent prince conserve cependant tous ses droits à la reconnaissance publique pour sa généreuse initiative.

CHAPITRE II.

Des Prisons ecclésiastiques à Rouen.

Ces notions générales posées, nous abordons ce qui fait l'objet de ce Mémoire, l'examen des anciennes prisons de Rouen, en commençant par celles de l'Église, parce que l'emprisonnement, en tant que peine proprement dite.

(1) Cf. un autre ouvrage de Necker : *De l'Administration des finances de la France*, t. III, p. 201, 217.

a été appliqué dans la juridiction ecclésiastique longtemps avant de l'être dans les tribunaux laïques.

L'emprisonnement à temps ou à perpétuité a été regardé, d'assez bonne heure, comme une peine canonique. Il paraît venir, suivant la remarque de Fleury, de l'usage où l'on était anciennement d'enfermer dans des monastères les prêtres déposés pour de grands crimes. Ils y passaient le reste de leurs jours en pénitence, loin des yeux du public, pour lequel leur vue aurait pu être une occasion de scandale (1).

On sait que l'Église eut toujours horreur des peines qui ont pour effet l'effusion du sang, principalement de la mort qui ne laisse point au coupable le temps de faire pénitence. Dans les condamnations qu'elle prononçait, elle se proposait comme but, non-seulement, ainsi que le faisaient la plupart des législateurs, de donner un exemple à la société, mais encore de fournir au coupable un moyen d'expiation sa faute.

Cependant, tout en restant supérieure à la justice séculière sous le rapport de l'humanité dans les peines, la justice ecclésiastique ne fut point irréprochable. L'usage de la question, en faveur dans les tribunaux civils, s'était pareillement introduit dans ceux de l'Église; il s'y maintint même pendant longtemps, et ce ne fut guère qu'au xvi^e siècle que les officiaux y renoncèrent dans la crainte

(1) *Introd. au Droit ecclés.*, t. II, p. 276. — Fleury rapporte qu'on alléguait, en faveur des prisons ecclésiastiques, une fausse décrétale du pape Urbain I^{er}. — En 742, l'emprisonnement au pain et à l'eau était, d'après un capitulaire de Carloman, la peine des religieux coupables de fornication. Pertz, *Monum. germ. Leges*, t. 1^{er}, p. 17. — La prison était imposée aux pénitents. Dom Martène, *De Antiquis eccl. ritibus*, t. I, p. 745, 746. — Saint Thomas cite, au nombre des peines ecclésiastiques, l'emprisonnement et le fouet : « *Carceratio, Verberatio.* » — Enfin, une décrétale de Boniface VIII : « *Quamvis de pœnis* », approuve la condamnation des clercs à la prison.

d'encourir l'irrégularité en faisant couler le sang, ou même en donnant la mort (1). L'oubli de la douceur propre au christianisme alla si loin que, vers la fin du xiv^e siècle, on osa refuser la confession aux personnes condamnées à la peine capitale, nonobstant la prescription formelle du Concile de Vienne de 1311, et qu'il ne fallut rien moins qu'une bulle du Souverain-Pontife où cet usage est qualifié *d'horrible* pour l'abolir dans les diocèses de France. Après cela, on ne doit pas s'étonner si, vers la même époque, la prison, la peine la plus sévère et la plus fréquemment appliquée dans les tribunaux ecclésiastiques, laissa beaucoup à désirer sous le rapport de l'humanité. Mais alors on n'était pas choqué de leur sévérité; tout au contraire, un des griefs de Pierre de Cugnières contre eux, était que ceux qui voulaient commettre de grands crimes prenaient auparavant la tonsure pour échapper au châtiement. Il reprochait amèrement aux juges d'église de poursuivre trop mollement les criminels, de se contenter de pénitences légères qui équivalaient presque à l'impunité. Il se plaignait aussi de la facilité avec laquelle on obtenait à Rome des absolutions et des réhabilitations; et, de fait, les peines ecclésiastiques, si nous les comparons aux peines de la juridiction séculière, l'emportaient tellement sur celles-ci, sous le rapport de la douceur, que le privilège clérical, au grand déplaisir des juges séculiers, était fréquemment invoqué par des personnes qui n'y avaient aucun droit, et que, autant il était commun de voir des gens sous la main de la justice royale réclamer le bienfait de la justice ecclésiastique, autant il l'était peu de voir ceux qui étaient aux prisons de l'église, réclamer la compétence des officiers royaux. Si donc pour nous.

(1) Fleury, *Introd. au Droit ecclés.*, t. II, p. 158.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 141.

qui avons le bonheur d'être habitués à une législation plus douce et plus humaine, la justice ecclésiastique, envisagée au moyen-âge, nous paraît dépasser les bornes d'une sévérité modérée, n'oublions pas, pour être équitables dans le jugement que nous en porterons, de tenir compte de l'état des mœurs et de l'opinion publique de l'ancienne société. La conduite des tribunaux ecclésiastiques, à l'égard de leurs justiciables, paraissait aux légistes d'une mollesse déplorable; n'y a-t-il pas lieu de croire qu'elle leur eût paru scandaleuse, si elle eût répondu à nos désirs et à notre manière de voir.

Pour en venir maintenant à la Cour d'église de Rouen, voici quelle fut sa pénalité à une des époques les plus malheureuses de notre histoire, dans un temps où, par suite d'un long schisme et de guerres incessantes, la discipline ecclésiastique devait avoir subi la plus profonde atteinte.

Pour coups et violences, sorte de méfaits très communs, la Cour d'église se contentait de ratifier les amendes convenues entre les parties, et de renvoyer le coupable se faire absoudre par le pénitencier du diocèse. Les fautes contre les mœurs, l'adultère même, ne donnaient lieu qu'à une peine pécuniaire. Dans tous les cas, l'extrême pauvreté et la jeunesse étaient considérées comme des circonstances atténuantes. Généralement, lorsque c'était à des jeunes gens qu'on avait affaire, on les élargissait au bout de quelques jours de détention, après leur avoir fait administrer le fouet. Le pèlerinage et le bannissement à temps ou à perpétuité étaient aussi très fréquemment prononcés comme peines. En l'an 1409, un clerc coupable de vol dans la Cathédrale, fut, après quelques jours de prison, mis en liberté, eu égard à sa jeunesse et à ce qu'il avait restitué l'objet volé. Mais il fut banni de la banlieue de Rouen pour un an, sous peine, en cas de retour,

d'être enfermé dans la fosse ; de plus, on lui enjoignit de se rendre, avant Pâques, nu-pieds, à l'église de Notre-Dame de Montfort, et d'envoyer un certificat de son pèlerinage huit jours après qu'il l'aurait accompli (1).

Une double porte donnait entrée à la prison de la Cour d'église. Ce bâtiment était situé auprès de la *Porte aux Boursiers*, aujourd'hui le portail des Libraires (2). Au commencement du XVI^e siècle, il se composait de l'ermitage, d'une tour, d'un *oriol* (3), de la *guelle*, de la salle du *tincl*, de la chambre des écuyers, d'un appartement spécial pour les femmes, de la *géhine*, d'une pièce nommée le *Casouart*, au-dessous de laquelle se trouvait la fosse, humide, infecte, obscure, où l'on descendait par une échelle, et au fond de laquelle les malheureux prisonniers recevaient, suspendue à une corde qu'on leur tendait, la maigre pitance qui leur était destinée. Les cas de mort à la fosse étaient fréquents. En 1412, (il est vrai qu'à ce point de vue ce fut une année exceptionnelle), douze prisonniers y décédèrent, et sur quatre ouvriers qui acceptèrent la charge de nettoyer ce cachot, un mourut à la peine, et un autre fut remonté à force de bras plus mort que vif. Un demi-siècle plus tard, si la fosse servait encore, du moins paraît-il que c'était plus rarement, et tout porte à croire qu'elle ne tarda pas à être complètement abandonnée.

Il y avait aussi sous la tour Saint-Romain une fosse où l'on mit, en 1406, quatre prisonniers pour ce que celle de

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure*, F. de l'Archev.

(2) Le chroniqueur P. Cochon rapporte, sous l'année 1409, que vingt-et-un prisonniers, parmi lesquels figurent Robin Pitement et Robin de Moy, s'échappèrent des prisons de la Cour d'église par une fenêtre qui donnait sur le *portail as Bourses*. V. sa *Chronique* manuscrite de la Bibl. imp.

(3) L'*oriol* était une sorte de belvédère comme on en voit encore au-dessus de quelques anciennes maisons de Rouen ; le *tincl* était la cuisine.

Louviere estoit pleine. Mais il est présumable qu'il ne faut voir là qu'un fait exceptionnel.

Des réparations importantes furent faites aux prisons de la Cour d'église à la fin du xv^e et au commencement du xvi^e siècle. On y dépensa, en 1495, 402 l. en frais de construction, conformément à un mandement de Jean Masselin, alors vicaire-général de l'archevêque. En 1508, on y fit pratiquer deux chambres-fortes pour servir aux prisonniers criminels appelants aux hauts-jours de l'archevêché des sentences prononcées par les juges des hautes justices qui en relevaient. Car, indépendamment de la justice ecclésiastique qui se rendait par l'official, il faut distinguer les droits de haute justice que l'archevêque possédait dans ses seigneuries, à l'instar des autres seigneurs féodaux. Il connaissait même, en vertu d'un privilège particulier, de tous les délits qui se commettaient à l'intérieur de son palais de Rouen. Un meurtre y ayant été commis, vers 1353, le coupable, bien que ce fût un laïque, fut saisi par les gens de l'archevêque et jeté dans les prisons de l'officialité. Le bailli le réclama comme son justiciable, mais le roi, par égard pour les services qu'il avait reçus du prélat, alors son chancelier, concéda à celui-ci, de grâce spéciale, droit de juridiction haute, moyenne et basse dans l'enclos de son palais [17 mars 1353] (1).

Si redoutables que fussent les prisons de la Cour d'église, toute préoccupation d'humanité n'en était pas bannie. Nous y voyons pénétrer le médecin, et, ce qui est plus significatif, des garde-malades. De l'autre côté de la cathédrale, se trouvait un asile ouvert à toutes les souffrances et à toutes les misères, l'Hôtel-Dieu de la Madeleine. Il s'ouvrait aussi pour les prisonniers malades. Mais sou-

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure*, F. de l'Archev., A. 1, c. 2.

vent il arriva que, pour avoir trop tardé, on n'avait plus à y porter qu'un cadavre pour lequel on réclamait les devoirs de la sépulture. Nous avons observé qu'il était assez ordinaire, lorsque des prisonniers tombaient malades à la prison, de les rendre à leurs supérieurs pour les faire soigner à l'intérieur de leurs couvents.

De même que la justice du roi, la Cour ecclésiastique fournissait à tous l'eau, le pain et la paille, rien au-delà, à moins que la charité des fidèles, la pitié des parents ou des amis ne procurassent d'autres secours aux prisonniers, ou que la fortune de ceux-ci ne leur permit d'en obtenir des geôliers. A vrai dire, le pain et la paille n'étaient même pas aux frais de l'archevêque. Ce n'était là qu'une avance dont on pouvait poursuivre le remboursement après la mise en liberté des détenus. Avant de les relâcher, on leur faisait prendre, par écrit, l'obligation de payer les frais de nourriture et de geôlage, et l'on avait le droit d'exiger, lorsque leurs ressources paraissaient insuffisantes, qu'ils fournissent caution. Mais, très souvent, on leur faisait remise de ce qu'ils devaient. Delà, ces mots écrits à la marge du registre du promoteur, en regard de celui du prisonnier : *Se obligavit, prosequatur obligatio, solvit, transeat*, selon qu'on voulait indiquer qu'il y avait eu obligation de payer, qu'il y avait lieu d'exiger le paiement, que la somme avait été payée ou qu'il fallait en faire remise.

La geôle de la Cour de Rouen était donnée à ferme. De 1420 à 1440, le prix varie entre 40 et 45 l. ; la durée du bail est de trois ans, et les adjudicataires sont toujours au nombre de trois.

Au moyen-âge, la juridiction de l'église embrassait un grand nombre de faits et de personnes. Comme d'ailleurs le diocèse était très étendu, la prison de la Cour ecclésiastique de Rouen ne pouvait manquer de contenir beau-

coup de prisonniers. On peut juger par la quantité du pain qui y fut consommée, de 1420 à 1450, qu'ils furent plus nombreux alors qu'aux années qui précédèrent ou suivirent cette période; ce qui, du reste, n'a rien qui doive surprendre, lorsqu'on songe aux troubles que la guerre et les discordes intestines jetèrent dans tous les rangs de la société. La durée de l'emprisonnement est très variable. Les condamnations à perpétuité ou pour de longs termes sont fort rares. Les condamnations à quelques jours de prison sont, sans comparaison, infiniment plus fréquentes.

Cette prison avait pour succursale celle de Louviers, où nous trouvons la *géhine et la fosse*. Les prisonniers y étaient transférés sur l'ordre du promoteur, qui pouvait requérir, à cet effet, le bailli de Louviers, le procureur, le receveur, le sergent de Monseigneur, et les possesseurs de certains fiefs nobles, parmi lesquels nous citerons le tief de l'Épervier, situé sur les paroisses de Notre-Dame et de Saint-Germain (1). Ce n'était pas la seule circonstance où des gens de cette qualité fussent appelés à remplir les fonctions d'officiers de police. Ces mêmes seigneurs, qui allaient chercher les prisonniers à Rouen, gardaient la foire de Saint-Martin de Louviers, et étaient, en quelque sorte, les gendarmes de l'archevêque. Dans ce rôle, contrairement à l'idée que nous serions tentés de nous faire, ils voyaient, bien certainement, moins une charge qu'un privilège, et ce serait par trop en juger, d'après nos idées modernes, que de croire que leur dignité se trouvât aucunement blessée, lorsque le jour de la foire, le bailli les réunissait dans une taverne du lieu, avec tout le personnel de la juridiction, et leur

(1) *Arch. imp.*, P. 305, n° C.III^{xxvii}. Aven de Philippot Le Baube, du 28 novembre 1419.

offrait un festin dont l'archevêque était tenu de faire les frais (1).

Après la Cour d'église, représentée par deux officiers de l'archevêque, le promoteur et l'official, c'est le lieu de parler d'une juridiction qui présentait avec celle-ci assez d'analogie, et dont le tribunal était tout voisin, la juridiction du Chapitre de la cathédrale de Rouen. Elle s'offre à nous sous un double aspect. Elle s'exerçait, en vertu d'une délégation des chanoines, par des laïques pour tous les faits dont le Chapitre avait droit de connaître, comme haut-justicier, dans les différentes seigneuries qui lui appartenaient; à ce point de vue, elle ne présentait absolument rien de particulier; ou bien elle s'exerçait par le Chapitre lui-même, réuni sous la présidence du doyen, pour tous les délits dont se rendaient coupables les membres autrefois nombreux de la famille capitulaire, et, pendant assez longtemps, pour tous ceux qui étaient commis dans les limites du territoire de la cathédrale, sans distinction de personnes. Rien, du reste, n'indique que cette double juridiction ait nécessité l'emploi de prisons distinctes.

Les prisons du Chapitre, dans un texte de 1415, sont désignées sous le nom de *prisons d'Albane*, parce qu'on y accédait par la cour du collège de ce nom.

Bien que le Chapitre de Rouen ait nécessairement participé à cette rudesse de mœurs propre à l'ancien temps, on est frappé du caractère de haute moralité qui paraît dans les sentences qu'il portait, et de la sollicitude que ne cessait de lui inspirer le sort de ses prisonniers. Il ne se croyait pas astreint à une rigoureuse justice, et c'était

(1) La plupart de ces détails sont tirés des archives de l'archevêché de Rouen, et surtout des anciens registres de comptes aujourd'hui déposés aux archives du département.

volontiers qu'il saisissait l'occasion de faire grâce dès qu'il avait lieu de croire à un repentir sincère. La résignation, le pardon demandé humblement, la *révérence* d'une fête, l'Assomption, par exemple, tels étaient les motifs le plus généralement allégués dans les sentences d'élargissement.

Ces grâces étaient rarement accordées sans restrictions, sans conditions. On retenait une amende au profit de la partie lésée ou du Chapitre. Le prisonnier qui ne pouvait la payer était obligé de fournir caution, et obtenait ordinairement quelques jours de liberté provisoire pour trouver moyen de se la procurer. Pierre Barbier, clerc, condamné pour vol, élargi le 24 novembre 1424, en considération de sa jeunesse, reçut, avant d'être mis en liberté, la discipline en plein Chapitre. Cette correction, à la justice capitulaire de même qu'à la Cour d'église, ne s'appliquait habituellement qu'aux jeunes gens, et il paraît qu'elle était moins redoutée que la prison. Du moins, voyons-nous un délinquant auquel le Chapitre avait donné le choix, entre ces deux peines, opter pour la première [6 mars 1459] (1). On en confiait l'exécution soit au messager, soit à l'horloger du Chapitre, que nous voyons fréquemment chargés, l'un comme l'autre, des fonctions de geôlier. D'autres fois, on ordonnait au coupable d'aller trouver le pénitencier pour se faire absoudre *in foro conscientiae* (7 août 1497); de ne plus fréquenter les tavernes (30 juillet 1689): de ne plus mettre le pied dans la cathédrale (24 mars 1479, v. s.); de s'éloigner de la ville, momentanément, ou pour toujours (dern. mai 1422); ou bien encore de rester consigné, pendant un temps déterminé, dans sa maison ou sur sa paroisse (14 mai 1420.

(1) Item quod Cousin verberetur in capitulo vel intret carceres, cum pane et aqua usque ad octo dies, vel quod privetur. Elegit verberari. *Reg. des délinquations du Chapitre.*

30 juillet 1489). Le 1^{er} avril 1479 (v. s.), le Chapitre, après avoir fait grâce à un prisonnier, lui enjoignit d'aller demander l'absolution à Rome, de quitter Rouen dans un délai de trois jours, et de n'y pas revenir avant sept ans accomplis. On lui remit, pour lui tenir lieu de passe-port, des lettres de *punitimus*, constatant, comme le mot l'indique, qu'il avait subi sa peine, et en même temps quelques secours destinés à lui faciliter l'accomplissement de son lointain pèlerinage.

Le 29 janvier 1421 (v. s.), les chanoines mirent hors de prison un clerc qui avait été arrêté pour vol, attendu l'humilité et la patience dont il avait fait preuve ; mais ils lui enjoignirent de s'abstenir de vin tous les dimanches, de jeûner le samedi jusqu'à la Saint-Jean, de se rendre en pèlerinage à Notre-Dame de Montfort, et de se présenter devant eux, à son retour, pour se soumettre à telle pénitence qu'ils jugeraient bon de lui imposer. Le 29 juin, il était à Rouen, et remettait entre leurs mains un certificat de son pèlerinage. Ce fut alors seulement qu'ils lui rendirent sa pleine liberté, après lui avoir recommandé de vivre honnêtement à l'avenir (délibération du 12 mars 1374).

Dans ces bannissements et ces pèlerinages, ils voyaient, sans doute, moins un châtement qu'un moyen offert au coupable de contracter de meilleures habitudes dans un pays nouveau pour lui, et où personne ne connaissait ses fautes.

D'autres fois, à la prison succédait une amende honorable. Le dernier décembre 1433, un nommé Thomas Barbier, après avoir été retenu en prison sur la fosse trois semaines entières pour voies de fait, fut condamné à aller s'agenouiller, un cierge à la main, la face tournée vers l'église, à l'endroit de l'*aitre* où il avait commis son méfait. La dague qui lui avait servi fut rompue sous ses

yeux; il offrit ensuite son cierge devant l'autel de Notre-Dame, et cria : *mercy à Messieurs du Chapitre.*

Quand il ne s'agissait pas de faits graves, l'emprisonnement était peu sévère. Souvent on voit accorder aux prisonniers, moyennant promesse de n'en pas abuser, la permission de se promener dans la cour d'Albane, et même dans l'aire de la Cathédrale. (Délibérations des 1^{er} et 3 mars 1377, 13 et 16 janvier 1375. (v. s.) 6 août 1436, 24 mai 1442). Plus souvent encore on était élargi moyennant caution et promesse de se tenir à la disposition de la justice aussitôt qu'on serait assigné. A cet effet, les prévenus élaient domicile pour les assignations au four du Chapitre, ou à la maison de l'œuvre de la fabrique. (Délibérations du 11 août 1376, 10 mars 1377, etc.)

La prison du Chapitre se composait de plusieurs parties distinctes. La plupart des détenus, tous ceux qui étaient arrêtés préventivement, étaient déposés dans une chambre au-dessus de la fosse. (Délibération du dernier février 1459 (v. s.), 9 mai 1473). Là, comme à la Cour d'église, la fosse était le lieu spécialement destiné pour la peine où l'on devait pleurer ses péchés dans le lac de misère, au pain de douleur et d'angoisse, « *in nostro carcere non solum ad custodiam sed potius ad pœnam specialiter deputato, ad panem doloris et aquam angustie, ut ibidem commissa defleat et flenda ulterius non committat.* » Les condamnations à la fosse étaient rarement prononcées et seulement pour des faits d'une gravité extrême. lesquels, vraisemblablement, auraient été punis de mort par les tribunaux séculiers. En 1356, on y fit déposer un chapelain du Saint-Esprit, qui s'était porté à des actes de brutalité contre l'abbesse de Notre-Dame de Lisieux et une de ses religieuses. Même condamnation, le 21 mai 1371, contre un clerc, pour vol sacrilège, et le vendredi avant la Toussaint 1400, contre un nommé Pierre Belle-

fosse, prévenu d'avoir volé et tenté d'assassiner un chanoine, son maître, pendant la nuit. « Pierre, mon amy, dit à ce dernier le doyen qui prononça sa sentence, nous avons ouy ta confession, et pour ce que tu as commis, nous te condamnons estre mis en la fosse au pain et à l'eau, en retenant notre miséricorde sur ce et de nos successeurs. » A la rigueur, le condamné eût dû être descendu nu dans la fosse. On lui laissa par humanité la chemise et les braies et un méchant chapeau. Bellefosse resta ainsi vêtu trois longs jours, au bout desquels les chanoines furent pris de pitié, et décidèrent qu'on lui fournirait une houpelande, un capuce et d'autres vêtements. Nous trouvons des condamnations semblables le 2 avril 1473, le 24 mars 1479, et le 1^{er} janvier 1488. Dans les sentences où elles sont formulées, on invoque le nom de Dieu, on mentionne l'avis des plus célèbres avocats de la ville; le coupable est interpellé directement, et, comme preuve de sa culpabilité, on allègue des aveux faits librement et signés de sa propre main. On aimerait à penser, d'après cette dernière énonciation, que la nécessité d'obtenir l'aveu pour légitimer la peine, n'amena pas, là du moins, l'usage de la torture que nous avons eu le regret de signaler à la Cour d'église. Nous voyons cependant que cette procédure, aussi ridicule que barbare, n'y fut pas complètement inconnue. Le 25 février 1474, le Chapitre autorise Jean Masselin à procéder à l'interrogatoire d'un prisonnier, et à employer contre lui, au besoin, la torture, attendu son opiniâtreté. Pour en revenir aux sentences de condamnation, nous noterons encore qu'elles étaient toujours prononcées en présence d'une foule considérable, de tous les chanoines, de tous les chapelains de la cathédrale. Avant de donner l'ordre de conduire le prisonnier à son cachot, le doyen l'exhortait au repentir et à la patience.

Quelques esprits, pour lesquels tout, *à priori*, doit être jugé irréprochable dans l'ancienne société, seront tentés peut-être de contester les abus de la pénalité au moyen-âge, et en particulier l'organisation défectueuse, et, ce semble, peu chrétienne, des prisons ecclésiastiques. Il faut bien cependant en croire le témoignage de Mabillon. Même au temps de Louis XIV, les cachots monastiques, et comment penser qu'il n'en fût pas de même des prisons des officialités et des chapitres? laissaient infiniment à désirer. Ce pieux religieux, la gloire de son ordre et le plus célèbre représentant de l'érudition française, dans un Mémoire publié parmi ses œuvres posthumes, signale le peu d'efficacité « des prisons et des pénitences que les supérieurs imposaient à ceux qui étaient tombez. » « Ces pauvres infortunés, dit-il, perdent bien souvent ou la tête ou toute sensibilité; en un mot, ils viennent ou fous, ou endurcis, ou désespérés. » Mabillon rappelle que c'est l'esprit de charité, de compassion et de miséricorde qui doit l'emporter dans la justice de l'Église. « Loin, ajoute-t-il, qu'on y ait approuvé la dureté, on a vu les prélats forcer les juges séculiers par de saintes violences à relâcher les peines des coupables. »

Cette critique ne put s'appliquer longtemps encore aux prisons de l'église, en France, du moins. Au XVIII^e siècle, les officiaux n'avaient plus le pouvoir de condamner à la prison perpétuelle; ils ne devaient pas même, dans les condamnations qu'ils prononçaient, faire entrer le terme de prison.

Si de loin en loin, à partir de la fin du XVIII^e siècle, on rencontre quelques individus dans les prisons de l'archevêché et du Chapitre, il est à remarquer qu'ils n'y ont point été mis de force, mais, tout au contraire, qu'ils y ont été reçus par faveur. Ce sont des gens que leur passé inquiète et qui se constituent volontairement prisonniers,

comme aspirants, soit au pardon du privilège Saint-Romain, soit à ces larges amnisties qui signalaient le passage de la majesté royale. Même lorsque les prisons de l'église étaient rigoureuses et peuplées de criminels, on voit qu'on y recourait dans ce but, de préférence aux prisons séculières, nouvelle présomption qu'on y était plus humainement traité. Les 5 et 6 février 1532, à l'occasion de l'entrée de François I^{er}, à Rouen, vingt-six individus viennent se constituer prisonniers à la Cour de l'archevêché. Le 19 mars 1536, on en délivre sept qui y étaient entrés à la première nouvelle de la venue du roi d'Ecosse. Enfin, le 4 octobre 1550, un assez bon nombre furent amnistiés après un court séjour, lors de l'entrée du roi Henri II.

CHAPITRE III.

Prisons de la justice séculière.

La plus ancienne prison de Rouen, dont l'histoire fasse mention, nous est connue par un trait de la vie de Saint-Filebert, fondateur et premier abbé de l'abbaye de Jumièges au VII^e siècle. Pour avoir osé lui reprocher sa conduite impie et la mauvaise administration du royaume, il avait encouru la haine d'Ebroin, alors maire du Palais. Celui-ci se vengea par la calomnie. Il réussit si bien que Saint-Ouen, archevêque de Rouen, lié jusque-là d'une étroite amitié avec le saint abbé, le fit enfermer, comme un criminel, dans un cachot infect et ténébreux. Les actes imprimés dans la collection des *Bollandistes* (1) ne nous en disent pas davan-

(1) *Vie de saint Filebert*. Bollandistes, 20 août, p. 79 : « Retradi jussit ergustulo... locum illum sordidum et obscurum. »

tage. Cependant, des auteurs recommandables (1) ont écrit, probablement d'après d'anciennes et respectables traditions, que le lieu de cette captivité glorieuse était placé dans une tour qui défendait la ville du côté de Saint-Martin-sur-Renelle, à l'endroit même où nous rencontrons plus tard l'hôtel qui servait de retraite aux moines de Jumièges quand ils venaient à Rouen. Peut-être, l'avaient-ils choisi pour honorer la mémoire de leur premier abbé : peut-être aussi leur avait-il été donné par un sentiment de tardive réparation ?

Il n'est resté aucun souvenir des prisons que dut nécessairement renfermer le premier château des ducs de Normandie, dont l'église de Saint-Pierre-du-Châtel, aujourd'hui abandonnée, indique encore la place.

Vers la fin du x^e ou le commencement du xi^e siècle, sous le règne de Richard I^{er}, un nouveau château s'éleva sur la place désignée de nos jours sous le nom de la *Basse-Vieille-Tour*. Où était la demeure des ducs, là se tenait la Cour de justice, le plaid de l'épée ; là aussi, par une conséquence naturelle, était établie la geôle, cette geôle redoutée, où fut renfermé, pendant cinq ans entiers, Guillaume comte d'Exmes, pour avoir refusé l'hommage à son frère utérin Richard II (2) ; où mourut Grimout du Plessis, l'un des complices de la conspiration ourdie par Néel, vicomte du Cotentin, contre Guillaume le Conquérant (3) ; où vint expier ses coupables intrigues Eudes, évêque de Bayeux, comte de Kent ; où fut détenu, en attendant une exécution barbare, Conan, fils de Gislebert Pilate, un des chefs de la bourgeoisie de Rouen, insurgée contre le duc Robert pour livrer la ville à Guillaume

(1) MM. Floquet et Chéruel.

(2) Licquet, *Hist. de Normandie*, t. 1^{er}, p. 183.

(3) *Fu trouvé mort en la gaole — Grimout, si en fu grant parole.*
(Wace.)

Le Roux, roi d'Angleterre (1090). Enfin, plus d'un siècle après, nous y voyons languir, chargé de lourdes chaînes. Philippe, évêque de Beauvais, en faveur de qui le souverain pontife intercédait vainement auprès de Richard-Cœur-de-Lion (1197). Cette prison était pratiquée, suivant l'usage, dans la tour du château. Le titre du geôlier : « Gajularius turris Rothomagensis » l'indique d'ailleurs suffisamment (1). Vers l'année 1170, Henri I^{er} donna à Baudri, fils de Gislebert, la garde de la geôle de Rouen et de la porte du château, office auquel étaient jointes la surveillance des forêts, l'inspection des gens employés à la justice de l'épée et celle des filles de joie de Rouen (2). Cette dernière fonction y était encore unie à la fin du xiv^e siècle (3).

Philippe-Auguste ayant fait raser, en 1204, l'ancien château des ducs et construire, à l'autre extrémité de la ville, du côté de Bouvreuil, une nouvelle forteresse, la geôle y fut transférée avec la Cour de justice; mais de l'ancienne prison, il resta un souvenir qui se maintint jusqu'à la Révolution, et qui est, pour le dire en passant, un remarquable exemple de cet esprit de tradition qui distingue si éminemment les corporations religieuses. Ce fut toujours à la *Basse-Vieille-Tour* que le Chapitre

(1) *Cartul. normand*, n° 210.

(2) *Ibid.*, n° 13. — Cet office appartenait en 1209 à un nommé Adam de Marretot, dont on a conservé un acte de donation en faveur de l'abbaye du Bec-Hellouin. *Arch. de la Seine-Inférieure*, F. du Bec-Hellouin.

(3) Nous voyons qu'à cette époque, le geôlier avait l'inspection *des femmes du mestier de joye en la Belle rue de Rouen nommée Poitron soubz Machacre*. Il percevait des droits quand elles entraient, des droits encore lorsqu'elles s'absentaient pour aller exercer ailleurs leur coupable industrie, droits, du reste, assez peu élevés, puisqu'en 1413, ils furent abandonnés à la maîtresse du lieu moyennant 10 l. En touchant cette somme, le geôlier dispensa de geôlage toutes les femmes *d'icelle essence* qui seraient amenées aux prisons de Rouen. *Reg. du Tabellionn.* de l'année 1413, f° 49.

de la cathédrale conduisit le prisonnier délivré en vertu du privilège Saint-Romain, et que s'opéra la levée de la fierte (1).

La nouvelle geôle était située sur le bord de la rue de la Truie, devant le château (2), ainsi que les *cohues* dont elle n'était qu'une dépendance. Elle comprenait plusieurs appartements distincts, appropriés aux motifs de la détention et à la qualité des personnes. En face se trouvait la maison du geôlier et de ses valets, qui ressemblait assez à une taverne. Il est à remarquer qu'aucun surveillant ne logeait avec les prisonniers. C'est ce qui résulte d'une enquête de 1425, citée par M. Floquet : « Les prisons estoient lors assez seures sans que le valet, ne ses maistres ou autres demeurassent en icelle pour les garder de nuyt ne de jour (3). » Cette geôle fut incendiée et démolie au mois de janvier 1418, lorsque le parti bourguignon, alors maître de Rouen, assiégea le château que défendait Jean de Harcourt. Les prisonniers furent logés provisoirement à l'*Hôtel-de-la-Cloche*, à la *Troterelle* (4), noms qui me paraissent s'appliquer à l'Hôtel-de-Ville, qui se serait ainsi trouvé désigné par son principal ornement, par cette cloche d'argent, vénérable symbole de la liberté communale. Pendant une grande partie de la période de l'occupation anglaise, la prison demeura éloignée du château. Le donjon et les tours reçurent, il est vrai, des prisonniers, et même en assez grand nombre ; mais c'étaient des prisonniers de guerre. Un des plus célèbres fut Poton de Saintrailles.

(1) V. la savante dissertation de M. Floquet, à la fin du 2^e vol. de son *Hist. du Privilège saint Romain*.

(2) « Vicum ad truies sicut se proportat à gaola », etc. Ch. de 1262. *Arch. de la Seine-Inférieure*, F. du Mont-aux-Malades.

(3) M. Floquet, *Hist. du Privilège saint Romain*, t. 1^{er}, p. 137.

(4) *Ibid.*, p. 638, 643.

On y vit, en 1436, le seigneur Jean des Haies, un ancien cordelier, Robin de Gaillartbose, Girard d'Esquay, le bâtard d'Aunoy et Robin Bosquet, prisonniers *pour soupçon de trahison*. Leurs noms nous sont révélés par le procès-verbal de la visite des chanoines, du 17 mai 1436. Nicolas Bourdet, alors capitaine du château, fit difficulté de se soumettre à la visite des délégués du Chapitre : mais le chancelier reconnut leur droit. Quelques années auparavant, en 1433, l'évêque d'Avranches avait été détenu au château de Rouen pour le même motif ; le gouvernement anglais l'accusait « d'avoir scéu, consenti et non révélé à justice certaines conspirations naguères faites en la ville de Rouen pour icelle délivrer et bailler par emblée et traïson as ennemis. » Il fut réclamé par l'archevêque et lui fut livré, le 28 mars 1433, à charge de faire lui-même le procès, en présence de deux membres du Conseil royal, choisis par Bedford. Jeanne d'Arc, poursuivie comme criminelle, ne fut pourtant enfermée ni à la prison ordinaire qui paraissait trop peu sûre, ni à la prison d'église qu'elle réclamait avec instance, et où elle eût trouvé, du moins, sécurité pour sa pudeur. Les chefs du gouvernement anglais à Rouen tenaient à ne pas perdre de vue, à sentir, pour ainsi dire sous leurs mains, cette formidable ennemie à laquelle ils attribuaient tous leurs revers. Ils la retinrent donc captive, sous la garde d'une nombreuse garnison, à l'intérieur du château, dans une tour que l'on aurait dû conserver avec un soin extrême, si l'on avait eu à cœur d'honorer la mémoire d'une des gloires les plus pures et les plus merveilleuses de la France. En 1442, nous voyons mentionnées dans un même acte les *prisons du château*, celles de la *Grosse-Tour* et du *Palais-Royal*. Le palais royal était une construction toute récente, bâtie sur la rive droite de la Seine.

et à laquelle, moins d'un siècle après, on donnait le nom de *Vieux-Palais* pour la distinguer du *Palais-de-Justice*.

Cette mention nous indique le retour de la geôle à son ancienne place ; nous la retrouvons, en effet, sur le bord de la rue de la *Truie*, et vis-à-vis du bailliage. C'était la principale prison de la ville. Les registres de délibérations du Chapitre de la cathédrale l'appellent *Carceres principales*, plus ordinairement, conformément au langage populaire, la *Maison de pierre Carcer lapideus*, *Domus lapidea* (1). L'étroitesse de cette prison (elle n'avait que 5 toises de profondeur sur 10 toises et 1/2 de longueur), obligea d'assez bonne heure, certainement avant la fin du xv^e siècle, peut-être à une époque plus ancienne, d'en établir une autre en face, dans le bâtiment du bailliage. Celle-là est ordinairement désignée sous le nom de la *geôle*. Elle communiquait avec la *Maison de pierre* par une voûte qui traversait la rue de la *Truie*, ainsi qu'on peut le voir sur les anciens plans de la ville de Rouen.

La *Maison de pierre* subsista jusque vers le milieu du xvii^e siècle ; mais, dans les derniers temps, son extrême caducité ne permettant plus d'y loger des prisonniers. M. de Becdelièvre, marquis de Quevilly, premier président à la Cour des aides, qui venait de se faire construire, tout auprès, un somptueux hôtel, obtint du roi, en 1657,

(1) *Carceres principales*, 1460-1469. *Maison de pierre, carcer lapideus, domus lapidea*, 1473-1561. *Reg. des délibérations du Chapitre*. — Farin parle de deux prisons royales de Rouen, la geôle et la maison de pierre du palais du château. C'est de quatre prisons n'en faire qu'une ; autre chose est le château, autre chose le palais, autre chose la maison de pierre. Les trois mots au génitif, après le mot *geôle*, dans la délibération du Chapitre, du 7 mai 1499, devaient être séparés. Farin n'eût pas commis cette légère erreur, s'il eût consulté les autres procès-verbaux de visite dressés à l'occasion du privilège saint Romain.

l'emplacement de cette prison abandonnée. La Chambre des comptes de Normandie, en enregistrant les lettres de donation, imposa au donataire l'obligation de faire porter, sur les murailles de sa construction, les poutres des galeries du bailliage; de n'ouvrir aucunes fenêtres en face de celles des prisonniers; de réserver une place pour le bûcher, la buvette et la morgue (1). Farin, qui visita la *Maison de pierre* au moment où l'on s'occupait de la démolir, nous apprend qu'elle était extrêmement forte, et que les murailles avaient une épaisseur extraordinaire. Il y remarqua trois cachots, semblables à trois petites grottes, qui étaient, suivant son expression, *aussi affreux qu'obscurs*. A ce propos, il rappelle qu'on y renfermait, au temps passé, ceux qui étaient accusés de grands crimes; et que c'était de là que Messieurs du Chapitre *tiroient ordinairement les prisonniers qu'ils mettoient en liberté, en vertu du privilège Saint-Romain* (2). Les chanoines délégués pour la visite des prisons, étaient reçus par le geôlier dans une chambre basse, jonchée d'herbes; un crucifix était placé sur une table que recouvrait un doublier blanc, et devait servir à faire prêter serment aux prisonniers avant de procéder à leur interrogatoire.

La geôle du bailliage fut conservée à sa destination jusqu'à l'époque de la Révolution; là, se passèrent bien des scènes lugubres qu'il n'entre pas dans mon plan de retracer. La contagion, qui désola si souvent la ville de Rouen, y sévit bien des fois d'une manière terrible. En 1622, notamment, tout le bailliage dut être évacué à cause de la peste, le tribunal fut installé provisoirement au couvent des Pénitents, une partie des prisonniers furent élargis, parce

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, B. 77, f° xxvii.

(2) Farin, *Hist. de Rouen*, édit. in-4°, 1, 296.

qu'on ne savait qu'en faire, les plus coupables furent logés dans d'autres prisons (1).

La geôle, ainsi que toutes les anciennes prisons, renfermait une fosse, du moins à l'origine, et une chambre pour la question (2). Cependant, il est important de remarquer que pendant longtemps la *question* ne fut pas d'un usage général dans les tribunaux normands. L'auteur du *style de procéder en Normandie au temps des échiquiers* (3), n'approuve pas cette pratique, il la déclare récente, et fait observer qu'elle est étrangère à la coutume. Quelquefois on exécutait les sentences criminelles à l'intérieur même de la prison, soit dans le but d'inspirer de l'effroi aux prisonniers qui essayaient de s'évader, soit afin d'épargner au coupable la honte du supplice sur une place publique (4).

Au XVIII^e siècle, nous voyons qu'une partie de la prison du bailliage s'appelait le Luxembourg, sans doute du nom du gouverneur de la province. C'étaient au-dessous du Luxembourg qu'étaient situés les cachots. Des appartements au premier et au second étage servaient à renfermer les prisonniers, une partie était spécialement affectée aux femmes. Les militaires avaient aussi une chambre particulière. Vis-à-vis du bailliage, de l'autre côté de la rue, conformément à l'arrêt de la Chambre des Comptes que nous avons cité, était la morgue, hideuse, repoussante, si l'on en juge par un mémoire du concierge, de l'année 1789.

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure*, B. 41, f^o LXXVIII.

(2) « Pour avoir batu aux aneaux de la chambre de la question des prisons de Rouen », 1478. *Bibl. de Rouen*, portefeuille de chartes, relatives à Rouen.

(3) Cet ouvrage a été publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.

(4) M. Floquet, *Hist. du Parlement*, t. II, p. 342.

Malgré de nombreux travaux, les prisons du bailliage laissèrent toujours beaucoup à désirer sous toute espèce de rapport (1). On le reconnaissait, et des raisons d'économie furent l'unique cause des retards qu'on apporta à l'amélioration de cet établissement. En 1739, il fut question d'acheter les maisons avoisinantes pour mettre les prisonniers plus au large; postérieurement, dans un temps où l'on n'était plus aussi convaincu de l'utilité des dépôts de mendicité, on examina s'il n'y aurait pas lieu de supprimer celui de Rouen et de le transformer en prison. Du temps de M. de Belbeuf, procureur général du Parlement, et sous l'administration aussi intelligente qu'active de M. de Crosne, le seul intendant de Rouen dont le nom ait survécu aux années 1784 et 1785, on s'occupa très sérieusement des prisons de la généralité qui paraissaient toutes, sans exception, trop étroites, malsaines et peu sûres (2). On peut affirmer que les abus étaient en train de disparaître, et que l'assemblée nationale ne fit que proclamer ce que l'administration de Louis XVI admettait et s'efforçait de réaliser.

On mettait aux prisons du bailliage non-seulement ceux contre lesquels avait été décerné un mandat du procureur du roi de ce siège, mais aussi ceux qui étaient arrêtés à la requête du procureur du roi de la maréchaussée, par sentence du lieutenant de police, du tribunal militaire, des consuls, par ordonnance de l'intendant, par ordre du roi ou du gouverneur de la province.

La création de l'Echiquier perpétuel, transformé bientôt après en Parlement, eut pour conséquence la construc-

(1) Les évasions étaient fréquentes : en 1783, douze prisonniers s'étant évadés, le geôlier demanda à l'intendant d'établir, à l'effet de prévenir de pareils accidents, un corps-de-garde de trois fusiliers et un caporal. Jusquelà, les prisonniers avaient été gardés par le geôlier seul.

(2) *Arch. de la Seine-Inférieure*, C. 163.

tion d'une seconde prison, qui portait le nom de la *Conciergerie* dès les premières années du xvi^e siècle (1).

Elle ne fut pas d'abord dans des conditions satisfaisantes au double point de vue de la sûreté et de la salubrité. Le Parlement s'en plaignit aux conseillers de l'hôtel-commun, en leur remontrant qu'on y entraît trop facilement ; qu'il s'y trouvait peu de chambres ; que les prisonniers pour dettes étaient confondus avec les prisonniers criminels, *qui estoit chose deshonneste pour une telle ville, la principalle et capitale de Normandie*. Il y a lieu de croire qu'on fit droit à cette réclamation ; mais les améliorations qui furent alors réalisées étaient loin de suffire. Une vingtaine d'années après, l'état des prisons de la Conciergerie était encore déplorable, à en juger par une requête du 11 mai 1531. Dans cette requête, le concierge implorait la pitié en faveur des malheureux prisonniers ; ils les représentait *renfermés dans des lieux pleins d'obscurité et d'immondices, manquant d'eau pour leur boire et laver leurs chemises, ensemble leur menu et poere mesnage, atteints souvent par la contagion, et troublant les seigneurs de la Cour par les cris et les hurlements que leur arrachoit l'excès de leurs souffrances*. Ce sombre tableau, où il pourrait bien y avoir un peu d'exagération, valut à la Conciergerie la concession d'une prise d'eau sur les fontaines de la ville (2).

C'était à la Conciergerie qu'étaient logés ceux qui interjetaient appel au Parlement des sentences prononcées en matière criminelle par les tribunaux inférieurs de la province. Il paraît que c'était l'usage de payer, en y entrant, une somme de 40 l. pour le droit des condamnés aux galères. Ce fut là, du moins, ce qu'on exigea,

(1) V. le procès-verbal de visite de 1508, aux *Reg. des délibérations du Chapitre*.

(2) *Arch. municipales de Rouen. — Reg. des délibérations.*

en 1630, d'un prisonnier qu'on amenait de la prison d'Arques (1). Madeleine Bavent, de triste mémoire, fut retenue pendant longtemps à la Conciergerie, à l'occasion de la possession des religieuses de Louviers. Elle y écrivit son histoire, en 1647, avec l'aide du P. Desmarets, oratorien, son confesseur. Elle y était encore six années après, et il est probable qu'elle y mourut (2).

Le Vieux-Palais renferma des détenus depuis l'époque de sa construction jusqu'en 1789 (3). C'étaient généralement des prisonniers militaires, des prisonniers de guerre ou des individus arrêtés en vertu d'ordres du roi ou par mesure administrative. Au mois de novembre 1547, trois conseillers de l'hôtel-commun et un bourgeois, réputés des plus suffisants et riches de la bourgeoisie, y furent mis à la requête du receveur général pour défaut de paiement d'une somme de 46,750 l. que le roi voulait avoir de la ville (4). L'année suivante, ce fut le tour des ecclésiastiques. Deux chanoines de la cathédrale y furent incarcérés afin de contraindre, par cet exemple, le clergé du diocèse au paiement d'un subside qui avait été imposé sur lui d'une façon trop arbitraire (5). Lorsque les protestants, maîtres de Rouen en 1562, mirent au pillage la ville et les environs, ce fut dans les cachots du Vieux-Palais qu'ils jetèrent les prêtres qui leur étaient tombés sous la main. Les chefs de la révolte, du Bosc d'Eman-

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure*, B. 348.

(2) M. Ed. Frère, *Manuel du bibliographe*.

(3) M. Floquet, *Hist. du Parlement*, p. II, p. 62. V. dans les *Reg. des délibérations du Chapitre de Rouen*, les pièces relatives au privilège Saint-Romain. Le fils du s^r de Gaucourt était otage, pour son frère, au Palais, en 1445.

(4) *Arch. municipales de Rouen*. — *Reg. des délibérations de la ville*.

(5) *Arch. de la Seine-Inférieure*. — *Reg. des délibérations du Chapitre*.

drevelle, Cothon de Berthouville et le ministre Marlorat, y vinrent, à leur tour, victimes des représailles exercées par les catholiques, à la suite de la reprise de la ville par Charles IX (1). Après la bataille de Rocroy, on logea un assez grand nombre de prisonniers espagnols dans les tours du Vieux-Palais. On fut loin, il en coûte de le constater, d'avoir pour eux les égards que réclame le droit des gens, et qu'on a, généralement de nos jours, dans tous les pays civilisés. Ces malheureux restèrent exposés à la pluie et à tant d'incommodités, que la plupart s'abandonnèrent au plus sombre désespoir [20 décembre 1647] (2).

Le *Pont-de-Seine*, ou la *Barbacane*, renfermait encore des prisonniers vers le milieu du xvi^e siècle. Il y en avait au moment de l'entrée à Rouen du roi Henri II. Plus tard, il n'en est plus question.

Nous ne ferons que citer la prison de Saint-Gervais, celle de la haute-justice de Bonne-Nouvelle, celle de la Cour des aides, rue du Petit-Salut, qui fut incendiée, avec une quinzaine de prisonniers, le 1^{er} février 1651 (3), et servait, de temps en temps, lorsqu'il y avait des soldats à Rouen, à renfermer les prisonniers militaires (4); enfin, celle de la Chambre des Comptes, établie vers la fin du xvi^e siècle.

Les *Galiots*, aujourd'hui oubliés, faisaient partie des fortifications qui défendaient Rouen du côté de Martainville; ils appartenaient à la ville, en vertu, prétendait-on, d'une charte de Louis VIII (mai 1224), ce qui me paraît

(1) Floquet, *Hist. du Parlement*, t. II, p. 407, 447.

(2) *Arch. de la Seine-Inférieure*, C. 936.

(3) « On en transporta huit au cimetière Saint-Maur, en grande cérémonie, où assistèrent quantité de prêtres. » Farin, *Hist. de Rouen*.

(4) *Arch. de la Seine-Inférieure*, série A.; *Docum. prov. de l'administration des Domaines*.

fort douteux, parce qu'il est certain, qu'à cette époque éloignée, l'enceinte fortifiée était loin de s'étendre jusque-là. Le nom de cette prison doit venir de ce qu'elle remplaça les galères de la chiourme, qui stationnèrent assez longtemps au port de Rouen pendant le cours du xv^e siècle. C'était un bâtiment carré, en forme de tour, établi sur l'Aubette, et qu'on appela d'abord la *Tour aux Folles*. En 1602, nous voyons la *Tour aux Folles* citée dans une délibération de l'hôtel-de-ville, qui porte la date du 4 mars, en même temps que la *Tour Guillaume-Lion*. Cette année-là, elle fut désignée par le Parlement pour servir provisoirement d'asile à un particulier, Pierre Morin, qui, vraisemblablement, n'était autre qu'un pauvre insensé, qu'il eût été cruel de laisser confondu avec les criminels de la Conciergerie (1). Les clefs furent confiées au concierge du Palais-de-Justice, ce qui indique qu'il n'y en avait point pour cette prison, et qu'elle n'était pas encore d'un grand usage. La *Tour aux Folles* s'appela plus tard la *Tour Gobelin*, et enfin les *Galiots*, ou *Tournelle-des-Galériens*, noms sous lesquels elle fut connue pendant tout le xviii^e siècle.

La tour Guillaume-Lion, à partir du commencement du xvii^e siècle, paraît avoir été plus particulièrement affectée au logement des insensés, des vagabonds et des libertins. On l'appelait aussi *Tour des Insensés*, *Tour aux Normands*. On cessa d'y mettre les fous dès les premières années du xviii^e siècle. En 1677, la ville nomma Germain Yart, concierge de cette maison, en remplacement de son père qui était décédé, et lui accorda 25 l. de gages par mois (2). Il est probable qu'il était aussi chargé de la

(1) *Arch. municipales de Rouen*, A. 21, n^o 424.

(2) *Arch. de la Seine-Inférieure*, C. 166. *Aux arch. municipales de Rouen*, dans un *Reg. des délibérations*, sous la date du 4 juillet 1659,

surveillance de la Tournelle des galériens, qui n'était séparée de la tour Guillaume-Lion que par une très faible distance.

Il résulte d'un devis de réparations à faire aux Galiots, de l'architecte Jarry, de l'année 1742, que le bâtiment de la Tournelle avait 102 pieds de long sur 45 de large dans œuvre, et 16 pieds de haut. On pouvait y loger soixante prisonniers. Le bâtiment était délabré et paraissait très ancien (1). En 1788, on comptait à la Tournelle cinquante-cinq condamnés aux galères : douze étaient malades et hors d'état de faire la route, d'après le rapport des médecins ; neuf y restèrent en sursis, par ordre du roi ; trente-quatre seulement furent obligés d'aller rejoindre la chaîne à Paris. Tous avaient été poursuivis pour vols : dix avaient été condamnés aux galères à perpétuité, quatre pour neuf ans, un pour six ans, quatre pour deux ans (2).

Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer qu'il arrivait assez fréquemment que le roi commuât la peine des galères en celle d'une détention dans les prisons ou les maisons de force aux frais de la famille. En 1788, M. Blanquet, curé de Saint-Maclou, dans la paroisse duquel se trouvaient les Galiots, obtint de M. de Lamoignon, par l'entremise de l'intendant, qu'un particulier, condamné aux galères par le Parlement, passât aux *Galiots* tout le temps de sa peine qui était de trois ans, afin de lui épargner la flétrissure de la marque. Cette même année, un jeune homme ayant été condamné, pour braconnage et voies de fait, à la marque et aux galères perpétuelles.

il est fait mention de *la grosse tour de Guillaume-Lyon, pour renfermer les vagabonds.*

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure*, C. 166.

(2) *Ibid.*, C. 780.

le roi commua sa peine en celle d'une détention à perpétuité. En conséquence, l'intendant fut chargé de donner des ordres pour qu'il ne fût ni flétri, ni attaché à la chaîne (1).

Indépendamment de ces maisons de détention, il y avait autrefois, sur la paroisse Saint-Sauveur, une prison dont le souvenir s'est conservé dans un nom de rue. Dès la fin du xiv^e siècle, elle était supprimée; un acte du 8 juillet 1395 mentionne déjà la rue de la *Vieille-Prison* (2). C'est cette rue de la *Prison* qui va de la rue des Bons-Enfants au Vieux-Marché. Nous nous sommes demandé quel était son usage, et si ce n'aurait pas été celle de la ville de Rouen, au xii^e, xiii^e et xiv^e siècle, à cette époque où la Commune avait une juridiction propre, en vertu de la charte de Henri II, maintes fois confirmée (3). Une ordonnance du roi Jean (avril 1350) reconnaissait cette juridiction pour tous les plaids de l'épée et autres qui arriveraient à Rouen, à l'exception des cas de mort, de *méhaing* et des *gages de guerre*. Tous les malfaiteurs saisis dans les limites de la banlieue devaient être provisoirement déposés dans la prison des maires et des jurés, jusqu'à ce qu'un rapport des chirurgiens eût constaté la mort ou le *méhaing*. Cette constatation faite, les coupables étaient remis entre les mains des gens du roi. Lorsque la commune eut été abolie, au commencement du règne de Charles VI, cette prison municipale n'eut plus de raison d'être, et ce fut alors, sans doute, qu'elle fut abandonnée. Il était assez naturel qu'elle fût placée près du marché où se commettaient d'ordinaire les délits dont devait connaître la justice de la Commune. La conjecture que nous exposons ici

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure*, C. 780.

(2) *Ibid.*, F. du Chapitre de la cathédrale.

(3) « In prisione sua. » 1291, Chéruel, *Hist. de Rouen*, t. 1^{er}, 291.

nous semble, du reste, confirmée par ce fait que les héritages où étaient les vieilles prisons appartenait à la ville. En 1448, elle payait encore pour cette propriété une rente de 10 s. t. à un nommé Jacques Filleul (1).

Il serait trop long et fastidieux assurément d'étudier l'état et l'organisation intérieure des diverses prisons de Rouen au moyen-âge. Par une on se fera une idée suffisante des autres. Nous choisissons la geôle du roi comme étant la plus importante. C'est aussi celle sur laquelle nous avons rencontré le plus de renseignements. Les meilleurs nous sont fournis par un règlement de la fin du xv^e siècle, inséré dans un portefeuille d'aveux au roi qui existe aux archives impériales. Nous croyons cette pièce inédite, mais nous devons déclarer que ses principales dispositions sont empruntées au règlement de Henri VI concernant les officiers du Châtelet de Paris (mai 1425) (2) confirmé par Charles VIII en 1495 (3).

Aux termes de ce règlement, nul ne pouvait être reçu à l'office de geôlier des prisons de Rouen à moins qu'il ne fût sans tonsure, *pur laïque marié, portant habit rayé ou partit*. Il devait prendre avec lui trois auxiliaires, à savoir : un clerc et deux valets, dont il était responsable. Il prêtait serment et donnait caution « de bien et dûment garder les prisonniers, et d'observer les ordonnances à leur égard, en telle manière qu'aucun ne s'échappât par sa faute ou par celle de ses gens. »

A cette époque, nous l'avons vu, l'Église avait sa justice comme l'État avait la sienne. Entre elles les conflits n'étaient que trop fréquents. Afin de les prévenir, autant que possible, pour mettre la cour ecclésiastique à même de

(1) *Arch. municipales de Rouen*, Compte de la ville, de 1448.

(2) *Ordonn. des Rois de France*, t. XIII, p. 88.

(3) L'ordonnance de 1495 se trouve dans le recueil de Fontanon.

suivre ses justiciables, on devait, lorsqu'un prisonnier était amené à la geôle, s'informer de sa qualité, et dans le cas où c'était un clerc, en faire soigneusement mention sur le livre d'érou (1).

A partir de 1425, il est toujours fait mention de ce livre dans les procès-verbaux de visite des prisons de la ville de Rouen. On voit qu'on y mentionnait non-seulement les noms des prisonniers, mais encore les motifs de leur détention : « *Registrum seu journalé in quo conscribuntur nomina prisonariorum et furta propter que ibidem detinentur.* »

On distinguait deux classes de prisonniers : les prisonniers civils et les prisonniers criminels ; les comtes et les comtesses payaient de geôlage, pour l'entrée et la sortie, 10 l. t. ; les barons et baronesses, 60 s. t. ; un simple chevalier et une simple dame, 10 s. t. ; un simple écuyer ou une simple demoiselle, 12 d. : un lombard ou une lombarde (ici les usuriers marchaient de pair avec la noblesse), 12 d., tout le reste, 8 d.

Les uns couchaient dans des lits et payaient par nuit pour un lit 4 d., pour une moitié de lit, 2 d., pour la place occupée par le lit, quand ils en faisaient venir un de chez eux, 2 d. Le geôlier ne pouvait mettre plus de trois personnes dans le même lit. Quand la place manquait, il avait le droit de forcer le prisonnier qui avait fait venir un lit de sa maison, à prendre avec lui un autre prisonnier.

Les autres couchaient sur des nattes ou sur une couche de paille. Ils payaient par nuit 2 d. Les plus pauvres étaient mis dans la fosse ; ils payaient, quand ils en avaient le moyen, 1 d. par nuit.

Le geôlier vendait à boire et à manger aux prisonniers.

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure.—Reg. des délibérations du Chapitre, 26 mai 1425, et 1^{er} mai 1431.*

Chaque année, le prix des vivres était établi, d'après le prix commun des denrées, par le bailli ou son lieutenant, sur l'avis de l'avocat ou du procureur du roi. Il était interdit au geôlier de vendre des boissons falsifiées. Personne n'était tenu de manger à sa table. On avait la liberté de faire apporter ses repas du dehors; toute personne pouvait venir causer, ou même boire, avec les détenus, entre les deux premières portes; comme au bailliage, à la conciergerie du Palais, aux deux derniers siècles, l'espace compris entre les deux guichets était réputé un lieu de liberté. C'était là que les prisonniers passaient leurs contrats. Il eût semblé que, dans un autre endroit, la contrainte eût pesé sur leur volonté.

La faculté de voir les prisonniers était un droit et non une faveur. Aussi était-il expressément défendu au geôlier de rien accepter pour cela ni des prisonniers, ni de leurs amis.

Quant aux prisonniers pour dettes, les créanciers étaient tenus de payer leur nourriture d'après une estimation fixée par les juges, en ayant égard à la condition des personnes.

Il était interdit aux prisonniers de jouer aux dés sur les carreaux (c'était le nom qu'on donnait au lieu de récréation), parce que les dés étaient alors considérés comme un jeu malhonnête. On permettait aux hommes d'état et d'honneur, qui n'avaient été arrêtés que pour dettes ou pour *léger cas civil*, de jouer aux tables ou aux échecs.

On n'avait pas, il s'en fallait, les mêmes égards pour les prisonniers criminels. Pour eux, tout jeu était interdit, toute communication avec leurs amis était impossible. On ne leur laissait ni encre, ni papier; ils ne pouvaient écrire lettre close qu'avec autorisation de la justice: encore fallait-il qu'elle fût communiquée au magistrat

avant d'être envoyée. Les mandats du bailli ou du vicomte spécifiaient la prison où il fallait mettre le prisonnier pour crime. Chaque jour, il recevait 46 onces de pain et une cruche d'eau. Si le geôlier lui donnait davantage, il s'exposait à perdre ses avances et à recevoir de sévères réprimandes.

La charité de l'église et des particuliers ne pouvait s'exercer d'une manière bien efficace à l'égard des prisonniers criminels, qui ne devaient pas, dans l'esprit de la loi, être traités avec trop de ménagement, et dont la dépense était, d'ailleurs, strictement réglée; mais elle jouissait d'une entière liberté pour le soulagement des autres prisonniers.

Chaque semaine, le bailli ou son lieutenant devaient faire la visite des prisons, examiner de quelle manière les détenus étaient traités, s'assurer s'il n'y avait point parmi eux des prisonniers de guerre ou des victimes de l'arbitraire, et instruire les affaires avec toute la diligence possible.

Nous ne reviendrons pas sur la facilité qu'on avait de s'exempter de la prison préventive en fournissant caution. Ce que nous avons dit au commencement de ce travail suffit, et il serait superflu de multiplier les citations pour prouver un fait aussi généralement reconnu. Nous nous bornerons à faire observer que, dans un grand nombre de cas, le geôlier se faisait juge lui-même, et sous sa propre responsabilité, des cautions fournies par les prisonniers.

C'est ce qu'il fit en 1406 pour plusieurs jeunes gens du métier de taillandier, qui, *par jeunesse et légère volonté*, s'étaient rendus coupables de certains méfaits pour lesquels ils avaient été condamnés à l'amende, et, jusqu'au paiement de l'amende, à l'emprisonnement. Un de leurs amis se porta pour eux garant qu'ils tiendraient bonne prison en la ville, en gagnant leur vie. Le geôlier se

contenta de cette caution, et les mit en liberté (1). Rien n'est plus commun que ces sortes de contrats dans les anciens registres du tabellionnage de Rouen.

Parfois la caution s'offrait en otage. Jean Lemerchier, fermier de la ville de Rouen, ayant été mis en prison pour défaut de paiement, son fils se présenta pour prendre sa place. Les conseillers de l'hôtel-commun acceptèrent sa proposition, et commandèrent au sergent de l'accompagner devant le lieutenant du bailli, qui devait donner un caractère authentique et obligatoire à cet engagement de la piété filiale [16 juillet 1454] (2).

Un autre, Colin Delamare, devait 33 l. pour la ferme du *quatrième* de Hauville; il fut mis en prison, et bientôt sa dette s'accrut des dépenses qu'il fut obligé de faire chez le geôlier. Sa nièce Simonne lui vint en aide; elle s'offrit comme prisonnière à sa place; elle passa huit jours à la geôle en attendant que Colin Delamare eût trouvé, chez ses amis, l'argent nécessaire pour s'acquitter envers le roi (3).

Sous Charles VI, les impositions furent exorbitantes et d'une perception très difficile, et comme ceux qui gouvernaient alors au nom du roi avaient bientôt dépensé en folles prodigalités les deniers publics, les adjudicataires étaient traités avec une excessive rigueur, poursuivis et jetés en prison quand ils ne payaient pas exactement le prix de la ferme. A leur tour, eux-mêmes étaient sans pitié à l'égard des malheureux contribuables. Ces exactions et ces violences eurent pour effet d'entretenir un mécontentement général et de pousser de toute part le peuple à la révolte.

(1) *Tabellionn. de Rouen*, reg. 12, fo 74.

(2) *Arch. municipales de Rouen. — Reg. des délibérations*, à la date indiquée.

(3) *Tabellionn. de Rouen*, reg. 14, fo 267 v°.

Une autre particularité remarquable à signaler à la même époque, c'est le nombre considérable des gentilshommes qui viennent traiter avec le geôlier. La plupart étaient victimes d'un luxe effréné, et de l'usure qui vient à sa suite, et dont les Juifs et les Lombards avaient alors le monopole. Plusieurs aussi, sans doute, avaient été ruinés par la guerre dont la noblesse portait le poids plus qu'aucune autre classe de la nation.

Entre autres gentilshommes, nous citerons Colin de la Motte, écuyer, seigneur de Freneuse. En entrant à la geôle, il fit avec le geôlier ses conditions. Il fut entendu que, des Rogations à Pâques, il aurait *telle dépense que ledit geôlier et sa femme feraient en leur hôtel, qu'il aurait chez eux coucher, lever, et une paire de souliers, moyennant 23 l. t. et deux porcs souvenez* [1413] (1). Cet exemple nous fait voir la maison du geôlier transformée en une sorte de prison particulière, où il recevait, moyennant indemnité, et sous sa responsabilité personnelle, des prisonniers plus malheureux que coupables.

Auxdettes pour lesquelles on était mis en prison, venaient toujours s'ajouter les frais de geôlage. De là de nombreux contrats passés devant le tabellion entre le geôlier et les prisonniers. Tel promet de lui payer ce qui lui est dû pour pain et vin, vingt-cinq jours après sa délivrance; un autre s'engage à lui donner, chaque semaine, 10 d. sur ses gains, jusqu'à parfait paiement de sa dette (2).

La ferme de la geôle de Rouen était baillée, dans les premières années du xv^e siècle, pour un prix qui varie entre 300 et 360 l. (3).

Lorsque les prisonniers étaient nombreux, que les denrées étaient à bon marché, le métier de geôlier ne

(1) *Tabellionnage de Rouen*, reg. 15, f^o 93.

(2) *Ibid.*, reg. 17, f^{os} 39 v^o, 42, etc.; reg. 14, f^o 255 v^o; reg. 15, f^o 3 v^o.

(3) *Ibid.*, reg. 7, f^o 2 v^o; reg. 8, f^o 5 v^o; reg. 12, f^o 68; reg. 19, f^o 5 v^o.

laissait pas d'être assez lucratif; mais parfois la concurrence faisait monter l'adjudication au-dessus de la valeur réelle de la geôle; les vivres étaient chers, ou bien encore, le cas était à prévoir parce qu'il se présentait assez fréquemment, la joyeuse venue d'un prince, en amenant l'élargissement général des prisonniers, ruinait tout d'un coup les espérances du geôlier. Ainsi en advint-il, en 1390, à Robin Turpin. Ce particulier, chargé de femme et d'enfants, avait pris la geôle à ferme pour un prix fort exagéré. Les prisonniers furent moins nombreux que de coutume, et, pour comble de malheur, cette année là, Charles VI vint à Rouen à la tête d'une nombreuse escorte; car, bien que réconcilié avec sa bonne ville, il avait de justes motifs de lui garder rancune et de se défier de sa fidélité. Les gens du roi s'installèrent dans la grande cohue du château où, de toute ancienneté, le bailli et le vicomte tenaient leurs plaids. Délogés de leur siège, ces magistrats s'emparèrent de la geôle, à défaut de mieux. La reine avait accompagné le roi. Elle signala son premier et joyeux avènement par la délivrance des prisonniers criminels, en sorte que Turpin, au moment où il s'y attendait le moins, se trouva sans prisonniers, position analogue à celle d'un tavernier sans pratique. Ce qui fut encore plus fâcheux pour lui, ce fut que les prisonniers délivrés par la clémence royale se sauvèrent au plus vite sans lui demander ce qu'ils lui devaient pour le *geôlage*, et bien décidés, selon toute apparence, à refaire connaissance le plus tard possible avec lui. Le malheureux geôlier adressa au roi une très humble supplique. On y eut égard, on lui rabattit jusqu'à 60 écus d'or, somme considérable, si l'on en juge par le prix auquel la geôle se baillait d'habitude en ce temps là (1). La délivrance des prisonniers fut tou-

(1) *Bibl. de Rouen*. Portefeuille de chartes relatives à l'histoire de la Normandie.

jours considérée comme la plus précieuse prérogative de l'autorité souveraine : tant l'idée de bonté s'allie naturellement à celle de souveraineté, tant il est vrai que, si la société réclame de tristes exemples dans l'intérêt de la justice, elle a besoin aussi de voir la sévérité tempérée par la grâce et par la clémence. Lorsque le roi, la reine ou le Dauphin (1) entraient pour la première fois dans une ville, le grand aumônier visitait sans tarder toutes les prisons qui s'y trouvaient, et délivrait tous ceux qui y étaient détenus, sans tenir compte des réclamations des juges. Ce pardon général n'était pas, il fallut bien à la fin le reconnaître, sans présenter de graves inconvénients. On ne pouvait bonnement se flatter de convertir tous ceux auxquels on rendait ainsi la liberté. Aussi vit-on, au xv^e siècle, s'introduire l'usage de signaler au roi, avant son entrée, les prisonniers qui paraissaient indignes de commisération, afin qu'il envoyât l'ordre de les transférer ailleurs, en attendant qu'il eût fait son entrée (2).

Pendant longtemps, les geôliers, pour se dédommager du prix excessif de leur fermage, imposèrent sur leurs prisonniers des droits arbitraires. Ces exactions cruelles avaient été combattues et condamnées par un grand nombre d'ordonnances, mais sans trop de succès. C'est ce qui porta Louis XV à abolir le système des fermes. Il fut décidé qu'à l'avenir les Cours de Parlement confieraient la garde des prisons à des gens de bonnes mœurs qui leur seraient proposés par les procureurs-généraux. La déclaration qui proclama ce principe important, porte la date du 11 juin 1724.

(1) Anne de Beaujeu réclama ce même privilège lors de sa première entrée à Paris. Le Parlement s'y opposa, et décida qu'il n'appartenait qu'au roi, à la reine, au dauphin, et non aux autres enfants de France. Duclos, *Hist. de Louis XI*.

(2) Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. II, p. 152, 153.

Nous finirons ce chapitre par une remarque qui ne nous paraît point étrangère à l'histoire des prisons. Dans les anciens contrats passés entre particuliers, sans intervention d'une autorité quelconque autre que celle du clerc qui rédigeait la charte, et de même dans ceux que l'on passait devant l'official au XIII^e siècle, on ne voit jamais stipuler l'obligation du corps, mais simplement celle des biens meubles et immeubles des contractants. La double obligation des *biens et du corps à tenir en la prison le roy* est, au contraire, presque invariablement insérée, comme garantie des conventions, dans les actes passés devant les baillis et les vicomtes dès la fin du XIII^e siècle. Cependant, dans les baux du XIV^e que nous avons eu l'occasion d'étudier, le preneur, en engageant ses biens, réservait parfois la liberté de sa personne. Le 18 novembre 1437, un nommé Jean Caudebec, prêtre bénéficiaire en la Cathédrale de Rouen, fut condamné à la prison par les chanoines pour s'être obligé corps et biens devant un juge séculier, contrairement au droit et à la liberté de l'église (1).

CHAPITRE IV.

OEuvres de miséricorde à l'égard des prisonniers; chapelles, chapelains; grâces accordées à l'occasion des fêtes religieuses.

La charité envers les prisonniers dut être surtout en honneur dans les premiers siècles du christianisme, alors que les prisonniers étaient des martyrs et les juges des persécuteurs. Cependant, même après que les prisons eurent repris, sauf exception, leur caractère de lieu

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure.—Reg. des délibérations du Chapitre.*

de détention pour des coupables, elles ne cessèrent point d'être visitées (1). La loi de Constantin *de custodia reorum* véritablement paternelle pour les prisonniers, reconnaissait formellement à l'autorité ecclésiastique un droit de surveillance sur les prisons. Le cinquième concile d'Orléans, canon xx (an 549), s'inspirant des anciennes prescriptions impériales, ordonnait à l'archidiacre de réunir chaque dimanche tous ceux qui étaient détenus pour quelque cause que ce fût, afin de les secourir miséricordieusement dans leurs besoins, conformément au précepte divin: « *J'étais dans les fers et vous m'avez visité.* » Une nourriture suffisante leur était assurée. Elle leur était distribuée par une personne fidèle et zélée que l'évêque prenait soin de désigner lui-même (2). Au moyen-âge, l'église ne sut pas conserver ce droit favorable à l'humanité. Peut-être avait-il fini par porter ombrage à l'autorité séculière depuis que la justice ecclésiastique avait pris un développement considérable, peut-être aussi y avait-il eu refroidissement dans le zèle du clergé. Jamais pourtant les prisons n'échappèrent complètement au domaine de la charité. Les aumônes formaient la principale ressource des prisonniers: ils étaient, ainsi que les pauvres des Hôtels-Dieu, l'objet de dispositions testamentaires très fréquentes. Un règlement du Châtelet de Paris de l'année 1425 imposait aux geôliers l'obligation de faire connaître au prévôt ou à son lieutenant le montant des secours donnés aux prisonniers et de les leur distribuer intégralement. On voit par le même règlement que les jurés de la boulangerie envoyaient du pain à la geôle, et que des quêtes se faisaient régulièrement pour ceux qui étaient détenus aux basses-prisons,

(1) V. le Sermon de Fromentières, sur la visite et le soulagement des prisonniers.

(2) Jean De Launoï, « *De curâ ecclesie pro miseris, etc.* »

c'est-à-dire pour ceux qui n'avaient à compter que sur la charité des fidèles. La distribution de ces secours s'opérait par les mains des plus notables prisonniers. Le Vendredi-Saint était le jour où ces sortes d'aumônes étaient le plus abondantes (1). Il en était de même à Rouen, comme on le voit par le règlement dont nous avons rappelé les principales dispositions. Notons enfin que c'était l'usage de donner un supplément de pain aux prisonniers dans les réjouissances publiques. A l'occasion de la publication de la paix, le 10 avril 1559, les échevins de Rouen décidèrent qu'il serait délivré *vin et viande, à la discrétion des conseillers du Bureau des pauvres valides, aux prisonniers tant du Palais, Géole que des Généraux* (2).

Au XVI^e siècle, on vit s'établir des associations pour la visite des prisons. Les plus célèbres furent l'archiconfrérie de Saint-Jérôme de la Charité et la confrérie de la Pitié des prisonniers, fondées à Rome, la première en 1519, la seconde dans la dernière moitié du même siècle. Il est certain qu'elles durent servir d'exemple, et amener la création d'œuvres analogues dans les principales villes de la Chrétienté. Nous n'avons pourtant rien de semblable à signaler à Rouen dès cette époque.

M. l'abbé Ouin-Laeroix, dans son important ouvrage sur les corporations ouvrières, indique comme existant à Rouen, au dernier siècle, une confrérie de Saint-Jean-Baptiste pour le soulagement des prisonniers. Nous avons ne rien connaître qui y soit relatif. L'association des *Dames de Charité* a laissé plus de traces. M. de Belbeuf avait pu se rendre un compte exact de leur activité et des services qu'elles rendaient, dans le temps où il était procureur général du Parlement de Normandie. Dans une lettre

(1) *Ordonn. des Rois de France*, t. XIII, p. 102.

(2) *Arch. municipales*, A. 17, f^o 305.

adressée au directoire du district, à la date du 8 février 1792, cet éminent magistrat déclarait que jamais, grâce à elles, un besoin réel n'avait manqué de secours, qu'elles répandaient leurs bienfaits généreusement et humblement, laissant ignorer à leur main gauche ce que leur main droite donnait.

Quelques rentes sur l'*octroi des marchands*, sur la ville et sur l'Hôtel-Dieu, étaient affectées au soulagement des prisonniers. Elles provenaient de donations faites par des particuliers, et étaient, au XVIII^e siècle tout au moins. avant peut-être, distribuées par les dames de charité.

Le 16 février 1523, M. de Brinou, premier président au Parlement, avait donné, pour fournir de la bière aux galériens, une rente de 270 l. sur une terre à Rougemontier (1). Cette rente ne fut amortie qu'en 1792. Une autre de 200 l. était assignée sur les amendes prononcées par le Parlement. et devait servir à leur acheter des chemises. M^{me} Blondel, la plus dévouée des dames de charité, donna une rente de 60 l. sur l'Hôtel-Dieu pour leur procurer des couvertures (24 août 1787). Je signalerai enfin une rente de 100 l. destinée à faire célébrer une messe toutes les fois qu'il y avait à Rouen une exécution capitale, en vertu d'un arrêt du Parlement. Ce modeste patrimoine de la misère ne fut pas plus respecté que la propriété ecclésiastique pendant la Révolution.

L'usage de chapelains et de chapelles particulières pour les prisonniers n'a commencé qu'à une époque assez récente. Dans les prisons ecclésiastiques, la privation des offices divins, imposée aux personnes qui y étaient détenues. devait tenir à l'ancienne discipline.

(1) C'est à la même époque que furent faites la plupart des fondations pieuses en faveur des prisonniers. Nous citerons, entre autres, celle de Georgette Legras, en 1516, en faveur des criminels de la conciergerie d'Evreux. (Art. de M. Chassant, dans l'*Almanach Annuaire de l'Eure*, de 1860.)

dont toutes les peines, à l'origine, avaient pour effet de suspendre ou de rompre les relations des fidèles avec l'église. Dans un temps où la foi n'était plus ni si vive ni si générale, un pareil mode de pénalité dut être abandonné comme contraire au but qu'on se proposait, qui était la conversion du coupable. Quelle que soit la valeur de l'explication que nous proposons, il nous semble établi qu'autrefois les prisonniers de l'église n'avaient point part aux sacrements et n'assistaient même pas aux offices divins. Au couvent du Mont-aux-Malades, où l'on voit une prison établie presque dès l'époque de la fondation, défense était faite d'administrer la communion à ceux qui y étaient renfermés, si ce n'était aux approches de la mort, et dans le cas où ils solliciteraient dévotement cette faveur.

S'il en était ainsi dans les prisons de l'église, il n'en pouvait être autrement dans les prisons séculières, où, d'ailleurs, on ne devait jamais faire un long séjour. A Rouen, notamment à la Geôle, nous ne voyons pas qu'il y ait eu de chapelle pour les prisonniers pendant le moyen-âge. A ce sujet, nous citerons un fait qui nous paraît assez caractéristique. Après la bataille de Rosbec, Charles VI envoya à Rouen deux commissaires pour punir les Rouennais de s'être opposés, par la révolte, à la levée des subsides. Trois cents bourgeois furent mis en prison. « Mais, dit un chroniqueur, la solennité de Pâques approchait, jour sacré pour tous les fidèles; on accorda aux anciens de la ville qu'on avait incarcérés, la permission d'aller faire leurs dévotions dans leurs paroisses respectives, après avoir exigé d'eux une caution suffisante. Il fallut que mille des plus riches habitants s'engageassent, par écrit, à garantir leur retour en prison après les fêtes(1). » Il est

(1) *Chron. du religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 253.

probable pourtant que, dès cette époque, le curé de Saint-Godard, sur la paroisse duquel se trouvait le Château, était chargé du soin d'évangéliser les prisonniers. En 1502, nous voyons le Parlement adjuger au vicaire de cette église 40 s. pour avoir administré les sacrements de Pénitence et de Communion aux prisonniers le jour de Pâques. Vers le même temps, c'était le curé de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise qui administrait les sacrements aux prisonniers de la Cour ecclésiastique (1). En 1600, on paya, sur un mandat du lieutenant-général du bailli, au curé de Saint-Patrice, 3 écus sol et 20 s. t. pour sa peine d'avoir été aux prisons ordinaires du bailliage *ouïr de confession les personnes y étant à la fête de Pâques, et à eux avoir administré les sacrements* (2). En 1618, maître Poncet Tabur, curé de Saint-Lô, expose à Messieurs du Parlement que, de tout temps et ancienneté, lui et ses prédécesseurs avaient été employés à la visite des prisonniers de la conciergerie du Palais, aux fêtes solennelles et à l'occasion de leurs maladies, qu'ils leur administraient les sacrements et faisaient même inhumer leurs corps à leurs dépens. Pendant longtemps ils n'avaient reçu pour ces pénibles services qu'une somme de 12 l. Un arrêt du 8 mai 1618 la porta à 30 l. (3). En 1662, le Parlement, en ordonnant le paiement de cette somme, fit remettre en même temps 60 l. aux Carmes pour avoir célébré la messe, chaque dimanche, à la Conciergerie. Les droits du curé étaient respectés : mais on avait enfin reconnu la nécessité de chapelains pour les prisonniers. Vers le même temps, nous trouvons des chapelains et des chapelles aux Galiots, au Bailliage, et à la Cour des Aides. Partout là, on disait la prière en

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure*, Comptes du promoteur.

(2) *Ibid.*, B. 478 et 479.

(3) *Ibid.*, F. du prieuré de Saint-Lô.

commun, soir et matin, et des instructions étaient faites régulièrement par les ecclésiastiques de la ville associés pour cette bonne œuvre (1). En cela, du reste, il n'y avait rien de particulier à Rouen. Le xvii^e siècle, grand à plus d'un point de vue, fut une époque de rénovation et de ferveur religieuse. Ce caractère se manifesta tout spécialement par le soin qu'on prit d'instruire et de moraliser les prisonniers, jusqu'alors à peu près complètement négligés.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 19 septembre 1617 affecta une rente de 75 l. sur les ventes des bois de la Vicomté d'Arques, pour dire la messe, les dimanches et fêtes, en la chapelle de la Tour Couronnée de Dieppe, et pour faire le catéchisme aux prisonniers qui y étaient renfermés (2). En 1630, c'était un prêtre de la paroisse Saint-Jacques qui était chargé de ce soin et de la mission de conduire les condamnés au lieu de leur exécution. Plus tard, les oratoriens prirent sa place, et ils l'ont conservée jusqu'à la Révolution. A Vire, en 1625, on s'occupait de construire un oratoire dans la geôle (3). Un arrêt du Conseil, d'une date plus récente, ordonna qu'il serait payé, chaque année, une somme de 60 l. à un chapelain pour célébrer la messe dans les prisons d'Alençon (4). Enfin on voit par l'aveu de François de Matignon, du 25 février 1670, qu'il avait fait construire auprès de la geôle de son comté de Torigny, « une chapelle pour dire et célébrer la messe aux prisonniers, et qu'il se réservait d'y pourvoir un chapelain dont il ferait le traitement » (5).

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure*. F. de l'archev., Visites de M. de Y de Seraucourt, vicaire-général, 1697-1701.

(2) *Ibid.*, D. 6 et B. 348.

(3) *Arch. de Calvados*. — *Reg. du bureau des finances*, 18 avril 1625.

(4) *Arch. de la Seine-Inférieure*, B. 59. f^o ci.

(5) *Ibid.*, B. 156. — On peut encore citer la chapelle Saint-Yves, à Amale (fin du xvii^e siècle), et la chapelle de la prison de Gournay, que

Jusqu'à une époque assez avancée de la Révolution, même à la fin de 1792, nous trouvons un chapelain à la Conciergerie de Rouen. Le Conseil général de la commune l'avait déclaré nécessaire pour le maintien de la tranquillité.

Comme mesure d'humanité en faveur des prisonniers, nous signalerions les visites des médecins et des chirurgiens, si malheureusement elles n'avaient eu souvent pour cause la torture qu'on faisait subir aux accusés. Un homme de l'art assistait en effet à ce triste et funèbre interrogatoire pour indiquer à quel point il fallait s'arrêter pour ne pas exposer le patient à la mort.

Une bonne et louable coutume, qui remontait aux temps les plus éloignés, c'était de délivrer un certain nombre de prisonniers *par révérence des fêtes*, aux grandes solennités de l'année : à Noël, à Pâques, à la Pentecôte. La veille de ces saints jours, les commissaires du Parlement faisaient monter les prisonniers, et choisissaient, dans le nombre, ceux qui leur paraissaient les plus dignes de pardon. Après avoir prononcé leur élargissement, ils descendaient à la Conciergerie, le premier président en tête ; ils faisaient peser le pain en leur présence et vérifiaient s'il était de bonne qualité. Les choses se passaient de même à la Chambre des Comptes (1). De nos jours encore, les amnisties continuent à rehausser l'éclat des fêtes nationales. Il est à regretter que le même privilège ne soit pas resté attaché aux solennités de la religion qui sont pourtant les fêtes par excellence, celles assurément qui éveillent le plus la joie dans le cœur des peuples.

fit construire et que dota la duchesse de Longueville, à la suite d'une mission qui avait été donnée aux prisonniers sur sa demande, et à laquelle elle avait assisté, en juin et juillet 1658. — *Ibid.*, F. de l'archev.

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure*, série B, Papiers provenant du Palais-de-Justice.

CHAPITRE V.

Prisons de Rouen pendant la Révolution.

La loi du 29 septembre 1791 et le Code pénal du 6 octobre de la même année eurent le mérite d'établir entre les prisonniers d'importantes distinctions, depuis longtemps vainement réclamées dans l'intérêt de l'humanité. Il s'en fallut malheureusement de beaucoup que l'administration marchât du même pas que le législateur. L'application de la loi supposait de nombreuses et de vastes constructions. La confiscation des biens du clergé en avait mis, il est vrai, beaucoup plus qu'il n'en était besoin dans les mains de la nation; mais encore fallait-il pour les approprier à leur destination nouvelle deux choses indispensables : du temps et de l'argent. Une des premières améliorations qui furent réalisées à Rouen, eut pour objet les prisonniers civils alors confondus, contrairement à ce qui avait lieu autrefois, avec les prisonniers criminels de la Conciergerie. Eux-mêmes, le 7 octobre 1790, réclamèrent contre cette situation, et leur requête fut favorablement accueillie. Ce ne fut pourtant que le 6 juillet 1791 que s'opéra le transfèrement des prisonniers civils dans les prisons du ci-devant bailliage, en vertu d'une autorisation donnée au directoire du district de Rouen par le directoire du département le 1^{er} juillet précédent. Les prisonniers gagnèrent à ce changement moins qu'on espérait, à en juger par une lettre du citoyen Anquetin, procureur syndic du district au procureur syndic du département, du 23 novembre 1791, et par une autre écrite le 7 décembre suivant par les officiers municipaux de la commune, à Messieurs du département, à la suite de la visite qu'ils avaient faite des prisons.

Voici un passage de la lettre du procureur syndic du

district : « Je ne peux me rappeler encore dans ce moment, sans la plus grande sensibilité et sans horreur, ce que nous vîmes dans les ci-devant prisons du bailliage.

« D'abord une cour, de moins de 20 pieds de largeur sur au plus 30 de longueur, entourée de murs et de toits d'une très grande élévation qui en forment une espèce de vaste puits, ne permettent jamais d'y voir les rayons du soleil et où l'air très humide ne circule point, où sont confusément les gens condamnés par la police correctionnelle et les détenus pour dettes.

« Au fond de cette cour, une voûte affreuse, uniquement éclairée par la porte, endroit sombre non aéré, au plus propre à faire un chenil, où sont entassés, les uns sur les autres, couchés sur la paille, quarante ou cinquante malheureux repris par la police. Ils sont dans une telle presse que plusieurs sont obligés de se coucher dans un cachot noir qui est au fond de cet antre.

« Ces malheureux ont pour se chauffer dans cet endroit du charbon noir (sic), enfoncé dans les pavés, et risquent continuellement à se faire étouffer par les vapeurs de ce dangereux combustible. . . . »

« Il est impossible de laisser des hommes dans un pareil endroit; fussent-ce des criminels, l'humanité, la pitié réclameront en leur faveur. Si quelque chose peut étonner, c'est qu'ils y vivent et que la peste ne les emporte pas. »

« Lorsque nous avons fait la visite des prisons du ci-devant bailliage, disent à leur tour les officiers municipaux, nous avons vu avec douleur que le lieu nommé *le Luxembourg*, où sont renfermées les personnes condamnées à la détention de la police correctionnelle, offre un spectacle vraiment affligeant pour l'humanité. C'est un appartement, si on peut l'appeler ainsi, plus bas que le rez-de-chaussée, extrêmement humide, et que des hommes

ne peuvent pas habiter. Le soleil n'y pénètre jamais ; il n'y a de jour que du côté du nord, sur la très petite cour de la prison qui est elle-même entourée de bâtiments fort élevés. La paille sur laquelle couchent les prisonniers est étendue sur la terre, qui lui communique son humidité. De plus, ce lieu est infiniment trop resserré pour le grand nombre des prisonniers qu'il contient. Ils y sont entassés les uns sur les autres. L'air n'y peut pas circuler, et pendant la nuit, la porte et la fenêtre étant fermées, les prisonniers sont exposés à être étouffés par les vapeurs du charbon de terre dont ils usent pour se garantir des rigueurs du froid. La loi veut, et vous le voulez aussi, Messieurs, que les prisons et maisons d'arrêt soient propres et saines de manière que la santé des personnes détenues ne puisse être aucunement altérée. La loi veut encore qu'il soit fourni du travail aux personnes détenues pour qu'elles puissent se procurer une meilleure nourriture. Mais les prisonniers du Luxembourg sont privés de ce secours, parce que le local est tel, qu'ils ne peuvent y faire aucun travail. Nous vous demandons avec instance de prendre en considération la situation de ces malheureux, et de les faire transférer incessamment dans une autre maison qui soit une prison propre et saine, et où les prisonniers puissent avoir du travail.» Malgré ces réclamations, le bailliage ne fut évacué qu'en 1793. Il fut adjugé pour 65,000 l. le 20 juillet de cette année.

La maison d'arrêt fut établie provisoirement, ainsi que la gendarmerie, au prieuré de Saint-Lô. On pensa un moment à la transférer aux Carmes ; mais ce projet n'eut pas de suite. L'ancienne Conciergerie ne changea guère de destination. On en fit la Maison de justice près le tribunal criminel. Le 18 novembre 1792, on adjugea, par le prix de 52,200 l., l'exécution de plans destinés à améliorer cette prison. Une large galerie devait éclairer

les voûtes ; des croisées devaient être ouvertes partout où la sûreté des détenus le permettrait. Deux promenoirs couverts étaient destinés à procurer aux prisonniers un abri commode dans toutes les saisons, et à porter la lumière dans *ces cachots où l'innocence contracta trop souvent les apparences du crime* (1). En attendant, la Conciergerie présentait un aspect plus déplorable que jamais. C'est ce que prouve, à n'en pas douter, le rapport suivant, présenté au district par le Conseil général de la commune, le 2 décembre 1792 :

« Citoyens ,

« Nos commissaires chargés des prisons du Palais viennent de nous faire un rapport véritablement alarmant sur le sort des malheureux qui y sont renfermés. Nous nous empressons de vous en faire part. L'hiver se fait sentir d'une manière rigoureuse, et les prisonniers n'ont pas de couverture, pas une tourbe pour se chauffer, pas une chemise pour se couvrir. L'infirmerie destinée aux malades est une glacière où le malade trouvera plutôt la mort que le soulagement à ses maux. Pas un drap pour mettre aux lits, pas une méchante couverture pour les mettre à l'abri du froid. Quelques-uns d'entre eux, condamnés à mort, sont, par l'idée horrible qui les occupe sans cesse, agités d'une fièvre violente. Ils demandent à sortir des cachots pour prendre un peu l'air, à être traités comme malades, parce qu'ils le sont, et le croirez-vous, citoyens, l'humanité nous commande de les laisser dans les cachots, parce que ces cachots sont encore plus sains pour eux qu'une infirmerie où ils mourroient de froid. Jadis, les charités particulières

(1) Rapport des travaux du département de la Seine-Inférieure, depuis le 15 décembre 1791, jusqu'au renouvellement en novembre 1792.

fournissoient à ces dépenses. On leur distribuoit des chemises, des tourbes, des couvertures. Cette source de revenus est absolument tarie. Nous croyons que des administrateurs humains ne peuvent pas différer à remédier à ces abus affligeants pour des cœurs sensibles. Il faut les voir pour s'en pénétrer. Le Conseil général a cru que ce seroit servir votre empressement à les réformer que de vous engager à nommer des commissaires qui prissent la peine, car c'en est une, de visiter avec les nôtres ce repaire affreux pour vous en faire un rapport dans le plus bref délai. »

Cette situation tenait à une augmentation considérable dans le nombre des prisonniers ; à une diminution non moins notable dans la quantité des secours fournis par la charité des particuliers. Ce fut encore pis en l'an II ; la ration des prisonniers fut diminuée. On ne leur donna plus qu'une livre de pain par jour, au lieu d'une livre et demie. Toute communication avec leurs parents, sous quelque prétexte que ce fût, leur fut interdite. On alla jusqu'à leur retrancher la botte de paille qu'on leur distribuait auparavant, chaque mois.

Le dépôt de mendicité était dans de meilleures conditions. Deux quartiers y avaient été formés, l'un pour la maison de détention, l'autre pour la maison de correction, en y observant les distinctions prescrites par la loi.

On renonça à la prison des *Gaiots* pour les galériens, parce qu'elle était trop peu sûre, et que, d'ailleurs, les cachots en paraissaient trop malsains. Ces malheureux furent transférés le 12 avril 1792 dans les *Tours Jumelles* du Vieux-Palais, qui servirent, pendant quelque temps, à renfermer les personnes condamnées aux *fers* et à la *gène*. Le Vieux-Palais fut lui-même bientôt après abandonné. Les tours en furent vendues à un particulier, à charge de les démolir, en souvenir peut-être de la Bastille.

Elles ne furent pourtant mises à sa disposition que le 10 ventôse an VI; en attendant, il fallut lui payer un loyer de 400 l. par mois. Quand on eut renoncé au Vieux-Palais, les condamnés furent envoyés à Bicêtre, près Paris, le département ne se souciant pas de faire les frais d'une maison de fers. Un moment, en vendémiaire an III, il fut question d'établir la maison de fers à la ci-devant église de Saint-Godard. Cette proposition caractérise l'époque. On supprimait les couvents et les églises, et on les transformait en prisons. Nous allons en voir tout-à-l'heure quelques exemples dans les prisons que j'appellerai révolutionnaires, qui furent créées à côté de ces prisons légales.

La maison d'arrêt dite *Prison de Lô*, désignation assez ridicule, n'avait pas suffi longtemps à loger les prisonniers. Il y avait trop d'autorités à s'attribuer le droit d'attenter à liberté des citoyens, sous prétexte de sauver la République, pour qu'on pût s'en tenir aux prisons de l'ancien régime. Le 6 frimaire an III de la République, une nouvelle prison fut ouverte, celle de Saint-Yon; on y était déposé en vertu d'arrêtés du Comité de surveillance, du Bureau permanent de sûreté générale, du Comité révolutionnaire de la commune, en vertu d'ordonnances de l'accusateur public, des représentants du peuple, Sautereau et Siblot, et autres de même renom. On appelait cette prison : *Maison de sûreté générale*.

On fit aussi, à la même époque, de l'église des Pénitents dans la rue Saint-Hilaire, une maison de sûreté sous le nom de *François*. Le séminaire Saint-Vivien servit de maison de reclusion pour les prêtres *insermentés* (ventôse an III de la République). Les femmes suspectes d'*incivisme*, ayant fils ou frère émigré, furent logées aux *Gravelines*. Bientôt, cet établissement devenant trop étroit, on affecta au même usage le couvent de Sainte-Marie, où l'on

paraît avoir mis de préférence les religieuses *insermentées*.

Le 6 frimaire an III, il y avait à Saint-Yon 28 prisonniers, parmi lesquels J. B. Gràtien, arrêté le 18 brumaire, et ainsi qualifié sur la liste des prisonniers : « Ex-évêque, comme s'étant opposé au mariage des prêtres, en ayant interdit plusieurs, hypocrite, cagot. tel que l'on en peut juger par sa lettre pastorale qu'il a fait circuler avec profusion ; » à la maison de justice 146 détenus ; 81 individus prévenus de délits, et, de plus, 54 suspects à la maison d'arrêt de Saint-Lô ; 32 prisonniers à la maison de fers : 162 à la maison de correction et au dépôt de mendicité, appelé dès lors Bicêtre, sans compter 58 personnes renfermées pour folie et autres motifs ; 10 femmes aux Gravelines, 427 religieuses *insermentées* à Sainte-Marie, 424 prêtres à Saint-François. Quelques-uns de ces chiffres officiels ont leur éloquence ; ils montrent de quelles mesures arbitraires et tyranniques la liberté peut devenir le prétexte. On ne saurait pourtant le méconnaître sans injustice ; au milieu de toutes ces odieuses violences, les principes ne cessaient pas d'être reconnus, et il était impossible qu'ils ne produisissent pas leurs naturels effets, et que, dans un délai plus ou moins rapproché, l'opinion publique ne forçât pas le Gouvernement à apporter de sérieuses améliorations à la disposition des prisons et au traitement des prisonniers. Lorsqu'on s'occupait, enfin, de cette œuvre importante, comment s'expliquer que le législateur ait négligé un point aussi capital que le droit à l'indemnité en faveur de ceux qu'une poursuite injuste conduit en prison, et prive, pendant un temps plus ou moins long, du fruit de son travail ? C'est un oubli dont s'accusait Necker dans des termes qui nous semblent valoir la peine d'être rapportés.

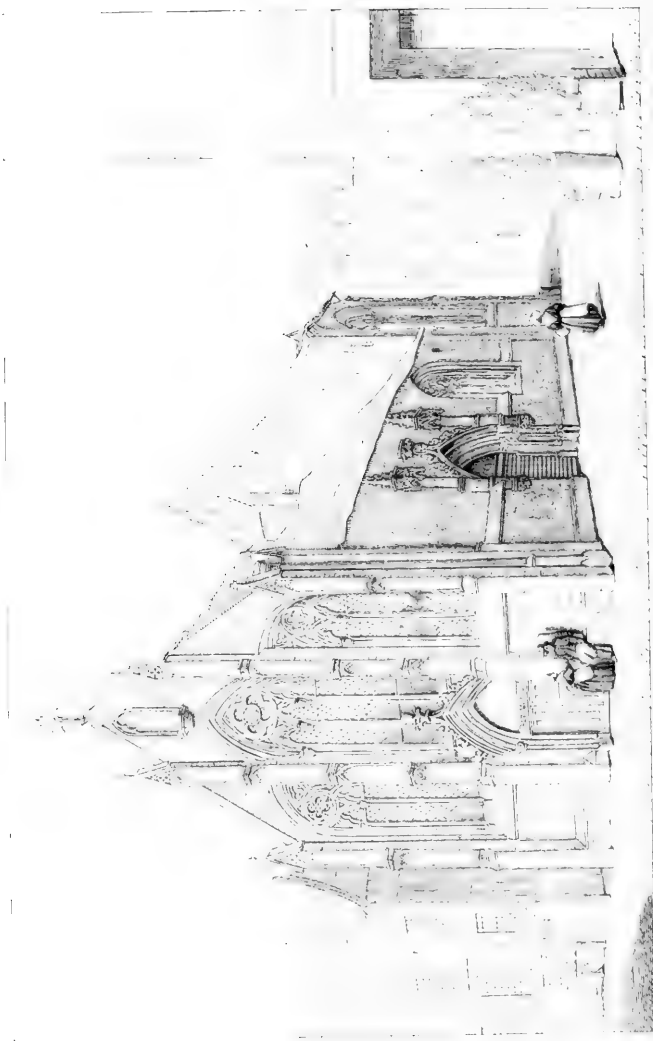
« Il seroit parfaitement juste d'accorder un dédomma-

gement à ceux qui ont été victimes d'une première opinion mal fondée. Cette dépense, autant que j'ai pu en juger vaguement, seroit infiniment petite : j'aurois eu le temps de rassembler des connoissances précises à ce sujet, et de présenter au roi une disposition si conforme à ses vertus, si je n'en avois pas formé trop tard le projet. C'est une distraction dont le souvenir me peine. Je soulage mes regrets en confessant mon inadvertance et en invitant à la réparer ceux qui en ont le pouvoir. » (1).

Ce ne peut être que par l'effet de cette malheureuse inadvertance dont s'accusait si généreusement l'ancien ministre de Louis XVI, que nous en sommes encore à attendre une réforme que réclament impérieusement non-seulement l'humanité, mais la justice.

(1) *De l'Administration des finances de la France*, t. III, p. 224.





ÉGLISE COLLEGIALE DE ST SÉPULCHRE

calogiquement appelé, Angelle, d'après les suppositions en 1791

NOTICE

SUR L'ANCIENNE ÉGLISE COLLÉGIALE

DU

SAINT-SÉPULCRE DE ROUEN

DITE

LA CHAPELLE SAINT-GEORGES,

Supprimée en 1791 ;

PAR M. E. DE LA QUÉRIÈRE.

(Séance du 12 avril 1861.)



Outre les trente-six églises paroissiales et un grand nombre d'églises conventuelles que renfermait la ville de Rouen avant la Révolution de 1789, il y avait une autre église qui n'était que simple collégiale (1) : C'était l'église ou *Chapelle du Saint-Sépulcre*, vulgairement appelée *Chapelle Saint-Georges*, de la représentation en relief d'un Saint-Georges à cheval (2), de grandeur naturelle, que nous nous rappelons avoir vu attaché à l'intérieur du temple, contre la muraille du côté du nord.

Ce petit monument existe encore. Il forme l'un des côtés de la rue Saint-Georges, et se trouve borné, à l'est, par la rue de la Vicomté, et à l'ouest, par la place de la Pucelle d'Orléans, sur laquelle le portail principal a été bâti.

(1) Saint-Cande-le-Vieux et Notre-Dame-de-la-Ronde étaient églises paroissiales et collégiales.

(2) Le relief de Saint-Georges à cheval avait été exécuté au xvi^e siècle.

Deux divisions bien distinctes partageaient ce monument religieux : le chœur ou sanctuaire, composé de deux travées voûtées en pierre (1), avec nervures prismatiques et rosaces à leur point d'intersection, et terminé par une abside polygonale; la nef, plus basse que le chœur, voûtée en bardeau et éclairée sur la rue par une seule fenêtre à meneaux flamboyants, car, du côté du nord, elle ne pouvait recevoir aucun jour, la muraille se trouvant adossée à une maison particulière. Dans la partie de cette muraille correspondant à la nef, il y avait une représentation en pierre du Sépulcre de Notre-Seigneur.

Les meneaux des fenêtres du chœur, les moulures des contre-forts, la porte latérale sur la rue Saint-Georges, avec ses niches surmontées de dais pyramidaux, accusent l'époque du xv^e siècle, tandis que le grand portail, tout défigurés qu'il est, avec les compartiments rayonnants de ses fenêtres, rappelle le xiv^e siècle.

Des peintures ornaient les verrières. Un petit clocher pyramidal fort simple, en bois et ardoise, était placé tout à l'entrée du chœur et au-dessus de son pignon. Un escalier en hélice, pratiqué dans la muraille, au nord, en permettait l'accès. Nous avons vu démolir ce clocher peu de temps après la vente qui fut faite de la chapelle Saint-Georges. Il avait été reconstruit à la fin du xvii^e siècle (2), et renfermait plusieurs cloches (3).

Voici en quels termes l'historien Farin rapporte l'origine

(1) 2 décembre 1723, délibération pour la réédification de la voûte de l'église. Déjà le 26 mai 1689, il avait été représenté qu'il y avait sujet de craindre que la voûte ne tombât, *attendu que la muraille penche du côté de la rue.*

(2) Le 26 mai 1680, il avait été représenté en assemblée du Chapitre qu'il menaçait ruine.

(3) « Payé pour une lanrière à une de nos cloches 1 l. 10 s. (Comptes de 1734-1736). »

de cette modeste église, d'après une tradition bien incertaine, puisqu'elle ne s'appuie que sur une vitre et une pierre que l'on voyait autrefois dans la chapelle (1).

« La vitre qui est du côté de l'épître, près de l'autel, représente, dans le premier panneau, plusieurs ecclésiastiques et d'autres personnes portant des flambeaux, et accompagnant le Saint-Sacrement que l'on porte à un malade représenté dans un lit au deuxième panneau, auprès duquel est un prêtre en habit qui l'exhorte. Dans le premier panneau, l'on voit un de ces prêtres qui relève de terre la sainte hostie, et dans le troisième, sont représentés plusieurs ouvriers qui bâtissent une église.

« La pierre est au pied de l'autel; elle est carrée : On y lit à l'entour ces paroles en lettres gothiques : *Ici adira le prêtre le Cors de Notre-Seigneur*. Voilà les deux fondements de l'histoire que l'on fait communément de la première fondation de cette église. Mais comme ces monuments ne marquent rien du nom du pays, du siècle, du fondateur, on n'en raisonne que par conjecture. »

Après avoir rapporté que la tradition populaire veut qu'un Anglais fut ce premier fondateur, et qu'il affecta à son œuvre de grands biens qu'il possédait en Angleterre, si cette tradition est vraie, dit notre auteur, l'Eglise a dû être fondée de l'an 1067, époque de la possession de l'Angleterre par Guillaume-le-Conquérant, à l'an 1202, où Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre et duc de Normandie, fut privé de cette province qui fit retour à la couronne de France.

Farin tire une autre conjecture des personnages peints sur les vitres. Les prêtres sont représentés *portant des flambeaux*. Il en conclut que cette fondation a dû être faite vers le temps où, suivant le décret d'Honorius III,

(1) *Hist. de Rouen*, par Farin, édition de 1731.

qui vivait l'an 1220, le clergé devait porter l'Eucharistie aux malades avec des flambeaux et une clochette.

Une autre circonstance l'a frappé ; c'est l'habit violet dont ces prêtres sont revêtus dans ces vitres ; l'habit noir n'étant devenu général au clergé que vers ce temps là, c'est-à-dire du XII^e au XIII^e siècle. Or, d'après son argumentation, comme nos dues possédaient alors l'Angleterre, il est vrai de dire que cette église a été bâtie du temps des Anglais.

Nous ajouterons que ces peintures sur verre dataient d'une époque bien postérieure, et qu'elles appartenaient évidemment au XV^e siècle, comme les fenêtres qu'elles décoraient.

Au surplus, on ne voit nulle part que cette église ait jamais possédé rien en Angleterre. Cela n'apparaît, en aucune façon, dans les titres de la seconde fondation, lesquels existent encore aux archives du département de la Seine-Inférieure.

Ce que l'on sait avec certitude, c'est que, vers le milieu du XIV^e siècle, Marie Du Chatel, veuve de Guillaume Du Chatel, conçut la pensée de rétablir cet édifice religieux, qui était abandonné et ruiné. La famille des Du Chatel était, en ce temps-là, très considérable. On la trouve dans les premières charges de la ville. Cette dame donna de nouveaux fonds à cette église ou chapelle, qu'elle voyait depuis longtemps dépouillée de son ancienne dot, où le culte divin avait cessé, et qui tombait en ruine. C'est ce que portent les lettres de fondation datées de 1354 et 1355 (1) : *Capellam ipsam pristina dote sua carere et suis ædificiis ferè totaliter destitutam, propter quod ab omni culturâ divini servitii cessabatur et diù cessatum extitit.*

(1) C'est par erreur que la *Description historique des maisons de Rouen*, t. 1^{er}, p. 199, énonce la date de 1314.

Elle y fonda quatre chanoines-prêtres (1), obligés à l'office canonial tous les jours, comme à la cathédrale. Elle régla même la distribution des offices qui n'appartiendraient qu'aux présents.

Ces chanoines devaient prier pour elle, pour son mari, pour Crespin de *Quemmo*, ou *Quemnio*, curé d'*Osouville*, du diocèse de Rouen (2), pour Henry Lallemand, autre bourgeois de Rouen, et pour Robert Le Carpentier, de la paroisse de Saint-Michel, lesquels l'avaient aidée à faire cette fondation.

« Les lettres de fondation sont écrites sur du vélin, et passées en la présence de Pierre, archevêque de Rouen, qui les a ratifiées. Elles énoncent aussi que le roi et ledit sieur archevêque et ses successeurs nommeront alternativement auxdites prébendes.

« On y voit encore les lettres d'amortissement que Jean I^{er}, roi de France, fait de tout le revenu donné par la même dame, lesdites lettres d'amortissement données à Paris, l'an 1357, le 7 novembre. Signé A. M. Signé par le Roi, Malon, et corrigées au conseil, le roi étant présent. Signé Royer; et au bas sont attachés deux sceaux avec des cordons de soie : l'un est de cuivre, où est gravée la figure de *Jésus-Christ ressuscité sortant de son sépulcre*, qui est le sceau commun du Chapitre; l'autre est de cire, où est représenté Pierre, archevêque de Rouen.

« Cette église, ou chapelle, a toujours porté le nom du *Saint-Sépulcre*. Elle est ainsi appelée dans la fondation de Marie Du Chatel et dans les lettres d'amortissement du roi Jean : *Ecclesiam et locum ad honorem Sepulcri*

(1) Charte de Jean I^{er}, roi de France, du vendredi sixième jour de septembre 1364.

(2) Farin, *Histoire de Rouen*, édition de 1731.

Dominici . etc. , Capellam Sepulcri Dominici. Tous les anciens titres parlent de même. On voit encore dans cette église un tombeau dans la pierre, et une vitre sur laquelle ces mots sont écrits : *Sepulcrum Christi viventis.*

« Ce n'est que depuis environ un siècle, que le peuple l'a appelée *Eglise de Saint-Georges*, à cause de l'image de ce saint, à cheval et de grandeur naturelle, que l'on y a placé, et qui est le patron des officiers de la Cinquantaine (1), dont la confrairie est depuis longtemps dans cette église; outre que l'abbé de Saint-Georges-de-Boscher-ville, qui avoit son hôtel proche dans une petite rue de ce nom, absorbée aujourd'hui dans la maison de M. Le Baillif, auroit pu y contribuer aussi. Dès 1444, ils y étoient établis, et Jean, comte de Shrosbery et de Welford, sire de Talbot et de Furnyvall, maréchal de France, les appelle, dans sa lettre du 22 décembre de la même année, *les Frères de la 50^{me}*, et il est fait mention dans cette lettre de Saint-Georges, patron des maîtres ou Frères de la 50^{me}. »

Une pièce curieuse, écrite sur parchemin, et que nous renvoyons à la fin de cette notice, est une lettre de Talbot, maréchal de France sous l'occupation anglaise, dans la première moitié du xv^e siècle, par laquelle il a fait don à l'église du Saint-Sépulcre, d'une chapelle fournie de chasuble, tunique, dalmatique, chapes, etc.

D'autres dons furent faits à l'église par divers personnages, aux années 1360, 1361, 1434 (2).

Les documents nous manquent pour faire connaître la décoration et le mobilier de cette église. Cependant, nos

(1) La compagnie de la *Cinquantaine*, composée de cinquante cavaliers, faisait partie de la garde bourgeoise de la ville de Rouen avant la Révolution.

(2) V. aux *Pièces justificatives* plusieurs notes que nous devons à la complaisance inépuisable de M. de Beaurepaire, archiviste du département.

recherches nous ont appris qu'une permission fut accordée aux chanoines du Saint-Sépulcre par l'archevêque de Rouen, Raoul Roussel, à la date du 8 mars 1451, d'établir *au-dessus de l'autel, dans un lieu élevé et éminent, un sacraire ou tabernacle, pour y exposer le corps de N.-S., dans un vase décent et honnête, sans toutefois leur conférer le droit d'administrer les sacrements.*

Nous voyons que l'autel était orné d'une suspension (1); qu'il y avait des chaises dans le chœur (2) pour MM. les chanoines et les chapelains.

La fête du Saint-Sépulcre se célébrait le vendredi de la Passion.

Comme les autres églises, cette collégiale renfermait des sépultures : Farin en donne les épitaphes. Quelques officiers de la Cinqquantaine y avaient été inhumés.

Les quatre chanoines étaient désignés sous le titre de premier chanoine, deuxième chanoine, etc.

Des chantres au nombre de trois, de quatre, et même de cinq, assistaient aux offices. Chaque chanoine, à son tour et à son rang de réception, gérait pendant deux années les affaires du Chapitre; il faisait la recette et rendait compte. On se réunissait pour délibérer dans l'église, au son de la cloche.

Les chapelains ne faisaient pas toujours régulièrement leur service, ainsi qu'il apparaît par une délibération du 13^{me} jour de janvier 1683. « Le Chapitre, extraordinairement assemblé, a ordonné que mons^r Tirouin prendra la

(1) Payé à Gouel, orfèvre, pour avoir raccommodé le vase de suspension, 6 l. (comptes de 1730-1732).

(2) « Le vendredi des Quatre-Temps, 1^{er} jour de mars 1697, le Chapitre, assemblé à l'ordinaire, au son de la cloche, dans l'église, où se sont trouvez M^{rs} Dumesnil, Gasse et Le Poulletier, il a été délibéré et résolu que les six chaises nouvellement placées dans le chœur seroient payées tant par M^{rs} les chanoines que M^{rs} les chapelains, et la distribution a été payée à l'ordinaire. Signés : Dumesnil, Le Poulletier, Gasse. »

mesme place et rang qu'il avoit coutume d'avoir par le passé et luy est enjoint de marquer les absences de tous les chapelains absents, et d'en certifier le Chapitre toutes les semaines et que les anciens présents des chapelains feront l'office et sera rabattu aux défailants *un sol* par chaque office. »

Il paraîtrait que les chanoines eux-mêmes ne se piquaient pas non plus d'une exactitude rigoureuse à assister aux délibérations du Chapitre. Pour stimuler leur zèle, on imagina de donner aux présents une gratification aux dépens des absents : « Le 14^e de janvier 1683, le Chapitre, extraordinairement assemblé, a, de rechef, arrêté que tous les vendredis des Quatre-Temps, à deux heures précises après midy, issue de vespres, le Chapitre s'assemblera règlementairement dans l'église du Saint-Sépulcre pour adviser aux affaires du collège parce que le recepveur en année sera obligé de payer aux présents à chacun 60 s., et la paye qui devoit estre donnée aux absents sera payée aux présents, sans qu'il soit besoin d'en advertir plus outre. »

Ce moyen a parfaitement réussi, car à la première réunion qui a suivi cette délibération, le Chapitre s'est trouvé au complet. En voici le témoignage :

« Le samedi dans les Quatre-Temps de la sepmaine de la Pentecoste, le 12^e de juin mil six cent quatre-vingt-trois, le Chapitre ayant esté différé à ce jour à cause de la feste de Saint-Barnabé qui eschéoit le jour précédent, auquel se sont trouvez MM. Toustain, Le Dain, Morin et Le Thiays, la distribution ordinaire de soixante sols pour chacun de messieurs a esté faite. .. » (1).

Le furieux ouragan qui désola la ville de Rouen le 25 juin 1683, fut aussi très dommageable, tant à l'église

1) Arch. du département de la Seine-Inférieure.

qu'aux maisons (1) et terres que possédait le Chapitre du Saint-Sépulcre. Il fut arrêté, dans la délibération du samedi matin, 10^e de juillet 1683, le Chapitre extraordinairement assemblé, à la prière de M. Le Dain, receveur en charge, que deux de Messieurs se transporteraient le jour même sur les terres de Saint-Hilaire, pour examiner le dommage que la grêle aurait pu y faire, pour en indemniser d'autant le fermier.

La même délibération porte :

« Que deux de MM. les chanoines diront, à leur rang et degré, gratuitement, la messe du Chapitre, à l'exception des messes des lundy et dimanche, au jour des festes qui echerront dans la semaine et cas, et qu'on ne pourvoira point à la place de chappellain qui est présentement vacante jusques à ce que les réparations les plus nécessaires et extraordinaires puissent être faites, et M. Toustain a présentement avancé sur son compte à M. Le Dain la somme de 60 l. A esté aussy arrêté que, par commun consentement, on remerciera le dernier pourveu des chappellains, laissant aux deux plus anciens des chappellains à continuer matines et vespres jusques à ce que les réparations extraordinaires soient faites, ou on rétablira les choses comme elles estoient en premier estat. (2). »

L'église du Saint-Sépulcre, ou de Saint-Georges, ne fut pas exempte de quelqu'une de ces constructions parasites qui s'attachaient dans les temps passés aux édifices religieux ou civils. C'est ce que nous trouvons dans le texte d'une délibération dont voici la teneur :

« Le 8^{me} novembre 1701, le Chapitre se tenant extraordinairement en l'église Saint-Georges, où se sont trouvez

1) En 1682, le Chapitre possédait, rue du *Gros-Horloge*, une maison où pendait pour enseigne, les *Hannetons*.

(2) *Archives du département*. Délibération n^o 11.

MM. Dumesnil, Gasse, Poulitier et Costil, il a été résolu que *Jacques Blanchemin, futailler, qui occupe la petite boutique* attenante à ladite église, servira dans la suite de clerc, et pour cela, on lui a mis dans les mains les clefs de l'église et des ornements, et sur *les plaintes faites depuis longtemps, par MM. de la Cinquantaine*, au sujet de leur messe du lundy (1) qui ne se dit pas exactement, on est convenu qu'on payeroit l'honoraire manuellement chaque lundy, et au surplus, que l'ordonnance du 30 d'aoust 1700 sur les absences des chappellains seroit exécutée. La distribution a été payée à l'ordinaire. Signés : Dumesnil, Costil, procureur de M. Costil et receveur, Gasse. »

La seconde partie de la délibération fait connaître encore l'inexactitude des chapelains à remplir leurs obligations; le peu d'avantage qu'ils y trouvaient en est la cause. Ils ne pouvaient être grassement payés, les revenus du Chapitre étant extrêmement modiques. Aussi les chanoines réclamèrent-ils une modération sur la somme de 90 l. à laquelle ils avaient été imposés *aux décimes*, protestant qu'ils ne pouvaient payer pareille somme et continuer l'office.

Leur supplique, adressée en l'année 1712, à MM. les Présidents et Conseillers de la Chambre du clergé de Rouen, établit « qu'ils n'ont que 750 l. de rentes, consistant, les $\frac{2}{3}$ en vieilles maisons, dont les réparations, depuis douze années, coûtent plus que le revenu; les quittances des ouvriers se montent à plus 300 l. par an, et plus de 150 l. de charges annuelles, savoir : deux messes la semaine, 52 l. ; 40 l. tant pour le lumi-

(1) « Le 19 décembre 1698, il a été résolu que la messe de la Cinquantaine sera dite alternativement par chacun de MM. les chanoines, et qu'ils serviroient tour à tour de diacre et sous-diacre, et qu'ils auront chacun trois sols, parce que les oblations de tous les dimanches de l'année seront mises dans le tronc du chapitre. »

naire que pour la lampe, sans compter l'entretien des ornements; 36 l. pour un chapelain; 10 l. à celui qui ouvre et ferme l'église, et qui la balaie; 10 l. de rente foncière; sans y comprendre les pertes fréquentes dans un si grand nombre de petits locataires... et comme il est aisé de voir que presque tout le revenu est absorbé et employé ou en réparations et que le surplus ne peut que fournir aux rétributions des assistances des dits chanoines, quoiqu'elles ne soient que *d'un sou par office...* »

Une des pièces les plus anciennes que renfermait le chartrier du Saint-Sépulcre est une sentence rendue, le 5 mai 1496, contre les trésoriers de l'église Saint-Michel, qui voulaient empêcher les chanoines de mettre hors de leur église, *sur le pavement proche l'église, un banc et des reliques avec un bassin pour quêter les dévotions.*

Nous sommes instruits de l'heure à laquelle se faisait l'office des vêpres, par une délibération du 9 août 1709, qui statue « que l'on continuera de dire vêpres à 2 heures et 1/4, tous les jours, comme l'on fait depuis Pâques, excepté les veilles et les jours de fêtes, les samedis et dimanches qu'on les dira à 1 heure 1/4, comme l'on a fait jusqu'à présent. »

Le 28 octobre 1717, un pouvoir par écrit des quatre chanoines fut donné à Amelot, receveur, pour passer un aveu et déclaration des biens et revenus de l'église à la Chambre des Comptes (1).

Le 8 août 1723, les quatre chanoines prirent une délibération pour repousser le projet de M. Martinet, ingénieur et architecte, *se disant* envoyé par M. de Gasville, intendant de la généralité de Rouen, à l'effet d'établir un réservoir dans la muraille de leur église, « pour fournir de l'eau aux fontaines qui en ont moins, parce que, disent-

(1) V. aux Pièces justificatives.

ils, des particuliers en ont obtenu pour leurs maisons dans la rue Herbière. . . parce que la maison de Dieu ne doit pas souffrir les servitudes qui la ruineroient. »

Nous trouvons à la date du 27 mars 1783, un accord signé entre les chanoines de l'église royale et collégiale du Saint-Sépulchre, et M. Mésaize, apothicaire, leur plus proche voisin, à cette fin que « celui-ci change l'égoût de sa maison et fasse décharger sa gouttière dans la nôtre qui règne le long de notre dite église du Saint-Sépulchre, à condition que notre gouttière, qui alors deviendra commune, sera entretenue aussi à frais communs, et que ledit sieur Mésaize y contribuera pour une moitié. »

Les chanoines possédaient un grand corps de logis appelé le *Collège du Saint-Sépulchre*, et vulgairement le *Collège de Saint-Georges*, situé dans la rue Saint-André. (C'est la partie de la rue aux Ours comprise entre la rue Ancrière et la rue de la Vicomté.) Il ne paraît pas qu'ils l'aient occupé, du moins dans les derniers temps, car ils se logeaient chacun à sa convenance.

Les bâtiments et dépendances de cette grande maison tombaient de vétusté, ce qui décida les chanoines à en faire la vente à *fiéffe*, par contrat passé devant M^e Vitecoq, notaire, le 27 janvier 1778, moyennant 740 l. de rente foncière perpétuelle et irracquittable, à M. Jacques-Abraham Le Borgne, négociant, demeurant à Rouen, place du Marché-aux-Veaux, paroisse de Saint-Michel, lequel, à la place, a fait bâtir, au fond d'une cour, une maison fort agréable d'aspect, et sur la rue, à droite et à gauche de la grande porte d'entrée, numérotée 78, plusieurs autres maisons de belle apparence.

Furent présents au contrat, discrètes personnes, savoir : *Messire François-Michel Delassaux, prêtre, demeurant en cette ville de Rouen, rue des Jacobins, paroisse Saint-Sauveur ;*

M. Jean-Baptiste Fliot, prêtre, demeurant audit Rouen, rue aux Ours, paroisse de Saint-André-de-la-Ville;

Et M. Pierre-Jean Mouchelet, prêtre, vicaire de la paroisse de Gaillon, y demeurant ordinairement, et de présent en cette ville, logé rue du Fardeau, paroisse de Saint-Pierre du Châtel.... Tous trois chanoines de l'Église royale et collégiale du Saint-Sépulchre de Rouen, tant en leurs noms, que pour et au nom de celui qui sera pourvu de canonicat dont est décédé revêtu, etc., etc.

Une pièce intéressante, écrite sur parchemin, à la date du 20 juin 1719, est la « *Déclaration du Bien et Revenu de l'Église collégiale du Saint-Sépulchre, dite de Saint-George, de la ville de Rouen, que baillent au Roy, nostre Souverain Seigneur, les chanoines de la dite Église, en exécution de l'arrest de la Cour du 20 avril 1717 et à cause de la mutation de Rèigne (1).* »

Pour faire connaître et apprécier la situation financière du Chapitre à diverses époques, nous extrayons ce qui suit du registre des délibérations :

« 1^o Le mercredi 29^e jour de novembre 1690 et le vendredi 1^{er} décembre de la mesme année, en l'Église collégiale du Saint-Sépulchre de Rouen, M. Costil, chanoine de la d. Église et receveur, a rendu ses comptes des deniers du dit Chapitre reçus depuis la Saint-Jean 1688, jusqu'à pareil jour de Saint-Jean 1690, et en présence de M. Toustain, M. Le Dain et M. Morin, chanoines dudit Sépulchre. La receipte dud. compte s'est trouvée monter à la somme de 2371 l. 4 s. 11 d., et la dépense à la somme de 1592 l. 7 s. 6 d., ainsy est restée la somme de 778 l. 14 s., et 5 d. qui ont été présentement payée (sic).

« 2^o M. Lehot a rendu les comptes de sa receipte commencés à la Saint-Jean 1714, et à finir à pareil jour 1716.

(1) Voy. aux pièces justificatives.

La recette montoit à 16741. 14 s. : la dépense à 15211. 14 s. : ainsi il restoit 153 l. à partager et qui furent partagées le jour de la reddition desd. comptes le 10^e jour d'août 1717.

« 3^e Compte et Etat du Revenu de l'Eglise collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen que rend M. Robert-Romain Du Bos, prestre, chanoine et receveur de lad. Eglise, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1742 et finissant à pareil jour 1744.

« La dépense s'élève à..... 2118 l. 3 s. 9 d.

« La recette à 2423 l. 14 s. 9 d.

« La recette excède la dépense de 305 41 laquelle
2423 l. 14 s. 9 d.

somme a été à l'instant payée aux S^{rs} chanoines du Saint-Sépulcre par MM. les héritiers de feu M. Romain Dubos, chanoine du Saint-Sépulcre, qui ont rendu le présent compte, la quelle somme a été partagée en quatre parties, chacune de 76 l. 7 s. 9 d., et celle de M. Dubos a été laissée es mains de ses héritiers, etc.

« 4^e Le compte de gestion du revenu de l'Eglise royale et collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, pour les quatre années de 1773 à 1777, présente une recette de 5693 l. 9 s. 10 d. et une dépense de 2181 l. 6 s. : la recette excédant la dépense de 3512 l. 3 s. 10 d., la dite somme a été partagée en quatre parties égales et payée aux quatre chanoines Delassaux, Liot, De la Motte et Fliot. »

En 1779, les quatre chanoines titulaires étoient MM. Delassaux; Mouchelet, vicaire de Gaillon; Fliot, secrétaire de l'archevêché, et Baroche, secrétaire de l'archevêché, devenu chanoine à la cathédrale en 1788 (1).

(1) M. Baroche étoit né à Gaillon en 1751; il mourut à Rouen, en 1847, à l'âge de quatre-vingt-seize ans, ayant les titres de chanoine et de grand-chantre de la cathédrale.

Nous n'avons pu recueillir aucune notion sur le mobilier que possédait l'Église ou Chapelle dont nous avons essayé de tracer l'histoire. Cependant, un inventaire de ces objets a dû être fait, lors de la suppression de la collégiale, qui fut décidée par un décret de l'Assemblée nationale du 12 juin 1790, sanctionné par Louis XVI le 24 août de la même année (1). Il n'existe aux archives du département aucun état dudit mobilier. Ainsi, nous ignorons quels étaient le nombre et l'importance des vases sacrés, des ornements sacerdotaux, etc., etc.

L'Église du Saint-Sépulchre, ou Chapelle Saint-Georges, fut vendue, le 9 juillet 1791, à Pierre-François Mésaize, apothicaire, pour la somme de 27,900 l.

Quand on considère que vingt-quatre églises paroissiales, sans compter les églises des couvents, furent supprimées en 1791, et que, presque toutes, elles présentaient plus ou moins d'intérêt; quand on les voit, de nos jours, disparaître peu à peu l'une après l'autre, et que l'on songe que, tout-à-l'heure, deux des plus curieuses entre toutes celles qui existaient il y a soixante-dix ans, Saint-André-de-la-Ville et Saint-Martin-sur-Renelle, vont être rasées par suite de nouveaux tracés de rues, malheureusement adoptés, il est bien permis de former des vœux pour que nos Autorités fassent un effort, afin d'arracher à une ruine certaine les quelques anciens et rares édifices religieux qui restent encore debout, et qui pourraient être utilisés dans une ville où il manque encore tant d'établissements.

La chapelle de Saint-Georges est de ce nombre. Malgré son état de mutilation et de délabrement, elle mérite d'être conservée.

(1) *Proclamation du Roi*, du 24 août 1790, sur les décrets de l'Assemblée nationale pour la Constitution civile du clergé. Art. 20 du décret du 12 juillet 1790.

On pourrait y établir une crèche ou une salle d'asile pour les petits enfants, ou une école primaire, en faire une salle de réunion pour une association quelconque, ou un atelier de travail, etc., etc., etc.

L'ancienne collégiale du Saint-Sépulcre est aujourd'hui occupée par un loueur de voitures. à qui elle sert, tout à la fois, d'écurie et de remise!

PIÈCES DIVERSES.

Lettres de Talbot, relatives à une chapelle dont il avait fait don à l'Église du Sépulcre de Rouen.

I

1444.

Jehan, conte de Shrosbery et de Wefford, Sir de Talbot et de Furnyvall, mareschal de France. A tous ceulx qui ces presentes verront salut. Comme pieca par devocion nous ayons donné a lesglise du Sepulcre pour honneur et reverence de Dieu et de monsieur Saint-George qui en icelle est honoré, reveré et servy, une chapelle fournie de chasuble, tunique, dalmatique pour dyacre et soulz dyacre, deux chappes et deux paremens dautel autrement nommez contre autielx de drap de damas blanc semez de jartiers pers et soit ainsi que parolles se soient meues par forme de contraversie par entre les chanoines dicelle esglise dune part, et les freres de la cinquanteine de ceste ville de Rouen dautre : iceulx chanoines disans les aour-nemens dessusdiz appartenir à la d. esglise et les diz

freres disans au contraire iceulx appartenir à leur confrarie, Surquoy ayons esté requis dire et desclairer notre volenté et intencion, Savoir faisons et certiffions que les vestemens aournemens et paremens dessus diz en tant que donné en y avons, nous lavons fait en propos, intention et volenté qui soient gardez et usez pour la decoration et service dicelle esglise et non dautre, especialement à la feste de mon d. sr Saint-George touteffois quelle escherra et à telles aultres festes comme les diz chanoines adviseront estre à faire en la garde desquelz voullons et entendons que les diz vestemens aournemens et paremens soient et demeurent comme appartenans à la d. esglise. Desquelles choses iceulx chanoines nous ont requis ces presentes que leur avons accordees pour leur valoir en temps et lieu ce que de raison et justice appartendra. Donné en tesmoing de ce soubz notre scel et signe manuel à Rouen le xxiiij. jour de decembre lan de grace mil. cccc. quarante quatre.

Signé : TALBOT.

Original, sceau perdu.

Arch. de la Seine-Inférieure.

II

Reg. du tabellionage de Rouen, 1^{er} registre, f^o 7.

Messire Robert Quineglane, curé du Bosegouet. donne à quatre prestres faisant le service divin au Sépulcre de Rouen, pour prier pour les ames de son père et de sa mère, 10 s. de rente sur une maison à Rouen, rue Saint-Patrice. 1360.

III

Ibidem, f^o 115.

Don par monseigneur Johan de la Ferrière, aux chanoines du Sépulcre, en l'honneur de la beneicte passion

de N.-S. et de Saint-Jorge le glorieux martyr, d'une terre nommée le Mont-Robert au Mont-aux-Malades. Le revenu sera distribué chaque jour et heure de matine. Un obit solennel aura lieu chaque année pour lui, le jour de son trépas (mercredi avant la Madeleine). 1361.

IV

Ibidem, 11 juillet 1433.

Fondation par Colin du Vaurichier bourgeois de Rouen. Chaque samedi et à toutes les fêtes de N.-D., on chantera l'*Inviolata* devant l'autel et image de N.-D. Il aura sa tombe en l'église. On placera une pierre ou une table de cuivre où sera écrit le service, et en substance ladite fondation.

Étaient alors chanoines : Jean Hurel, Pierre Le Grant, Jean Guillebert.

V

Ibidem, 8 juin 1434.

Le même donne au Sépulcre 12 l. de rente, à charge de dire vingt-huit sermons dans l'église du Sépulcre, à commencer le lundi du carême. Ils seront prêchés par les religieux des quatre religions mendiantes de la ville. On paiera pour sermon 5 s. t., le restant de la somme sera employé à faire dire une messe basse de *requiem* et seize autres messes. Étaient alors chanoines : Robert le Machon, Jean Hurel, Jean Guillebert, et Guill. Chainet.

Robert le Maçon était en même temps curé de Heberville. V. Ibidem, un acte du 7 juin 1431.



RECHERCHES

sur

LES DEUX DU GUESCLIN

(BERTRAND ET OLIVIER),

Lues dans la séance du 1^{er} février 1861,

PAR M. BARABE.

- 1^{er} §. — Sceau ou signature à la fin du xiv^e siècle et au xv^e siècle.
- II^e §. — Extrait de quelques lettres inédites du connétable Bertrand Du Guesclin, d'après le manuscrit de Saint-Evroul, de la Bibliothèque impériale.
- III^e §. — Particularités de famille relatives aux deux frères Bertrand et Olivier, successivement *comtes de Longueville*, d'après plusieurs actes du Tabellionage de Rouen.
- IV^e §. — Aperçu rapide sur les possesseurs de ce comté jusqu'à la fin du xvii^e siècle.

Lorsque nous nous occupions des divers modes de contracter en France (1), et de l'emploi du sceau au moyen-âge comme marque d'authenticité et pour tenir lieu de la signature des parties, nous ajoutions que ce fut vers la fin du xiv^e siècle que les signatures commencèrent, sinon à le suppléer, au moins à l'accompagner; et que les préjugés de la noblesse, qui jusqu'alors avait dédaigné l'étude, avaient eu pour effet de maintenir l'usage du

(1) Recherches historiques sur le tabellionage royal en France, et surtout en Normandie.

sceau parmi ceux-là même qui . peu nombreux d'ailleurs, savaient écrire et signer.

Comme en rassemblant quelques faits de cette nature, nous avons découvert divers renseignements intéressants, disséminés ou inédits sur le connétable Bertrand Du Guesclin, cette grande figure historique du XIV^e siècle, et sur Olivier, son frère puîné, son digne compagnon d'armes, nous nous sommes trouvé amené à étendre notre sujet, en le faisant suivre d'un aperçu rapide sur les phases du comté de Longueville, dont les deux Du Guesclin eurent la possession et le titre.

Tel est aujourd'hui le double but de cette notice à la fois paléographique et en partie historique.

Missive de Bertrand Du Guesclin.

A l'occasion d'un procès de chasse, fait au veneur du connétable aux assises de Pont-Auton (Eure) par Gui Chrestien, bailli de Rouen et de Gisors, à la requête des religieux de l'abbaye de Saint-Evroul, nous avons extrait la lettre suivante, du 1^{er} juin 1380, dont le style et les détails nous ont paru intéressants, à raison surtout de la haute position de son auteur.

En titre : « La fourme et la manière comme monsieur le connestable de France, escript à l'abbé Philippe pour la cause devant dite, chest à scavoir de Bose-Guillaume et de Bellemare (vencours).

« Réverent père en Dieu, chiers et grans amis, nous avons ordené nostre amé escuier et vencour Jehan de Bellemare chassier pour nous as chers en vos bois et allours ou il en sera repaire, si li vuilliez fere garder aucun bon buisson, afin quant il yrra il truisse (trouve), à quoi chassier et li faictes fere aide et reconfort, comme se present y estions, et comme avois faict et en cest,

nous ferez plesir; et quant est du procès que vous avez au seigneur du Bose-Guillaume et à nostre dit escuier, nous en avons parlé de bouche à nostre amé le bailli de Roen, afin qu'il meste la besogne en l'estat ou elle estoit au devant de ce que le procès commenchast, lequel le nous a accordé si ne vulliez plus procéder as dessus dits, quer nous avons ordonné nostre dit escuier de venir après nous en pays de Languedoc en service du Roy et en nostre, après chest mi-aust (mi-août) prouchain venant, si voulons qu'il soit hors de procès a vous et a tous aultres. Et afin que vous soiez certain que chest nostre volonté d'estre ainsi fait et de nostre propre mouvement, NOUS AVONS SINÉES CES LETTRES DE NOSTRE MEIN: si nous en rescrivez par le porteur ce que fere en vouldreiz réverent père en Dieu, chiers et grants amis se aucune chose voulez que nous puissions, escripvez le nous et nous le ferons très volentiers, nostre Seigneour vous ayt en sa garde. — Escript et scellagne à la Ferté *nebt* (sic) le premier jour de juing M. CCC^o IIII^{xx} (1380), signé BTRAN (1). »

Le connétable, né en 1314 d'une ancienne famille bretonne, était l'aîné de dix enfants. Il mourut de maladie, le 13 juillet 1380, à l'âge de soixante-six ans, devant Château-Neuf de Randon (Lozère), qu'il assiégeait. Il fut enterré à Saint-Denis, auprès du tombeau que Charles V s'était fait préparer (2). Son dernier adieu aux vieux capitaines fut : « qu'en quelque pays qu'ils fissent la guerre, *les gens d'église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple*

(1) On retrouve ce même *fac simile* reproduit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 1^{er}, 3^e §, p. 529, au pied d'une quittance du 23 novembre 1374.

(2) Chaque année, un service funèbre était fait pour le connétable, et une lampe ardente brûlait devant son tombeau; comme depuis, tout ceci avait été parfois négligé ou interrompu, *monsieur* Duguesclin, conseiller en la Cour, à Rennes, présenta requête aux Etats de Bretagne, qui, y faisant droit *dans*

n'étoient point leurs ennemis. » *Hist. président Hénault*, t. 1^{er}, p. 323.)

Ces paroles expliquent la modération de sa conduite à l'égard des religieux de Saint-Evroul, et témoignent de son respect pour leurs droits de propriété, si peu importants qu'ils fussent.

Dans une précédente lettre relative au même procès, *il excuse son veneur* par cela même qu'il *estoit portecour* d'une lettre de lui, *quoique non scellée*, ce qui indique bien ici, qu'il signoit *manuellement*, ou simplement scelloit ses lettres selon son bon plaisir. Toutefois, observons ici que, pour plus grande authenticité de la teneur de la lettre et *de son scel*, elle constatait parfois finalement la présence d'un certain nombre de témoins (*ibid.* mss. n° d'ordre 1131), comme s'il se fût agi d'un acte public, mais peut-être aussi était-ce pour la garantie personnelle du secrétaire qui écrivait sur l'ordre du maître ?

Nous constatons ici cette alternative du sceau ou de la signature, parce que si l'emploi du sceau qui, dans les chartres des XIII^e et XIV^e siècles, et même auparavant, avait succédé aux monogrammes et aux croix formées par les parties, au pied des actes, solennisés d'ailleurs par la présence des nombreux témoins qui y apposaient un signe du même genre, se trouve ainsi généralisé, ce n'est pas à dire pour cela que cet usage, surtout jusque vers la fin du XIV^e siècle, fût le résultat d'une ignorance générale, puisque les clercs eux-mêmes suivaient le même mode. Ce fut ainsi que plus tard en France, les parties qui savaient signer, suppléaient même capricieusement à leur signature par des signes ou dessins arbitraires, sur-

leur session du 2 janvier 1674, ordonnèrent que les députés qui iraient en Cour, solliciteraient Sa Majesté d'ordonner le rétablissement de l'ancien état de choses. (Registre mss. 1674, f° 96, *Arch. départementales*. — Communiqué par M. Quesnet.)

tout dans leurs actes privés qui pourtant avaient le plus besoin de garantie. Quoi qu'il en soit, s'il faut reconnaître avec Alain Chartier, secrétaire des rois Charles VI et Charles VII, « que l'on tenoit a reproche de *Gentillesse* (noblesse) de bien lire et bien escrire, » il faut bien aussi admettre que ce préjugé ne faisait pas loi pour tous, car ces deux rois signaient en entier leurs diplômes, ainsi que les archives en fournissent la preuve (1).

Or,

Regis ad exemplar totus componitur orbis!

(HORACE.)

Aussi, voyons-nous le même historien et poète poser en adage : « *Qu'un roi sans lettres est un asne couronné.* »

Roy sans lettres comme un asne seroyt.

S'yl ne scavoit l'escripture ou les lois;

Chascun de ly partout ce moqueroit.

Sainte-Palaye, p. 105, t. II, en son Mém. sur l'anc. chev.

Mais c'est à tort, suivant nous, que Sainte-Palaye, sur l'appréciation, non d'un historien contemporain, comme nous l'avions cru d'abord, mais d'un simple trouvère, répète que notre illustre cométable Du Guesclin *ne savoit écrire ni signer*, tandis qu'au contraire *le fac simile* de sa signature au pied d'une lettre *qui la mentionne*, atteste une main suffisamment exercée. Pour remonter à la source de cette assertion, nous avons consulté, à la bibliothèque de Rouen, fonds Le Ber, sous le n° 3.825, la chronique publiée en 1618 par Claude Ménard, conseiller du roi à Angers, contenant l'histoire de notre personnage d'après *Jehan d'Estoutteville, capitaine de Vernon-sur-Seine*,

(1) La même remarque s'applique au duc d'Anjou, l'un des oncles de Charles VI.

et escripte en prose en 1387 (1), à la requête de ce dernier, en laquelle le connétable est qualifié en outre de duc de Molines, de comte de Longueville et de Burgos.

Nous savons, en effet, qu'il était devenu comte de Longueville, parce que Charles V, roi de France, ayant confisqué ce comté sur le roi de Navarre défait à la bataille de Cocherel, près d'Evreux, en 1364, l'avait donné à Bertrand Du Guesclin devenu *maréchal de Normandie* (2), en récompense de ses hauts services et pour en chasser, d'ailleurs, les Navarrais qui l'occupaient encore.

Mais revenons à notre sujet ; voici ce que dit la chronique ci-dessus, p. 34 :

« Le duc estant assiégé dans Rennes, et en recevant un hérault du duc de Lancastre, qui lui apportoit un sauf-conduit pour venir parler à ce prince, il prit le sauf-conduit et le bailla à lire, *car rien ne scavoit de lettres ne oncques n'avoit trouvé maistre*, de qui il se laissa doctriner, mais les vouloit-il toujours férir.

L'auteur ajoute : « Du moins ne fut-il pas du nombre de ceux qui se laissaient asservir et dominer par les clercs ! » Exclamation qui révèle bien ici la répugnance des hommes d'épée à se soumettre aux clercs chargés de leur instruction civile.

L'induction ci-dessus ne nous semble pas encore inconciliable avec les lettres citées plus haut, car, que le connétable eût été un disciple d'un caractère indocile et fougueux, est-ce à dire qu'il n'eût pas appris comme ses frères, sinon

(1) C'est la traduction du trouvère Cavelier du xiv^e siècle, publiée par M. Charrière, en 1839, aux documents inédits de l'histoire de France, et dont l'œuvre rimée existe en un beau m. ss. à la Bibliothèque de Rouen.

(2) Nous trouvons dans un contrat de notre tabellionage, à la date du 18 octobre 1403, que « noble et puissante dame Isabel de Trye, était veuve de feu noble et puissant seigr monst Claudin de Hallenvilliers, en son vivant maréchal de Normandie.

les belles-lettres, au moins à écrire ou à signer son nom? Le fait rapporté d'avoir fait lire la lettre de sauf-conduit à son secrétaire, n'est pas non plus décisif, car, le plus souvent, les grands personnages en usaient ainsi (1), et la preuve d'ignorance absolue que déduit de ce fait non pas l'historien, mais bien le trouvère, ne nous paraît pas, de sa nature, concluante.

Nous avons aussi consulté, sous le n° 3,826, même fonds Le Ber, l'histoire du même connétable par le conseiller Hay du Châtelet, éditée en 1666; nous y avons trouvé la teneur d'une autre lettre, p. 477, terminée par ces mots : « Votre petit serviteur *Bertran de Guesclin*. Il est vrai qu'il écrivait au duc d'Anjou (*Louis*, frère du roi, p. 422).

En voici l'extrait, curieux quant au style et aux mœurs,

« Mon très redoubté et puissant seigneur, plaise vous scavoir que mardi à vespres y receu vos très gracieuses et aimables lettres, qu'il vous a plu m'escire *par mon hérault*, faisant mention de vostre arrivée devers le Roy etc. »

Et à la fin : « Je me recommande à vous comme vostre serviteur, et vous supplie de me tenir et mettre bien en gré du Roy, et me recommande à ly, et je prie *le Saint-Esprit* qu'il vous donne bonne vie et longue. Escript à Saint-Malo le dix d'aoust (sans indication d'année). » Et plus bas est écrit : « Votre petit serviteur *Bertram de Guesclin* (1) » sans mention du *seel* qu'il n'eût point cependant manqué de faire apposer sur la lettre, si elle n'avait pas été signée de lui.

(1) Ce fut ainsi qu'à l'approche du combat du Pont-Valain, Thomas de Grançon, chevalier anglais, ayant écrit à Bertrand pour l'appeler en champ clos, le *duc bailla la lettre à lire à un sien secrétaire* à l'audience des barons qui là estoient (même chron. p. 410).

(2) Dans le nouveau *Traité de diplomatique*, t. III, pl. 60^e, p. 457, nous retrouverons cette formule finale dont l'écriture cursive, imitée de celle du temps, ne diffère pas de celle de la signature qui la suit; mais à vrai dire, elle nous paraît être plutôt l'œuvre d'un secrétaire du connétable que de lui-

Et au dessus de la lettre : « A mon très redouté et très puissant seigneur le duc d'Anjou et de Touraine. »

Si nous nous sommes appesanti sur ces particularités, c'est qu'il nous a paru intéressant de repousser pièces en main le reproche d'ignorance absolue attribué à un héros dont la mémoire appartient aussi à notre province, soit comme maréchal de Normandie, soit comme comte de Longueville. L'examen de ces faits se rattachait d'ailleurs à l'état des lettres à la fin du xiv^e siècle, époque à laquelle Charles V qui lui-même savait écrire et signer, et dont on conserve un précieux autographe aux archives de l'empire (1), fondait la bibliothèque royale composée à sa mort de 900 volumes M. SS., nombre bien considérable pour ce temps qui précéda de près d'un siècle l'invention de l'imprimerie.

Comme détails biographiques et de famille, nous croyons pouvoir indiquer plusieurs actes inédits que nous avons découverts dans le tabellionage de Rouen :

Le premier, du 29 janvier 1394 (vieux style), constate « que haut et puissant seigneur feu *Bertran de Guesclin*, comte de Longueville, alors connestable de France, avait marié *Jehanne de Saint-Jehan*, sa niépce, à noble et puissant seigneur messire Pierre de Tournebu, chevalier, sieur dudit lieu et de Grimbost, et, qu'en faveur de ce mariage, il avait donné 6.000 fr. d'or, sous la condition que 4,000 fr. seraient réversibles à la ligne du chef de cette dame, si les époux mourroient sans descendance. »

même, si toutefois elle n'a pas été une simple transcription faite à la même époque par tout autre main.

Les bénédictins doutent, d'après Ménard, que le connétable ait su signer ; nous avons démontré que cette autorité est fragile et s'efface devant les faits contraires.

(1) Carrière, *ibid.*, p. LXXXI.

Ce fait se réalisa après le décès du connétable ; aussi voyons-nous son frère puîné, messire Olivier de Guesclin, devenu comte de Longueville, et son seul héritier, se présenter pour réclamer la réversion de la dot ci-dessus.

Ce Pierre de Tournebu, comme seigneur Banneret, comptait un chevalier et huit écuyers dans la *montre* tenue à Carentan le 9 août 1378, et s'était placé sous les ordres du connétable qui avait sans doute voulu récompenser ses services en l'attachant à sa famille. (Voir 2^e *Hist. de Hay*, in-f^o, p. 396).

Nous trouvons relaté dans un second acte de notre tabellionage, à la date du 12 octobre 1411, « que le douaire de la dame de *Saint-Jehan*, veuve dudit sieur chevalier, avait été liquidé entre elle et noble homme *Jehan*, escuyer, sieur de Tournebu, neveu de ce dernier, à 200 livres de rente viagère sur les terres de Tournebu, du Bec-Thomas, de la Motte-de-Cesny, en bonne et suffisante assiette au Bailliage de Caen. »

Le troisième acte notarié de notre dépôt, du 17 janvier 1401, nous révèle sur messire *Olivier de Guesclin*, plusieurs détails curieux. Disons, d'abord, qu'indépendamment de son titre de comte de Longueville, il se qualifiait, en 1388, de seigneur de la Rochetesson, et que, de plus, « il était désigné, en 1401, *escolier* (1) à Paris, et avait pour compagnon *maître* Robert Flambart, aussi escolier à Paris, qualifié en outre de *Secrétaire du Roy nostre sire*, » alors même que messire Olivier avait été, dès son jeune âge, au service de son frère, son vaillant compagnon d'armes : ce qui reporte son âge à une époque assez avancée, puisqu'il devait être plus que

(1) Escolier pourrait bien ici n'être pas synonyme d'étudiant, et signifier à *scholâ parisiensi*, c'est-à-dire de la Faculté de Paris, de l'Université.

majeur à l'époque de la mort de son frère aîné, ou tout au moins, en 1388, époque à laquelle nous le verrons bientôt contracter en son nom personnel. D'où la conséquence que le désir de s'instruire avait prévalu en lui sur les anciens préjugés de la noblesse, comme il avait pu réagir sur le connétable, et, qu'en un mot, il y avait progrès dans les esprits.

La chronique déjà citée du capitaine d'Estoutteville (p. 4) nous apprend, en divers passages, que le connétable était l'aîné de ses frères, et (p. 51) qu'Olivier, son *frère germain*, qui était sorti en armes de Dinan pendant la trêve, et au mépris de laquelle il avait été fait prisonnier, *n'était qu'un enfant*. Aussi, Bertrand, avec l'appui du duc de Lancastre, força-t-il les Anglais à remettre son jeune frère en liberté, *sans rançon*; Olivier disant, d'ailleurs, dans cette circonstance, « qu'il étoit le *mainné* (puîné), et que son frère aîné étoit *poivre chevalier*, et *poirement hérité* », (*Ibid.*, p. 48.)

Si nous entrons dans ces détails de famille, c'est qu'ils rehaussent la générosité du connétable envers ses proches, comme envers ses compagnons d'armes. (Voir *Hay*, p. 139, in-f^o.)

Quant à ses divers exploits, qui se lient à l'histoire du règne de Charles V, ils sortent du cadre que nous nous sommes tracé, n'ayant voulu faire entrer ici comme accessoires que les détails qui pouvaient éclairer les actes exhumés par nous des archives, afin d'offrir un faisceau de recherches utiles au point de vue de la famille Du Guesclin et de son illustration.

Quant aux armes de Duguesclin, voici comment l'un des notaires apostoliques en l'officialité de Rouen (1),

(1) *Notice sur P. Cochon et sur sa chronique*, par M. Vallet de Viriville, Paris, 1879.

chroniqueur au xv^e siècle, les désigne dans une espèce de ballade sur la mort de ce héros :

L'escu d'azur a ung Esgle (aigle) de sable
A deux testez (têtes) et ung rouge bâton,
Portoit le preux, le noble connestable,
Qui de Bertren *Glesquin* portoit le nom (1).

Au verso du premier feuillet d'un manuscrit de la fin du xv^e siècle, contenant les faits et gestes de messire Bertran de *Guesclin*, on lit ce quatrain ajouté et écrit dans la première moitié du xv^e siècle :

L'homme à bien dire et bien parler enclin,
Peult mains pays préserver de souffrance
Car par sa pleume, Clément Marot en France,
Autant aida que par lance *Clesquin*.

Biblioth. de Rouen, n^o 132 catal.

Le nom du connétable est diversement orthographié; c'est ainsi que dans l'acte notarié du 29 janvier 1394, ci-dessus analysé, il est spécifié de *Guesclin*, comme dans sa lettre au Duc d'Anjou. C'est donc à tort qu'un de nos anciens poètes, cité par F. Noël, en son *Dictionnaire historique*, p. 51, *Jean Vauquelin*, dans un de ses ouvrages imprimé à Caen, en 1605, en parlant de la manie d'ajouter des articles au nom propre, s'énonce ainsi :

Le DE, le DU, n'étoient point encore en usage,
Et le fameux Bertrand, si vaillant et si sage
Baron de Briquebec, qui conquiert l'Arragon,
De DE ne mit jamais à Bertrand sur son nom. Etc., etc.

(1) Les armes existaient autrefois au chancel de l'église de *Sens*, près Fougères. Nous tenons ce renseignement de M. Quesnet, archiviste du département. C'est, qu'en effet, cette seigneurie, dont il eut l'investiture en 1361, était échue à ce personnage de la succession de Jehanne de Malesmains, sa mère. V. l'hist. mss. des barons de Bretagne, par Dom Lobineau. Biblioth. de Rennes, n^o 1034, p. 311, où l'acte est transcrit.

Si nous consultons les archives de Rennes, (fonds de la chapelle chaussée), nous voyons, qu'en 1318, un chevalier de cette famille, seigneur dudit lieu, que nous soupçonnons fort être l'oncle de notre héros, y est désigné sous le nom de Bertran Duguerclin.

Ailleurs prédomine le nom Du Guesclin, qui a prévalu, comme ayant été inscrit sur son tombeau, à Saint-Denis, peu de temps après sa mort.

Si la nature avait refusé à ce personnage illustre les avantages de la figure, elle lui avait, du moins, accordé les dons du cœur qui font les héros. Aussi avait-il adopté pour devise : *dat virtus quod forma negat*.

Son portrait se trouve dans le tome 1^{er}, livre XI, p. 393 de l'*Histoire de Bretagne*, publiée par Dom Lobineau, en 1707. Cet auteur annonce qu'il a été reproduit la même année, d'après l'original conservé dans le cabinet de M. le comte de Rieux.

C'est celui qui a été suivi pour la statue en marbre, érigée depuis au connétable, dans le jardin public de Rennes.

Toutefois, la médaille de bronze frappée récemment à la Monnaie de Paris, qui le représente d'après le portrait qu'en avait donné le conseiller Claude Ménard, dans sa chronique de 1618, diffère du précédent. La physionomie du personnage est plus allongée, ce qui tient peut-être à la différence d'âge.

Maintenant, si nous considérons messire Olivier Du Guesclin au point de vue de sa carrière militaire, elle a été très honorable, sans doute, mais secondaire. Nous le voyons figurer, en 1370, dans *la montre* mensuelle de son frère, comme le treizième chevalier sur vingt-sept : et il devient successivement le huitième à celle du 1^{er} août de l'année suivante. Puis, enfin, le 11 juin 1378, étant devenu lui-même chevalier Banneret, c'est-à-dire ayant le droit de porter ses armes en bannière, et non plus en

écusson , il fournit sa montre à Vincennes , laquelle comprend trois chevaliers bacheliers et vingt-six escuyers. C'est alors qu'il est désigné sous le titre de messire Olivier Du Guesclin, sire de la Roche-Tesson , parce qu'il a gagné ses éperons dans les batailles sous le commandement du connétable , qui , de l'agrément du roi Charles V , lui a transmis ce titre en récompense de sa valeur , en l'année 1375 , pour jouir de cette châtellenie , lui et sa descendance mâle (p. 465 et 466, *ibid.*, in-f°), et , à défaut d'elle , faire retour à la couronne. Il paraît que le roi , après 1403 , fit fléchir la rigueur de cette réserve , quand à la descendance mâle , du moins pour cette seigneurie , car nous voyons que cette terre , située en Normandie , et dont Bertrand avait assiégé et pris le château-fort , fut transmise par la fille d'Olivier Du Guesclin , dans la maison de Goujon de Matignon , qui la possédait encore au xvii^e siècle (Hay., lib. II , in-f° , p. 48 , éd. de 1666).

Si après la montre ci-dessus , de 1378 , nous ne voyons plus Olivier figurer dans d'autres montres , c'est qu'il y a lieu de penser , qu'après le décès de son frère , il ne voulut plus servir sous un autre chef : mais il est piquant , nous le répétons , de le trouver , en 1401 , deux années avant sa mort , qualifié d'écolier à Paris , ainsi que nous l'avons dit ci-dessus. Avec lui s'éteignit la jouissance des châtellenies de Longueville et de plusieurs autres terres qui rentrèrent dans la main du roi , lequel en gratifia son fils Loys. duc de Guyenne , dauphin de Vennois (*Ibid.*, Hay, p. 466). Toutefois , la transmission de cette châtellenie , si complète qu'elle fût , au regard de la famille Du Guesclin , ne pouvait cependant nuire au douaire que le connétable avait assigné , sur la terre de Longueville , à la dame Jehanne de Laval , fille unique de Jehan de Laval , seigneur de Châtillon , et d'Isabelle dame de Tinteniac , sa seconde femme. qu'il avait épousée

à Rennes en janvier 1373; aussi voyons-nous en 1406. c'est-à-dire trois années après le décès d'Olivier, figurer les armes de Montmorency-Laval sur le sceau des obligations de Longueville, apposé par le vicomte dudit lieu à un acte passé le 21 novembre de la même année devant le clerc tabellion juré, au sujet d'une cession de rente entre particuliers. (Prieuré de St-Maars. — Abb. de Jumiéges.) V. aussi Anselme, t. III, p. 186 et 187.

Ce comté passa ensuite à Jean, Bâtard d'Orléans, comte de Dunois, par lettres-patentes du roi, confirmées à Jumiéges le 15 janvier 1449. A sa mort, arrivée en 1468, il fut recueilli par son fils François, comte de Dunois, que, dans un acte de notre tabellionage du 1^{er} avril 1489, relatif à la vente de Blangy, près Poix, nous trouvons qualifié ainsi : « haut et puissant seigneur *François comte de Dunois de Longueville et de Tancarville* (1). connestable hérédital de Normandie, et grant chambellan de France. » Ce fut en sa faveur que le roi Louis XII, en l'année 1505, unit la baronnie d'Aufflay au comté de Longueville, en érigeant le tout en duché; mais à la charge de réversion au domaine de la couronne, à défaut de descendants mâles, etc. Ce qui résulte, plus au long, des lettres données à Blois, au mois de mai de la même année, et enregistrées au Parlement de Rouen le 18 novembre suivant.

Enfin, Jean-Louis Charles d'Orléans, *duc de Longueville* et d'Estoutteville, dernier mâle de cette maison, mourut en l'abbaye de Saint-Georges près Rouen le 4 février 1694, et, par son décès, le duché de Longueville retourna au domaine de la couronne (2).

(1) Cette terre, et celle de Blangy près Poix, à 16 kilom. d'Amiens, lui provenait de la succession de Jehanne de Harcourt, comtesse de Tancarville.

(2) *Hist. général des grands officiers de la couronne*, t. I^{er}, p. 212, et t. V, p. 532, pour les pièces qui concernent l'érection du duché de Longueville.

Peut-être nous sommes-nous trop complu dans notre sujet, dont nous avons cependant resserré le cadre autant que possible ; toutefois, nous n'avons pu séparer deux nobles familles des lieux où elles ont laissé de si touchants souvenirs, car les Du Guesclin et les Dunois, inséparables dans leur patriotisme (1), le sont également dans leur gloire ; ils se sont acquis des droits imprescriptibles à la reconnaissance du pays pour en avoir chassé l'étranger et relevé glorieusement la bannière de la France.

(1) Il paraît qu'anciennement les deux statues de Bertrand Du Guesclin et de Jean comte de Dunois figuraient en regard au château de Longueville.



LETTRE

DE M. DE CIDEVILLE

A M. HAILLET DE COURONNE,

Secrétaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
de Rouen.

ET

TROIS LETTRES DE CE DERNIER A M. DE CIDEVILLE ¹ ;

AU SUJET DE LA CESSION DE SA BIBLIOTHÈQUE , FAITE PAR LU I A NOTRE ACADEMIE ,
MOYENNANT UNE RENTE VIAGÈRE DE 100 LIV.

(Lettres communiquées par M. Ed. FRÈRE , séance du 10 mai 1861.)

Paris, le 29 septembre 1774.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE ,

Vous vous êtes donné la peine, M. Descamps et vous, Monsieur, d'aller à Launay pour y prendre mes livres que j'y avais amassés avec quelque soin, et vous êtes aussi saisis de quelques volumes qui étaient à Rouen : les

(1) Cideville (Pierre-Robert le Cornier de), conseiller au Parlement de Normandie, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, l'un des fondateurs de cette Compagnie et de l'École publique de peinture de la même ville, est né à Rouen le 2 septembre 1693, et mourut à Paris le 5 mars 1776. Poète aimable, critique spirituel, intime ami de Voltaire, avec lequel il entretenait, pendant près de cinquante années, une correspondance suivie, de Cideville, que son illustre ami appelait son *cher Ovide de Neustrie*, le *Tibulle de la Normandie*, n'a rien fait imprimer, quoique ayant beaucoup écrit. Il composait pour ses amis seulement et non pour le public. Ses écrits, empreints d'une tournure d'esprit à la Fontenelle, étaient jugés, par Voltaire, dignes d'être communiqués au grand Frédéric (1740). Il est

uns et les autres étaient cédés après ma mort à l'Académie, dont j'ay l'honneur d'être, par contrat passé chez Le Breton, notaire à Rouen, le 17 août 1768, à la charge par la Compagnie de me faire, ma vie durant, une rente de 400 liv. Je comptais cette année assister à votre assemblée, je m'en faisais une fête; mais ma santé, devenue très chancelante, m'a fait prendre, malgré moi, le parti de ne plus entreprendre de si longs voyages. Je vous supplie, Monsieur, de présenter à la Compagnie le don de ces livres que je lui fais plus tôt que nous n'en étions convenus. J'ai

auteur d'odes, d'épîtres, de quelques ouvrages dramatiques, opéras en un acte pour la plupart. La *Correspondance générale* de Voltaire nous a laissé les noms de :

<i>Le Triomphe de la beauté.</i> . . (opéra)	1731.
<i>Isis et Argus.</i> id.	id.
<i>Daphnis et Chloé.</i> id.	1732.
<i>Antoine et Cléopâtre.</i> id.	id.
<i>Io.</i> id.	id.
<i>Allégorie.</i> (poème)	1733.
<i>La Déesse des Songes.</i> . . . (opéra)	1735.
<i>Anacréon.</i> id.	id.

La Bibliothèque publique de Rouen possède de de Cideville un manuscrit intitulé : *Journal depuis 1743 jusqu'à 1775*, lequel n'est qu'un recueil d'anecdotes et d'extraits de divers auteurs, notamment de Fontenelle et de Voltaire, ses auteurs favoris. Dans la Bibliothèque de notre Académie, on trouve cinq recueils manuscrits de de Cideville, consistant en notes, fragments d'ouvrages, projets de comédies et de ballets, copies de lettres et de pièces de vers adressées par lui à Fontenelle, à l'abbé Linant, à M. Formont, à Mesdames du Châtelet et Denis, et, le plus grand nombre, au philosophe de Ferney. Dès 1709, il avait été couronné par l'Académie des Palinods de Rouen.

Comme on le voit, de Cideville, à plus d'un titre, aurait dû trouver place dans les biographies destinées à conserver le nom des hommes qui se sont distingués par leurs actions ou par leurs écrits.

V. *Correspondance générale* de Voltaire. — *Histoire de l'Académie de Rouen*, t. 1^{er}, p. 33-36. — Eloge prononcée par Haillet de Couronne, *Histoire de l'Académie*, t. IV. — Notice de Th. Lebreton, *Revue de Rouen*, 1846. — Ballin, *Notice sur les Palinods*; Rouen, 1834, p. 53 Ed. F.

pensé que je ne pouvais mieux agir que d'en laisser à l'Académie dès à présent la jouissance.

Pour exciter par mon exemple l'émulation qui doit être dans le cœur de tout honnête académicien, je crois qu'il conviendrait de mettre à la première page de chaque volume une empreinte qui marquât que le livre a été donné à l'Académie par M. un tel, et qu'il appartient à la Compagnie. A la Bibliothèque du Roy on applique un cachet sur la première page qui remplit cet objet. Cette attention pour le donateur invite à donner.

Je suis, Monsieur et cher Confrère, avec l'attachement le plus tendre et le plus respectueux,

Votre très humble et très obéissant
serviteur,

DE CIDEVILLE.

Rouen, le 23 septembre 1774.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Je suis dépositaire, pour et au nom de l'Académie, d'une partie de vos livres, et vous aurez pu être surpris que je ne vous aye rien dit encore à cet égard. que je ne vous aye témoigné rien de notre sensibilité, rien de notre reconnaissance; et qu'enfin, depuis plus de quinze jours. j'en suis encore à vous écrire. J'avais compté que notre ami commun, M. Descamps, devait aller incessamment à Paris; or, comme il avait bien voulu me conduire à Launay, il est juste, me disais-je, que ce soit à lui que je confie ma lettre: elle en vaudra mieux; si c'est

par lui qu'elle arrive ; et il fera valoir les assurances de mon tendre et respectueux attachement. Cependant, notre cher Descamps n'est pas encore parti, j'ignore pour quel temps le voyage ? et je me trouve obligé de vous présenter mes excuses : j'espère que vous les recevrez avec votre bonté ordinaire, et je vous prie d'agréer aussi les expressions que je viens d'employer ; elles partent d'un cœur fort sensible qui vous chérit autant qu'il vous honore.

J'ai vu votre habitation de Launay ; si j'eusse eu l'espoir de vous y trouver, cet endroit m'eût paru être la vallée de Tempé ! Fortuné séjour où l'on vivoit, dit-on, heureux et content, occupé de douces et agréables bergeries ; mais vous n'y étiez point. Cette privation, je vous assure, nous affecta et nous ne pouvons nous dissimuler non plus. M. Descamps et moi, qu'il avoit dû vous en coûter pour prendre la résolution de ne plus revenir en cette agréable campagne que vous avez formée et embellie. Mais comment ne pas vous approuver ? Le soin de votre santé, mon respectable Confrère, ne s'accordant plus avec le tracas ni la fatigue des longues courses, vous avez bien fait d'interrompre ces voyages et nous vous en remercions. C'étoit vous précédemment qui nous veniez voir, ce sera nous désormais qui irons vous chercher.

Je possède chez moi (en attendant la rentrée de l'Académie) six grandes caisses fort considérables, remplies de livres, bons, excellents et curieux sur toute sorte de matières : on y trouve tout ce qui est utile et agréable : Sciences, Belles-Lettres et Arts. Nous voilà donc riches de vos bienfaits, et nous devons dire, de plus d'une façon, que nous existons par vous. Oui, mon cher Confrère, c'est par vous que nous vaudrons, ainsi que ceux qui nous remplaceront, et j'appuye sur ces détails avec plaisir,

bien certain qu'ils auront pour vous le même intérêt, car peut-on, sans un extrême plaisir, entendre parler de ses amours ?

Il est certain, mon très respectable Confrère, que vous faites un établissement qui est et devient le commencement d'un bienfait public (1); non-seulement nous avons, grâces à vous, nous avons, dis-je, en nos mains un fonds précieux, mais nous allons en jouir, et, chaque année, en vous en rendant compte, nous en *jouirons en commun* : nous icy, au moyen de cette portion considérable que vous venez de nous envoyer, vous, à Paris, au moyen de l'autre portion plus considérable encore qui reste sous vos yeux. Voilà, comme font les vieux amis ! partage égal, communauté réciproque, et c'est là leur mutuelle félicité. Nous vous devons la nôtre, et sur cet objet, vous avez même été au devant de nos désirs, en nous offrant, en nous assurant, en nous donnant vos livres et vos manuscrits. Ah ! vous êtes bien celui dont parloit l'aimable La Fontaine, quand il disoit :

Qu'un ami véritable est une douce chose !
 Il cherche vos besoins au fond de votre cœur ;
 Il vous épargne la pudeur
 De les lui découvrir vous-même,
 Un songe, un rien, tout lui fait peur
 Quand il s'agit de ce qu'il aime.

Je terminerai là ma lettre. Comment pourrais-je mieux la finir qu'en prononçant le mot *aimer* ? Je vous salue avec amitié, affection, et en vous assurant de tous les

(1) La bibliothèque de l'Académie, établie au premier étage, dans une galerie de l'Hôtel-de-Ville (situé alors entre les rues Thouret, aux Juifs et de la Grosse-Horloge), fut ouverte au public en 1782; elle reçut, dès lors, du Gouvernement une dotation de 600 liv. de rente. L'abbé Vregeon en fut nommé le conservateur.

sentiments de tendresse , d'estime et de respect qui vous sont dus,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur et respectable Confrère ,

Votre très humble et très obéissant
serviteur,

HAILLET DE COURONNE (1).

Rouen, le 19 novembre 1774.

MONSIEUR ET TRÈS CHER CONFRÈRE .

J'ai prévenu l'Académie mercredi dernier (jour de rentrée), que vous m'aviez chargé de lui présenter les livres provenant de votre nombreuse et excellente bibliothèque que vous aviez à Launay. A ce moyen, elle a seu que dès à présent vous lui cédiez par anticipation cette portion d'une totalité que vous lui avez promise, ainsi qu'il est expliqué en l'acte du 17 août 1768, et dont vous possédez le surplus à Paris. Ensuite, j'ai donné lecture de votre lettre du 29 septembre dernier par laquelle vous marquez expressément, avec le ton de la bonne et franche amitié, que vous lui amassez bien d'autres richesses à Paris. Ainsi, mon respectable et cher Confrère, vous nous com-

(1) M. Haillet de Couronne, lieutenant-général criminel au bailliage de Rouen, bibliographe distingué, était secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville, section des belles-lettres et des arts. V. Notice de M. Descamps, *Mém. de l'Académie*, 1811. — Notice placée en tête du catalogue de la bibliothèque de M. de Couronne, 1811. — *Biographie normande*, par Th. Lebreton, t. 1^{er}. — *Man. du bibliographe normand*, par Ed. Frère, t. 1^{er}.

blez de bienfaits, et l'Académie ne pouvant désormais rien ajouter aux expressions de sa reconnaissance ainsi que sa sensibilité pour vos dons, elle se renfermera dans ce mot de vérité courte, mais précise : vous êtes notre père, notre ami, notre bienfaiteur.

Ces sentiments sont ceux qui sont analogues à votre façon de penser : ce sont ceux qui sont propres à votre cœur ! Aussi les offrons-nous avec naïveté et avec cette tendre confiance que donne le plaisir d'aimer et l'assurance d'être aimé.

On placera sur la 1^{re} page de chaque volume une empreinte : vous l'avez désiré, mais, d'ailleurs, c'était formellement l'intention de la Compagnie. On y gravera vos armes et vos noms (1) : et ce sera non-seulement pour le moment présent un aveu, une marque de notre reconnaissance, mais encore un acte de justice de notre part. En même temps, ce sera un témoignage éternel de votre amour pour l'étude et de votre affection pour l'Académie : et nos successeurs apprendront qu'un des plus respectables citoyens de Rouen a disposé, en faveur du corps littéraire qui y est établi et auquel il appartenoit, de tout ce qui lui fut cher.

Agrérez, je vous en prie, l'assurance bien sincère des sentiments d'amitié et de respect avec lesquels je suis,

Monsieur et cher Confrère,

Votre très humble et très obéissant
serviteur,

HAILLET DE COURONNE.

(1) Cette vignette a été gravée par Bacheley; elle représente les armes de M. de Cideville surmontant un bureau; en forme d'inscription, on lit : *Ex libris Le Cornier de Cideville, dono dedit Academie Rothomagensi, anno 1768.*

Rouen, le 30 mars 1775.

MONSIEUR ET TRÈS CHER CONFRÈRE ,

Je vous dois une réponse pour votre lettre du 12 de ce mois, et quoique j'aye contre moi l'apparence d'avoir été inexact et paresseux, j'ose espérer que vous ne m'aurez point condamné ; il ne m'a point été possible, en effet, de disposer de mes instants, et c'est avec plaisir que je vous consacre ceux que j'ai pu dérober à mes tristes et désolantes occupations journalières.

J'ai remis au s^r Leblond, horloger, le louis que votre bonté lui destinait et que M. Guedry me donna de votre part. Vous en trouverez ci-joint la quittance non-seulement pour cette fois, mais encore pour l'acte de bienfaisance que vous me chargeâtes d'acquitter le 27 novembre de l'autre année.

Après le détail que je vous devois, je viens à celui de vos livres : utile, agréable et doux présent. Vous trouverez dans cette lettre l'empreinte que nous nous empresserons de placer en tête de chacun des volumes que vous avez donnés à votre chère Académie, et voyez (je vous en prie) si cette empreinte est telle que vous la désirez, car c'est au nom de l'Académie que je vous le demande. Dans le cas où il faudroit y changer ou y augmenter quelque chose, faites-moi parvenir vos intentions, afin que les connaissant, nous puissions nous y conformer. Je crois avoir exactement suivi, pour l'inscription, ce que vous m'aviez marqué dans une de vos lettres précédentes. Au surplus, comptez toujours, je vous en conjure, sur mon zèle pour notre chère Académie et sur la tendre et respectueuse amitié que je vous ai vouée.

Je me suis acquitté envers M. Descamps de ce que vous me disiez pour lui, et je peux vous assurer qu'il a été singulièrement touché de votre souvenir ; mais non-seulement lui, mais tous nous autres, (en général comme en particulier), nous vous chérissons et..... Je m'arrête, car il faudroit vous louer, et comment oser vous louer en face? Nous garderons donc dans le cœur ce que nous aurions à dire.

Recevez, en finissant, l'assurance des sentiments sincères autant que respectueux avec lesquels je suis,

Monsieur et très cher Confrère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

HAILLET DE COURONNE.



DESCRIPTION

DE LA

NOUVELLE CHAIRE A PRÊCHER

DE SAINT-OUEN,

PAR M. A. POTTIER.

(Séance du 4^{or} février 1861.)



MESSIEURS,

Déjà vous avez pu lire , dans le *Journal de Rouen*, un article consacré à la nouvelle chaire à prêcher de l'église Saint-Ouen, publié lorsqu'elle était encore soustraite aux regards du public; mais, peut-être, cet article n'est-il pas présent à votre mémoire, et aujourd'hui que le monument dépouillé de ses voiles est définitivement inauguré , j'ai pensé qu'il n'était pas inopportun de ramener votre attention sur ce sujet.

D'ailleurs, cette œuvre, exécutée dans des proportions monumentales et dont la composition a exigé l'emploi des plus savantes combinaisons , est assez importante pour qu'il soit possible d'en parler de nouveau sans risquer de tomber dans des redites.

Pour faire apprécier convenablement les mérites d'un pareil travail, il importe de se rendre un compte exact des difficultés de composition et d'agencement dont il était

entouré. C'est qu'en effet la construction d'une chaire de style gothique, isolée de tout point d'appui voisin et supportant par elle-même son escalier et son couronnement, avec la projection en avant de cette partie regardée comme indispensable et qu'on appelle l'abat-voix, nous paraît un des plus difficiles problèmes que puisse se proposer un architecte expérimenté. M. Desmarest, architecte des travaux départementaux et diocésains, a entrepris de le résoudre, et son œuvre, de proportions grandioses, est d'autant plus digne d'éloges que, parmi les monuments peu nombreux de ce genre que nous a transmis le moyen-âge, il n'en est en quelque sorte pas un qui, construit dans des conditions analogues, présente un ensemble susceptible d'être imité.

Passons préalablement en revue quelques-uns de ces monuments, choisis parmi les plus anciens ou les plus célèbres; nous serons bientôt à même d'apprécier quelles insuffisantes ressources ils offrent à l'imitation.

D'abord, les chaires d'une date un peu reculée sont excessivement rares. Les *ambons* de la primitive église, telles qu'on les voit encore dans les plus anciennes basiliques de Rome, à Saint-Clément, à Sainte-Marie-in-Cosmédin, à Saint-Laurent-hors-les-Murs, quoique étant évidemment le prototype de nos chaires, puisqu'ils servaient à la lecture des livres saints et à la prédication, n'ont cependant avec celles-ci qu'une ressemblance fort éloignée. D'abord, ils sont au nombre de deux, d'où leur nom (*ambo*), toujours placés vers le milieu du chœur, en face l'un de l'autre, pourvus chacun de deux escaliers opposés, et, par leur disposition, ils ressemblent beaucoup plus à la tribune d'une assemblée parlementaire qu'à la véritable chaire de prédication, telle que nous la concevons aujourd'hui.

Pendant le moyen-âge, les *jubés* ou clôtures transversales du chœur, appelés souvent aussi, mais impropre-

ment, ambons, et qui étaient surmontés d'une galerie, tenaient lieu, la plupart du temps, de chaires à prêcher. A Rouen même, on en trouve un exemple frappant dans un usage qui subsistait encore au XVIII^e siècle. A la cathédrale, le jour de la fête de saint Sever (1^{er} février), § le sermon était prononcé du haut du jubé par un chanoine en chappe, qui avait, posée près de lui, la châsse du saint entourée d'un brillant luminaire. C'était un souvenir traditionnel de l'antique usage de prêcher au jubé.

Cependant la chaire de prédication, qui, du pied du sanctuaire, s'était avancée jusqu'aux limites de l'enceinte du chœur, avait encore quelque pas de plus à faire pour que l'enseignement sacré descendit au sein même de l'assemblée des fidèles. C'est alors qu'on songea à créer la chaire isolée et placée dans la nef. Les plus anciennes de ce genre, telle que celles de l'église de San-Miniato, près de Florence, de Sainte-Marie, à Toscanella, sont encore adhérentes, quoique en dehors, à la clôture du chœur. Ailleurs et plus tard, comme dans les églises de Ravello, au royaume de Naples; de Wechselbourg, en Saxe; de Saint-Jean, à Pistoja, les chaires qui datent du XII^e et du XIII^e siècle, sont isolées dans la nef; mais leur forme et leur construction sont encore tout-à-fait primitives. C'est alors une vaste caisse carrée, en pierre ou en marbre, supportée en l'air, en avant, sur deux colonnes trapues, en arrière, sur un mur ou sur l'escalier massif qui sert d'accès à cette sorte de tribune. Du reste, absence totale de couronnement.

Ce n'est guère que vers la fin du XV^e siècle qu'on voit enfin naître la chaire de style gothique, surmontée de son couronnement. La chaire, à cette époque, est souvent en pierre, comme celles des cathédrales de Strasbourg, de Bâle et de Vienne en Autriche: elle est toujours adossée à un pilier de la nef, que contourne l'escalier; le

couronnement est en bois et scellé au pilier, sans supports apparents.

Indépendamment de la forme assez mesquine donnée à ces œuvres, et qui les fait ressembler à une cuve pédiculée de fonts baptismaux gigantesques, il est facile de reconnaître les imperfections du système qui a présidé à leur composition. L'escalier, en s'enroulant autour du pilier d'appui, usurpe un développement hors d'œuvre, disproportionné avec l'ensemble du monument; et le couronnement formant abat-voix, en simple contact avec le pilier qui le tient suspendu sans moyens visibles, semble une perpétuelle menace pour la personne du prédicateur. Aussi nous n'hésitons pas à dire qu'il n'est pas un architecte de talent sérieux, à notre époque, qui consentirait à construire un monument de ce genre dans des conditions si peu logiques, avec la certitude d'arriver à un aussi médiocre effet.

Ayons ici la franchise de dire, dussions-nous heurter quelques préjugés, que l'époque par excellence pour la composition des chaires à prêcher fut le XVII^e siècle, et que l'art français, qui s'exerça dans cette spécialité avec une fécondité incomparable, demeura toujours, entre tous ses rivaux, le plus noble et le mieux inspiré : il ne s'égara point dans la poursuite vaine de conciliations impossibles; laissant à l'architecture proprement dite ses formes contenues et ses masses pondérées, il adopta le bois comme élément à peu près unique, et s'appliqua à développer les ressources infinies de ce mode de construction; il unit étroitement l'abat-voix à la chaire et imagina pour le supporter mille artifices ingénieux; enfin, il prodigua sur ces œuvres toutes les richesses d'un luxe souvent exubérant, mais toujours d'un grand caractère jusque dans ses excès. Nos églises renferment encore beaucoup de chefs-d'œuvre de cette époque, et, si nous avons le

loisir de citer, nous n'aurions que l'embarras du choix ; mais bien davantage sans doute ont disparu ou sont demeurés mutilés. C'est donc surtout dans les compositions de l'architecte-dessinateur Lepautre et de ses continuateurs, qu'il faut étudier l'inépuisable variété de combinaisons que le XVII^e siècle sut appliquer à ce genre de monuments.

C'est à la France, ainsi que nous venons de le dire, que nous entendons restreindre particulièrement cet éloge. La Belgique possédait à la même époque des artistes fort habiles, qui consacrèrent à la décoration des chaires l'imagination la plus fantasque, unie au plus merveilleux talent d'exécution. Malheureusement pour leur renommée, le bon goût ne consentira jamais à sanctionner les caprices audacieux d'un art fourvoyé. Substituer aux formes régulières de toute composition monumentale la représentation scrupuleuse d'objets réels ; figurer, par exemple, sous prétexte de chaire, un tertre agreste chargé d'une végétation luxuriante, ou bien encore des rochers au bord de la mer, avec une barque et des filets ; représenter auprès Adam et Ève dans l'innocence originelle, ou bien saint Pierre prêt à suivre le Christ qui l'appelle à lui, ces bizarres tentatives, qu'on rencontre à chaque pas chez nos voisins, ne réussiront jamais, malgré le prodigieux travail qu'elles ont coûté, à prendre rang parmi les légitimes productions de l'art.

Nous avons essayé de démontrer, par l'exposé de ces notions préliminaires, que M. Desmarest, en entreprenant de construire une chaire monumentale, isolée de tout point d'appui voisin, dans le style du XIV^e siècle, n'avait eu, dans le passé, aucun modèle dont il ait pu s'inspirer ; ce qui lui laisse le mérite entier de l'invention des moyens mis en œuvre pour arriver à ce résultat.

On doit approuver la résolution qu'a prise l'architecte

d'installer sa chaire dans l'ouverture d'une des grandes arcades de la nef. L'usage généralement suivi jusqu'à lui l'autorisait à l'adosser à un pilier ; mais , indépendamment des autres objections qu'on peut faire à ce système , il en est une qui nous paraît prépondérante : c'est que la chaire , dans cette situation , eût fait une saillie considérable en avant de la ligne des piliers , masqué entièrement l'un de ces derniers , et rompu l'ordonnance aussi majestueuse que régulière de cette nef sans égale. Sans doute , un ressaut considérable de la chaire a pour avantage d'introduire le prédicateur plus avant dans le sein de son auditoire , de le mettre mieux en évidence : mais il n'est pas reconnu qu'il le fasse plus directement entendre surtout aux extrémités de l'édifice ; il est d'ailleurs certaines circonstances où ces avantages secondaires ne sauraient prévaloir contre le respect dû à l'intégrité d'un monument de premier ordre.

Le style adopté par l'architecte constituait la plus sérieuse difficulté de son entreprise , en même temps qu'il fournissait matière à la plus grave des objections qu'on pourra soulever. Certes , on ne saurait blâmer M. Desmarest d'avoir préféré le style gothique à tout autre : il devait se conformer , avant tout , aux exigences de notre époque , qui , dans ce qui concerne les monuments , se préoccupe bien moins d'observer une logique rigoureuse que de faire prévaloir certaines convenances de couleur locale , de formes harmonisées et de prétendue vérité historique. Mais est-il bien certain qu'en choisissant le *xiv^e* siècle comme type , pour sa composition , il ait fait le meilleur choix ? D'abord , on prétendrait à tort que l'édifice l'exigeait. Si le *xiv^e* siècle domine dans le chœur de Saint-Ouen , c'est le *xv^e* qui domine dans la nef , au moins à partir de la seconde arcade . c'est-à-dire de celle qui encadre aujourd'hui la nouvelle chaire : de sorte

qu'on voit, par un désaccord assez étrange, une chaire du *xiv^e* siècle insérée dans une arcade du *xv^e*.

Mais gardons-nous, en insistant davantage, de paraître attacher à cette remarque une importance plus sérieuse que celle qu'elle doit avoir. Si nous élevons une timide objection contre le style du *xiv^e* siècle, c'est qu'il nous paraît bien moins susceptible que celui du *xv^e* de se prêter aux dispositions exigées. Le *xiv^e* siècle, dans ses œuvres, est rigide et sec; il manque essentiellement de variété et de souplesse, et si, dans les masses puissantes de l'architecture, il conserve toujours de la noblesse et de la grandeur, il devient fluet et mesquin lorsqu'on tente de l'appliquer à l'ameublement, et ne se prête qu'avec une extrême résistance aux agencements multipliés que la menuiserie peut exiger de lui. Aussi nous ne doutons pas que l'architecte, en choisissant ce style, ne se soit créé, pour l'ajustement de son escalier, pour la construction de la triple coupole de son abat-voix, des difficultés sérieuses qu'il eût facilement évitées en adoptant le style de l'époque suivante, si remarquable par la ductilité flexueuse de ses lignes et par l'inépuisable variété de ses motifs.

Mais n'oublions pas que c'est sur les données choisies et posées par l'artiste qu'il convient d'apprécier son œuvre.

La partie fondamentale de la chaire de Saint-Ouen consiste dans un massif central de forme octogone, composé de trois étages superposés; ces trois étages sont établis à l'aplomb les uns des autres et surmontés d'un dernier étage en retraite que termine une pyramide. L'étage inférieur, qui forme la base, est clos tout à l'entour de panneaux pleins. L'étage intermédiaire, qui doit servir de tribune à l'orateur, a ses trois pans de devant enlevés, de manière à laisser voir l'intérieur réduit à cinq pans, dont les trois du fond sont pleins et les deux latéraux évidés à jour. L'étage supérieur est entièrement à jour;

ainsi que le reste de la pyramide. C'est sous cette forme simplifiée, et en quelque sorte élémentaire, qu'il faut d'abord considérer la chaire de Saint-Ouen, si l'on veut parvenir à se faire une idée nette de sa composition compliquée. Ainsi réduite à son massif central, elle pourrait cependant passer pour complète, et il est parfaitement certain, d'après les exemples qui subsistent, qu'au moyen-âge on ne l'eût pas autrement conçue et réalisée. On se fût borné, pour compléter ses accessoires, à pratiquer un escalier aboutissant directement à l'un des panneaux du fond, et à munir le devant d'une clôture à hauteur d'appui. Tous les exemples du xv^e siècle, entre autres celui de la charmante chaire en pierre, de style gothique, qui se voit à l'église de Saint-François, à Assise, et qui est intimement soudée à la partie antérieure d'un pilier que l'escalier traverse de part en part, montrent dans quel espace étroit, à cette époque, on emprisonnait le prédicateur.

Aujourd'hui, au contraire, on veut que l'orateur sacré ait toute liberté de joindre à l'éloquence de la parole celle du geste même le plus véhément : qu'il puisse se diriger à son gré vers les parties opposées de son auditoire. Il lui faut donc un espace moins resserré que celui que lui ménageaient les architectes des siècles passés. D'ailleurs, il est certaines circonstances, telles que l'installation d'un nouveau pasteur, où la présentation se faisant du haut de la chaire, celle-ci doit admettre deux ou trois personnes réunies. De là, nécessité nouvelle de développer ce moule étroit que le moyen-âge nous avait transmis. D'un autre côté, la plupart des églises, et surtout les grands édifices de style gothique, étant très défavorables à la transmission des sons, et la voix du prédicateur allant se perdre dans la vaste étendue des voûtes, au grand détriment de l'auditoire, on a cru pouvoir remédier en partie à cet

inconvéniént en ajoutant un couronnement à la chaire et en développant horizontalement la surface de cet appendice, de manière à constituer ce qu'on appelle l'abat-voix ; moyen, pour le dire en passant, d'un efficacité douteuse et qui ne produirait tout son effet qu'autant que le prédicateur consentirait à demeurer adossé au fond de la chaire, mais dont pourtant l'usage a fait une condition obligatoire que l'architecte doit accepter bon gré, mal gré.

La conciliation de ces nécessités avec les difficultés résultant de l'application du style adopté exigeait autant d'habileté que de fécondité de ressources. M. Desmarest a incontestablement fait preuve de ces deux qualités dans la mise à exécution du parti qu'il a pris. D'abord, quant à l'agrandissement de la tribune, ayant à conduire un escalier dont la disposition consistait à lui faire contourner la partie postérieure du massif de la chaire, il a prolongé horizontalement cet escalier, en lui donnant la forme de balcon, jusqu'à ce qu'il lui eût fait décrire une révolution complète. Grâce à cet expédient, quatre des pans du nouvel octogone qui enceint le principal sont occupés par le rampant de l'escalier, et les quatre autres profitent à l'agrandissement de la tribune. Cette partie acquiert par ce moyen un développement considérable, tel que quatre ou cinq personnes au moins peuvent facilement s'y tenir de front, derrière chacun des pans du balcon.

On a pu, lors de la récente inauguration de ce monument par M^{sr} de Bonnechose, apprécier tout l'avantage que présentait une chaire disposée suivant ce système, avec un aussi large développement. L'éminent prélat s'y est fait entendre, entouré du clergé de sa chapelle particulière, et ce cortège solennel, groupé sur cette tribune élevée, produisait, au milieu de la vaste nef de

l'église et de la nombreuse assistance, le plus majestueux effet.

Quant à l'abat-voix, qui constituait, à vrai dire, la difficulté la plus sérieuse de l'œuvre sous le rapport de l'invention et de l'ajustement, l'artiste a imaginé d'attacher et de suspendre en encorbellement, au-devant des trois pans antérieurs de la pyramide centrale, trois dais octogones juxtaposés, analogues à ceux qui couronnent, dans le style gothique, les niches des statues. Ces dais sont surmontés de courtes pyramides et marient leurs légers contre-forts, leurs clochetons multipliés à ceux de la partie centrale, de manière à produire un effet d'ensemble aussi riche que varié d'aspect, et parfaitement disposé pour la perspective. La position de ces trois dais correspond à celle des trois pans antérieurs du balcon; il s'ensuit que le prédicateur, dont l'action oratoire est naturellement circonscrite dans cet espace, est toujours, quelque position qu'il occupe, abrité sous ce couronnement.

Il serait injuste, en parlant d'un pareil travail, de ne pas comprendre dans l'éloge tous ceux qui ont coopéré à son achèvement; car, bien que l'exécution ne puisse, à la rigueur, modifier l'ensemble, la disposition, les proportions, tout ce qui constitue, en un mot, la participation supérieure de l'architecte à la création de l'œuvre, il n'en est pas moins vrai, cependant, qu'elle est un élément important de toute appréciation sérieuse, et que, négligée ou défectueuse, elle peut contribuer à frapper l'œuvre entière d'un notable discrédit.

Heureusement ici, le principal coopérateur, M. Chevalier, entrepreneur de la menuiserie, a droit aux éloges les plus sincères; son travail, envisagé sous tous les points de vue, aussi bien dans le système de construction et d'assemblage des pièces, d'où résulte la solidité de l'ensemble, que dans l'exécution franche et nette des

coupes, des surfaces et de tous les détails d'ornementation, peut défier le plus sévère examen. Au reste, pour déterminer équitablement la part qui lui revient dans l'exécution matérielle, il est à propos de faire remarquer que, contrairement à l'idée qu'on se fait généralement de ce genre de travaux en les rapportant plus volontiers à la sculpture qu'à la menuiserie, la sculpture proprement dite n'a qu'une part extrêmement restreinte dans l'établissement d'une pareille œuvre : elle n'y participe que pour les figures et pour les très minimes parties d'ornementation qui sont empruntées au règne végétal ; en un mot, pour tout ce qui, dans l'exécution, ne procède ni de la règle ni du compas. Conséquemment, toute la partie véritablement décorative de cette riche composition, les panneaux décorés d'arcatures et de fenestrages, travaillés en plein ou évidés à jour, les crêtes en dentelle, les pyramides à pans découpés en réseau, avec leur nombreux cortège de clochetons effilés et de minces contre-forts ; en un mot, tout ce qui constitue le prestige de ce style merveilleux jusque dans ses exagérations, est œuvre d'ouvrier et non d'artiste, de menuisier et non de sculpteur. Grâce à cette distinction qu'il importait d'établir, la part que le menuisier a droit de revendiquer dans l'exécution, se trouve agrandie jusqu'au point d'embrasser la presque totalité de l'ensemble.

Ajoutons, pour achever de caractériser ce remarquable travail, qu'il se distingue surtout par une qualité trop rare à notre époque, et qu'on pourrait appeler une entière sincérité. Cet éloge a sans doute besoin d'être expliqué. Dans tous les travaux de ce genre, qu'on prodigue aujourd'hui en s'efforçant d'allier le luxe à l'économie, on substitue trop souvent le faux au vrai, le semblant à la réalité, c'est-à-dire qu'avec des collages, des applications, des assemblages simulés, on réussit momentanément à

contrefaire, pour des yeux inattentifs ou peu exercés. le résultat des plus ingénieuses combinaisons. Nous n'avons pas besoin de dire que la fragilité de ces œuvres de mauvais aloi vient bientôt trahir l'insuffisance des procédés employés pour leur construction. Il n'en est point ainsi du travail de M. Chevalier : la sincérité en fait le principe et garantit pour l'avenir une durable solidité.

Ne pouvant entrer dans des exemples de détail, nous nous contenterons de citer, comme puissant moyen d'assemblage pour maintenir l'équilibre entre toutes les parties, les poteaux d'angle du massif central de la chaire, qui, partant du sol et traversant les trois étages superposés, vont se terminer en fines aiguilles, au pied de la pyramide finale, à plus de 8 mètres de hauteur, reliant à eux et supportant l'escalier, le plancher et le balcon de la tribune, les trois dais de l'abat-voix, et enfin tout le système de construction, aussi bien dans œuvre que hors d'œuvre. Quant à l'exécution et à tout ce qui dépend de l'habileté manuelle, qu'il nous suffise d'indiquer les panneaux à fenestragés saillants sur fond plein, qui garnissent le massif central à l'étage inférieur. On ne saurait concevoir une exécution plus franche et plus achevée. Le fond des panneaux, dressé au ciseau, passe sous les arcatures et les rosaces, en conservant une surface si parfaitement plane qu'il serait impossible d'y découvrir la plus légère ondulation.

La sculpture, qui forme le complément de l'œuvre, se divise en deux parts qui appartiennent à deux catégories d'artistes : les statuaires et les ornemanistes. Nous ne mentionnerons ces derniers, dont le travail, infini par les détails, se perd presque tout entier dans l'ensemble, que pour rendre hommage à leur *faire* spirituel et à leur exécution irréprochable. Les bouquets qui terminent les

clochetons, les innombrables crochets qui s'étagent pyramidalement sur leurs pentes, les chimères accroupies aux quatre angles de leurs versants, et dont la plupart sont si exigües qu'on pourrait, sans disproportion, les monter en bague ; toutes ces délicates merveilles de patience et de savoir faire, et beaucoup d'autres que nous omettons, témoignent suffisamment de la dextérité manuelle de ces intelligents artistes.

L'œuvre de la statuaire, placée à la partie antérieure de la chaire et aux divers étages, pour en rehausser la richesse et pour exprimer un religieux symbolisme, est due à la coopération de deux sculpteurs distingués de notre ville, MM. Bonnet et Jean. Ces deux artistes ont donné des preuves multipliées de leur talent en mainte occasion, notamment dans les grands travaux de la Cathédrale et de Saint-Ouen, et leur réputation est pleinement justifiée par l'habileté qu'ils ont déployée dans l'exécution de ce nouveau travail. Toutefois, nous ne saurions dissimuler que c'est sur cette partie de l'œuvre que portera probablement la critique des juges exercés ; mais cette critique, hâtons-nous de le dire, doit s'appliquer bien moins à l'œuvre même de ces honorable artistes qu'à l'art de notre temps.

Le défaut universel de la statuaire de notre époque, lorsqu'elle tente la reproduction des types du moyen-âge, c'est de manquer de caractère et d'inspiration ; on dirait qu'il lui est interdit de s'élever au-dessus du pastiche laborieusement cherché. Il serait facile d'indiquer les raisons de cette infériorité, sans même recourir à de vagues déclamations sur l'absence de foi et de ferveur religieuse. Le fait s'explique tout naturellement par la différence de situation des artistes des deux époques relativement à leur œuvre. Les artistes anciens étaient naturellement et sincèrement de leur temps ; ils ne se préoccup-

paient point du passé et ne connaissaient que le présent. Les artistes de nos jours, lorsqu'ils s'efforcent d'imiter les œuvres anciennes, tentent au contraire de se faire contemporains d'une autre époque, de se pénétrer d'un esprit qui n'est plus celui de leur temps; effort impossible et qui ne peut enfanter que des œuvres d'un caractère flasque et indécis. Le véritable remède à cette impuissance serait de se borner à copier littéralement les meilleurs types du moyen-âge, en tenant scrupuleusement compte des époques.

Pour notre part, nous eussions accueilli avec applaudissement une excellente copie des deux magnifiques apôtres, saint Pierre et saint Paul, de Peter Vischer, d'après le tombeau de saint Sebald, à Nuremberg, tandis que les figures originales, mais sans caractère traditionnel et sans individualité vigoureusement accusée, qui accompagnent les deux montants de l'étage principal à la chaire de Saint-Ouen, ne sauraient obtenir de nous qu'une froide approbation.

En résumé, M. Desmarest a créé, dans la chaire de Saint-Ouen, une œuvre capitale qui fera époque dans ce genre de construction, parce qu'elle exprime, si l'on peut parler ainsi, le résultat d'une formule nouvelle, celle d'une chaire de style gothique, disposée suivant les habitudes et les convenances de notre époque. On pourra certainement trouver matière à quelques critiques; insinuer, par exemple, que tous les aspects sous lesquels on peut considérer ce monument ne sont pas également favorables au majestueux équilibre de toutes ses parties: que la saillie anguleuse qui termine le balcon, au-dessus de la naissance de l'escalier, est trop brusquement arrêtée. Mais ces inconvénients, qu'il était peut-être impossible d'éviter, ne prévaudront point contre les mérites évidents et nombreux de cette savante composition. Il en sera d'elle

comme de toutes les œuvres qui renferment la solution de quelque problème longtemps poursuivi : on tentera de faire autrement, on cherchera des combinaisons nouvelles, principalement dans des variantes de style ou d'ornementation, mais, en définitive, comme le problème ne paraît guère susceptible de solutions multipliées, on en reviendra souvent à l'imiter.



LES

IMPRESSIONS DE VOYAGE,

—
FABLE
—

PAR M. A. DECORDE.

Deux auteurs ont écrit un récit de voyage ;
Un même endroit fut par eux visité,
Mais différents dans leur langage ,
L'un blâme le pays que l'autre avait vanté.
C'est, suivant ce dernier, un site magnifique :
Auprès des champs en fleurs s'ouvrent de frais vallons,
Et d'admirables horizons
En font un lieu vraiment unique.
Suivant l'autre, il n'est pas de pays plus affreux :
L'air est froid, le ciel sombre et le climat brumeux ,
Au sein de l'été même, on croit y voir le givre ;
A moins qu'on n'y soit né, l'on ne saurait y vivre.

De ces jugements différents ,
Lecteurs, par vous la cause est aisément saisie :
L'un voyait le pays par un jour de beau temps,
Et l'autre par un jour de pluie.

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1862, 1863 ET 1864.

1862.

1°.

LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 750 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

ÉTUDE DU PAUPÉRISME A ROUEN, depuis le commencement du siècle jusqu'en 1858, et indication des meilleurs modes à suivre pour la distribution des secours.

2°.

Un prix de 500 fr. sera décerné à l'auteur de la meilleure ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR ANCELOT.

1863.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. au meilleur Tableau dont le sujet sera puisé dans l'histoire de la Normandie. Les ouvrages envoyés resteront la propriété de leurs auteurs, mais le lauréat devra remettre à l'Académie une esquisse de son œuvre.

1864.

1°.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 2,000 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'HISTOIRE DU COMMERCE MARITIME DE ROUEN, depuis le commencement du XVI^e siècle jusqu'au commencement du XIX^e; ce travail devant faire suite au remarquable ouvrage de M. DE FRÉVILLE, couronné par l'Académie, et publié, par les soins de la Compagnie, en 1858.

2°.

LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 750 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

HISTOIRE DU BARREAU DE ROUEN au XVIII^e siècle, et appréciation durôle qu'il a joué pendant la Révolution de 1789.

**OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS.**

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté*, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Pour les tableaux, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1^{er} MAI DE L'ANNÉE OU LE CONCOURS EST OUVERT, (TERME DE RIGUEUR), soit à M. A. LÉVY, soit à M. A. DECORBE, *Secrétaires de l'Académie.*



MÉDAILLES D'HONNEUR.

L'Académie décernera, alternativement chaque année, dans sa séance publique, des *médailles* aux auteurs, nés ou domiciliés en Normandie, qui les auront méritées par leurs travaux dans les *Sciences*, les *Lettres* ou les *Arts*.

La seconde distribution aura lieu en 1862, pour la *classe des Lettres*.

LEGS DUMANOIR.

Elle décernera également chaque année, dans la même séance, une somme de 4,000 fr. à l'auteur d'une *Belle Action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

Les renseignements fournis à l'Académie devront former une *Notice circonstanciée* des faits qui paraîtraient mériter d'être récompensés, et accompagnée de l'attestation dûment légalisée des autorités locales.

Ces pièces doivent être adressées *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie, avant le 4^{er} juin, terme de rigueur.

Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1860-1861, et classés par ordre alphabétique, soit du nom de l'auteur ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes.

Dressé conformément à l'art. 65 des nouveaux statuts. (V. le vol. de 1848).

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et Société française de statistique universelle.

Journal mensuel, 1860, septembre à décembre.—1861, janvier à juin.

Acide sulfureux. V. Pierre.

Actes notariés antérieurs à 1790. V. S^t-Joanny.

Agriculture. V. Billot.

Aires sphériques. V. Borgnet.

Aix. Académie des sciences. *Mémoires*, etc., t. 8, 1861.—

Séance publique du 14 janvier 1861.

Algérie, Eaux minérales et bains de mer. V. Bertherand.

Aliénés. V. Morel.

Alise. V. Protat.

Almanach de Cognac. V. Aussi.

Alophe. *Le passé, le présent et l'avenir de la photographie*. Paris, 1861.

Amiens. Académie des sciences. *Mémoires*. 11 feuilles séparées.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie *Bulletin*, 1860,

n^{os} 2, 3, 4.—1861, n^{os} 1 et 2. — *Annuaire administratif et historique de la Somme, pour les années 1852 et 53.* — *Exposition provinciale. Notice des tableaux, objets d'art, d'antiquité et de curiosité exposés à l'Hôtel-de-Ville, du 20 mai au 7 juin 1861.*

Ammoniaque. V. Pierre.

Amsterdam. Académie royale des sciences. *Annuaire*, 1859 —2 vol. de *Mémoires*, 1860.—*Catalogue de la bibliothèque de l'académie. Jaarboek*, 1859.

Analectes. V. Malais.

Angers. Société académique. *Mémoires*, vol. 7^e et 8^e.

Angers. Société industrielle. *Bulletin*, 1860.

Anglemont (Edouard d'). *Roses de Noël, poésies.*

Angoulême. Société d'agriculture. *Annales*, 1860, avril, mai, juin.

Animaux destinés à la boucherie. V. Bertherand.

Animaux dits ressuscitants. V. Pennetier.

Annuaire. V. Caen.

Anthropologie. V. Collomb et Lartel.

Anvers. Académie d'archéologie de Belgique. *Annales*, t. 17, 1860, 4^e liv.

Archéologie. V. Thaurin.

Art (l') au XIX^e siècle. V. Labourieu, Paris.

Association normande. V. Caen.

Aussi (d'). *Almanach de Cognac*, 1861.

Axes ailés. V. Clos.

Basnage (Henri). V. Olivier.

Beaurepaire (le comte de). *Notice biographique sur le baron de Vauquelin.*

Beauvais. Société académique. *Mémoires*, t. 4, 1859.

Belgique. A. S. A. R. Mgr le Duc de Brabant. *Sur les moyens de doubler la prospérité de la Belgique en dédoublant l'axiome des économistes.*

- Bellin (Ant. Gaspard), *Notice sur l'édification du grand théâtre et du Palais de Justice à Lyon, 1855. — Tableau statistique du personnel et des travaux de la Société littéraire de Lyon. — Compte-rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon. — Notice historique sur la Société littéraire de Lyon, 1859. — Eloge historique d'Edouard Servan de Sugny, 1861. — La Silhouette du jour. Abus, vices, travers, ou les souhaits d'un bonhomme à ses concitoyens. 2 vol. in-18. 1857-1860. — Exposition critique de l'Ecole sociétaire de Fourier. Lyon, 1844. — Exposition des idées de Platon et d'Aristote sur la nature et l'origine du langage. Strasbourg, 1842. — Des avantages du concours appliqué au recrutement du personnel administratif et judiciaire. Paris, 1846.*
- Berlin. Académie royale des sciences. *Journal mensuel. Juillet à décembre, 1858-1860, 1 fort vol. in-8°. — Table pour les années 1836 à 1858 — 1860. — Institut météorologique, observations de 1855 à 1858.*
- Bertherand (le Dr). *De l'influence du transport par les chemins de fer sur la santé des animaux destinés à la boucherie et à l'engraissement, 1858. — Documents comparatifs sur l'efficacité du vaccin, pris de bras à bras ou conservé sur verre. — Recherches historiques sur l'état du commerce, de l'industrie, des lettres et des beaux-arts à Poligny, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Poligny, 1860. — Les eaux minérales et les bains de mer en Algérie, lettre de M. le Dr de Pietra-Santa. Paris, 1860.*
- Besançon. Société de médecine. *Bulletin, 1859, nos 9 et 10.*
- Betteraves. V. Pierre.
- Béziers. Société archéologique. *Bulletin, 1860, t. 2, 1^{re} liv.*
- Bibliothèque de Corbie. V. Delisle.
- Bidault. *De la santé et du bonheur possibles dans ce monde. 2^e édit. Paris.*

- Billot (Frédéric). *Navires insubmersibles et wagons maritimes*. Paris, 1859.—*Des latifundia futurs ou crise agricole à prévenir*. Paris, 1859.—*De la révision nécessaire des lois politiques et des traités internationaux, sous le rapport judiciaire*. Paris, 1861.
- Bischoff. V. Prantl.
- Blois. Société des sciences et lettres. *Mémoires*, 1860, t. 6.
- Boileau de Castelnau. *Des maladies du sens moral*. Paris, 1860.
- Bonheur et Santé. V. Bidault.
- Boos. V. Glanville.
- Bordeaux. Académie impériale. *Actes*. 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestre 1860.
- Bordeaux. Société philomatique. *Bulletin*. 2^e série. 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trim., 1860.
- Boucher de Perthes. *Nègre et blanc : De qui sommes-nous fils ? Y a-t-il une ou plusieurs espèces d'hommes ?*
- Bouillet. V. Mairan.
- Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture. *Bulletin*, 1860, nos 1 à 12.
- Bourg. Société d'Emulation de l'Ain. *Journal d'agriculture, etc.*, 1860, nos 8 à 12; 1861, nos 1 à 7.
- Boutarel. V. Jobard.
- Borgnet. *De la mesure des aires sphériques*, 1860.
- Brest. Société académique. *Bulletin*, t. 1^{er}, 3^e livraison.
- Bretonnière (de la). *Mémoires sur la digue, la rade et la position de Cherbourg, rédigés en 1778, 1780 et 1790*. Valognes, 1860.
- Brevets d'invention. V. Jobard.
- Brongniart. V. Michelin.
- Bruxelles. Académie d'archéologie de Belgique. *Annales*, t. 17, 2^e et 3^e liv.
- Bruxelles. Académie royale de médecine. *Bulletin*, 1860, t. 3, nos 6 à 11; 1861, t. 4, nos 1 à 4.

- Bruxelles. Académie royale des sciences. *Bulletins*, t. 7 à 10. *Annuaire 1860-61*.
- Budget départemental. V. département.
- Caen. Académie impériale. *Mémoires*, 1861.
- Caen. Association normande. *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 27^e année, 1861.
- Caen. Société d'agriculture et de commerce. *Bulletin mensuel 1860*, janvier à juin.
- Caen. Société des antiquaires de Normandie. *Bulletin*, année 1860, en 3 cahiers.
- Caen. Société linnéenne. *Bulletin*, 5^e vol. 1859-60.
- Calendrier musulman... hébraïque. V. Martin.
- Calendrier normand. V. Malais.
- Cap. *Séance publique de rentrée de l'Ecole supérieure de pharmacie et de la Société de pharmacie de Paris*, 14 novembre 1860.
- Carlez (Jules). *Ave Maria. — Veni, Sancte spiritus*.
- Casque en bronze du IV^e siècle. V. Thaurin.
- Castre. Société littéraire et scientifique. *Procès-verbaux des séances*, 4^e année, et séance générale du 29 janvier 1861.
- Catalogue de l'exposition d'objets d'art, etc. V. Rouen.
- Caumont (de). *Réponse aux questions d'organisation académique posées au congrès des délégués des Sociétés savantes Session de 1860. Hommage de l'auteur. — Feuille de route de Caen à Cherbourg, à l'usage des membres de la 27^e session du Congrès scientifique de France, qui s'ouvrira à Cherbourg le 2 septembre 1860. — Rapport verbal fait au Conseil de la Société française d'archéologie, le 25 octobre 1859. — Nécrologie gallo-romaine, ou excursions dans les musées lapidaires de France*.
- Chabrol (Eloge de M. I. G. G. de). V. Passy.
- Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture. *Mémoires*, 1860.

- Châlons-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie. *Mémoires*, 1860, t. 4, 1^{re} partie.
- Chambéry. Académie impériale de Savoie. *Documents publiés par l'Académie*. 2^e vol., 1861.
- Chambre de Commerce de Rouen. V. Le Mire.—*Statistique du commerce maritime et des exportations de tissu de coton et de laine du port de Rouen, pendant l'année 1859*.
- Chatel (Victor — de Vire). *Nouvelles observations et considérations sur l'utilité des oiseaux, et particulièrement du moineau.— Des moyens d'étendre l'action de la Société d'acclimatation.— Nouvelles recherches sur la pomme de terre*, 1861.
- Cherbourg. Société impériale des sciences naturelles. *Mémoires*, t. 7, 1859.
- Cherbourg. V. Bretonnière.
- Childérie. V. Cochet.
- Chirurgie de l'œil. V. Vallez.
- Choléra-morbus. V. Niohey.
- Christiania. Académie. *Solennia academica universitatis literariæ regis fredericianæ ante Lannos conditæ, die II. septembris anni MDCCCLXI celebranda indicit Senatus academicus*.
- Cladodes. V. Clos.
- Classes ouvrières. V. Thierry.
- Clos (le Dr D.) *Cladodes et axes ailés*, 1861.
- Clypeaster Gaymardi. V. Michelin.
- Coaltar Saponiné. V. Lemaire.
- Cochet (l'abbé). *Le tombeau de Childéric 1^{er} roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie et de découvertes récentes*. Paris, 1859. (Donné par M. le Sénateur-Préfet.)— *Quelques particularités relatives à la sépulture chrétienne du moyen-âge*. Paris, 1860. — *Voie romaine de Lillebonne à Etretat*, 1860 — *Inauguration et bénédiction du*

- nouvel hospice de Dieppe et de la chapelle, le 6 décembre 1860.*
- Collomb (Ed.). *Sur l'existence de l'homme sur la terre antérieurement à l'apparition des anciens glaciers.— Lettre à M. Alp. Favre, 1860.*
- Colza. V. Pierre.
- Compte. V. Département.
- Concours administratif et judiciaire. V. Bellin.
- Congrès scientifique de Cherbourg. V. De Caumont.
- Conoclypeus conoideus V. Michelin.
- Conseil d'hygiène de l'Eure. V. Fortin.
- Conseil général. V. Préfet.
- Copland, (D. M.) V. Michelin.
- Corbie (bibliothèque de). V. Delisle.
- Corblet (l'abbé J.). *Revue de l'art chrétien*, mars 1861.
- Cordier. V. Fabregat.
- Cornaline. V. Michelin.
- Corps innominé. V. Giraldès.
- Correspondance littéraire (La). *Critique, beaux-arts, érudition*, n^{os} 20 et 22 ; 25-septembre 1860.
- Dalton (John). *On the phosphates et arseniats microscopie salt, acids, bases and water, and a new and easy method of analysing sugar.* Manchester, 1840-42.
- Deboutteville. *Quelques mots sur les épidémies végétales et en particulier sur les diverses maladies de la pomme de terre.* 1860.
- De la Quérière. *Saint-Martin-sur-Renelle, ancienne église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791, avec 3 planches gravées sur cuivre.* Rouen, 1860.
- De la Siauve (le Dr). *Journal de médecine mentale.* 1861, n^o 2 à 7.
- De Lérue. *L'Ivrognerie*, poème.
- Délire particulier. V. Morel.

- Delisle (Léopold). *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie*. Paris, 1860. — *Vie du bienheureux Thomas Hélie de Biville*. Cherbourg, 1860.
- Département de la Seine-Inférieure. *Budget départemental de l'exercice 1860, supplément — Compte au 1^{er} juillet 1859 des recettes et dépenses de l'exercice 1858. — Budget départemental, exercice 1861*. (Donnés par M. Ballin).
- Dermatoses. V. Duchesne-Duparc.
- Dictionnaire de la langue française. V. Poitevin.
- Dijon. Société d'agriculture etc. *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, 1860, nos 7 à 12. — 1861, nos 1 à 6.
- Douai. *Société impériale d'agriculture, etc. Mémoires*, t. 5, 1^{re} et 2^e partie, 1858 à 60.
- Dublin. Société royale. *Journal*, juillet et octobre 1860.
- Dublin. Société géologique. *Journal*, vol. 1 à 8. (incomplet).
- Duchesne-Duparc (le Dr). *Traité pratique des dermatoses ou maladies de la peau, classées d'après la méthode naturelle*. Paris, 1859.
- Du Mesnil-Marigny. *Les libre-échangistes et les protectionnistes conciliés, ou solution complète des principales questions économistes. — Solutions des problèmes relatifs à la protection et au libre-échange*, 1861.
- Dumesnil (le Dr). *Etude sur la question de l'Ivrognerie*. Rouen, 1860.
- Dysménorrhée. V. Tinel.
- Eaux minérales en Algérie. V. Bertherand.
- Echinides. V. Michelin.
- Économie humaine. V. Sallenave.
- Enfants arriérés. V. Nancy.
- Engrais. V. Girardin et Pierre.
- Épidémies. V. Lecadre.
- Épidémies végétales. V. Deboutteville.
- Épilepsie larvée. V. Morel.

- Epinal. Société d'Émulation. *Annales*, t. 10, 1859.
- Esclavage. V. Février.
- Estaintot (Robert d'). V. Thaurin.
- Ether. V. Henry.
- Existence de l'homme. V. Collomb.
- Exposition à l'Hôtel-de-Ville. V. Amiens.
- Exposition d'objets d'art, etc. V. Rouen.
- Fabregat. *Notice biographique sur J. M. Cordier, ingénieur-mécanicien*, 1860.
- Fèves d'Icarie. V. Pierre.
- Février (Auguste). *Etude et considérations sur l'esclavage et le travail forcé dans la société moderne*, 1858. — *Recherches historiques sur les événements qui ont précédé et préparé la guerre de l'indépendance américaine*. Caen, 1860.
- Figurines gallo-romaines. V. Tudot.
- Flore médicale belge. V. Thielens.
- Foin. V. Pierre.
- Folie. V. Morel.
- Fortin (le Dr). *Rapport du Conseil central d'hygiène publique et de salubrité du département de l'Eure*.
- Fossiles. V. Haugton.
- Fourrier. V. Bellin.
- Fourrages. V. Pierre.
- Frère. *Rouen au XVII^e siècle, par Jacques Gomboust, précédé d'une notice sur quelques anciens plans de Rouen et sur la population de cette ville à diverses époques*. Rouen, 1861.
- Gaignaux. *Projet d'organisation d'un Musée industriel à Rouen*. V. Rouen, Société libre d'Émulation.
- Genèse. V. Roblin.

- Giraldès (le Dr). *Recherches anatomiques sur le corps innominé.*
- Girardin, *Analyse de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité.* Imprimerie Impériale, 1860. — *Analyse de l'engrais Flamand.*
- Gistel (Dr Johannes). *Maximilian des Erste, König von Bayern, München, 1854.* — *Die Mysterien der europäischen Insectenwelt.* Kempten, 1856
- Gistel (Johannes, phil., D.-M. B. etc), *System der deutschen Katarakten.* Straubing, 1857.
- Glanville (de). *Note sur la terre de Boos.— Id. sur l'ancien fief de Martinville (sic); 1860.*
 Quant à l'orthographe de ce nom, V. *Recherches historiques sur Rouen. — Porte Martainville, par M. Ch. Richard, Rouen, 1844.*
- Goerlitz. Société des sciences de la Haute-Lusace (Prusse); 4 cahiers, 1858-59.
- Gomboust. V. Frère.
- Graham. *A lunar tidal Wave in the north american lakes.* Cambridge, 1861.
- Grovestins. (le baron de). *Lettres d'un bénédictin, 11^e à 30^e. Suite à l'éloge de la Folie d'Érasme, 1860.*
- Guéret. Société des sciences naturelles et archéologiques. *Bulletin, t. 3, n^o 3.*
- Guerre de l'indépendance. V. Février.
- Haughton (Samuel). *Deux brochures sur des fossiles. — Neuf autres opuscules.*
- Havre. Société havraise d'études diverses. *Recueil des publications, 26^e année, 1859.*
- Henry (le Dr). *Essai sur la théorie de la variation diurne barométrique, sur la constitution de l'éther et sur l'analogie de ce fluide avec le fluide électrique.*
- Héré. Fables et poésies.

- Homme. V. Collomb et Lartet.
- Hommes. *Y en a-t-il une ou plusieurs espèces?* V. Boucher de Perthes.
- Hospice de Dieppe. V. Cochet.
- Inscriptions gallo-romaines. V. Protat.
- Institut historique. *L'Investigateur*, liv. 307^e à 317^e.
- Institut impérial de France. *Rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 7 décembre 1860.
- Institut polytechnique. V. Paris.
- Isidore. V. Pierre.
- Ivrognerie. V. De Lérue et Dumesnil.
- Jobard. *Bulletin du Musée de l'industrie belge* 1860, juillet à décembre. — 1861, janvier à juin. — *Brevets d'invention. Projet de M. Boutarel*, 50^e et dernière brochure de M. Jobard.
- Jouffroy. V. Mallet.
- Journal des savants. 1860, juillet à décembre (manque novembre); 1861, janvier à juin.
- Justice. V. Ministère.
- Labourieu (Théodore). *L'art au XIX^e siècle*, 17^e, 18^e, 19^e liv. V. Paris. Société libre des beaux-arts.
- Laminaria*. V. Le Jolis.
- Lancia di Brolo (Federico). *Statistica della Istruzione pubblica in Palermo, dell'anno 1859*.
- Langage (nature et origine du). V. Bellin.
- Lartet (E.). *Sur l'ancienneté géologique de l'espèce humaine dans l'Europe occidentale*, 1860.
- Latifundia (des). V. Billot.
- Laurens. *Prohibitions*, 1860.

- Ladvoeat (A. D.-M.). *Détermination méthodique et positive des vertèbres céphaliques ou nouvelles études d'anatomie philosophique sur la constitution de la tête, ramenée au type vertébral chez tous les vertébrés.* Toulouse, 1861.
- Lecadre (le Dr). *Rapport sur les affections épidémiques qui ont régné au Havre et dans ses environs en 1859.*
- Le Fèvre (Ernest). *Nouvel exemplaire de son album d'eaux-fortes,* 1859.
- Le Jolis (Auguste). *Plantes vasculaires des environs de Cherbourg, 1860. — Sur l'origine des plantes cultivées. — Lichens des environs de Cherbourg. — Observations de tératologie. — De l'influence chimique des terrains sur la dispersion des plantes. — Examen des espèces confondues sous le nom de laminaria digitata auct., suivi de quelques observations sur le genre laminaria,* 1854.
- Lemaire (Jules). *Du coaltar saponiné, désinfectant énergique, arrêtant les fermentations. De ses applications à l'hygiène, à la thérapeutique, à l'histoire naturelle.*
- Le Mans. V. Mans.
- Le Mire (A.). *Exposé des travaux de la Chambre de commerce de Rouen, pendant les années 1857 à 1860.* Rouen, 1861.
- Leroy (F.-N.). *Essai sur les vitraux de Blosserville-ès-Plains et sur ceux de Bosville.* Rouen, 1860.
- Lettres d'un Bénédictin. V. Grovestins.
- Libre-échange. V. Du Mesnil.
- Lichens des environs de Cherbourg. V. Le Jolis.
- Limoges. Société d'agriculture, etc. *L'agriculteur du centre. Bulletin,* 1860, nos 1 à 11; 1861, nos 1 à 4.
- Liqueur des Hollandais. V. Pierre.
- Lois politiques. V. Billot.
- Luthereau, secrétaire général de l'Institut polytechnique. V. Paris.

- Lyon. Académie impériale. *Mémoires*, classe des lettres, t. 7, 1858-1859. — Classe des sciences, 1858-1859, t. 8 et 9.
- Lyon. Société impériale d'agriculture. *Annales*, t. 2, 1858; t. 3, 1859.
- Lyon. *Grand théâtre et Palais-de-Justice*. Société littéraire. V. Bellin.
- Mairan (de). *Nouvelles lettres inédites de Mairan à Bouillet*.
- Maladies d'épuisement. V. Sallenave.
- Malais (l'abbé). *Calendrier normand et analectes*. Paris, 1860.
- Mallet (Charles). *Notice biographique sur Jouffroy*.
- Manchester. Société littéraire et philosophique. *Mémoires*, 15^e vol., 1860. — *Proceedings*, p. 60 à 252.
- Mans (Le). Société d'agriculture. *Bulletin*, 2^e, 3^e et 4^e trimestre 1860.
- Martin (René). *Mémoire sur le calendrier musulman et sur le calendrier hébraïque*, 1^{re} partie 1857.
- Martinville V. Glanville.
- Martius. V. Prantl.
- Maurer. V. Prantl.
- Médecine oculaire. V. Vallez.
- Médecine mentale. V. De la Siauve.
- Metz. Académie impériale. *Mémoires*. 44^e année, 1859-60.
- Metz. Société d'histoire naturelle. *Bulletin*, 1860, 9^e cahier.
- Meurein (Victor). *Observations météorologiques faites à Lille en 1858-59*.
- Michelin (Hardouin). *Note sur le conoclypeus conoideus, agassiz, 1856. — Extrait d'une notice sur la mine de cornaline de Barotch, entre Bombay et Brouda, par M. John Copland, D.-M., 1850. — Note rectificative du nom de clypeaster Gaymardi, d'Alexandre Brongniart, 1859. — Description de quelques échinides nouveaux,*

- 1859.—*Notice descriptive de quelques espèces nouvelles d'échinides*, 1859.
- Millet-Saint-Pierre. *Un acte de légèreté*, anecdote. Havre, 1860.
- Minéralogie. V. Thielens.
- Ministère de la justice. *Compte général de la justice criminelle en France pendant 1859*. — *Id. de la justice civile et commerciale*.
- Moineau. V. Châtel.
- Morel (le Dr). *Le non-restreint, ou de l'abolition des moyens coercitifs dans le traitement de la folie, suivi de considérations sur les causes de la progression dans le nombre des aliénés admis dans les asiles*. 1860. — *D'une forme de délire, suite d'une surexcitation nerveuse*. — *Epilepsie larvée*.
- Morinie. V. Saint-Omer.
- Moulins. Société d'Émulation. *Bulletin*, t. 5 et 6, 1856 à 1858. — 1^{er} cahier d'août 1855.
- Mulhouse. Société industrielle. *Bulletin*, 1860 : juin à décembre ; 1861 : janvier à juin.
- Munaret (le Dr). *Notes historiques et médicales sur le perchlorure de fer*.
- Munich. Académie des sciences. *Classe d'histoire*, 8^e vol. 2^e p. 1857. — *Classe de philosophie et de philologie*, 8^e vol., 3^e p. 1858. — *Classe de mathématiques et de physique*, 8^e vol., 2^e p. 1858. — *Monumenta saecularia*. 1. *Francisci Petrarcae aretini carmina incognita*. Munich, 1859. — 2. *Dexippii philosophi Platonici in Aristotelis categorias dubitationes et solutiones, etc., etc.*, 1 fort vol. in 4^o. — *Almanach pour l'année 1859*. — *Bulletin des séances*, 1860, cahiers 3, 4 et 5. — 1861, 1^{er} cahier.
- Munich. Observatoire royal. *Observations des années 1825-1837*, année 1856.

- Muret (Théodore). *Le Théâtre français de la rue de Richelieu*.
- Musée industriel. V. Rouen. Société libre d'Émulation.
- Musée de l'Industrie belge. V. Jobard.
- Nancy. Académie de Stanislas. *Mémoires*, 1859, t. 1 et 2.
- Nancy. *Institution des sourds-muets et des enfants arriérés de Nancy. Distribution de prix*.
- Nantes. Société académique. *Annales*, 1^{er} et 2^e sem. 1860.
- Navires insubmersibles. V. Billot.
- Nécrologie gallo-romaine. V. Caumont.
- Nègre et blanc. V. Boucher de Perthes.
- Nîmes. Académie du Gard. *Mémoires*, 1860.
- Niobey (Al.). *Histoire médicale du choléra-morbus épidémique qui a régné en 1834 dans la ville de Gy (Haute-Saône)*, 1860.
- Normandie. V. Thieury.
- Œil. V. Vallez.
- Oiseaux. V. Chatel.
- Olivier (Ed^d.), premier avocat général près la Cour impériale de Caen. *Henri Basnage, commentateur de la coutume de Normandie. — Discours de rentrée prononcé le 3 novembre 1860*.
- Organisation académique. V. Caumont.
- Palerme. Académie. *Atti del l'Accademia di scienze e lettere di Palermo*. Nouvelle série, vol. 2 et 3. V. Lancia.
- Paris. Institut polytechnique universel. *Rapport fait au Conseil supérieur pour 1860, par M. J.-A. Luthereau, secrétaire général*.
- Paris. Société de géographie. *Bulletin*, 1860, n^{os} 112 à 120.
- Paris. Société de la morale chrétienne. *Journal*, t. 10, n^{os} 4, 5, 6; t. 11, n^{os} 1, 2, 3.

- Paris. Société de l'histoire de France. *Bulletin*, 1860, mai à octobre, moins septembre.
- Paris. Société impériale des antiquaires de France. *Bulletin*, 2^e trim. 1860, 3^e, 4^e; 1861, n^o 3.
- Paris. Société impériale et centrale d'agriculture de France. *Bulletin des séances*, 1860, n^{os} 4, 6, 7; 1861, n^{os} 2, 4, 5.
- Paris. Société libre des beaux-arts. *L'art au XIX^e siècle*, 1860, 23^e liv. 1^{er} décembre. — 1861, 24^e, 25^e, 26^e; 4^e à 15^e liv. — *Annales*, 1861, juin, juillet. V. Labourieu.
- Paris. Société philotechnique. *Annuaire*, 1860.
- Paris. Société protectrice des animaux. *Bulletin mensuel*, 1860, n^o 9 à 11; 1861, janvier, mars, juin.
- Paris. V. Académie nationale.
- Passy (A.), *Eloge de M. J. G. G. de Chabrol*, 1860.
- Pennetier (Georges). *De la réviviscence des animaux dits ressuscitants*, 1860.
- Perchlorure de fer. V. Munaret.
- Personnel administratif et judiciaire. V. Bellin.
- Pharmacie (Ecole supérieure et Société). V. Cap.
- Philadelphie. Académie des sciences naturelles. *Proceedings for 1859*, p. 271; to 355; 1860, p. 1 to 96.
- Photographie. V. Alophe.
- Pierre (Isidore). *Note sur l'équivalent du titane* Paris, 1847. — *Note sur l'acide sulfureux et sur sa combinaison avec l'eau*, 1848. — *Recherches sur les combinaisons du silicium*, 1848. — *Recherches sur la thermométrie et en particulier sur la comparaison du thermomètre à air avec un grand nombre de thermomètres à liquides*, 1851. — *Note sur l'ammoniaque de l'atmosphère*, 1853. — *Recherches analytiques sur la valeur comparée de plusieurs des principales variétés de betteraves et sur la distribution des matières azotées dans les diverses parties de cette plante*, 1857. — *Observations sur le trèfle incarnat et sur les accidents auxquels*

il peut donner lieu, 1857. — *Notice sur une nouvelle variété de fèves, originaires de Novaoë (Nouvelle-Icarie)*, 1857. — *Recherches analytiques sur la composition de diverses plantes nuisibles, susceptibles d'être avantageusement employées pour l'alimentation du bétail, et sur l'emploi, comme fourrage, des feuilles d'orme, de lierre, de chêne et de peuplier*, 1857. — *Recherches analytiques sur le sarrazin, considéré comme substance alimentaire*, 1858. — *Observations comparatives sur les effets du plâtre et du sulfate de magnésie sur les prairies artificielles; influence comparée du sulfate de magnésie et du phosphate ammoniaco-magnésien sur la végétation du sarrazin*, 1857. — *Etude sur le colza*, 1860. — *Recherches analytiques sur le thé de foin et sur quelques altérations que peut éprouver, dans sa composition, le foin de prairie naturelle, lorsqu'il est traité, soit par l'eau chaude, soit par l'eau froide*, 1858. — *Sur un nouveau dérivé chloré de la liqueur des Hollandais*. — *Fragments d'études sur l'état de la science des engrais et amendements chez les anciens romains*, Caen, 1860. — *Prairies artificielles; des causes de diminution de leurs produits; études sur les moyens de prévenir leur dégénérescence*, 1861.

Pietra-Santa (le Dr). *V.* Bertherand.

Plantes cultivées. *V.* Le Jolis.

Plantes nuisibles, susceptibles d'être employées comme fourrage. *V.* Pierre.

Plantes vasculaires. *V.* Le Jolis.

Poitiers. Société académique d'agriculture. *Bulletin*, n^{os} 58, 59.

Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletins*, 1860, 2^e, 3^e et 4^e trim. — 1861, 1^{er} et 2^e trim., avec un cahier de 8 pag. de musique.

Poitevin. *Nouveau dictionnaire de la langue française* (Prospectus).

- Poligny. *V.* Bertherand.
- Pomme de terre. *V.* Chatel et Deboutteville.
- Portugal. *V.* Thieury.
- Prairies. *V.* Pierre.
- Prantl, Thomas, Bischoff, Thiersch, Maurer et Martius.
6 opuscules en allemand.
- Préfecture de la Seine-Inférieure. *V.* Département.
- Préfet de la Seine-Inférieure. *Envoi des procès-verbaux
du Conseil général.* 1860.
- Prohibition. *V.* Laurens.
- Protat. *Deuxième étude sur les inscriptions des enceintes
sacrées gallo-romaines. — Inscription d'Alise.* Dijon,
1860.
- Puy (Le). Société d'agriculture. *Annales*, t. 21, 1857-58.
- Pyramides. *V.* Roblin.
- Questions économistes. *V.* Du Mesnil.
- Reims. Académie Impériale. *Travaux*, 29^e vol. 1858-59;
30^e, 1859-60; 31^e, n^{os} 3 et 4.
- Revue (La) d'économie rurale, n^o 50, 1860.
- Revue de l'art chrétien. *V.* Corblet.
- Roblin (Justin). *Explication du Zodiaque de Denderah,
des pyramides et de la Genèse.* Caen, 1861.
- Rochefort. Société d'agriculture. *Travaux*, années 1859-
60.
- Rochefoucauld-Liancourt (le marquis de la). *Œuvres
choisies.* Paris, 1860. 8 vol. in-8^o, avec gravures,
magnifique édition, demi-reliure dorée sur tranche. —
(Don de l'auteur.)
- Roda (Joseph). *Manuale sulla coltivazione degli ananassi,
etc.* Torino, 1861.
- Roses de Noël. *V.* Anglemont.
- Rouen. *Anciens plans et population.* *V.* Frère. — *Saint-*

- Martin-sur-Renelle* V. De la Quérière. — *Statistique du commerce*, etc. V. Chambre de commerce.
- Rouen. *Catalogue de l'EXPOSITION d'objets d'art, de curiosités, d'antiquités, de spécimens des anciennes industries rouennaises, ouverte dans la grande et magnifique salle des Assises du Palais-de-Justice, du 22 mai au 9 juin 1861.*
- Ce catalogue, dont on ne saurait contester l'intérêt, est destiné à perpétuer le souvenir d'une œuvre d'intelligent patriotisme et d'une solennité resplendissante de richesses, à laquelle le public se rendit avec un empressement extraordinaire.
- Rouen. Conseil central d'hygiène publique et de salubrité. — *Travaux pendant l'année 1859.*
- Rouen. Société centrale d'agriculture. *Extrait des travaux, 1859, cahiers 154^e et 155^e.*
- Rouen. Société impériale et centrale d'horticulture. *Bulletin*, t. 7, 3^e et 4^e cahier 1860.
- Rouen. Société libre d'Émulation, etc. *Bulletin des travaux*, années 1858-59 et 59-60. — *Projet d'organisation à Rouen d'un Musée industriel.*
- Rouen. Société vétérinaire. *Mémoires*, année 1858-59.
- Rouen. V. Chambre de commerce.
- Sainte-Opportune. V. Thaurin.
- Saint-Étienne. Société impériale d'agriculture. *Annales*, t. 3, 2^e liv.
- Saint-Gervais. V. Thieury.
- Saint-Joanny. *Mémoire sur l'importance, pour l'histoire intime des communes de France, des actes notariés antérieurs à 1790, et sur la nécessité et les moyens d'en assurer la conservation et la publicité.*
- Saint-Martin-sur-Renelle. V. De la Quérière.
- Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie. *Bulletin historique* janvier, février, mars, t. 10, 1858-60; 34^e, 35^e, et 36^e liv. 1861.
- Saint-Quentin. Société académique. *Travaux*, 1858 et 59.

- Sallenave (le Dr). *Traité théorique et pratique sur l'épuisement de l'économie humaine, ainsi que sur les maladies chroniques qui ont cette origine.*
- Santé et bonheur. *V.* Bidault.
- Sarrazin. *V.* Pierre.
- Savoie. *V.* Chambéry.
- Sens moral. *V.* Boileau de Castelnau.
- Sépulture chrétienne du moyen-âge *V.* Cochet.
- Servan de Sugny. *V.* Bellin.
- Silhouette du jour. *Abus, vices, etc.* *V.* Bellin.
- Silicium. *V.* Pierre.
- Société d'acclimatation. *V.* Chatel.
- Sourds-muets. *V.* Nancy et la table des matières.
- Strasbourg. Société des sciences, etc. *Nouveaux Mémoires*, t. 1^{er}, 2^e et 3^e. *Fascicule*, t. 5, 1^{re} liv.
- Tératologie. *V.* Le Jolis.
- Tête. *Sa constitution.* *V.* Lavocat.
- Taurin. *Notice sur les pierres tombales de l'Église Sainte-Opportune-du-Bosc. — Notice historique et archéologique sur la découverte faite en 1841, à Amsreville-sous-les-Monts (Eure), d'un casque en bronze orné d'émaux cloisonnés et d'or du IV^e siècle.*
- Taurin et Robert d'Estaintot. *Relation des excursions faites par la Société française d'archéologie aux environs de Rouen.* Caen, 1860.
- Thé de foin. *V.* Pierre.
- Théâtre français de Paris. *V.* Muret.
- Thermométrie. *V.* Pierre.
- Thielens (Armand). *Flore médicale belge* (manuscrit). — *Abrégé de minéralogie.* (Id.)
- Thierry Mieg. *Réflexions sur l'amélioration des classes ouvrières.*
- Thiersch. *V.* Prantl.

- Thieury (Jules). *Saint-Gervais de Rouen, église et paroisse.*
Paris — Rouen, 1859. — *Le Portugal et la Normandie, jusqu'à la fin du XVI^e siècle.* — *Relations. Commerce.*
Paris, 1860.
- Thomas. *V.* Prantl.
- Thomas Hélie de Biville. *V.* Delisle.
- Tinel (Charles). *Thèse pour le doctorat en médecine. De la dysménorrhée.*
- Titane. *V.* Pierre.
- Toulouse. Académie impériale des sciences. *Mémoires,*
5^e série, t. 4, 1860.
- Toulouse. Académie des jeux floraux. *Recueil,* 1861.
- Toulouse. Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie. *Compte-rendu des travaux, depuis le 15 mai 1859 jusqu'au 20 mai 1860.*
- Tours. Société d'agriculture, etc. *Annales.* Années 1858-59.
— 1860, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trim.
- Traité internationaux judiciaires. *V.* Billot.
- Travail forcé. *V.* Février.
- Trèfle incarnat. *V.* Pierre.
- Troyes. Société d'agriculture, etc. *Mémoires,* 1860, nos
53 à 56. — 1861, 57, 58. — *Organisation de la Société.*
- Tudot (Edmond). *Collection de figurines en argile de l'époque gallo-romaine, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées.* Paris, 1859.
- Vaccin. *V.* Bertherand.
- Valenciennes. Société impériale d'agriculture, etc. *Revue agricole, etc.* 1860, nos 1, 2, 3, 4. — 1861: 7 à 12.
- Vallez (P. J.). *Traité théorique et pratique de médecine oculaire, etc.* Bruxelles, 1853. — *Traité historique et pratique de la chirurgie de l'œil.* Bruxelles, 1858.
- Valsерres. *La revue d'économie rurale,* n^o 50, 1860.

Vattemare (Hippolyte). *Le zibrilia, substitut pratique et économique du coton.*

Vauquelin. *V.* Beaurepaire (le comte de).

Versailles. Société d'agriculture. *Mémoires*, 60^e année.

Vertèbres céphaliques. *V.* Ladvocat.

Vienne. Institut I. et R. géologique. *Annuaire*, 1859, octobre, novembre, décembre. – 1860, janvier et février.

Vitraux. *V.* Leroy.

Voie romaine de Lillebonne à Etretat. *V.* Cochet.

Wagons maritimes. *V.* Billot.

Zibrilia. *V.* Vattemare.

Zodiaque de Denderah. *V.* Roblin.



TABLEAU

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

POUR L'ANNÉE 1861-1862.

OFFICIERS EN EXERCICE.

- M. HOMBERG, *Président.*
M. DUCLOS, *Vice-Président.*
M. A. LÉVY, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*
M. DECORDE, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*
M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*
M. HELLIS 崇, D.-M., *Trésorier.*

CHANGEMENTS SURVENUS DEPUIS L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

NOTA. En conformité de l'article 70 des statuts réglementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant être imprimée que de cinq ans en cinq ans, on se borne à indiquer ici les changements à faire à la liste de 1858 et aux tableaux supplémentaires des années 1859 et 1860.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

(CHANGEMENTS DE DOMICILE.)

1844. Mgr BLANQUART DE BAILLEUL 崇, ancien Archevêque de Rouen
M. FRANCK-CARRÉ G O 崇, premier Président honoraire de la Cour impériale de Rouen, à Cercamps, par Frévent (Pas-de-Calais)

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS.

MM.

1822. DE LA QUÉRIÈRE (anc. résid.), Antiquaire, Rouen, *rue de l'Épée*.
 1860. HOUZEAU, Professeur de chimie à l'École des Sciences de Rouen, 17, *rue Bouquet*.

CHANGEMENTS DE DOMICILE. ETC.

MM.

1825. BALLIN (Amand-Gabriel) [Archiv. 1830], Secrétaire des Commissions de Statistique, des Antiquités et des Archives, siégeant à la Préfecture; Secrétaire de la Société de charité maternelle; ex-Directeur du Mont-de-Piété de Rouen, etc., 50 *bis*, *rue Impériale*.
 1828. VINGTRINIER (Arthus-Barthélemy) ✱, D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, 27, *rue des Champs-Maillots*.
 1838. LÈVESQUE ✱, Conseiller honoraire à la Cour impériale, 11, *rue de l'Écureuil*.
 1843. POTTIER (André) ✱ [S. des L. de 1848 à 1861], Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, Directeur du Musée départemental d'antiquités, etc., à l'*Hôtel-de-Ville*.
 BARABÉ, Archiviste des actes des anciens notaires de Rouen, 5, *rue des Arsins*.
 1850. LÉVY (Auguste) [S. des S. 1857], Officier de l'Instruction publique, Professeur au Lycée et à l'École supérieure des Sciences, 5, *rue du Petit-Maulévrier*.
 1852. DESMAREST, Architecte en chef du département, 23 *bis*, *rue Beauvoisine*.
 1853. BEAUREPAIRE (Charles DE ROBILLARD DE), Archiviste du département, 30, *rue Saint-André-hors-Ville*.
 1855. BRUNIER ✱, Ingénieur civil, Architecte, etc., *passage Saint-Patrice*.
 BLANCHE (Emmanuel), D.-M., Médecin adjoint à l'Hôtel-Dieu, 63, *rue Beauvoisine*.
 BACHELET, Professeur d'histoire au Lycée et à l'École supérieure des sciences, 14, *rue de la Cigogne*.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS A RETRANCHER.

MM.

MURET (Théodore), passé dans les correspondants.

JOLIBOIS ✻, idem.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS A AJOUTER.

MM.

1860. S. E. Mgr BILLIET (Alexis), Cardinal, Archevêque de Chambéry (porté, en 1860, aux correspondants étrangers)

1861. MURET (Théodore). Homme de Lettres et Avocat (C 1835, R. 1843, C. 1844, R. 1859), à Paris, 15, *rue de Ponthieu*.

JOLIBOIS ✻, Procureur général à la Cour impériale de Chambéry (R. 1853).

GUISLAIN-LEMALE (A), Homme de Lettres, au Havre (Seine-Inférieure)

BILLOT (Frédéric), Avocat à Arles, 8, *place du Sauvage* (Bouches-du-Rhône).

FABRE-VOLPELIÈRE (D.), Pharmacien-Chimiste de l'École de Marseille, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Arles (Bouches-du-Rhône).

CHANGEMENTS DE DOMICILE.

MM.

1860. VERVOITTE aîné (R. 1850), Maître de chapelle de l'église de Saint-Roch, de Paris; 4, *rue Basse*, à Passy, près Paris.1829. GUTTINGUER (Ulric) [R. 1813, P. 1825], Homme de Lettres, à Paris, 7, *avenue Frochot*.PASSY (Antoine) O ✻, Membre de l'Institut de France, à Gisors (Eure); à Paris, 8, *rue Pigale*.

1849. DEVILLE (Achille) ✱ (R. 1827, P. 1836), ex-Directeur du Musée des antiquités de Rouen, Correspondant de l'Institut de France à Paris, 58, *rue de la Ferme-des-Mathurins*.
1852. LA QUÉRIÈRE (DE) [R. 1822], à Rouen, 54, *rue de l'Épée*.
1853. MALLET (Charles-Augustin) ✱ [R. 1839, C. 1840, R. 1851], Docteur ès-Lettres, ancien Professeur de philosophie et ex-Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris, 15, *rue de Bréa*, près le Luxembourg.

CORRESPONDANT DÉCÉDÉ.

M.

LA FRESNAYE (le B^{on} DE) [Voir le présent volume, p. 140.]

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1861. THIELENS, Botaniste et minéralogiste, à Tirlemont (Belgique).
- VALLEZ, Docteur en médecine, à Bruxelles (Belgique).

SOCIÉTÉ CORRESPONDANTE ÉTRANGÈRE.

Palerme Académie des Sciences et Belles-Lettres.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC.

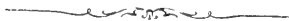
Boulogne-sur-Mer. Bibliothèque de la ville.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

	Pages.
<i>Séance publique tenue le mardi 6 août 1861.</i>	1
<i>Discours de réception de M. Houzeau, sur la découverte de la véritable nature de l'eau.</i>	5
<i>Réponse de M. Vincent, président.</i>	17
<i>Rapport sur le prix Dumanoir, par M. F. Deschamps.</i>	27
<i>Le Frère Epimaque, lauréat.</i>	38
<i>Rapport sur les Médailles d'honneur décernées par l'Académie pour des travaux dans les Sciences, par M. A. Malbranche.</i>	41
<i>Concurrents-Lauréats : MM. Du Moncel, 45 et 58; I. Pierre, 45 et 61, et M. Le Jolis, 52 et 64.</i>	158
<i>Les Vacances, épître en vers, par M. Decorde.</i>	66

CLASSE DES SCIENCES.

<i>Rapport sur les travaux de la Classe des Sciences de l'Académie, pendant l'année 1860-1861, par M. Lévy, secrétaire de cette Classe.</i>	76
<i>Description scientifique de la Seine-Inférieure (Botanique).</i>	76, 195
<i>Observations météorologiques de M. Preisser.</i>	78, 178

<i>Tableaux résumant les observations météorologiques de l'année 1860, par M. Gully.</i>	81
<i>Action de l'électricité dans la formation des grêlons, par M. Zantedeschi.</i>	82
<i>Chaleur appliquée aux arts.</i>	85
<i>Conservateur et régulateur de la vapeur, par M. Pimont.</i>	84, 226
<i>Photographie.</i>	85, 248
<i>Communication de M. Alophe.</i>	<i>ib.</i>
(On a mis par erreur Alof.)	
<i>Chimie.</i>	87
<i>Communication de M. Morin, sur l'Aniline.</i>	88, 191
<i>Remarques de M. le Dr Duclos.</i>	89
<i>Communication de M. Marchand, sur la production agricole et la richesse saccharine des betteraves.</i>	89, 147
<i>Communication de M. Fabre-Volpelière, sur les altérations de la garance.</i>	90
<i>M. Fabre-Volpelière, élu membre correspondant.</i>	92
<i>Dosage de l'acide stéarique contenu dans les cierges, par M. Lepicard, pharmacien à Yvetot.</i>	<i>ib.</i>
<i>Description botanique de la Seine-Inférieure, par MM. Malbranche et Blanche.</i>	94
<i>Flore médicale belge, par M. Thielens.</i>	<i>ib.</i>
<i>Traité de minéralogie, par le même.</i>	96
<i>M. Thielens, élu membre correspondant.</i>	97
<i>Communication de M. Deboutteville, sur les maladies des végétaux.</i>	<i>ib.</i>
<i>Observations présentées par M. Morel.</i>	98
<i>Biographie de Commerson, par M. Cap.</i>	100
<i>Autographe de Linnée, communication de M. Malbranche.</i>	101, 202
<i>Traité de médecine oculaire, par M. le Dr Vallez.</i>	102
<i>M. Vallez, élu membre correspondant.</i>	103
<i>Extrait d'un rapport sur les aliénés de l'Écosse, traduit et commenté par M. le Dr Dumesnil.</i>	104
<i>Traité des maladies mentales, par M. le Dr Morel.</i>	107
<i>Des maladies du sens moral, par M. le Dr Boileau de Castelnau.</i>	115

<i>Étude scientifique et archéologique sur les rives de la Seine, par M. A. Lévy</i>	156, 209
<i>M. Lallemant, devenu membre correspondant.</i>	<i>ib.</i>
<i>M. Houzeau, élu membre résidant.</i>	157
<i>Médailles d'honneur décernées par l'Académie</i>	<i>id.</i>
<i>Lauréats de l'Académie : MM. Du Moncel, I. Pierre et Le Jolis.</i>	158
<i>Décès de M. le baron de la Fresnaye, membre correspondant.</i>	159

**MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES**

<i>Etudes sur la production agricole et la richesse saccharine des betteraves ensemencées à différentes époques, par M. Eugène Marchand</i>	147
<i>Résumé des observations météorologiques faites à Rouen pendant 16 années consécutives (de 1845 à 1861), pour servir à la climatologie de cette ville, par M. Preisser</i>	178
<i>Recherches sur les causes d'insalubrité de certaines matières alimentaires, par M. Morin.</i>	191
<i>Note sur la partie botanique de la description scientifique de la France, par MM. Malbranche et Blanche.</i>	195
<i>Considérations sur une lettre inédite de Linnée à Correa de Serra, présentées par M. Malbranche.</i>	202
<i>Deuxième étude scientifique et archéologique sur la ville de Rouen et les rives de la Seine, par M. A. Lévy</i>	209
<i>Description de l'appareil conservateur et régulateur de vapeur, inventé par M. Prosper Pimont.</i>	226
<i>Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, présenté par M. Ballin.</i>	229

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

<i>Rapport sur les travaux de cette classe, par M. De-corde, secrétaire.</i>	255
--	-----

TABLE DES MATIÈRES.

433

<i>Nouvelle chaire à prêcher de l'église Saint-Ouen de Rouen, par M. A. Pottier.</i>	254
<i>Hachettes diluviennes découvertes par M. Boucher de Perthes, et rapport par M. l'abbé Cochet.</i>	255
<i>La Seine-Inférieure sous les Romains, par M. l'abbé Cochet.</i>	256
<i>L'église collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, dite chapelle Saint-Georges, par M. De la Quêrière.</i>	258
<i>Notices sur un ancien plan de Rouen, par Gomboust, et sur la population de cette ville à diverses époques, par M. Frère.</i>	259
<i>Communication, par le même, de lettres inédites de Cideville et de Haillet de Couronne.</i>	240
<i>Dépenses de tables du duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, en 1597, par M. Barabé.</i>	241
<i>Documents inédits sur Bertrand et sur Olivier Du Guesclin, et résumé historique des divers possesseurs du duché de Longueville, par le même.</i>	242
<i>Rapport, par le même, sur un mémoire de M. Saint-Joanny, relatif à la conservation et à la publicité des actes notariés.</i>	243
<i>Médaille décernée à M. de Beaurepaire par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.</i>	244
<i>Histoire des prisons de Rouen sous l'ancien régime, par M. de Beaurepaire.</i>	ib.
<i>Etude sur la Ligue à Rouen, en 1591 et 1592, par M. Gosselin, et rapport par M. de Beaurepaire (Voir le vol. de 1860, p. 265).</i>	246
<i>Autres rapports du même, sur des ouvrages de M. Edmond Lévy et de M. Guislain-Lemâle (ce dernier est nommé membre correspondant).</i>	247
<i>Fragment d'une histoire de la commune d'Aumale, par M. Semichon</i>	ib.
<i>La transportation à Cayenne, par M. Homberg.</i>	ib.
<i>Photographies du tableau de Jeanne-d'Arc, de M. Legrip, par M. Hellis.</i>	248
<i>L'Art et l'Industrie au XIX^e siècle, rapport par le même.</i>	249

<i>Tableau bibliographique de tous les ouvrages mentionnés dans les publications de l'Académie depuis son origine, en 1744 jusqu'en 1850, par M. Periaux père (Voir les Précis de 1827, p. 123; 1850, p. 560, et 1856, p. 209).</i>	249
<i>Vœu exprimé sur ce sujet et sur la nécessité de dresser un catalogue de la bibliothèque.</i>	250
<i>Études de littérature sacrée sur le livre des Psaumes, par M. l'abbé Picard.</i>	ib.
<i>Vers adressés, pour la nouvelle année, à une association de charité, composée de jeunes demoiselles, par le même.</i>	232
<i>L'Ivrognerie, poème par M. De Lérue (rapport de M. le Dr Dumesnil sur le même sujet).</i>	ib.
<i>Rapport du même sur l'Annuaire de la Société philotechnique de Paris et sur divers ouvrages de M. Bilot, avocat à Arles. (Ce dernier est nommé membre correspondant.</i>	235
<i>Histoire de la ville de Blangy, par M. De Lérue, et rapport par M. Decorde.</i>	234
<i>Autre rapport de ce dernier sur les Gloires du romantisme et les lettres qui en sont la suite, par M. le baron Sirtema de Grovestins.</i>	ib.
<i>Les hommes remarquables de la Savoie et de Nice, par M. Decorde. (Voir le vol. de 1860, p. 23)</i>	ib.
<i>Pièces de vers par M. Decorde : Le Cheval consolé de sa captivité, et les Impressions de voyage (autre pièce de vers intitulée : Les Vacances, Voir p. 66).</i>	233
<i>Legs de M. Dumanoir et rapport à ce sujet, par M. Deschamps.</i>	27, 233

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.

<i>La Seine-Inférieure au temps des romains, par M. l'abbé Cochet.</i>	259
Plan du Rouen gallo-romain.	260
Plan de deux habitations romaines.	267, 268
Carte archéologique de la Seine-Inférieure gallo-romaine.	270

<i>Recherches sur les anciennes prisons de Rouen, par M. de Beaupaire. — Chapitre préliminaire. . . .</i>	274
Chap. II. Des prisons ecclésiastiques de Rouen	288
Chap. III. Prisons de la justice séculière	302
Chap. IV. Œuvres de miséricorde à l'égard des prisonniers; chapelles, chapelains; grâces accordées à l'occasion des fêtes religieuses	325
Chap. V. Prisons de Rouen pendant la Révolution	333
<i>Notice sur l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, dite la Chapelle Saint-Georges, par M. E. De la Quèrière.</i>	341
<i>Recherches sur les deux Du Guesclin (Bertrand et Olivier), par M. Barabé</i>	339
<i>Lettres de MM. de Cideville et de Couronne, communiquées par M. Frère</i>	374
<i>Description de la nouvelle chaire à prêcher de Saint-Ouen, par M. A. Pottier</i>	383
Les Impressions de voyage, fable, par M. Decorde.	598
Prix proposés pour les années 1862, 1863 et 1864.	599
Table des ouvrages reçus pendant l'année académique 1860-1861	402
Tableau de l'Académie pendant l'année 1861-1862.	424

AVIS AU RELIEUR.

Appareil conservateur et régulateur de la vapeur, à placer en regard de la page.	226
Plan de Rouen sous les ducs de Normandie.	260
Carte archéologique.	271
Vue de l'église du Saint-Sépulcre de Rouen.	341

